HISTOIRE

CONTEMPORAINE

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE,

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE,

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1864

HISTOIRE

CONTEMPORAINE.

LIVRE QUATRIÈME.

MOUVEMENT DES IDÉES SOCIALES. — ŒUVRES DE L'ART ET DE L'INTELLIGENCE.

I

Au moment où l'émeute tenait ses assises sur la place publique, et alors que tous les peuples de l'Europe se trouvaient en proie à l'agitation, un mouvement fébrile se produisait dans les intelligences, et de toutes parts la révolte morale semblait frayer les voies au désordre matériel. C'était l'heure où les réformateurs de toutes les écoles faisaient appel à toutes les forces de l'activité humaine, s'adressant tantôt aux grossières convoitises du sensualisme, tantôt aux émotions généreuses de l'âme, et enseignant les uns du haut d'une borne, les autres dans la chaire philosophique, le plus grand nombre par la presse.

Autrefois les désirs, les espérances et l'amour des peuples se groupaient autour d'une idée sublime; la

société semblait avoir pris pour devise ces paroles du Sauveur : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » Si quelque dogme était menacé dans un coin obscur du globe, soudain la foi de tous les peuples s'alarmait, les pasteurs devenaient plus vigilants, et le pasteur suprême, se dressant sur son siége, élevé au-dessus de tous les autres, jetait un cri d'alarme, entendu partout. C'était alors que les peuples, séparés soit par des frontières, soit par des intérêts, soit par de longues rivalités, avaient la conscience de cette unité profonde qui les liait intimement, et qui ne faisait d'eux tous qu'un seul peuple, qu'on appelait du beau nom de république chrétienne.

La guerre elle-même, cette consécration mystérieuse de la force, cet incontestable témoignage de la division que le péché a établie entre Dieu et l'homme, la guerre était chrétienne dans son principe et dans son but, chrétienne surtout dans ses résultats, et l'on avait vu, durant plusieurs siècles, tous les peuples de l'Europe s'associer à la grande lutte du sacerdoce et de l'empire, puis se précipiter sur l'Orient, afin d'arracher aux mains des infidèles le tombeau du Rédempteur.

De nos jours les choses ont bien changé ; chacun peut parler de Dieu, du Christ, de l'Église, comme il lui plaît ; le monde ne s'en émeut pas. Ce sont là des objets d'une utilité secondaire, qui n'intéressent en rien cette vie matérielle dans laquelle l'homme semble avoir renfermé tous ses désirs et toutes ses espérances. On en est venu à proclamer que les intérêts

sont le seul lien qui puisse unir les peuples entre eux ou les diviser; qu'eux seuls peuvent devenir l'objet d'un traité ou le sujet d'une guerre; que la question vitale, essentielle aujourd'hui, est une question matérielle, de sorte qu'on peut dire que la société, descendant volontairement de la sphère supérieure où elle vivait autrefois, s'est établie dans la région inférieure des intérêts temporels. Le monde, sourd et indifférent aux révoltes morales, qui n'attaquent que l'ordre établi de Dieu, s'agite et tremble exclusivement à la nouvelle de ces vastes crises qui diminuent le crédit de l'homme et ralentissent la circulation de l'or.

Les réformateurs sociaux que nous avons vu éclore après 1830 se sont préoccupés à leur manière de tant de misères enfantées par l'égoïsme, et ils ont aspiré aux moyens de soulager le pauvre en se passant, autant que possible, de la charité.

Il y avait sans doute des pauvres autrefois, et il doit toujours y en avoir. Le Sauveur du monde, celui qui est venu pour nous racheter du péché, n'a pas voulu nous racheter de l'indigence, cet effet perpétuel et nécessaire du péché, et il nous a prédit que nous aurions toujours des pauvres parmi nous, parce que nous aurons toujours en nous l'ignorance et les passions, qui font et multiplient les pauvres. Mais, s'il y avait des malheureux, l'indigence officielle n'existait pas, et elle ne pouvait exister, parce que la charité, ce beau reflet de la foi chrétienne, était là. Les pauvres recevaient à la porte de nos temples l'offrande qui devait soulager leur misère et qui ne leur était jamais refusée; mais ils ne formaient pas encore une classe à part, et leur

condition n'avait pas encore reçu ce nom impitoyable de *paupérisme*, qui semble exprimer à la fois et la nécessité fatale de leur misère, et l'impuissance où est la société de la soulager.

On a voulu abolir toutes les classes, et l'on en a fait surgir une nouvelle bien plus dangereuse que celles qu'on avait détruites, qui tous les jours tend à s'organiser, qui ne sollicite plus de la charité des riches le pain qui doit la nourrir, mais qui, la haine dans le cœur et l'arme au bras, demande comme une chose due que les riches partagent avec elle leurs richesses. On a voulu abolir toutes les confréries, tout ce qui pouvait entretenir l'esprit d'association et faire croire à l'homme qu'il n'est pas un individu isolé de Dieu et des autres hommes; et voilà que nous avons vu surgir de toutes parts des associations secrètes, qui, dans leurs conciliabules, conspirent perpétuellement contre le repos de la société et méditent comment elles pourront conquérir par la force ce qu'elles craignent de ne pouvoir obtenir autrement.

Effrayée de son œuvre et des résultats de ses théories, la science de l'économie politique semble arrivée à sa seconde période, à cet âge où l'on revient sur les illusions et les erreurs de sa jeunesse, et où, devenu plus humble par l'expérience de ses fautes, on commence à douter de soi. Les anciennes théories sont discutées, attaquées sans ménagement. On démolit ce qu'on avait construit à grands frais; mais tous les efforts humains ne réussiront pas à relever les ruines sur lesquelles on avait élevé ces fragiles édifices. Habile et puissante à détruire, la science mo-

derne semble impuissante à rien édifier, parce que, sur la base chancelante qu'elle s'est choisie, rien de durable ne peut s'élever.

Peu d'époques, autant que les années 1831 et 1832, nous ont offert le spectacle d'une aussi étrange variété d'affirmations et de négations, de symboles ou de croyances.

II

Les républicains, qui depuis lors ont eu le temps de formuler des plans et d'essayer des théories, n'étaient à cette époque que les stériles imitateurs des formes brutales et tapageuses de la première révolution. Ils chantaient *la Marseillaise* à tue-tête quand aucune horde étrangère ne menaçait la patrie et ne *mugissait dans les campagnes*, arborant contre les Français *le drapeau de la tyrannie*. Ils vociféraient volontiers des refrains sanguinaires, *la Carmagnole* et le *Ça ira*, dont ils étaient honteux eux-mêmes ; mais ils ne croyaient pas pouvoir se dispenser de les faire entendre, sous peine de passer pour des *girondins*, pour des *fédéralistes*, pour des *complices de Bouillé* (on exhumait tous ces noms déjà vides de sens). La république, en 1832, avait des milices, des journaux, des séides, elle aurait eu des martyrs, et cependant elle ne connaissait aucun symbole et n'avait conscience d'aucun principe. Elle se traînait dans les ornières du 31 mai et du 1er prairial pour donner signe de vie, pour se faire craindre, mais sans raison d'être et sans cause sérieuse d'action.

En face de ce vaste pêle-mêle de doctrines impuissantes et d'individus cherchant leur voie, certains utopistes, qui se croyaient avancés parce qu'ils rétrogradaient vers la barbarie, entreprenaient de prendre à leur charge le gouvernement des volontés et des intelligences. Ils ne se trompaient guère en jugeant que le moment était favorable de produire au grand jour les théories les plus irréalisables; ils disaient d'ailleurs que, dans une société livrée à son propre sens, et qui avait perdu le respect, on devait, sous peine de s'éteindre au milieu de l'anarchie et de la destruction des doctrines, se rallier à une foi, à des principes, à des croyances. Alors les écoles ouvraient leurs portiques, les charlatans sonnaient de la trompette, et l'on voyait se produire l'une de ces périodes fatales dont le Sauveur des hommes a parlé lorsqu'il a voulu tenir les chrétiens en garde contre les apôtres sans mandat qui proposent à l'humanité de faux messies et crient en aveugles : *Le Christ est ici, le Christ est là!*

III

La révolution de Juillet s'était accomplie en prenant pour point de mire de ses haines et de ses outrages l'auguste religion de nos pères, celle qui avait introduit dans le monde la civilisation et le progrès. Or nous avons dit ailleurs jusqu'à quel point l'attitude imprudente du clergé, sous la Restauration, avait provoqué ces déplorables agressions. Les hommes religieux qui avaient de bonne foi identifié l'autel et le trône, et

pris pour mots de ralliement : *Dieu et le roi !* portaient la peine de leur ignorant enthousiasme en voyant confondus dans une même défaite le clergé et le sceptre, le dogme politique et le dogme religieux qu'ils avaient associés dans le même amour.

Chose étrange ! les révolutionnaires, après avoir, pendant un demi-siècle, déversé la haine et la calomnie sur l'idée catholique et sur ses ministres, regardaient autour d'eux et se disaient qu'après tout un pays a besoin d'un culte. Robespierre, leur idole, l'avait proclamé avant eux, et ses adeptes commençaient à invoquer son autorité pour introduire dans les institutions sociales je ne sais quelle affirmation vague de l'Être suprême ; ils s'accordaient tous à reconnaître qu'il faut *au peuple* des habitudes religieuses très-positives et un symbole ; mais aucun d'eux ne consentait encore à s'humilier devant le christianisme ; les plus respectueux se bornaient à se découvrir devant *cet illustre mort qui avait fait son temps* et rempli sa tâche. Pour eux ils cherchaient à étendre devant les regards de l'humanité des horizons religieux plus nouveaux et plus vastes, et ici apparaissait l'œuvre de Babel, la plus étonnante confusion de mots, de doctrines et de théories.

Il y eut un point sur lequel s'accordaient quelques réformateurs et plusieurs utopistes inventeurs des systèmes les plus divers et les plus contraires. Ceux-là excluaient de leur entreprise de régénération sociale le principe de toute force et de tout bien, celui par qui le monde existe, vit et se conserve. A la place du Dieu des chrétiens, qui leur semblait une abstrac-

tion dont ils pouvaient se passer, ils adoraient l'humanité, ils faisaient de *l'utile* humanitaire l'unique *criterium* du juste et de l'injuste. Ils établissaient que notre espèce, entraînée par une force interne et invincible, marche à travers les siècles en approchant sans cesse davantage de cette perfection infinie, absolue, que nous, chrétiens, nous prenons pour le patrimoine éternel et exclusif de la Divinité. A les entendre c'est un épanouissement nécessaire, que l'action de quelques individus, et surtout d'un peuple entier, hâtera ou retardera de quelques instants; mais malheur à qui y fait obstacle, car l'humanité sort victorieuse de toutes les résistances. Plus forte que le Titan de la fable, si elle ébranle le monde, ce n'est pas pour retomber écrasée sous le poids de son Etna. Les rochers entassés sur sa poitrine s'en vont en poussière, et elle recommence sa course avec une nouvelle impétuosité. Les cataclysmes politiques, la chute des dynasties, la ruine des cités, le fer et le feu, tels sont les moyens dont elle se sert alors pour reprendre son élan; et, comme elle est la source de toute justice, en ce sens qu'il n'y a de juste que ce qui lui est utile, les justes, les saints, les purs sont ceux dont elle emploie le bras afin de déblayer sa voie. De cette disposition des esprits surgissait cette audace à réhabiliter les hommes de sang et de deuil dont notre enfance n'avait appris qu'avec horreur à bégayer les noms, et nous étions confondus de notre ignorance, nous qui, avant d'être initiés à ces grands systèmes, avions eu des notions si vulgaires du droit et du devoir, du vrai et du bien.

IV

Ne nous laissons pas entraîner au delà des limites d'une juste sévérité. Ambition, orgueil et délire à part, tout ne fut pas mauvais chez ces hommes qui essayèrent de régénérer le monde en changeant les conditions normales de l'humanité; beaucoup aimèrent sincèrement le pauvre et souhaitèrent ardemment d'adoucir les souffrances de l'immense majorité de nos frères; leur tort fut d'oublier que le monument élevé sans que Dieu y mette la main est bâti dans la vanité et s'abîme au milieu du vide. Ce ne fut pas toujours leur faute s'ils ne le virent pas; élevés à une époque où régnait la philosophie et où l'on dressait des autels à Voltaire, on leur avait à peine parlé de Jésus-Christ et du christianisme; on leur avait répété à satiété que les dogmes catholiques sont une invention des prêtres qui cherchent à accaparer le gouvernement des sociétés, et ils avaient fini par le croire. On avait glorifié à leurs yeux la raison humaine, l'esprit humain, la liberté politique, et, au lieu de les accepter comme des forces que Dieu a mises au service de l'homme pour que l'homme servît Dieu, ils s'étaient accoutumés à diviniser ces principes, à leur demander la solution de tous les doutes, l'anéantissement de toutes les misères, la conquête de toutes les félicités idéales. En dehors du christianisme nul ne peut comprendre la raison d'être de la souffrance; pour croire que la société doit ici-bas s'y résigner il faut adorer et suivre un Dieu qui a porté sa croix et qui n'a pas eu une pierre

pour reposer sa tête. Les serviteurs fidèles de ce même Dieu savent que la vie humaine est un temps d'épreuve de courte durée, dont la charité adoucit les misères, et qui se termine à un réveil ineffable, à une vie de gloire éternelle, à un bonheur divin dans lequel on entre par une double porte, la foi et la mort. Comment voulez-vous que ces vérités puissent être mises à la portée des épicuriens et des pharisiens de tous les siècles? Il y a dix-huit cents ans que ces gens-là méprisent la « folie de la croix. »

V

Au milieu du prodigieux travail intellectuel qui s'accomplissait sous la Restauration, alors qu'à la faveur de la paix germaient, croissaient et fructifiaient les idées ensemencées dans la société par la révolution de 1789, toutes les utopies, toutes les réformes avaient des maîtres et des disciples, et se trouvaient d'une manière un peu inaperçue à l'état d'étude, parfois à l'état de secte. On laissait bien de temps à autre se manifester au dehors, soit par des articles de revue, soit par des livres, les théories qu'on réservait à l'humanité dès que les Moïses de la philosophie auraient ouvert la terre promise; mais on se taisait pour ne pas déplaire à messieurs les procureurs du roi, souvent aussi de peur de n'être pas assez promptement compris de la foule. A la suite de la tempête de Juillet l'explosion se fit dans le monde moral, et tous les systèmes usèrent de la liberté anarchique pour déployer leurs enseignes. Nous n'aurons garde de les exhumer de la

tombe où dorment la plupart d'entre eux depuis qu'ils ont été condamnés à l'oubli et au mépris; nous ne mentionnerons, même à la hâte, que ceux dont la manifestation fut un événement historique et exerça quelque influence sur l'opinion, sur les mœurs et sur les âmes.

VI

Et d'abord disons quelques mots d'une école que nous ne confondrons jamais avec les prétendues réformes sociales dont nous aurons à mentionner les aberrations; nous voulons parler de ce qu'on appela *l'école de l'Avenir*. Celle-là fut une erreur émanée d'une exaltation généreuse et non du calcul. Ceux qui se rallièrent à elle, sur la foi d'un maître en qui l'on croyait, cherchèrent au delà de ce qui était juste et nécessaire à étendre les domaines de la liberté, à faire étroite et petite la part de l'autorité et de l'obéissance. Nous parlerons avec un sincère respect de jeunes hommes qui se trompèrent de bonne foi, à la suite de l'abbé de La Mennais, et qui, au premier signe de Rome, renoncèrent humblement à leurs plus chères théories et se soumirent aux décisions du vicaire de Jésus-Christ. Depuis lors la plupart d'entre eux ont été la gloire et l'honneur des Églises de France; ils n'ont cessé de combattre au premier rang des phalanges chrétiennes. Si donc nous rappelons leur erreur d'un jour, c'est qu'elle appartient à l'histoire et qu'il est utile de la faire connaître, ne fût-ce que pour signaler un écueil.

[illegible] formée, dès 1829, pour la [illegible] catholique, et avait pour prési- [illegible] Mennais, connu par son magnifique [illegible] *[illegible]ence en matière de religion.* Après [illegible] ecclésiastiques et les écrivains qui se ratta- [illegible] association crurent qu'il fallait ôter un [illegible] passions antireligieuses en évitant le [illegible] inopportun des questions temporelles et [illegible] ils se séparèrent avec éclat de ceux qui, [illegible] Restauration, avaient voulu donner à tous les ca- [illegible] des mots de ralliement exclusivement roya- [illegible] avant tout ils demandèrent à dégager la cause de [illegible] de l'alliage des questions politiques, à établir [illegible] de l'Église sur le terrain de la liberté com- [illegible]. Ils suivirent l'impulsion de M. de La Mennais, [illegible] qui à cette époque exerçait dans notre pays [illegible] ascendant presque souverain sur le mouvement des idées religieuses. M. de La Mennais avait d'ail- leurs passé par d'autres phases et devait en parcourir de plus nouvelles encore; il avait fait scission avec les catholiques monarchiques et rêvait la suprématie absolue de l'idée religieuse, dût-elle être amenée par une série de révolutions et de cataclysmes acceptés d'avance comme moyens providentiels; il croyait à l'infaillibilité du genre humain, interprétée par le saint-siége, en attendant qu'il en vînt à se passer de l'interprétation du pape pour abandonner la raison et la volonté de la race humaine à la plus large éman- cipation. Dans cette disposition d'esprit il ne pou- vait manquer d'être frappé du mouvement des idées libérales qui, en France et en Europe, emportait la gé-

néralité des intelligences en dépit des résistances de la tradition et de la royauté.

VII

Le journal *l'Avenir*, fondé en 1830, avec le concours de l'abbé Gerbet, de l'abbé Henri Lacordaire, de l'abbé Rohrbacher, du comte de Coux, du comte Charles de Montalembert, de MM. Daguère et d'Ault-Duménil, fut le manifeste politique de M. de La Mennais, l'expression pratique de sa philosophie. L'autorité religieuse y fut proclamée comme étant seule incontestable et au-dessus de la discussion ; la doctrine de la légitimité monarchique, présentée dans sa forme absolue par l'école royaliste de 1814, fut traitée de tyrannie attentatoire aux droits du genre humain. Partout où éclatait une révolution, une insurrection nationale, le journal *l'Avenir* la prenait sous son patronage et M. de La Mennais écrivait : « Si vous essayez de nous donner des fers nous les briserons sur vos têtes. » Il était certes bien permis aux rédacteurs de *l'Avenir* de prendre parti contre la branche aînée des Bourbons et de stigmatiser la protection aveugle et oppressive qu'elle avait accordée à l'Église ; on pouvait, en toute conscience, faire des vœux et des efforts pour assurer l'émancipation de la Belgique, de l'Irlande, de la Pologne, de la Lombardie et de Venise ; mais il fallait prendre garde, pour en venir là, d'absoudre théoriquement l'idée révolutionnaire et de proclamer la légitimité de la révolte. La rédaction de *l'Avenir* ne sut pas se maintenir dans ces limites ; elle fit plus ;

prenant la direction des intérêts comme des idées de l'Église, elle proposa au clergé français l'abolition du budget ecclésiastique, la suppression des concordats, et ne craignit pas d'engager ainsi l'Église, sans son aveu, dans les questions les plus ardues et les plus graves. De pareils entraînements finirent par provoquer envers le journal *l'Avenir* les sévérités de la cour de Rome, et le chef infaillible de l'Église se détermina, quoique à regret, à censurer cette famille de jeunes écrivains qu'égarait l'ardeur de leur bonne foi, et qui, trop aveuglément armés pour la cause de la religion, la compromettaient en croyant la défendre par une alliance ouverte avec la cause de la démocratie. Il importait aux intérêts mêmes de l'Église de mettre fin à un système dont les apôtres ne connaissaient aucune mesure que la certitude d'être avant tout catholiques et de vouloir par-dessus tout l'indépendance absolue de l'Église. Croire remplir une mission religieuse par l'invective, la passion, le défi violent et hardi, et créer à l'Église une situation et des conditions qu'elle ne donne à personne mandat de réclamer pour elle, c'était agir avec une regrettable présomption et imiter, dans l'ordre des choses religieuses, la triste imprudence de ceux qui, en politique, se montrent plus royalistes que le roi.

C'était d'ailleurs pour le clergé et pour la France un spectacle inouï et imprévu que celui de ces hommes de cœur et de talent réclamant avec une éloquente colère des libertés absolues qu'on leur faisait attendre et cherchant à entraîner les évêques.

« Les ministres d'État, écrivait l'abbé Lacordaire,

n'ont ouvert la bouche que pour nous menacer; ils n'ont étendu la main que pour abattre nos croix ; ils n'ont signé d'ordonnances ecclésiastiques que pour sanctionner les actes arbitraires dont nous étions victimes; ils ont laissé debout les agents qui violaient nos sanctuaires, qui y faisaient pourrir les morts devant Dieu; ils ont souffert qu'on fît de notre habit, sur tous les théâtres, le vêtement de l'infamie, tandis que leurs lieutenants généraux nous ordonnaient de le porter sous peine d'être arrêtés comme des vagabonds sortis de leurs bagnes. Voilà les motifs de sécurité qu'ils nous présentent! voilà les hommes de qui vous consentiriez à recevoir vos collègues dans la charge de premiers pasteurs! L'épiscopat qui sortira d'eux est un épiscopat jugé. Qu'il le veuille ou non, il sera traître à la religion, il sera parricide. Que craignez-vous? n'êtes-vous pas évêques? Dieu sait que nous donnerions nos vies pour obtenir d'être sauvés par vous. Toutefois nous ne nous abandonnerons pas nous-mêmes, nous userons de toutes les ressources que les lois de l'Église nous permettent, sans oublier les droits suprêmes du Saint-Siége apostolique; mais, pour obéir aux conciles et à notre conscience, nous protesterons contre ceux qui auraient le courage d'accepter le titre d'évêques de la main de nos oppresseurs. Nous porterons, pieds nus, cette protestation, s'il le faut, à la ville des apôtres, aux marches de la Confession de Saint-Pierre, et l'on verra qui arrêtera sur la route le pèlerin de Dieu et de la liberté. »

C'est dans ce style qu'un prêtre demandait qu'on fît disparaître une disposition inscrite dans le con-

suivie et à laquelle avait adhéré le souverain pontife. L'abbé de La Mennais se gardait bien de contenir cette téméraire exubérance de zèle; il l'encourageait au contraire par l'autorité de son génie. A sa voix tous les adeptes de la nouvelle pléiade religieuse se pressaient dans la mêlée intellectuelle, réclamant la liberté à peu près illimitée de la presse, proclamant à mots couverts la souveraineté des peuples, sous la suprématie des papes, et associant les droits de l'Église à ceux de toutes les insurrections entreprises au nom de la conscience opprimée.

M. de Montalembert, qui atteignait à peine l'âge de la majorité, était l'un des plus ardents promoteurs de ces doctrines et les défendait avec un style souvent amer et irascible, parfois empreint d'émotion et de tendresse chrétienne. Près de lui, M. l'abbé Gerbet, profond penseur, essayait de poser les bases des sociétés humaines, et, avec un dogmatisme qui n'admettait pas l'objection, excluait la légitimité de l'ordre gouvernemental et ne lui accordait qu'un caractère légal soumis à toutes les vicissitudes humaines, révocable par le consentement mutuel des parties qui l'a créé, au besoin susceptible d'être cassé par la force. De temps à autre cet ardent esprit, cédant au mirage de son imagination, développait les théories de son maître, M. de La Mennais, sur l'avenir réservé à la race humaine : « On allait voir commencer un autre âge, et avec lui un régime nouveau, dans lequel la vertu ne serait plus fondée sur l'ignorance du mal et de l'erreur, mais sur la connaissance de la vérité et de l'amour du bien et du mal, de sorte que,

le développement de l'intelligence dilatant la sphère d'activité de l'amour, le principe de la charité universelle recevrait une application proportionnée à l'agrandissement de la raison, et l'unité humaine serait couronnée, autant qu'elle peut l'être dans les limites de l'ordre terrestre. » Sous cette phraséologie religieuse, à dessein obscure, il était permis de voir poindre une théorie socialiste dont pouvait s'accommoder la révolution, et que, sous peu de jours, M. de La Mennais allait ériger en doctrine et prêcher comme « la bonne nouvelle ».

Le *maître,* en effet, croyait à l'avénement d'un âge religieux différent du nôtre, et pour hâter le temps où il s'accomplirait, il demandait l'abolition des concordats, la liberté de la presse illimitée, la séparation absolue du spirituel et du temporel. « Une science catholique encore à créer, disait-il, sortira des notions certaines de la foi, et ramènera les divers ordres de connaissance à l'unité, en montrant que, animées en quelque sorte de la même vie, dépendant des mêmes principes, les moins élevées ont leur fondement et leur raison d'être dans les plus hautes, et en unissant ainsi de nouveau ce qu'unit à jamais la nature des choses, la croyance et la conception, Dieu et l'univers. « Ailleurs il prophétisait ainsi le règne futur d'une société politique dont la liberté serait la base : « Comme dans la famille il vient une époque où, par la nécessité même des choses, l'enfant, qui a crû en intelligence, devient naturellement libre de la même liberté que le père, il vient également une époque où, par la même nécessité, les peuples, qui

ont aussi crû en intelligence, deviennent naturellement libres comme les pères de la grande famille. C'est le temps de leur royauté, et ce temps est venu pour les peuples chrétiens. » Le lendemain il ajoutait : « Alors... la liberté enfantera la foi. Les peuples, politiquement constitués de manière que, jouissant d'une pleine indépendance dans l'ordre spirituel, ils administreront leurs affaires par des agents de leur choix, il est clair que le peuple n'obéira dans l'ordre spirituel qu'à l'Église et à son chef, et leur obéira librement. La liberté de pensée et de conscience constituera par l'unité de conscience le règne du Christ, non-seulement comme pontife, mais comme roi, puisque son vicaire sera de fait la seule puissance temporellement spirituelle alors existante et reconnue, puissance qui, selon sa nature, n'aura que des sujets volontaires. La liberté s'alliera tellement à cette haute souveraineté qu'elles seront le fondement et la condition l'une de l'autre, et ne pourront ni exister, ni être conçues séparément. » C'est par de semblables chimères, dont l'application pratique ne se présentait pas aisément à la pensée, que M. de La Mennais et l'école de *l'Avenir* cherchaient à entrainer les intelligences dans les voies d'un rationalisme encore chrétien, mais qui, une fois engagé sur la pente révolutionnaire, devait avoir pour conséquence inévitable le triomphe de l'anarchie.

En attendant que Rome intervînt avec autorité pour faire la part de ce qu'il y avait de juste et de condamnable dans les idées de cette école, les doctrines de *l'Avenir* excitaient parmi les catholiques des

sympathies et des réprobations également passionnées. Une partie du jeune clergé, séduit par les apparences de la lumière nouvelle, acceptait avec enthousiasme la perspective de l'affranchissement de l'Église par la liberté des peuples et la réconciliation de la foi avec le siècle par le progrès. La grande majorité du sacerdoce s'étonnait au contraire de l'apparition d'une théocratie révolutionnaire dont les doctrines, mal définies, semblaient offrir, sinon des armes, au moins une justification à l'esprit de révolte. Au spectacle de cette émotion et de ces dissidences les ennemis de la religion se gardaient bien de déposer leurs colères; ils se réjouissaient à la pensée que l'Église catholique était à son tour ébranlée par le souffle de la démocratie, et ils croyaient à la grandeur de leurs propres idées en les voyant s'infiltrer dans les hautes intelligences dont s'honorait le christianisme.

Cessons un moment de parler des écrivains et des jeunes prêtres qui formaient l'école de *l'Avenir*. Personne n'ignore qu'à l'exception de leur chef, M. de La Mennais, qui se cantonna dans son orgueil et contrista l'Église par sa désertion, tous s'inclinèrent avec une généreuse humilité devant les décisions du saint-père. Le vicaire de Jésus-Christ n'eut qu'un mot à prononcer; ils désavouèrent leurs erreurs, et l'Église de France se trouva pacifiée dès qu'on put dire : *Roma locuta est!* Rome a parlé; obéissons!

VIII

On nous pardonnera de mentionner ici, pour n'avoir plus à en parler, la tentative de schisme essayée par un prêtre nommé Châtel; nous aurions voulu assigner une autre place au récit de cet incident, de peur qu'on ne pût croire qu'il entrât le moins du monde dans notre pensée d'établir une assimilation entre les généreux aveuglements des rédacteurs de *l'Avenir* et la tentative grossière, sans portée, sans retentissement, qui fut essayée en vue de constituer une *Église française*. Il n'y a ici, de notre part, qu'une nécessité de méthode et de dates, et nous serions profondément peiné que des hommes honorables au plus haut degré, et dont beaucoup sont nos amis, nous vissent avec surprise saisir cette occasion de parler de l'abbé Châtel. Bornons-nous donc à rappeler en peu de mots que ce malheureux prêtre, rêvant la gloire des hérésiarques et n'ayant d'autre taille que celle d'un jongleur, imagina de fonder une soi-disant Église catholique française dont les offices, si on peut leur donner ce nom, se célébraient en français et dans on ne sait quelle obscure barraque du faubourg Saint-Martin. L'abbé Châtel, trompant le peuple par ses audacieuses parodies, se prétendait *primat des Gaules* et s'érigeait en pontife de la nouvelle secte. Il avait fabriqué un Évangile de sa façon et fait imprimer une liturgie blasphématoire, continuant d'ailleurs à donner des noms catholiques aux actes extérieurs de son schisme, à ce qu'il appelait la messe et les sacrements de son Église. Ce sec-

taire, qui voulait revêtir des ornements violets et porter une mitre, avait rallié à lui plusieurs prêtres également frappés d'interdiction et qui lui servaient de complices. Nous ne les nommerons pas, car presque tous ont abjuré leurs erreurs et en ont fait pénitence. Pour l'abbé Châtel, il prêchait sur les droits de la femme, sur le patriotisme, sur les devoirs civiques, et remplaçait le culte des saints par l'hommage rendu aux grands hommes. Ces misérables tentatives attiraient la foule, et, parmi les ouvriers ignorants, beaucoup ayant eu recours à l'abbé Châtel se croyaient légitimement enseignés et mariés. Il fallut dix ans et plus de ces scandales pour que la police y mît un terme en faisant fermer la prétendue Église française et ses succursales.

IX

Les catholiques de *l'Avenir* se trompèrent de bonne foi, et, à l'exception de leur chef, se glorifièrent de leur soumission à l'Église; l'homme qui osa inventer *l'Église française* ne fit que céder aux instincts de la vanité et du calcul. En dehors d'eux, et avec plus de retentissement, on vit se dérouler la légion des utopistes qui cherchaient à régénérer le monde en imposant à l'humanité de nouvelles croyances, de nouvelles conditions d'être. A la suite du rationalisme du dix-huitième siècle, qui avait introduit dans la société des éléments de dissolution, l'éclectisme était venu présenter aux âmes quelques espérances vagues et des consolations imparfaites; tandis qu'il tentait d'ache-

ver son œuvre, le panthéisme s'emparait des intelligences, et, en absorbant l'homme en Dieu et Dieu dans l'homme, la création dans le Créateur et le Créateur dans la création, il avait essayé de rapetisser Dieu et d'agrandir l'homme, sans arriver à d'autre résultat qu'une inextricable confusion philosophique capable de satisfaire l'orgueil et incapable de répondre aux besoins de l'esprit et du cœur. Les utopistes, au milieu de ce chaos intellectuel, n'avaient plus qu'à profiter de la situation qui leur était faite; ils pouvaient à l'aise faire luire de fausses clartés dans les âmes qui, après avoir laissé s'éteindre en elles la foi chrétienne, se trouvaient plongées dans les ténèbres du doute.

X

Saint-Simon était mort depuis cinq ou six ans, après s'être fait réveiller chaque matin par un valet de chambre chargé de lui dire : « Monsieur le Comte, levez-vous; vous avez de grandes choses à faire! » Frappé de l'inégalité des conditions sociales, il avait parcouru la vie comme un Gil-Blas de haute naissance et de puissante mission, et s'était proposé, lui, grand seigneur déclassé et ruiné, d'améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Un jour il avait écrit, au grand scandale des procureurs du roi et de leurs substituts, ces phrases caractéristiques de son œuvre et de sa pensée : « Je suppose que la France vienne à perdre Monsieur, frère du roi, M. le duc d'Angoulême, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Bourbon, tous les princes et toutes les princesses du sang,

et, en outre, les ministres, les présidents, les évêques, ainsi que les dix mille plus gros propriétaires du sol. On en serait affligé, sans doute, car ce sont d'excellentes gens; mais l'État n'en éprouverait pas le plus petit mal, et le lendemain la perte de ces trente mille colonnes serait réparée, attendu que des milliers d'individus sont capables de faire ce que font les princes du sang, les ministres, les millionnaires, les grands prélats. Si, au contraire, les principaux artistes, les principaux producteurs venaient à mourir, et aussi les chimistes, les physiciens, les peintres, les poëtes, la perte serait irréparable... Le peuple a beaucoup gagné dans les dernières luttes; il a surtout gagné la connaissance de lui-même et de ses propres besoins; aussi ne croit-il plus à la nécessité de souffrir et d'être opprimé. Mais, si la féodalité aristocratique est brisée, celle de la richesse subsiste, et la jouissance oisive est encore le partage de ceux en qui résident les puissances créatrices du travail, du génie, de la civilisation. Ces heureux, qui ont la plénitude des droits civils, sont en France le vingt-cinquième de la population; gens improductifs, qui imposent des lois au reste. En même temps les progrès de la civilisation sont abandonnés au hasard, les sciences cultivées et appliquées de même au hasard; les découvertes restent éparpillées jusqu'au moment où l'avidité d'un capitaliste vient faire violence aux habitudes manufacturières; les faillites, les changements de mode plongent dans la misère des milliers d'ouvriers. Il y en a qu'enrichit le hasard d'un héritage; les machines et les capitaux restent inféodés, tandis que tous les chemins sont fer-

més à ceux qui ne sont pas propriétaires, pour tirer parti de leur propre génie. Il y a des pauvres parce que trop de gens vivent, non pas de leurs travaux de tête ou de main, mais des travaux d'autrui, et qu'ils consomment tant que le labeur ne peut suffire à leur subsistance et à celle des travailleurs. Il y a des pauvres parce que ceux-ci comptent sur les aumônes privées, aumônes faites par ceux qui ont à bail les terres et les capitaux. » Saint-Simon se proposa la lourde tâche de présenter à la société du dix-neuvième siècle le remède à tant de maux. Répudiant l'égoïsme proclamé par J. Bentham, il voulut y substituer la sympathie; il demanda que l'instinct individuel cessât de conduire au hasard les hommes, pour être remplacé par la direction des gens doués de génie, des révélateurs, des initiateurs. Il accepta de Bentham la toute-puissance de *l'utilité générale*, mais il la fit consister dans la *production*.

La réforme saint-simonienne, que son auteur appelait témérairement le « nouveau christianisme, » se présentait avec les apparences d'un système social plus encore que religieux. D'après cette théorie, de même que dans l'ordre matériel la société souffre mortellement de la misère des pauvres et de l'insuffisance des expédients légaux, de même elle dépérit, dans l'ordre moral, par le manque de foi. La croyance religieuse a péri; il n'y a plus de croyance politique; l'astuce est substituée à la force; la justice a disparu; un égoïsme impuissant survit seul; on prodigue les serments pour aboutir à la prodigalité des parjures; l'autorité et la liberté sont des mots invoqués tour à

tour et que personne ne comprend; les châtiments sont une vengeance bien plus qu'une correction salutaire et un moyen d'amélioration. L'éducation est réduite à un enseignement désordonné, sans but précis, sans égard aux intérêts généraux et aux aptitudes individuelles; les études classiques, déplorablement dirigées ne produisent chez la plupart des hommes qu'un stérile orgueil, et Voltaire règne en maître sur des cœurs disputés à l'Évangile par l'impiété philosophique. En même temps l'égoïsme étouffe les passions les plus généreuses et éteint les sentiments d'affection et de dévouement; l'amour est un trafic, la littérature une distraction offerte aux oisifs; il ne reste aux poëtes que la malédiction ou l'élégie. Comment remédier à tant de maux? En faisant l'opposé de ce qui a été fait depuis l'organisation de la société humaine jusqu'à Saint-Simon. Le passé se divise en deux grandes époques, le paganisme et le christianisme. Tous deux ont constitué le monde d'après des principes universellement admis. Sont ensuite venus les philosophes, qui ont introduit l'examen et fait succéder aux périodes *organiques* les périodes *critiques*, jusqu'au moment où il leur a été donné de démolir l'édifice social. Au milieu de ce travail d'organisation et de destruction l'humanité avance sans cesse, constante, infaillible dans ses trois puissants organes, la science, l'art, l'industrie. Maintenant nous sommes dans le pêle-mêle d'une époque critique, et il faut préparer une nouvelle époque organique, où les intérêts, les sympathies, les institutions convergent et s'unissent. Selon Saint-Simon le christianisme mal entendu ou altéré

doit être ramené à l'amour des classes pauvres, en stimulant l'activité industrielle et en répartissant les profits d'une manière plus équitable, en la réglant, au moyen d'un pouvoir hiérarchique, sur le modèle de l'Église du moyen âge. La force a d'abord gouverné le monde par les armes et par la crainte, et c'est elle qui a introduit dans les sociétés le principe de l'esclavage; l'association, reliant entre eux tous les intérêts légitimes des masses souffrantes, détruira l'œuvre de la force; grâce à elle l'industrie et l'intelligence enfanteront de nouvelles nations, émanciperont l'esclave, affranchiront la pensée et supprimeront la guerre. La science sociale consistera donc à fonder l'association universelle, le nouveau christianisme. Pour en venir là quels obstacles faudra-t-il écarter, quels principes devra-t-on détruire? Avant tout il importera de nier la légitimité de la propriété dans son organisation telle que les lois l'ont faite; il sera indispensable qu'elle soit donnée à l'homme non par accident, mais selon le mérite. En conséquence, plus d'hérédité et distribution des instruments du travail en proportion de la capacité individuelle. Ainsi l'industrie mettra chacun à sa place; le gouvernement sera une banque qui centralisera tous les biens, pour les répartir entre ceux qui sauront le mieux en faire usage. Une difficulté apparaît encore; c'est la famille, dont l'existence s'oppose à l'absorption de l'individu par la généralité. Saint-Simon ne s'arrête pas à ce nouvel obstacle; il réclame la suppression de la famille et l'émancipation de la femme, afin que cette dernière délivrée du joug de son père et du joug de

son mari, devienne à son tour et librement un agent de production. Vainement objectera-t-on la nécessité de maintenir la famille pour la sauvegarde des enfants ; Saint-Simon exige que les enfants soient élevés par la société elle-même se substituant à l'égoïsme domestique.

Sous ces étranges doctrines, qui se vantaient d'être neuves, se cachaient toutes les erreurs sociales propagées, depuis plusieurs siècles, par les Vaudois, par les Manichéens, par les Cathares, par les Anabaptistes, par les Illuminés de toutes castes: Saint-Simon n'arrivait qu'à les accoupler et à les coordonner; c'est à peine s'il paraissait les rajeunir en les opposant aux institutions contemporaines et en leur attribuant le caractère d'une philosophie de récente découverte.

XI

Saint-Simon mourut dans un état voisin de la misère, léguant à plusieurs de ses disciples, notamment à MM. Olinde Rodrigues, Bazard, Enfantin et Buchez, la mission de reprendre son œuvre interrompue et de propager ses idées ; ils cherchèrent à y parvenir à l'aide d'une revue obscure, *le Producteur*, qu'avait fondée le maître, et ils se bornèrent d'ailleurs, tant que dura la Restauration, à ne développer que la partie scientifique et industrielle de leur doctrine. Parmi leurs collaborateurs on remarquait M. Armand Carrel, écrivain d'une grande portée. Le système qu'ils cherchaient à élever à la hauteur des intelli-

science d'élite trouva faveur chez de jeunes savants, exaltés par le travail de l'école, et qui poursuivaient la réalisation d'un idéalisme scientifique et social. MM. Talabot, Michel Chevalier, Barrault, Charles Duveyrier, Gustave d'Eichtal, Carnot furent de ce nombre, et se réunissaient, avec d'autres adeptes, dans une salle de la rue Taranne pour se fortifier par l'enseignement oral. C'est là que leurs chefs, doués du prestige de l'esprit et de la parole, annonçaient à tous les membres de l'humanité « un lien d'affection, de doctrine et d'activité qui devait les unir, les faire marcher en paix, avec ordre, avec amour, vers une commune destinée, et donner à la société, au globe lui-même, au monde tout entier, un caractère d'union, de sagesse et de beauté. » *Si Dieu n'existait pas*, a dit le poëte, *il faudrait l'inventer*. Les hommes dont nous parlons, croyant le christianisme éteint pour toujours, comprenaient encore le besoin de la charité et reconnaissaient que nulle société ne peut vivre sans foi, sans espérance, sans amour; seulement, comme ils fermaient les yeux à la lumière divine, ils s'aventuraient dans la vie à la suite de fausses clartés et trompaient le peuple en l'adjurant de les suivre.

Les saint-simoniens crurent voir le triomphe de leurs doctrines dans le vaste mouvement intellectuel et rénovateur qui suivit la révolution de Juillet; s'affranchissant de l'obscurité où les avait maintenus la crainte des lois, ils s'érigèrent en prophètes de l'avenir, en dépositaires de la science sociale. Alors ils proclamèrent sur l'industrie, les banques, les hypothèques, les enfants trouvés, les travaux publics, le

paupérisme, l'association, même sur l'histoire et les beaux-arts, des idées dont l'invention ne leur appartenait pas, mais qu'ils savaient grouper avec talent en un corps de doctrine et sous forme dogmatique. Au milieu d'une société sans direction et sans boussole toutes les théories pouvaient se donner carrière. Renouvelant, rajeunissant par la forme de vieilles erreurs prêchées par les sectes du moyen âge ou propagées, longtemps avant eux, par Jean de Leyde, ils prêchaient l'abolition de la propriété et du mariage, la distribution des richesses selon la capacité et le travail, et la satisfaction des sens, qu'ils appelaient réhabilitation de la chair. Mis en demeure de formuler leur théodicée, ils empruntaient au panthéisme cette doctrine : « Dieu est un, Dieu est tout ce qui est; tout est par lui, tout est lui. Dieu, l'Être infiniet universel, exprimé dans son unité vivante et active, c'est l'amour infini, universel, qui se manifeste à nous sous deux aspects principaux, comme esprit et nature, ou, ce qui n'est que l'expression variée de ce double aspect, comme intelligence et comme force, comme sagesse et comme beauté. » Quant aux idées de la secte sur l'homme, elles se réduisaient à cette définition nébuleuse : « L'homme est la représentation finie de l'Être infini, et il est comme lui, dans son unité active, amour, et, dans les modes, dans les aspects de sa manifestation, esprit et matière, intelligence et force, sagesse et beauté. » Affirmant ensuite, avec une audace qu'ils cherchaient à communiquer, et qui demeurait sans écho, la mission en quelque sorte divine de leur maître, les apôtres du *nouveau christia-*

nisme osaient dire : « Le monde attendait un sauveur, Saint-Simon a paru. Moïse, Orphée, Numa ont organisé les travaux matériels ; Jésus-Christ a organisé les travaux spirituels ; Saint-Simon a organisé les travaux religieux. Donc Saint-Simon a résumé Moïse et Jésus-Christ. Moïse serait, dans l'avenir, le chef du culte, Jésus-Christ le chef du dogme, Saint-Simon serait le chef de la religion, le pape. » Dans ces déclarations blasphématoires, qu'on présentait érieusement aux intelligences du dix-neuvième siècle et qu'on propageait en dépit des rires ironiques de la foule, on prêchait à l'humanité une théocratie ayant à sa tête un pape-dieu, et l'on proposait aux voltairiens et aux chrétiens, aux égoïstes et aux philosophes, aux insensés et aux sages, de s'incliner désormais devant l'autorité indiscutable de Saint-Simon, de cet aventurier ruiné par le manque d'ordre et de conduite, présenté à notre admiration comme l'être mystérieux qu'on appelle le dalaï-lama du bouddhisme, et qui, mort depuis six ans, s'était, disait-on, transfiguré dans le père Enfantin, qualifié à ce titre de *loi vivante !* Ces inconcevables tentatives, quand on les envisage de sang-froid, apparaissent aux hommes d'aujourd'hui comme des hallucinations de cerveaux malades ; personne ne voudrait croire qu'elles ont été sérieusement pratiquées en vue d'assujettir le monde à une foi nouvelle. Eh bien ! tous ceux qui, au moment où nous écrivons, ont atteint l'âge d'homme, les ont vues se produire à la face du pays, par des gens d'esprit et d'intelligence, et ces apôtres, ces prophètes, ces dieux du *nouveau christianisme* vivent encore au milieu de

nous, et occupent encore, pour la plupart, un rang élevé dans la hiérarchie sociale.

Pour qu'une génération soit témoin de l'institution de sectes pareilles; pour que des hommes pleins de talent et d'avenir, appelés par leur intelligence et leurs services à se faire un nom honorable dans le monde industriel ou moral, se soient déclarés investis d'un tel apostolat; pour qu'ils aient rencontré des hommes d'élite et des gens d'esprit ajoutant foi à leur parole, qu'a-t-il fallu? Est-ce donner suffisamment le secret de ces aberrations que de le chercher dans les vanités individuelles ou dans un calcul de jongleurs? Il serait trop commode de s'en tenir à une explication aussi simple. Pour nous, il nous semble que des scandales d'un ordre aussi effrayant attestent jusqu'à quel point la société a été conduite à sa perte par le rationalisme; des faits aussi étranges nous disent à quel degré de folie peut se voir entraînée une société qui cherche ses voies en dehors de Dieu et contre Dieu. Le paganisme, à coup sûr, avait des hommes plus intelligents que M. Michel Chevalier, plus éloquents que M. Enfantin, plus poëtes que M. Charles Duveyrier, meilleurs logiciens que M. Jean Reynaud, aussi raisonnables et aussi pratiques que M. Pierre Leroux. Pourquoi donc n'a-t-il créé que de magnifiques ruines? Pourquoi le monde païen, en possession de tant de génies, a-t-il diparu comme un édifice de sable devant le souffle du christianisme, prêché par une poignée d'artisans et de pêcheurs? C'est que Dieu n'était pas avec lui, c'est que toute société fondée en dehors de Dieu ne saurait avoir ni sagesse, ni solidité, ni durée.

XII

Peu de mois après l'avénement de Louis-Philippe le saint-simonisme se constitua en Église. Il eut pour journal *le Globe*, qui avait été fondé par les doctrinaires, devenus hommes de gouvernement, et la secte recruta de nouveaux membres. Elle eut deux colléges préparatoires du premier et du second degré, et la propagande s'organisa sous toutes les formes. A Paris l'enseignement oral était donné dans quatre centres; dans les départements on avait établi cinq églises; les missions, les brochures, les journaux étaient les moyens d'action. Les apôtres parcouraient la France, provoquant des assemblées et expliquant la doctrine. « M. Barrault, dit un publiciste fort distingué, qui avait quelque chose d'oriental dans l'imagination, traçait en paraboles l'horoscope de l'avenir, et M. Michel Chevalier, transportant les *Mille et une Nuits* dans l'économie politique, écrasait l'indigence du monde réel par le tableau féerique des magnificences hypothétiques dont il dotait le monde de l'utopie. » Au demeurant, un fait très-imprévu se manifesta au milieu de tant d'autres; les saint-simoniens, sans le vouloir, poussèrent beaucoup d'esprits dans la voie chrétienne. On n'entendit pas sans étonnement leur secte proclamer l'importance civilisatrice de l'Église et du clergé catholique et de la séparation des deux pouvoirs; déclarer hautement que l'autorité spirituelle était dans son droit quand elle cherchait à assujettir l'autorité temporelle, c'est-à-dire à sou-

mettre les droits de la naissance et de la conquête à ceux de la capacité. La plèbe et la bourgeoisie, habituées depuis un demi-siècle à entendre déclamer contre l'ignorance et la tyrannie des prêtres, n'apprirent pas sans surprise et sans faire un retour sur eux-mêmes que le clergé catholique avait le premier constitué la société sur les bases de la paix et du progrès, et que le christianisme avait été un merveilleux instrument de civilisation. Cet aveu était précieux à recueillir; on en prit acte, et dans les rangs mêmes de l'école saint-simonienne il se trouva plus tard des hommes de choix et de cœur qui revinrent avec éclat à l'Église et se firent gloire d'abjurer les égarements de leur esprit.

En attendant le saint-simonisme prit une importante place parmi les doctrines sociales et jouit d'une grande renommée, tantôt grâce à l'adhésion des républicains et des niveleurs, désirant avant tout la refonte du monde moral, tantôt et surtout grâce au talent de parole, à l'éloquence originale, à la puissance de conception dont faisaient preuve les principaux apôtres de la loi nouvelle. Il y eut parmi eux des parodies de ce qui se passait à la naissance du christianisme; des fidèles se dépouillèrent, soit par donation, soit par testament, d'une partie de leurs biens en faveur de la nouvelle religion, et, à vrai dire, les adeptes de ce genre étaient de ceux que le saint-simonisme aimait à conquérir. Les familles, la justice elle-même s'émurent en présence de ce fait que les esprits *vulgaires* qualifiaient de captation et que d'ailleurs on exagérait outre mesure. Bientôt des dissi-

dences éclatèrent parmi les chefs de la secte. Comme elle reposait sur ce principe : « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres, » elle livrait son propre gouvernement au plus capable, nécessairement placé au sommet de la hiérarchie, et qui distribuait à tous les autres, selon leur aptitude, dont il se proclamait juge, les fonctions les plus élevées ou les plus subalternes de la communauté saint-simonienne. Cette combinaison était pour le moins téméraire à une époque où l'on discutait l'origine de toute autorité et en face d'une démocratie coulant à pleins bords, et qui se faisait honneur et devoir d'abaisser et d'outrager toutes les supériorités sociales. Au moins, dans l'Église catholique, le souverain chef des fidèles procède-t-il de Dieu lui-même, dont il est le vicaire, et le choix de Dieu se trouve-t-il manifesté par l'élection; dès lors il peut dire : *Il a plu au Saint-Esprit et à nous!* Mais le dictateur saint-simonien, quel qu'il fût, ne procédait que de lui-même et se bornait tout au plus à invoquer la transfiguration mystérieuse qui s'était faite de Saint-Simon en lui, transfiguration très-discutable et à laquelle les concurrents ne se résignaient pas à ajouter une foi aveugle.

Un an ne s'était pas écoulé depuis le jour où la secte saint-simonienne avait donné signe de vie et élevé ses tréteaux que déjà les ambitions rivales étaient aux prises pour occuper la place souveraine. Comme il fallait se créer des titres à l'adhésion de tous, Bazard demandait que l'on se renfermât dans la limite de la modération et du bon sens, et qu'on évitât, tantôt

des jongleries mystiques de nature à provoquer le rire, tantôt des affirmations profondément immorales, en ce qu'elles tendaient à la destruction de la famille et du mariage. Plus audacieux, plus désireux de s'entourer d'une mise en scène sacerdotale, plus fort contre l'opinion et la loi, Enfantin voulait faire entrer le saint-simonisme dans les voies que lui fermait Bazard. Il déclarait que, après avoir énergiquement combattu l'exploitation de l'homme par l'homme, les réformateurs ne pouvaient admettre l'exploitation de la femme par l'homme. Émancipée par le christianisme, mais demeurée dans un état subalterne, la femme devait être placée par le saint-simonisme sur un pied complet d'égalité avec l'homme. « L'homme et la femme, disait-il, voilà l'individu social; l'ordre moral nouveau appelle la femme à une vie nouvelle. Il faut que la femme nous révèle tout ce qu'elle sent, tout ce qu'elle désire, tout ce qu'elle veut pour l'avenir. Tout homme qui prétendrait imposer une loi à la femme n'est pas saint-simonien, et la seule position du saint-simonisme à l'égard de la femme, c'est de déclarer son incompétence à la juger. »

XIII

Nous voudrions qu'il nous fût possible de passer sous silence le développement d'une théorie dont le seul exposé peut servir à qualifier un système, à juger l'époque durant laquelle on osa la produire; notre mission d'historien nous fait un devoir de la résumer ci-après en substance.

La femme est exploitée parce qu'elle a une condition inférieure dans la société ; il faut la relever.....

De tout temps on a reconnu deux principes, le principe du bien, le principe du mal ; dans les religions on a cherché à personnifier ces deux principes ; on a reconnu Dieu pour le bon principe et Satan pour le mauvais principe. Dans la religion chrétienne on a reconnu les deux principes : le principe du bien, c'est l'esprit ; le principe du mal, c'est la chair. La religion saint-simonienne est une religion de progrès ; il faut réhabiliter la chair. Pour la réhabiliter il ne faut pas l'empêcher de succomber, mais il faut seulement effacer dans l'opinion l'idée que les fautes de la chair soient des fautes. L'homme est dans le monde pour être heureux ; Dieu ne l'aurait pas fait pour autre chose. Or, si la partie matérielle de l'homme demande satisfaction, l'homme ne serait pas heureux si cette partie matérielle n'avait pas satisfaction...

Le monde se compose de personnes qui sont constantes et d'autres qui sont légères, qui aiment le changement ; or, par la morale actuelle du monde, comment est-il possible de donner satisfaction à ceux qui aiment le changement ? Il faut donc établir une morale qui contente l'homme aux affections stables et l'homme aux affections changeantes. Il y a deux grands types de ces affections, Othello et don Juan ; Othello, l'homme aux affections profondes, et don Juan, l'homme aux affections légères. Othello et don Juan sont cependant des hommes à blâmer, parce qu'ils sont l'un et l'autre exagérés et qu'ils outrent les passions.

Comment arriver à donner satisfaction aux diffé-

rentes affections? Il faut faire appel à la femme; elle donnera des lois nouvelles, et les lois de l'ancien monde seront détruites.

Et alors le saint-simonisme, examinant quelle sera la tâche du *prêtre* et de la *prêtresse* pour régénérer l'humanité, ne craint pas de déclarer ce qui suit dans l'un des écrits où sont exposées les doctrines d'Enfantin :

« ... Tout le problème social de l'avenir consiste à concevoir comment les appétits des *sens* et les appétits *intellectuels* peuvent être dirigés, ordonnés, combinés et séparés, à chaque époque de la civilisation humaine, selon les besoins progressifs de l'humanité..... La facilité de passer d'une affection inférieure à une affection supérieure, sans s'abstraire dans la première, sans s'y confondre, sans s'y abîmer, au contraire en voyant en elle un premier élément de progrès, est une belle et SAINTE nature.... *L'ennui* et le *dégoût*, voilà ce qu'il faut que le PRÊTRE (saint-simonien) s'occupe sans cesse de faire disparaître, car c'est par l'ennui et le dégoût que tous les crimes sont déterminés.... Le PRÊTRE a pour mission de diriger, de développer les deux natures des êtres à affections vives et des êtres à affections profondes, et de les unir l'une à l'autre par leur amour commun pour lui et pour les destinées vers lesquelles il les entraîne. Le PRÊTRE doit donc, lui, sentir également les deux natures, les comprendre et les aimer également; sans cela sa puissance d'action, de direction, d'inspiration, de religion, lui manquerait; il serait encore réduit à l'anathème chrétien ou païen... Le PRÊTRE a

pour mission d'inspirer les travaux de la science et de l'industrie; les relations dans lesquelles le clergé (du saint-simonisme) se trouve à l'égard de toute la société par la poésie et les beaux-arts se retrouvent dans les *relations personnelles* du COUPLE PRÊTRE avec les fidèles. La mission du PRÊTRE est donc de régulariser et de développer les *appétits charnels*... Sa mission est encore de faciliter l'union des êtres à affections profondes, en les garantissant de la violence des êtres à affections vives, et de faciliter également l'union et la vie des êtres à affections vives, en les garantissant du *mépris* des êtres à affections profondes. »

On sent ce que veulent dire, ce que cachent à peine de telles expressions, et on nous dispensera de les commenter.

Le jour où M. Enfantin osa les produire et les développer devant la famille *saint-simonienne*, d'énergiques réclamations se firent entendre, et plusieurs, tels que Bazard, Olinde Rodrigues, Pierre Leroux, protestèrent qu'ils refusaient leur adhésion à de pareilles doctrines. Enfantin, entouré de l'adhésion du plus grand nombre, ne tarda pas à frapper les dissidents d'une sorte d'excommunication et demeura seul chef de la secte. Tandis qu'il affectait les formes extérieures d'un grand-lama thibétain, qui se retranche dans la conscience de sa divinité, les dissidents formèrent un schisme qui, plus industriel que religieux, s'éteignit dans l'ombre, pour reparaître dans quelques individualités. Enfantin et ses adeptes, dans un style que la plume ne saurait traduire, continuèrent d'organiser leur église sur les bases de

ce qu'ils appelaient L'ATTRACTION, et à définir la fonction qu'aurait à remplir le COUPLE SACERDOTAL le jour où la femme MESSIE, la femme LIBRE, aurait apparu pour émanciper et régénérer la femme. Ce n'était plus désormais qu'une question à porter devant les procureurs du roi et les tribunaux correctionnels chargés de sauve-garder les bonnes mœurs.

XIV

Tandis que le saint-simonisme, accomplissant la destinée de ce qui est mensonge, passait si promptement de la jeunesse à la décrépitude, d'autres erreurs du même ordre se manifestaient autour de lui et sollicitaient encore la société de s'aventurer à leur suite dans la carrière de l'utopie.

Charles Fourier, né à Besançon en 1772, et fils d'un marchand de draps, avait eu, comme Saint-Simon, une jeunesse livrée aux essais et aux aventures, et traversé sans le vouloir autant d'épreuves que ce prétendu réformateur. Il avait vu de près toutes les souffrances qu'enfantent la concurrence et l'égoïsme, la lutte des intérêts et l'ardeur d'arriver au but en écrasant à droite et à gauche ceux qui se pressent sur la même route. Après avoir longtemps médité sur le problème humanitaire et cherché sa voie en dehors des lumières du christianisme, comme il avait des sentiments généreux et un cœur bon, il eut l'espoir de détrôner par une utopie pacifique les sanglants conflits auxquels le monde se trouvait livré depuis la déchéance de l'homme. Persuadé que l'homme était bon et que la

société seule était mauvaise, il prétendit reconstituer celle-ci sur d'autres bases.

Au lieu de considérer l'homme comme un être libre, mû par une force intelligente et morale, qui est la volonté, il le confondit avec la création physique, qui obéit aux lois d'une invincible *attraction*. Un Dieu bon ayant créé l'homme bon, et le dogme de la chute du genre humain étant écarté, aux yeux de Fourier l'homme restait bon. Entraîné par la logique même, le réformateur formula un système qui peut se résumer ainsi : tous les penchants de l'homme sont divins; il doit les suivre, et ses désordres, ses imperfections, ses misères viennent de ce qu'il ne peut y obéir dans le milieu social où il se trouve. Donc il faut remplacer la société actuelle par une organisation dans laquelle toutes les passions humaines auront leur libre jeu, et cette théorie, dans le langage obscur du maître, se résume en peu de mots : « Les attractions sont proportionnelles aux destinées. »

Bien longtemps avant la révolution de Juillet Charles Fourier avait publié des ouvrages dans lesquels se trouvait en germe l'exposé de sa doctrine. Sa *Théorie des quatre Mouvements*, livre auquel le monde napoléonien ne fit nulle attention, définit ainsi l'idée du maître. Le premier mouvement est la loi de l'attraction découverte et exposée par Newton; le second est le mouvement organique, celui dont les lois président aux propriétés de forme, de couleur, de saveur, etc., que Dieu répartit entre les êtres inanimés. Le troisième est le mouvement instinctuel qui préside aux penchants et aux actes de l'animal. Le quatrième

est le mouvement aromal; c'est l'ensemble des lois qui régissent les fluides impondérables, tels que la lumière, l'électricité, le magnétisme, qui sont les agents mystérieux de la nature. Ces mouvements ainsi connus et définis, Charles Fourier en révéla un cinquième dont la découverte lui donnait, selon lui, dans le monde moral, le rôle que Newton avait rempli dans le monde physique. Or le mouvement formulé par Fourier était l'attraction *passionnelle* ou *sociale*, qui présidait aux penchants de l'homme et à tous les actes du mécanisme social.

Fourrier assignait sept grandes époques historiques au développement de la race humaine : l'*édénisme*, ou état primitif de l'humanité naissante; l'état sauvage, période de liberté individuelle où chacun mesurait ses jouissances à ses besoins et à sa force; le patriarcat, sous l'empire duquel l'autorité paternelle se manifeste comme la première forme de gouvernement; la barbarie, pendant laquelle les nations cherchent à se grouper et préparent la civilisation par des travaux matériels et des efforts intellectuels; la civilisation, qui est un progrès sur la barbarie et n'est pas le dernier mot de l'humanité. Ces cinq époques ont été traversées par le monde; les deux autres sont à naître, et seront le *garantisme* ou *sociantisme*, la dernière de ce qu'il appelle les sociétés *limbiques*, et enfin *l'harmonie,* vers laquelle gravite le genre humain, et où sera consommé le bonheur dans l'ordre parfait, c'est-à-dire dans la satisfaction de toutes les passions affectives et sensitives, combinées de telle sorte qu'il n'y ait désormais dans le monde ni abus, ni exclusion, ni

souffrance, mais seulement joie, repos et progrès infini. Au rebours de la doctrine catholique, qui fait monter au ciel l'homme purifié, Charles Fourier fait descendre sur la terre l'ordre céleste qui doit la régénérer; avec des éléments imparfaits, mais perfectibles, il aspire à créer une société parfaite. Il a le sentiment de la grandeur des destinées humaines ; mais, au lieu de les faire aboutir à Dieu, comme récompense infinie de la lutte et comme dernière fin de la victoire remportée sur les passions, il la fait consister dans le libre cours donné aux penchants de l'homme, d'où doivent surgir la condition bienheureuse, l'idéal promis, l'harmonie universelle.

Dans la pratique Fourier se proposait donc d'utiliser les passions comme forces vives, et, au moyen de l'attraction passionnée, de substituer au morcellement l'association des hommes en capital, en travail et en talent. Dans ce but il entremêlait tous les travaux de plaisirs; au lieu de villages pauvres et malpropres il imaginait des *phalanstères* élégants et commodes, dans lesquels l'utilité ne serait pas sacrifiée au luxe, ni l'architecture aux nécessités, et qui devaient être habités par des *phalanges* de travailleurs, ceux-ci recevant des propriétaires tous les biens en échange d'actions transmissibles. Ainsi cessait le morcellement des propriétés et du travail agricole ; chacun choisirait l'occupation qui lui plairait davantage et en changerait lorsqu'elle cesserait de lui convenir; l'émulation stimulerait sans cesse ce travail en commun. Connaissant leur importance mutuelle, les capitalistes devaient tenir compte des manouvriers, et ceux-ci des capitalistes;

personne ne connaîtrait le besoin ; aucune convoitise ne serait limitée, aucun amour-propre humilié ; chacun recevrait sa quote-part en proportion du capital, du travail, du talent; quand le travail le plus bas, le plus rebutant, serait le mieux rétribué, toutes les haines cesseraient dans le monde. Toutes les phalanges contribueraient à assurer aux grands hommes, qui appartiennent à l'humanité entière, la fortune, les honneurs et la reconnaissance générale. Il se formerait des armées, non de guerriers exterminateurs, mais d'industriels et de savants, qui porteraient leur assistance partout où besoin serait.

Dans le système inventé par Saint-Simon les supériorités s'affirmaient et réglaient tout arbitrairement, la capacité, les œuvres, le salaire; chez Fourier les supériorités surgissaient de l'élection, et le travail avait une part privilégiée. Ce n'était là d'ailleurs que le point de départ du nouvel ordre social. Sous l'empire de la loi d'attraction des liens devaient s'établir entre les phalanges, comme ils s'étaient d'abord établis entre les groupes, c'est-à-dire passionnément, puis entre les séries. Ce rapprochement des phalanges devait créer la ville provinciale, et du rapprochement de ces centres provinciaux allaient naître les royaumes et les empires, et enfin la construction d'une métropole universelle que Fourier, à l'exemple de Constantin, établissait d'avance sur le Bosphore. Les titres de souveraineté s'échelonneront alors depuis *l'unarque*, chef d'une phalange, jusqu'à *l'omniarque*, empereur du globe, en passant par le *duarque*, le *triarque* et le *tétrarque*.

ainsi dans cet étrange système, grâce au travail attrayant combiné avec le libre essor des passions, l'ordre universel s'établira dans tout l'univers, et les sociétés s'organiseront sans secousse sur les plans éternels de la nature. La grande ruche humanitaire, à l'exemple des cristaux et de la ruche à miel, se formera d'elle-même. A la voix de Fourier les phalanstères ou palais des humains s'élèveront sur toute la surface du globe, comme les murs de Thèbes aux accords d'Amphion.

Qu'est-ce à dire? Est-ce que l'homme, comme la nature organique et inorganique, n'est pas soumis aux lois de la Providence? Seul, et le plus noble des êtres de la planète, ferait-il exception à loi générale de l'harmonie? Peut-on sans blasphème avancer une pareille proposition? N'est-il pas injurieux pour la Divinité de supposer un seul instant que nous sommes créés pour le mal, et pour être toujours les victimes des épidémies, des intempéries des saisons, des guerres, des famines, qu'il serait si facile de faire cesser à l'instant et de prévenir pour toujours du moment où fonctionnerait le mécanisme social de Fourier? N'est-il pas criminel de penser que l'homme est né non-seulement pour la misère, mais pour le crime, et qu'il est mauvais par essence? Quel plus sanglant outrage peut-on faire à la Providence que de tenir un pareil langage?

Dieu a mis dans notre nature, il est vrai, un système parfaitement harmonique de facultés et de penchants. Ces penchants, dirigés dans le sens de leur destination, sont susceptibles de produire par leur ac-

cord des fruits de sagesse et d'être une source de légitime jouissance. Il est certain encore que ces facultés et ces penchants ont pour but, dans la pensée du Créateur, de nous mettre en rapport avec Dieu, avec la nature et avec nos semblables ; que c'est là le rôle sublime de nos facultés intellectuelles, affectives et sensitives.

Pour demeurer dans les conditions de la vertu il ne faut ni fausser ni outrepasser les lois divines. C'est à notre conscience et à notre raison, aidées par les lumières et les secours de la religion, à nous maintenir dans les bornes convenables de la justice et de la vérité. Le mal moral ne saurait donc être imputé à la Divinité. Ce n'est pas en suivant l'impulsion divine, c'est au contraire en donnant à nos penchants et à nos facultés une direction mauvaise, c'est en les exagérant que nous devenons criminels et malheureux. Notre misère nous avertit alors que nous sommes sortis des voies divines et nous sollicite à rentrer dans l'ordre. Tout bien doit donc être rapporté à Dieu, et tout mal à l'homme. Ainsi gardons-nous bien de nous laisser préoccuper par cette déclamation surannée que Dieu est l'auteur du mal.

D'ailleurs est-ce bien à Fourier à soulever une pareille question, à Fourier qui enseigne que l'homme est bon, mais que la société est mauvaise?

La morale de Fourier a été suffisamment indiquée, puisqu'au rebours de toute morale enseignée à l'homme elle devait consister dans la satisfaction de toutes les passions. Et d'ailleurs, l'harmonie universelle une fois établie, les vices et les crimes devaient disparaître

du monde; il n'y aurait désormais ni paresseux, ni mendiants, ni meurtriers, ni voleurs, ces êtres dangereux n'ayant de raison d'être que dans une société livrée à la haine, à l'envie, à l'inégalité, à la concurrence. Charles Fourier admettait l'immortalité de l'âme, mais il proclamait qu'après la mort les âmes transmigrent de corps en corps, de monde en monde, et arrivent même jusqu'à animer les astres. Selon lui le monde devait avoir une durée de quatre-vingt mille ans, la première moitié période de progrès, l'autre période de décadence. Fourier croyait à un Dieu, source de toute chose, mais il enseignait qu'il y aurait dix-huit créations, chacune d'elles s'opérant par la conjonction du fluide boréal et du fluide austral, et alors, emporté par les conceptions les plus délirantes, il imaginait des mondes nouveaux et des conditions étranges assignées dans l'avenir aux destinées de la race humaine. Tout cela prêtait au ridicule, et, dans un pays comme le nôtre, où la raillerie détruit tout, c'était un immense malheur pour le système phalanstérien que de ne pouvoir être exposé ni discuté sans amener le rire et sans présenter les aspects les plus certains du rêve et de la fantaisie.

Aussi le système de Fourier, bien que dégagé de l'alliage ridicule dont nous parlons, bien que propagé, aussi bien que l'idée saint-simonienne, par des hommes d'intelligence, par des apôtres d'une haute portée, ne parvint-il jamais à séduire les masses ni même à être compris des multitudes. On laissa de côté ce qu'il avait d'odieux et d'immoral pour se moquer des océans de limonade, des antibaleines, des anti-

requins, des antihippopotames, des hommes affublés d'une queue armée d'un œil, du globe entouré d'une aurore boréale éternellement lumineuse. En fait d'idées étranges et absurdes on se plaît à prêter aux riches, et on en prêta énormément à Charles Fourier, ce qui était une injustice inutile, dès lors que son système, en contradiction avec toutes les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de la religion, de la foi et de la sagesse, ne pouvait s'établir triomphalement dans le monde et n'était pas même susceptible d'un examen sérieux. Nous ne le mentionnons ici que parce qu'il occupa une très-grande place dans les délirantes conceptions qui se manifestèrent parmi nous à la suite de la révolution de Juillet, conceptions replongées aujourd'hui dans une sorte d'oubli, mais qui eurent l'étrange fortune de se faire écouter et de se concilier des adhésions et des admirations dont la vérité elle-même aurait pu se trouver glorieuse.

XV

Nous avons nommé M. Pierre Leroux ; il avait été, avec M. Jean Reynaud, l'un des missionnaires du saint-simonisme. Il n'était pas de ceux qui cherchaient à introduire dans le monde les grossières croyances sur l'avénement de la femme libre, sur le couple-prêtre chargé de développer les appetits charnels, mais il prêchait une nouvelle métaphysique, un obscur éclectisme ayant pour but d'admettre toutes les philosophies du passé comme ayant concouru à conduire progressivement l'humanité vers une voie intellectuelle où

l'homme doit satisfaire son aspiration véritable et légitime, qui est de se rapprocher sans cesse de Dieu par l'intermédiaire de l'humanité, doctrine panthéistique qui fait disparaître l'individualité dans l'espèce, et, en faisant descendre Dieu sur la terre, confond la perfectibilité humaine dans la perfection divine. Le jour où, dans la salle de la rue Taitbout, M. Enfantin développa sa théorie sur le couple sacerdotal, homme et femme, qui devait présider aux destinées du saint-simonisme, M. Pierre Leroux se leva. « Vous exposez là, dit-il, des doctrines qui ont été unanimement repoussées par le collége ; je suis venu pour vous le dire, et je vais me retirer. » Sans se déconcerter Enfantin répondit en montrant Pierre Leroux : « Voici l'homme qui représente le mieux la vertu telle qu'elle a été conçue jusqu'ici sur la terre, et, vous m'en êtes témoins, la vertu de cet homme ne peut pas comprendre ce qu'il y a d'universel dans mes paroles. » En dépit de cet éloge hyperbolique Pierre Leroux se retira et se posa à son tour comme le chef d'une nouvelle école socialiste dont le but est de « chercher la *cité future*. »

Pierre Leroux, sur le terrain philosophique, ne procède nullement comme Descartes ; il ne commence pas par isoler l'homme de tout l'univers pour le concentrer en lui-même et lui faire découvrir dans son *moi*, dans les seuls faits de concience, les premiers principes qui font l'objet de la philosophie ; il veut, au contraire, que l'homme se développe par la *communion harmonique* de toutes ses facultés avec le monde qui l'environne, sauf à le faire ensuite rentrer en lui-même pour s'obser-

ver et se connaître, et pour recueillir le fruit de ses observations. L'homme n'est rien, dit-il, hors du monde, hors de la société, hors de Dieu. Ce sont là les grands objets de sa connaissance, c'est par eux qu'il arrive à comprendre sa propre nature. Isolez-le de l'univers, vous le retranchez de lui-même; l'évidence, la certitude des choses extérieures lui échappent, car les faits externes sont empreints d'évidence comme les faits internes, et c'est être insensé que de commencer par fermer les yeux pour ne pas le voir, dut-on les ouvrir plus tard.

La formule du système de Pierre Leroux n'est point facile à résumer. Selon lui tous les êtres émanent de Dieu et sont de sa substance en tant que vie. Il est la vie absolue et il est encore la vie par émanation. Il est, et ce qui n'est pas lui ou de lui n'est pas; il est l'âme, l'esprit; c'est l'âme ou la grande âme conçue par Pythagore. Après ces affirmations, qui ont des liens de parenté évidents avec le panthéisme, Pierre Leroux prétend que tous les êtres sont identiques, en tant qu'être, en tant que vie. Selon lui, l'être, la vie, Dieu embrasse tout, est tout, et toutes les créatures ne sont que des modifications éternelles de sa substance une et infinie. Il ajoute : « Le ciel est l'infini être. Ce n'est pas *l'infini créé* sous ses deux aspects d'espoir infini et de *temps éternel*... Le ciel est Dieu lui-même.... Il existe *doublement*, en ce sens qu'il *est* et se *manifeste*. Invisible il est l'infini, il est Dieu; visible il est la vie par Dieu, au sein de chaque créature. *L'invisible* devient *visible* sans cesser d'être *invisible*. L'infini se *réalise* sans cesser d'être *l'infini*. Les créatures progressent en Dieu sans

que Dieu cesse d'être avec elles dans le rapport de l'infini au fini.... L'homme *n'est* que parce qu'il est virtuellement *éternel* et *infini*. Être et infini sont identiques au fond... Nous sommes hommes et Dieu tout ensemble, et nous pouvons nous élever progressivement vers Dieu, au sein du monde et de la vie... Dans cette loi de la vie *l'identité du moi* et du *non-moi* se révèle. » Ces paroles, presque inintelligibles, et que nous empruntons au « Livre de l'Humanité », renferment des contradictions choquantes et n'en sont que mieux l'expression d'une doctrine confuse dans laquelle se résument, sans se mettre d'accord, toutes les notions de tous les panthéismes, depuis Zénon et Épicure jusqu'à Spinosa et jusqu'à Hégel. C'est un accouplement monstrueux du vrai avec le faux. Selon P. Leroux l'homme est un *animal transformé par la raison* et uni à l'humanité ; à chaque page il laisse entendre que l'homme est éternel comme Dieu, comme le monde, et qu'il est l'éternelle manifestation de Dieu. Il dit encore : « *Notre loi est* que Dieu, l'infini, l'invisible, l'éternel, se manifeste de plus en plus dans les créations qui se succèdent, et qu'il ajoute création à création dans le but d'élever de plus en plus à lui ses créatures. Il s'ensuit que des créatures de plus en plus parfaites sortent de son sein à mesure que la vie succède à la vie..» Et c'est ainsi qu'après avoir sans cesse répété que les créatures sont éternelles, non-seulement en tant qu'être, mais comme modifications éternelles de l'âme du monde, il établit qu'il y a succession dans les créations, affirmations qui se détruisent l'une par l'autre. Le socialisme ne s'inquiète pas de si peu.

Le christianisme avait dit : « Aimez votre prochain comme vous-même ; » Pierre Leroux ajoute : *Votre prochain c'est vous-même, car c'est votre objet.* Ce qui signifie : Aimez-vous vous-mêmes, car vous aimer c'est aimer les autres, c'est aimer Dieu. Le panthéisme ne pouvait conclure autrement.

Le panthéisme, par la bouche des saint-simoniens et des phalanstériens, proclame la réhabilitation de la chair et l'abolition de la propriété et de la famille ; P. Leroux est moins téméraire et se garde de professer d'aussi odieuses doctrines ; il cherche, au contraire, à concilier l'indentité absolue des êtres avec leur distinction radicale. Il se borne à conclure que tout est à tous, puisque tout est tout, et qu'on ne doit mettre aucune borne à l'activité humaine ; d'où il suit que la propriété, la famille, la patrie ne doivent pas avoir des limites immuables, mais qu'elles doivent se dilater avec les nouveaux besoins de l'homme et les progrès de l'humanité. Ainsi Pierre Leroux n'entend pas nier, comme faits sociaux, la propriété, la famille, la patrie ; il les admet comme nécessités de transition, il les maintient tant que les conditions de l'humanité ne seront pas rendues plus parfaites par le progrès continu, par la perfectibilité indéfinie de la race humaine. Alors on s'en passera. Témoin des vices qui tourmentent la société actuelle, Pierre Leroux déclare que le mal est nécessaire, en ce qu'il tient encore à notre nature ; pour la récompense et le châtiment de l'âme il accepte l'idée de la métempsycose, et croit, avec Apollonius de Thyane, que « rien ne meurt qu'en apparence, de même que rien ne naît qu'en apparence. »

Protée du socialisme, Pierre Leroux échappe à l'analyse; son système n'est que la négation de ce qui existe; quant à donner la formule de l'idée ou de l'état qui doit régénérer le monde, il la cherche et hésite, et s'abstient de conclure.

De ce fait il en est résulté un autre : c'est que Pierre Leroux, au lieu d'être chef de secte humanitaire, s'est trouvé réduit à n'être qu'une assez remarquable individualité; que, faute d'avoir pu se faire comprendre, faute d'avoir complété son système et d'en avoir déduit les applications sociales, il a trouvé beaucoup de gens épris d'admiration en faveur de son intelligence et de son talent sans réussir à se faire suivre d'un seul individu, sans compter un seul disciple. Il a été à lui seul le maître et l'école, et les idées qu'il a jetées dans le monde, dès l'année 1831 jusqu'à nos jours, ont bien pu accroître la confusion des doctrines et des théories, mais n'ont constitué aucune agglomération de croyants, aucune école. Nous reviendrons sur ce sujet lorsque Pierre Leroux, exhaussé par une seconde révolution, aura trouvé une fois encore un public et un théâtre, et n'aura réussi qu'à produire un peu de bruit sans résultat. Pour le moment nous avons à résumer l'influence de certains socialistes bien autrement dangereux; nous voulons parler des niveleurs qui, de nos jours, se sont appelés communistes, et qui, à d'autres époques, ont été désignés sous les noms de Lollards, de Vaudois, de Jacques, d'Anabaptistes et de Bavouvistes. Ceux-là aussi arboraient leur sanglant drapeau et prêchaient la guerre brutale du pauvre contre le riche.

XVI

L'idée de Gracchus Babœuf est une vieillerie dans les annales du mal; en religion elle se nomme la paresse et l'envie; en politique elle a varié ses programmes, changé ses drapeaux, subi des chefs différents, mais toujours elle a été la haine de celui qui n'a rien contre celui qui possède. Chaque fois que le pauvre cesse d'être chrétien il est entraîné, par le sentiment de la colère et de la jalousie, dans le camp où l'on prêche le partage égal des biens et des jouissances de la vie; chaque fois que le riche rebute le pauvre et fait de sa richesse un emploi égoïste et inhumain, il peuple d'ennemis nouveaux et nombreux l'immense horde des *Partageux*, de ceux qui se demandent de quel droit il est le privilégié du bonheur et pourquoi on n'étendrait pas la main pour participer à son insolente fortune. C'est que la religion chrétienne a seule donné au monde la théorie sociale qui est la loi de la charité; elle a enseigné que les hommes sont frères, que le riche doit au pauvre son superflu, que le pauvre doit au riche son travail, et que tous doivent s'aimer comme fils d'un même père, qui est Dieu. Elle a révélé à la race humaine que la vie actuelle n'est qu'une épreuve de courte durée, au terme de laquelle on passe dans une vie sans fin, où la souffrance, si on l'a saintement employée, sera récompensée par un bonheur inouï, incompréhensible, éternel, et où celui qui aura forfait à l'ordre naturel, qui est la charité, sera réduit à maudire les

richesses terrestres dont il aurait dû être le distributeur et l'économe. La religion chrétienne glorifie la souffrance et la pauvreté, si on les accepte en union avec l'Homme-Dieu qui a vécu pauvre et qui a souffert. Par la bouche de ce même Dieu elle a dit : *Heureux ceux qui pleurent ! Heureux ceux qui sont doux et humbles ! Heureux ceux qui ont soif de la justice !* et elle nous a montré, dans le monde à venir, le mauvais riche suppliant vainement Lazare de lui apporter une goutte d'eau. Sortez de là, regimbez contre la peine et le travail, battez-vous avec vos chaînes et maudissez l'ordre établi, par suite de la déchéance de l'homme et pour que l'homme soit régénéré en Dieu, et vous livrez la société à l'envie, au pillage, à la force, à tous les excès qui enfantent l'ignorance et le désespoir.

Il y aura toujours des riches et des pauvres qui refuseront de croire à ces vérités ou de les accepter, et alors l'égoïsme avare des uns surexcitera au plus haut degré la haine farouche des autres, et les Robert Owen, les Wicleff, les Catilina de tous les âges entraîneront à leur suite des bandes de misérables armés pour la guerre sociale.

Sous la Restauration on se préoccupait beaucoup, dans certaines régions éclairées, de la question politique et de la lutte engagée entre la légitimité et le libéralisme, entre la noblesse et la bourgeoisie ; on tirait à soi par lambeaux quelques articles de la Charte pour s'en faire des leviers ou des instruments, et l'on croyait que tout serait dit le jour où l'on aurait détruit ou agrandi certaines garanties constitutionnel-

les, préservé la couronne des Bourbons de quelque atteinte ou préparé les voies à l'usurpation du prince d'Orange, du futur Guillaume III, qui habitait le Palais-Royal.

Or, au-dessous de la surface où l'on posait ces problèmes, dont la solution n'était pas d'ailleurs exempte de difficultés, on agitait d'autres questions bien autrement redoutables, celles qui touchaient à la vie, au bien-être, à la souffrance, aux misères, au travail. Dans les sociétés secrètes, tandis que le vulgaire des affiliés croyait s'armer contre le drapeau blanc et pour le triomphe de certaines libertés ou de certaines dynasties, les initiés apprenaient que la couleur de la cocarde est chose indifférente, et qu'avant tout il faut se préoccuper de donner aux parias de l'humanité, aux multitudes condamnées à la pauvreté et au labeur, une part égale aux jouissances de la vie, laquelle part serait enlevée aux privilégiés du monde, aux riches, à ceux que l'on personnifiait en ce mot économique : le capital ! La guerre des esclaves fermentait donc dans les couches inférieures du radicalisme, et l'on y commentait ces mots adressés, le 6 octobre, aux sages de la Constituante par les femmes du faubourg Saint-Marceau et du faubourg Saint-Antoine : *Des lois ! des lois ! Cela nous donnera-t-il du pain ?* Aux yeux des conspirateurs tout le problème de l'avenir était là. Au fond ils ne se trompaient pas lorsqu'ils proclamaient qu'avant tout il fallait résoudre ce problème ; ils ne se trompaient qu'en acceptant, en cherchant, en faisant espérer aux autres des solutions impossibles et criminelles.

Gracchus Babœuf et son parti avaient succombé à l'œuvre, mais tous n'étaient pas morts; beaucoup de jacobins et de cordeliers, quelques débris de la faction des septembriseurs et des hébertistes avaient travaillé à entretenir le peuple des ateliers et des tavernes dans la foi au *bonheur commun*. Dans un ordre plus élevé, l'un des disciples de Babœuf, Philippe Buonarotti, sectaire intelligent et convaincu, avait considéré comme un devoir de réhabiliter la mémoire de son maître et de reprendre sa tâche. Condamné à la déportation par la haute-cour de Vendôme, il avait passé trente-cinq ans dans les prisons d'État ou en exil, et à la suite des longues méditations de la captivité il avait formulé en système pratique l'idée de l'*Égalité absolue* appliquée au régime constitutionnel des peuples. Patriarche de la régénération du monde par le bonheur commun, il avait formé des disciples, recruté des adeptes, organisé une haute vente universelle, et c'est de lui que la plupart des sociétés secrètes de France et de Belgique recevaient l'enseignement social et le mot d'ordre babouviste. Retiré dans un petit logement de la rue Saint-Lazare, caché sous le nom de Raymond, vivant très-sobrement du produit de quelques leçons de musique, il était comme le Vieux de la Montagne des générations actuelles, communiquant sa volonté et son esprit à un assez grand nombre de séides qui honoraient en lui l'ami de Robespierre, le complice de Babœuf et l'initiateur le plus sombre et le plus convaincu du socialisme ancien et moderne.

XVII

Parmi ceux qui, sans l'aimer, sans le suivre, sans accepter ses inspirations et la solidarité de sa vie, concouraient avec lui à la destruction du monde politique, on remarquait déjà un jeune carbonaro génois, Joseph Mazzini, dont le nom ne reparaîtra que trop dans ce livre. Plus exclusivement voué au triomphe de la révolution italienne, il s'élevait fort audessus de Buonarotti par l'instruction et l'intelligence, et comme lui il ne reculait devant aucun moyen lorsqu'il s'agissait d'atteindre le but. Un trait de ressemblance assez frappant entre ces deux hommes si différents d'âge et de force, c'est qu'ils associaient à leurs idées de nivellement social un système religieux trèsmal défini dans son mysticisme. Sectaire de l'école de Robespierre et de Rousseau, Buonarotti proclamait l'existence de l'Être suprême et admettait les rapports de l'homme avec Dieu; Joseph Mazzini, se rapprochant davantage de Pierre Leroux, s'en tenait à un panthéisme obscur, qu'il savait d'ailleurs entourer des pompes du style et des illusions d'une certaine poésie.

Nous analyserions mal l'utopie mazzinienne, que son auteur n'a pas d'ailleurs entièrement vulgarisée et dont il ne révèle à ses adeptes que ce qu'ils peuvent accepter ou comprendre. Nous citerons plusieurs passages de l'un des manifestes qu'il publia sous le gouvernement de Louis-Philippe, et qui renferment en partie l'expression de sa pensée.

« Lorsque les temps sont mûrs, dit-il, pour franchir le

seuil du présent et s'élancer vers l'avenir, toute hésitation est funeste ; elle énerve et dissout ; le secret des grandes victoires est la rapidité des mouvements. Quand toutes les conséquences d'un principe sont épuisées, quand la maison que Dieu vous a faite (la société) tombe en pourriture, secouez la poussière de vos pieds et hâtez-vous d'en sortir. La vie est dehors.... Or les temps sont mûrs ; les conséquences du principe *individuel* sont épuisées... Le vieux monde n'a plus rien à développer ; il lutte, il résiste, il s'immobilise. Nous avons des cadavres d'aristocratie qui fonctionnent par galvanisme, l'ombre de la royauté singeant le corps et la vie... L'avenir nous réclame....

« Les peuples ne se régénèrent pas par l'analyse. L'analyse est un puissant dissolvant qui peut aplanir bien des routes, mais il ne lui est pas donné de créer. L'analyse, c'est l'individualisme ; c'est, si vous le voulez, *l'individualité* triomphante ; elle ne peut aboutir qu'à une révolution de protestantisme et de liberté... L'association, c'est la synthèse, la synthèse de Dieu, le levier du monde, le seul instrument de régénération qui ait été donné aux races humaines. L'opposition n'est que l'analyse : un instrument de pur criticisme ; elle tue et n'enfante pas. Quand elle a tué un principe elle s'accroupit sur le cadavre et elle y reste. La synthèse seule peut repousser le cadavre et chercher la vie ailleurs. C'est pourquoi la révolution de 1789, révolution toute protestante dans son caractère, n'a pu, dans ses derniers résultats, qu'intrôniser l'analyse, constater la fraternité individuelle et organiser la liberté ; c'est pourquoi la révolution de 1830,

révolution toute d'opposition, s'est trouvée impuissante, dès les premiers jours, à réaliser le principe *social* qu'elle entrevoit de loin sans pouvoir l'atteindre... On ne bâtit pas sur le vide... Le dogme seul peut nous sauver, c'est-à-dire la manifestation d'un principe et son incarnation dans les faits. Peuvent-elles, les races enchaînées, s'élancer dans l'arène du libre développement, si elles ne brisent pas pour toujours la porte de leur prison?...

«... Le parti républicain n'est pas un parti politique ; c'est un parti religieux ou bien ce n'est rien. Il a un dogme, une foi, des martyrs depuis Spartacus, il doit avoir l'inviolabilité du dogme, l'infaillibilité de la foi, le dévouement et le cri d'action des martyrs. C'est pour l'avoir trop oublié... qu'on l'a vu tomber quelquefois. C'est par *l'idée*, par la pensée religieuse, dont il est, même à son insu, une manifestation sur la terre, qu'il s'est toujours relevé ; relevé géant quand on le croyait disparu. Qu'il ne l'oublie pas. Les partis politiques tombent et meurent ; les partis religieux ne meurent jamais, si ce n'est par le temps et par la victoire, lorsque l'idée-principe qui fait leur vie a reçu tout le développement dont elle était capable et s'est incarnée dans les mœurs. Alors, mais alors seulement, Dieu fait germer dans le cœur des peuples, ou sous le crâne de l'homme puissant par le génie et par l'amour, une nouvelle pensée plus vaste et plus féconde que sa devancière ; le foyer de la foi se transporte d'un pas en avant, et ceux-là seuls qui viennent se grouper autour de lui constituent le parti d'avenir.....

« La foi manque aux peuples, non la foi *individuelle*, celle qui fait les martyrs, mais la foi commune, la *foi sociale,* celle qui enfante la victoire; la foi qui rallie, qui soulève les masses; la foi dans leurs destinées, dans leurs missions, dans la mission de l'époque; la foi qui agite, éclate et rayonne en se dévouant, qui prie et combat, qui marche sans crainte dans les voies de Dieu et de l'humanité, l'épée du peuple dans la main, la religion du peuple dans son cœur, l'avenir du peuple dans la pensée... La foi s'est éteinte.... Honte et pitié! Depuis que cette lumière sainte des peuples a disparu nous errons dans les ténèbres sans lien, sans plan, sans direction unitaire, ou bien nous avons croisé les bras sur notre poitrine, comme des malheureux qui ont perdu tout espoir. Des hommes (les catholiques) ont poussé un long cri de douleur; ils ont dit : Tout s'en va, Dieu seul reste, et ils ont renoncé aux progrès de la terre pour murmurer un chant de résignation, une prière de mourant. D'autres (les incrédules) se sont révoltés; ils se sont faits Satan, ils se sont pris à rire d'un rire amer et ils ont proclamé le règne des ténèbres; scepticisme, ironie, impiété, ils ont tout accepté comme un fait accompli, irrévocable; ils se sont fait un vêtement de leur désespoir; ils en ont agité les plis par-dessus les têtes; ils ont formulé le blasphème... ou bien, accroupis dans une contemplation toute subjective, ils se sont absorbés dans le *moi*, oubliant ou niant le reste; ils se sont immobilisés dans l'individualité......

« Non, Dieu puissant! ta parole n'est pas accomplie; ta pensée, la pensée du monde n'est pas dévoilée tout

entière ; elle enfante encore, elle enfantera pendant longtemps.... Notre mission grandit avec nos forces, elle s'étend avec nos découvertes, elle monte de siècle en siècle vers des destinées qui nous sont inconnues. Elle marche à Salvi qu'elle n'a pas encore. D'initiation en initiation, à travers la série de *tes incarnations successives*, elle épure, elle complète sa formule de dévouement. Elle étudie sa route. Elle apprend ta foi, ta foi liante, ta foi éternellement progressive. Les formes s'altèrent et se brisent; les religions s'éteignent ; l'esprit humain les déserte comme le voyageur le foyer où il s'est abrité la nuit, mais il s'éclaire à d'autres soleils, et la religion reste. La pensée est immortelle; elle survit aux formes, elle renaît de ses cendres. L'idée se dégage de son symbole percé à jour; elle quitte son enveloppe que l'analyse a creusée ; elle rayonne pure et brillante, étoile nouvelle au ciel de l'humanité. Mais ce n'est là qu'un flambeau de plus; et combien faut-il que la foi en allume encore pour que la route de l'avenir en soit tout éclairée ! Combien d'étoiles, pensées séculaires dégagées de leurs voiles, doivent-elles encore monter au ciel de l'intelligence pour que l'homme, résumé complet du *Verbe terrestre*, puisse se dire : *J'ai foi en moi*, ma destinée est accomplie. »

Sous ces doctrines pompeusement obscures se cachait un panthéisme mal défini, une théorie ayant pour résumé la perfectibilité de l'homme développée de plus en plus jusqu'à ce que l'homme soit absorbé en Dieu, et, à son tour, devienne Dieu ; tout cela par l'association universelle des esprits et des forces. Un

...ment venir où Joseph Maz-
... transformation de l'huma-
... et l'amour, chercherait à hâter
... par le meurtre, par l'insurrection
... pour mieux dire, ce jour était déjà
... manquait encore à Mazzini que des bras
... disposés à lui servir d'instruments.

XVIII

[Il] est un fait qui domine toutes ces aberrations dont [on] faisait des doctrines pour le peuple : c'est que l'a[thé]isme était vaincu ; c'est que nul n'osait s'adresser à l'humanité sans lui proposer une croyance ; c'est que tous les systèmes nouveaux, inventés par les prétendus apôtres socialistes, reposaient plus ou moins clairement sur la base du panthéisme. Et ces doctrines, incompatibles avec le libre arbitre, la volonté, la moralité, l'ensemble des lois divines et humaines, elles se produisaient avec une étrange audace dans l'École normale, source de l'enseignement officiel, et, en même temps, dans les leçons et dans les livres des professeurs scientifiques les plus accrédités. Le panthéisme matérialisé et appliqué se retrouvait dans les théories du système phrénologique, dans la médecine de M. Broussais, qui absorbait la popularité scolastique et venait profondément altérer les notions de la justice et de la vérité. Si toutes nos passions du bien et du mal, si toutes nos facultés résultent de certaines conformations du cerveau, prédispositions inflexibles, alors la liberté n'est plus à nous,

le bien et le mal sont en dehors de notre volonté, de notre action spontanée. Si nous commettons un crime c'est que nous en avons le penchant irrésistible et fatal; si nous faisons le bien c'est en vertu d'une certaine faculté harmonique indépendante de nous-mêmes. Prédestinés que nous sommes, nous marchons en aveugles dans les voies éternellement et fatalement indiquées. N'était-ce pas là faire le procès à la justice humaine, expliquer toutes les actions atroces dont le châtiment est le seul frein pour la sécurité publique? Tant il est vrai que, lorsque l'esprit abandonne les voies régulières et saintes, il se jette dans une immensité d'erreurs!

M. Broussais faisait résulter du système des nerfs et du sang le même matérialisme que le docteur Gall tirait du cerveau. Nous étions presque un effet sans cause de la matière organisée, vivante en vertu d'une loi mécanique. Le magnétisme était comme le surnaturalisme du monde matériel, une lueur dans ces ténèbres. Les nerfs retentissaient comme la statue de Memnon, et le cerveau, siége de la vie et de la mort, était une matière inconnue, agissant par une cause aussi inconnue. Travaillez, philosophes, législateurs; explorez ces cavités sombres du cerveau, ces proéminences du crâne; là réside toute la causalité des actions humaines. Des os, des nerfs, du sang, voilà tout l'homme; l'âme immortelle est un mot!

Renfermées dans le domaine scientifique ces idées ne pouvaient être que le sujet de dissertations oiseuses ou désespérantes; répandues comme enseignement parmi le peuple, elles devaient créer une secte de cri-

minels raisonneurs, dont Lacenaire plus tard devint l'expression affreusement colorée. Quand les doctrines apparaissent elles ne croient pas aller aussi loin que le mal et le crime; les conséquences viennent quand les principes sont posés.

Et, au fond, ce qui aurait dû profondément humilier les réformateurs et les utopistes dont nous venons de rappeler les idées, c'est que tout ce qu'ils inventaient était vieux et ils ne faisaient que recrépir des ruines.

Longtemps avant Saint-Simon et Fourier, avant Pierre Leroux, Buonarotti et Mazzini, il y avait eu dans le monde des gnostiques, des manichéens, s'appelant fils de la lumière, s'organisant en sociétés secrètes et enseignant que tout est Dieu. Étouffée un moment par la guerre des Albigeois, leur éternelle hérésie, leur secte multiple et variable avait reparu parmi les templiers, pour se produire, dans les temps plus rapprochés de nous, avec les illuminés et la franc-maçonnerie. Le même esprit s'était manifesté dans les prédications de Munzer, de Jean de Leyde, et dans la guerre des Paysans; il avait contribué à bouleverser l'Angleterre et l'Écosse au temps de Cromwell. Le mensonge social est né du jour où la vérité a osé déplaire au mal, en l'appelant par son nom, et l'esprit de révolte a séduit les anges bien longtemps avant la création de l'homme.

Vaincue, démasquée, mille fois confondue et détruite, l'erreur reparaît toujours dans le monde pour y revendiquer l'empire des âmes et le gouvernement des sociétés. Il y a plus de dix-huit cents ans que son impuissance nous a été révélée par Celui qui

a dit à nos pères : « Prenez courage! j'ai vaincu le monde. »

XIX

Le mouvement philosophique commencé sous la Restauration se prolongeait au milieu de l'effervescence morale, et la voix des penseurs n'était guère écoutée lorsque le retentissement des émeutes et de la guerre civile couvrait le bruit de l'enseignement pacifique. M. de Bonald et M. de Frayssinous s'éteignaient, consternés par la prévision des dangers de l'avenir. M. de La Mennais hésitait encore à se séparer de Rome et mettait la dialectique au service de sa prochaine révolte. Ce n'était plus d'ailleurs la philosophie sensualiste qui se faisait entendre dans les chaires de l'Université; on la laissait triompher dans les journaux et dans les pamphlets, mais on avait honte de la prêcher à la jeunesse. Maine de Biran et de la Romiguière avaient disparu de la scène. Le premier, après avoir pris pour point de départ la doctrine de Condillac, s'en était peu à peu éloigné et avait graduellement remonté vers la doctrine de Leibnitz; l'autre avait enseigné la doctrine de l'activité de l'esprit humain, regrettant d'avoir longtemps partagé les doctrines contraires de Condillac, son maître. M. Royer-Collard, qui, autrefois, avait exposé dans son cours d'histoire les différents systèmes de philosophie, avait fini par porter un coup de mort à l'idée sensualiste, par lui substituer le système écossais, qui est plutôt une méthode d'étude phi-

losophique qu'une philosophie proprement dite, puisqu'il est fondé sur l'observation appliquée aux faits intellectuels, comme elle est appliquée aux faits matériels dans les sciences physiques. La philosophie catholique, appuyée sur l'idée religieuse, qui ne change pas, ne pouvait plaire à la majorité des esprits dès lors que le libre examen était remis en honneur. M. Royer-Collard, en descendant de la chaire, avait légué sa mission à M. Victor Cousin, le plus éminent de ses élèves. Le nouveau professeur était toujours un penseur hardi, un orateur éloquent, un écrivain plein de chaleur et d'érudition ; il y avait dans son geste, dans sa parole, dans sa personne, une puissance indéfinissable, mais attractive. Prenant la philosophie où M. Royer-Collard l'avait laissée, M. V. Cousin entraînait son auditoire dans les voies de la philosophie allemande, et continuait d'être chez nous le porte-enseigne de l'éclectisme, système de transaction qu'il est plus aisé de comprendre que de définir. M. Cousin avait des disciples fervents et illustres, au nombre desquels figuraient depuis longtemps MM. Damiron et Jouffroy. Leur enseignement tendait à établir une séparation entre la religion et la philosophie ; parlant de la religion avec respect, ils faisaient sortir la philosophie tout entière du travail de la réflexion sur les notions primordiales fournies par l'intuition, ce qui est après tout le caractère de toutes les philosophies purement rationnelles. Ce que le libéralisme était en politique, l'éclectisme l'était en philosophie ; cette école ouvrait la porte à tous les engouements de l'esprit de système sans s'y rallier et sans en accepter la

solidarité, et toutefois elle rendait au monde le service de compléter la déroute du sensualisme, de l'idéalisme et du scepticisme, et d'exprimer des idées élevées sur Dieu, l'homme, le monde et leurs rapports.

XX

M. Cousin, qui marchait toujours à la tête du mouvement philosophique, fut longtemps enlevé par la politique à la science; M. Jouffroy ne subit pas au même degré cette attraction et continua jusqu'à sa mort à occuper la chaire d'histoire de la philosophie moderne. Il eut donc à porter le fardeau de l'enseignement officiel, et le soutint malgré les défaillances de sa santé, surtout en dépit des contracdictions qui se manifestaient dans son esprit et sa conscience, et qui tantôt l'éloignaient, tantôt le rapprochaient de son point de départ, qui avait été l'idée catholique. Bien que suppléant de M. Cousin, il avait fini par se séparer des doctrines de son maître. L'éclectisme ne répondait pas à son besoin de croire; il voulait se rattacher à quelque système mieux démontré et plus immuable. C'est dans cette recherche que se consumait sa vie depuis le jour où il s'était révolté contre la foi chrétienne en publiant, dès 1825, dans *le Globe*, son trop célèbre article destiné à démontrer *Comment les dogmes finissent*. C'est lui qui, énumérant les diverses phases par où passa son esprit, nous a raconté « l'histoire d'une intelligence sortie du catholicisme pour entrer dans le rationalisme. » Après avoir dépeint les jours heureux de sa jeunesse, durant lesquels les croyances

du christianisme avaient pleinement répondu à tous les besoins et à toutes les inquiétudes de son âme, il nous fait connaître comment le *vent du doute* avait ébranlé le paisible édifice de la religion sous lequel il s'était abrité. « Ma curiosité, dit-il, n'avait pu se dérober à ces objections puissantes, semées comme la poussière, dans l'atmosphère que je respirais, par le génie de deux siècles de scepticisme. Malgré l'effroi qu'elles me causaient, et peut-être à cause de cet effroi, elles avaient fortement saisi mon intelligence. En vain... toute ma mémoire, toute mon imagination, toute mon âme s'étaient soulevées et révoltées contre cette invasion d'une incrédulité qui les blessait profondément; mon cœur n'avait pu défendre ma raison. » Hélas! ce douloureux abandon des croyances chrétiennes n'avait été que trop ordinaire en ce siècle qui s'était écarté de Dieu, et celui que la prière pouvait seul éclairer et ramener n'avait eu recours qu'aux solutions orgueilleuses de la science. Beaucoup d'autres étoiles s'étaient éteintes de même, et Théodore Jouffroy n'était pas le seul qui, à l'École normale, était tombé dans les profondeurs de l'abîme intellectuel où l'incrédulité règne.

M. Jouffroy disait encore : « Bien que mon intelligence ne considérât pas sans quelque orgueil son ouvrage, mon âme ne pouvait s'habituer à un état si peu fait pour la faiblesse humaine; par des retours violents elle cherchait à regagner les rivages qu'elle avait perdus; elle retrouvait dans la cendre de ses croyances passées des étincelles qui semblaient par intervalles rallumer sa foi; mais les convictions ren-

versées par la raison *ne peuvent se relever que par elle* (c'est le contraire qui est vrai), et ses lueurs s'éteignaient bientôt... Jamais, d'ailleurs, je n'avais mieux senti l'importance des problèmes de la vie que depuis que j'en avais perdu la solution ; j'étais incrédule, mais ej détestais l'incrédulité... Ne pouvant supporter l'incertitude sur l'énigme de la destinée humaine, n'ayant plus la lumière de la foi pour la résoudre, il ne me restait que la lumière de la raison pour y pourvoir. Je résolus de consacrer tout le temps qui serait nécessaire, et ma vie, s'il le fallait, à cette recherche; c'est par ce chemin que je me trouvai amené à la philosophie. » Et voilà ceux qui, tout en se débattant dans les ténèbres du doute, avaient mission de l'État pour enseigner les autres, pour porter au-devant des jeunes générations les flambeaux de la certitude et de la vérité. Cette âme exilée du christianisme (pour y rentrer, il est vrai, aux dernières heures de la vie terrestre) finit par s'acclimater dans le scepticisme dont elle avait eu horreur; elle se résigna à ne rien affirmer, à ne rien croire; elle ajourna ses espérances; elle ne vit pas qu'à elle seule, et par sa faiblesse, elle était la condamnation de l'impuissant rationalisme qui veut résoudre seul, en dehors de la tradition et de la foi, tous les grands problèmes qui intéressent au plus haut degré les destinées de l'homme.

Mis en demeure de s'expliquer sur le maître de l'éclectisme, dont les doctrines triomphaient alors dans les prytanées universitaires, M. Jouffroy ajoutait avec une franchise dont il faut lui savoir gré : « Jeune comme nous, comme nous nouveau dans l'étude de la philoso-

phie, M. Cousin, en débutant, partageait notre inexpérience et nos incertitudes. Ce que nous ignorions il l'ignorait ; ce que nous aurions voulu apprendre il aurait voulu le savoir ; mais, obligé d'enseigner, et ne sachant pas, il avait judicieusement senti qu'il est des questions qui, par leur généralité même, ne pouvaient être vaincues par la seule force de l'esprit... Il les avait donc écartées et ajournées, et s'était replié sur des questions particulières, et, parmi celles-ci, sur le petit nombre de celles qu'avaient commencé à lui aplanir les leçons de ses maitres. Une fois aux prises avec ces questions il nous avait fait assister à ses propres recherches, et, jeune comme il était, il avait porté dans ces recherches toute l'ardeur, toute l'analyse minutieuse, toute la scrupuleuse rigueur qui sont le propre des débutants... Ainsi M. Cousin ne nous avait donné que ce qu'il avait pu nous donner ; il n'avait pas choisi, il n'avait pu choisir ; il avait obéi à la nécessité ; mais cette nécessité même avait produit des effets que l'enseignement le mieux calculé n'aurait pu donner. En suivant la recherche ardente du maitre nous nous étions enflammés de son ardeur ; les excessives précautions que son inexpérience avait répandues dans sa méthode nous avaient appris à fond tout le détail de l'art de poursuivre la vérité et de la trouver. La même inexpérience appliquée à l'examen des systèmes nous avait enseigné à pénétrer jusqu'aux entrailles des opinions philosophiques et à les juger profondément. Enfin l'absence de tout cadre, de tout plan, de toute idée faite sur l'ensemble de la philosophie, avait eu pour premier résultat, en nous la laissant inconnue,

de la rendre plus séduisante à notre imagination et d'augmenter en nous le désir de pénétrer ses mystérieuses obscurités, et pour second de nous obliger à nous élever par nous-mêmes à ces hauteurs, à nous créer par nous-mêmes notre enseignement à travailler par conséquent à penser par nous-mêmes et à le faire avec liberté et originalité. Voilà ce que nous devons à l'inexpérience de M. Cousin. Je sortis de ses mains sachant très-peu, mais capable de chercher et de trouver, et dévoré de l'ardeur de la science et de la foi en moi-même. » Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que le retour aux lumières de la foi chrétienne l'aurait plus promptement et plus sûrement initié aux solutions réelles des problèmes éternellement proposés aux méditations de l'homme. Quoi qu'il en soit, la sévérité d'un ennemi ne saurait déconsidérer l'enseignement rationaliste plus que ces éloges, mêlés d'hésitation, et qui nous révèlent jusqu'à quel point ceux qui reconstituaient la philosophie en dehors de la foi catholique se trouvaient faibles, timides, ignorants et aveugles à leur point de départ. Comment, en face d'une société en travail, qui se dissolvait de toutes parts pour essayer de revivre, comment de pareils maîtres pouvaient-ils rallier à eux les intelligences et les doctrines, et ramener l'humanité dans les voies de la vérité et de la sagesse? Voilà où nous en étions alors que nous osions paraître si orgueilleux de notre science, si convaincus de la justesse des solutions que nous proposions au peuple.

Veut-on savoir ce que parvint à atteindre Jouffroy dans l'ardeur de ses investigations philosophiques: ses

amis et ses maîtres nous le diront eux-mêmes. M. Cousin, qui eut à parler sur la tombe de son disciple, résumait ainsi les travaux de Jouffroy : « De peur de s'égarer, sur les pas mêmes du génie, dans la haute métaphysique, il oubliait un peu trop les instincts sublimes et le dogmatisme immortel de l'esprit humain et se plaisait à demeurer sur le terrain même de la psychologie. Lorsque, il y a plusieurs années, nous conduisions M. de la Romignière à sa dernière demeure, j'étais du moins soutenu par la pensée que mon vénéré maître avait rempli toute sa carrière et que ce qu'il y avait de meilleur en lui vivrait dans un livre consacré. Mais ici toute consolation manque... la mort a arrêté Jouffroy au milieu de sa carrière, et il m'a renvoyé à moi-même la tâche que je lui avais confiée. » Écoutons ensuite M. de Rémusat, dont les sympathies étaient acquises à Jouffroy, et qui résumait ainsi son opinion sur le rôle que son ami avait rempli dans la science : « Nous avons loué hardiment; s'il fallait juger nous serions plus timide. Nous ne pouvons dire que la philosophie de Jouffroy nous satisfasse complétement. Quoiqu'il ait su donner à ses principes une fécondité inespérée, il nous paraît cependant être resté en deçà des vérités certaines, et il n'a pas égalé le connu au connaissable. En vain s'est-il efforcé d'exclure, ou plutôt de restreindre le doute inséparable des connaissances d'un être borné tel que l'homme; il a laissé encore au doute une part plus grande qu'il ne faut, et sa défiance envers la philosophie nous paraît excessive. Bornons-nous à dire que, comme les Écossais, ses maîtres, mais

avec plus d'étendue, de force et de profondeur que ses maîtres, Théodore Jouffroy a établi une excellente *philosophie d'introduction*... » Ainsi, au témoignage de tous ceux qui ont pu le juger, de ceux mêmes qui honorent le plus son souvenir, Théodore Jouffroy, après avoir perdu la solution catholique des grandes questions qui occupent l'esprit humain, n'était point parvenu à en trouver la solution philosophique; après avoir nié l'autorité de la foi il n'avait réussi qu'à amoindrir celle de la raison. Triste résultat!

XXI

La religion, le pouvoir, les mœurs, les institutions des peuples, tout était ébranlé. La philosophie rationaliste, qui avait fait ces ruines, était impuissante à les relever. La société était en souffrance, et le mal se manifestait surtout dans les âmes vides de croyances et de principes, livrées à un égoïsme presque exclusif. Appartenait-il à la philosophie de les guérir? Non sans doute. Et comment pourrait-elle donner des dogmes à l'humanité? D'où lui viendraient l'accord, l'autorité nécessaires? Elle qui n'a su jusqu'ici que détruire, d'où tirerait-elle la puissance merveilleuse de fonder? C'est la religion qui fonde; la religion seule a pu cicatriser la plaie du scepticisme antique; seule elle peut remédier aux maux causés par le scepticisme moderne; son influence a paru s'affaiblir aux yeux de ceux qui la repoussent, mais elle est toujours vivante. Ce serait en vain que l'on chercherait dans l'éclectisme la solution du problème social. L'éclec-

tisme peut bien aspirer à être le début, jamais il ne peut être le terme de la philosophie. Il reconnaît sans doute les besoins et les instincts supérieurs de l'âme, que nient les philosophies empiriques, mais il cherche comme elle leur satisfaction dans les seules forces de la raison, et il aboutit à l'absence d'unité, à l'anarchie des systèmes. Et cependant, s'il est une philosophie, elle doit aboutir à la lumière.

Quiconque a réfléchi un instant avec lui-même n'a point tardé à comprendre, non pas d'une manière vague et incertaine, mais lumineuse et irrésistible, qu'il se passe dans les derniers replis de son être quelque chose de mystérieux et d'intime. Il pense, il raisonne, il compare, il formule des jugements, il affirme ou il nie par une suite de propositions qui s'enchaînent l'une à l'autre. Ce n'est pas tout. Le principe immatériel qui vit en nous n'a pas seulement des conceptions intérieures ; il manifeste ce qui réside au fond de lui-même par des actes extérieurs, qui ne sont que la vivante traduction de ce qu'il a résolu. Avant d'agir l'être raisonnable à des idées arrêtées sur ce qu'il doit faire. Il a pesé dans la maturité du jugement les déterminations qui s'offraient à lui ; il a considéré le principe, il a envisagé la conséquence; puis il a embrassé dans la plénitude de sa liberté le parti qu'il a estimé le meilleur pour le temps ou pour l'éternité. Il ne marche donc à un but que quand il l'a clairement aperçu, il y marche alors avec toute confiance qu'il pourra l'atteindre. Suivez-le dans ses paroles, dans ses gestes, dans ses actions privées ou publiques, sous les yeux de la multitude ou dans le

silence de la maison ; toujours, vous le reconnaîtrez, la certitude est l'âme de ce qu'il dit, de ce qu'il veut, de ce qu'il accomplit, à moins que le flambeau de l'intelligence ne se soit éteint dans cette existence, incomplète ou fatiguée par le temps, et que sa vie ne s'achève dans les ténèbres d'une longue enfance. Mais plus il contemple la vérité dans sa magnifique et radieuse évidence, plus il a de foi ou de certitude dans lui-même et les moyens qu'il emploie, plus, dès lors, ses facultés sont puissantes pour le bien, plus il exécute de ces merveilles qui, par leur imposante majesté ou leur utilité permanente, attestent que Jéhovah souffla sur sa créature quelques parcelles de sa force et de son intelligence.

Or, tandis que le philosophe chrétien sera illuminé des lumières de la certitude, tandis qu'il affirmera Dieu comme auteur et principe de toute vérité et de tout bien, le sceptique, livré à ses doutes, n'aura ni culte intérieur, ni culte extérieur. Incertain de ses destinées, ne sachant d'où il vient, où il va, pourquoi il passe quelques jours sur cette terre, il marchera au hasard ici-bas, jusqu'à ce que vienne pour lui le funèbre dénouement d'une existence qu'il n'a su ni comprendre, ni consacrer au Maître qui la lui a départie. Ainsi jamais la prière qui invoque, jamais le cri de reconnaissance qui remercie, jamais la louange qui se plaît à bénir, jamais le sentiment de sa propre faiblesse qui crie à la toute-puissance : Venez à mon aide ! Partout la stérilité des croyances engendrera la stérilité des actes. Ou plutôt, comme il est impossible à l'homme de vivre sans foi religieuse, le sceptique,

qui ajourne toujours la conclusion, se créera un culte à sa fantaisie. Adorateur de lui-même il va devenir son propre Dieu. Protestons avec énergie et de toutes nos forces contre ce perfide système, qui, dans sa rigueur logique, anéantit jusqu'à la pensée elle-même, et, dans la pratique, fait des intelligences débiles ainsi que des volontés dépravées. L'Esprit de lumières nous affirme que la foi soulève les montagnes; il en va de même dans l'ordre moral, politique ou social. Toutes les grandes pensées qui ont servi la cause de l'humanité, toutes les actions qui ont imprimé aux siècles un glorieux élan, ont eu la foi pour inspiration et pour base. Mais le doute! il éteint le génie, il glace l'enthousiasme, il enchaîne la science, il paralyse le dévouement, il dessèche dans sa source l'esprit d'immolation et de sacrifice qu'il remplace par l'individualisme le plus brutal. On sait tout ce qu'a édifié la vérité catholique, et puisse-t-elle en être bénie à jamais! Nous avons beau chercher les monuments qu'a laissés derrière lui le scepticisme; la poésie, la littérature, les arts, la science, la philosophie, la politique ne répondent qu'en étalant sous nos yeux des amas de ruines et toutes les apparences du néant.

Qu'on nous pardonne d'exposer ici ces considérations dont nous aurions pu faire grâce à nos lecteurs; elles nous ont été arrachées par le spectacle des antagonismes et des luttes qu'engageaient entre elles, dans la période historique dont nous esquissons le souvenir, les philosophies nées de l'orgueil et de la révolte.

XXII

Au milieu de cette orgie philosophique de tous les systèmes, en face de ces négations empreintes d'ironie et de ces affirmations orgueilleuses, que restait-il à faire à ceux qui ne voulaient point voir par la lumière du christianisme? Il restait à donner la démission de l'esprit humain, abdiquant sa plus sublime prérogative, celle de se connaître et de connaître son auteur. Ce fut sous l'empire de ce découragement intellectuel que M. Auguste Comte ouvrit l'enseignement de la *philosophie positive*, dont les obscures théories ne sont point destinées à devenir populaires, et qui n'ont pas laissé de faire du mal à un siècle qui cependant ne cherche guère à les comprendre.

Cette théorie, c'est l'explication scientifique du monde, de l'homme, de son intelligence et de ses destinées, en faisant abstraction absolue de l'idée de Dieu. Dans ce système, « tout ce que nous pouvons savoir est renfermé dans les notions géométriques de l'étendue et du mouvement, dans la connaissance du mécanisme céleste auquel nous appartenons, dans le jeu des agents qui gouvernent évidemment toutes choses sur notre terre, dans les combinaisons des éléments chimiques, dans l'étendue de la série des êtres vivants au sommet de laquelle l'homme est placé, et enfin dans les conditions sous lesquelles les sociétés se développent. Au delà de cet ensemble on ne peut plus imaginer que des spéculations sur l'essence des choses et sur les causes dernières; mais, essence des

choses, causes dernières, questions théologiques et métaphysiques, tout cela est en dehors de l'expérience. L'esprit humain, de quelque manière qu'il s'ingénie, n'a aucun moyen d'y atteindre et produit lui-même des causes qui produisent tout. » Ainsi M. Auguste Comte dégage son terrain de tout ce qui peut gêner l'expression de sa doctrine. D'autres se donnent la peine de nier Dieu, de le remplacer par une loi, par une formule, par une théorie plus ou moins acceptable; M. Auguste Comte s'en passe. Au lieu d'abaisser l'orgueil de l'homme et d'admettre, comme principe de toute chose, un Dieu créateur, infini et tout-puissant, il s'épargne la fatigue qui résulte de cette notion et de ses conséquences; il mutile l'âme humaine et démembre les immortels domaines de l'esprit; il s'abstient de procéder de l'idée de Dieu de peur d'admettre qu'il peut exister des connaissances au-dessus de ses procédés ordinaires d'investigation. Aux démonstrations philosophiques données par le christianisme il substitue une loi générale d'évolution qu'il a découverte, et cette loi se réduit aux conditions logiques, ou mieux mathématiques, de la dynamique sociale; de sorte que l'intelligence humaine n'est, en définitive, qu'un être physique soumis dans ses développements aux mêmes lois de dynamique, de mouvement, que l'animal, que le végétal, que les corps célestes, que la pierre qui tombe des mains de Galilée du haut de la tour de Florence.

Partant de là, M. Auguste Comte, suivant le procédé des mathématiques, qui ne fait entrer dans l'équation que les éléments qui lui conviennent, en excluant tout

ce qui l'embarrasse, concentre son analyse scientifique sur une seule série sociale et considère exclusivement le développement effectif des populations les plus avancées, en se bornant d'abord aux peuples de l'Europe occidentale, et puis aux véritables ancêtres politiques de cette population privilégiée, quelle que soit d'ailleurs leur patrie. Il écarte du problème tous les peuples dont l'évolution a été arrêtée, par des causes quelconques, à un état plus imparfait. Il repousse « *ce puéril et inopportun étalage d'une érudition* stérile et mal dirigée, qui tend aujourd'hui à entraver l'étude de notre évolution sociale par le vicieux mélange de l'histoire des populations qui n'ont pu exercer sur notre passé aucune véritable influence. » C'est, à son avis, une source inextricable de confusion, qui rend le problème essentiellement insoluble. Ses données ainsi limitées suivant la méthode géométrique, il entre dans la solution du problème. « Toujours et partout le premier régime mental de l'humanité a dû nécessairement commencer par un état complet plus ou moins prononcé, constamment caractérisé par l'essor libre et direct de notre tendance primitive à concevoir tous les corps extérieurs quelconques, naturels ou artificiels, comme animés d'une vie essentiellement analogue à la nôtre, avec de simples différences mutuelles d'intensité. » M. Auguste Comte mentionne l'une après l'autre toutes les phases par où, selon lui, l'humanité a dû passer. C'est le fétichisme grossier, dont il rend l'idée commune aux animaux et à l'homme; c'est le polythéisme, qu'il fait dériver du fétichisme; c'est le monothéisme, dans

lequel il voit un nouveau progrès. Le progrès sera plus grand encore quand l'hypothèse Dieu et la loi morale seront remplacées par la réalité matérielle et la loi physique qui produisent tous les phénomènes. S'il ne le dit pas expressément, s'il n'ose même le penser, c'est la déduction logique qui naît de sa doctrine.

Ce n'est point ici le lieu de réfuter une théorie ténébreuse dans ses développements et plus encore dans son objet; elle a une apparence de cercle, car ce sont, d'une part, l'observation et la science, l'effort de l'esprit humain qui produisent les diverses phases religieuses, et ce sont, d'un autre côté, ces mêmes phases religieuses qui produisent et développent l'éducation scientifique et sociale de l'humanité. C'était du reste une faute nécessaire, dès que M. A. Comte avait rejeté le principe dominateur, créateur et régulateur de toute existence.

En partant de la méthode géométrique le même maître s'est créé une théorie purement hypothétique qui ne peut par conséquent s'appliquer à la société positive humaine; aussi a-t-il été contraint d'exclure de son problème tout ce qui pouvait en empêcher la solution, pour n'admettre que les données hypothétiques qui lui convenaient. Il a rejeté l'érudition, parce qu'elle entravait son étude, et à la place des faits qu'elle fournit il en a créé; ainsi la petite théocratie juive sortie de la théocratie égyptienne, chaldéenne. Il a été forcé d'éliminer la majeure partie de l'humanité et de rejeter les faits de son histoire; dans la série sociale humaine sur laquelle seule il a opéré il a même été contraint de rejeter les faits historiques

tels qu'ils se présentent dans leur ensemble, d'en regarder le grand nombre comme exceptionnels, et de forcer enfin le petit nombre de ceux qu'il a pu admettre dans les données de son problème. Ainsi la religion catholique se présente dans toute son étendue comme un ensemble de faits miraculeux et divins, dont l'origine est historiquement antérieure à toutes les formes diverses du paganisme et de l'idolâtrie ; cependant M. Comte, laissant de côté les temps, fait sortir le judaïsme du sabéisme de la Chaldée et de l'*osirisisme* d'Égypte. Il agit à peu près de même à l'égard du christianisme, et le judaïsme même pour lui n'est qu'une exception, un essai anticipé, anormal. Il est facile ainsi de se créer un monde et une société humaine tels qu'on les veut, mais qui sont de tout point incompatibles avec la réalité et viennent démontrer que le problème n'a résolu qu'une négative.

Quant à son principe fondamental du développement graduel et nécessaire de l'humanité, il nous paraît faux dans son essence et ses applications. M. Comte, n'admettant pas Dieu, doit nécessairement supposer le monde éternel, avec toutes ses lois, telles qu'elles sont actuellement ; sans quoi il y a eu un moment où le monde a commencé, et dès lors il revient à la nécessité d'une cause première. Si le monde est éternel ses lois ont été éternellement ce qu'elles sont ; éternellement les lois astronomiques ont produit les phénomènes qui en découlent ; éternellement les lois du monde organique ont produit les mêmes êtres organisés, dans le même état de développement, sans aucun progrès ultérieur possible. Car, s'il admet le pro-

grès, il admet nécessairement un point de départ, et dès lors revient à un commencement et à la nécessité d'une cause première. Il aura beau varier les circonstances pour créer de nouvelles lois, il ne fera qu'éloigner la question; car, de deux choses l'une : ou la variation des circonstances qui créent de nouvelles lois n'apporte aucune amélioration à l'état du monde, et alors il n'y a pas développement, il n'y a pas progrès, mais *statu quo;* ou bien cette variation apporte un changement en progrès ou en décadence; si c'est en progrès, la première phase de circonstances et de lois a nécessairement eu un point de départ; si, au contraire, c'est en décadence, il y aura un terme final; il y a eu progrès antécédent, et, par conséquent, point de départ, et nous revenons des deux côtés à la nécessité d'un premier agent moteur.

Il faut donc de toute nécessité ou admettre l'immutabilité complète de l'univers et de ses lois, et dès lors nul changement, nul développement, nul progrès, et la théorie du développement sociologique est sans réalité, sans application; ou bien, s'il y a développement et progrès quelconque, il faut en chercher l'auteur hors des lois physiques et organiques. Et ici l'on ne peut pas se rejeter sur ce que l'espèce humaine n'aurait pas toujours existé au même degré de nombre; car, dans ce cas même, il faudrait admettre qu'elle a commencé, que, par conséquent, elle a été créée, ou bien qu'elle est le produit spontané de la matière ou la transformation successive de l'être organisé se développant par ses propres forces, et s'élevant graduellement jusqu'au dernier perfectionnement de l'orga-

nisme dans l'homme; deux théories de tout point insoutenables en présence de la science, de l'observation et des faits.

Que dire des conclusions que la *philosophie positive* tire de l'étude de l'histoire? Selon elle, dans les faits, la période des pouvoirs théocratiques précède les autres formes de pouvoir; elle est suivie par la période des gouvernements militaires; puis, la science croissant en même temps que l'industrie, la période des gouvernements militaires expire à son tour. « Qui ne voit, dit le principal disciple de M. A. Comte (M. Littré), la tendance des sociétés modernes vers la paix se manifester avec force au milieu des perturbations qui, dans un temps moins pacifique, auraient suscité des luttes sanglantes? Aujourd'hui, pour les populations éclairées, conquérir est un mot vide de sens. Les pouvoirs militaires ont perdu de leur prépondérance, et les pouvoirs civils ont sans cesse grandi à leurs dépens. Un examen attentif de l'évolution sociale montre qu'elle tend surtout à faire prévaloir la raison sur l'ignorance, la force intellectuelle sur la force brutale, les idées générales sur les idées particulières, les notions de justice sur l'intérêt, la raison sur les passions. » C'est par de telles utopies que la philosophie positive entendait enseigner la science sociale; elle oubliait que le bonheur et la paix n'existent pas au sein d'une civilisation qui rejette Dieu; elle perdait de vue que le progrès qui la charme s'accomplit surtout sous l'empire des croyances qu'elle dénie, et que, si la religion disparaissait du monde, les peuples ne survivraient pas longtemps au soleil divin dont elle

est le rayonnement. Le châtiment le plus effroyable que Dieu pourrait envoyer aux philosophes qui le méconnaissent serait de les faire vivre dans une société où l'on ne croirait qu'aux mathématiques, à l'astronomie, à la physique, à la chimie. On verrait ce que deviendraient, dans un monde pareil, le pouvoir et les administrés, les classes riches et les classes pauvres, la morale et le droit, la liberté et le respect.

XXIII

En face de ces systèmes, qui ne pouvaient aboutir qu'à des ruines et que l'on osait proposer à une société en travail, la philosophie catholique continuait son œuvre de reconstruction et de conservation. L'homme, créé à l'image de l'Intelligence infinie, est fait pour connaître Dieu et s'élever jusqu'à lui sur les ailes de la foi et de l'amour divin. La démonstration scientifique de sa destinée et de ses devoirs, c'est la seule philosophie nécessaire, vraie et féconde. Créé innocent et juste, dans l'état de parfait développement, et jouissant de la plénitude de ses facultés, l'homme reçut de Dieu les premières notions de toute vérité, et aussitôt son intelligence atteignit les hautes régions vers lesquelles nous gravissons vainement après sa chute. La philosophie fut alors en lui à l'état d'une science achevée et non à l'état d'exploration hésitante. Si plus tard l'homme fut forcé de la refaire, c'est qu'il l'avait perdue, c'est que la sentence de déchéance pesait sur lui ; mais ce n'en était pas moins pour lui un devoir et un droit d'essayer, à l'aide de

la science, de remonter vers la source éternelle du bien et du beau.

La foi chrétienne est, après tout, le glorieux monument de la puissance divine, l'inextinguible flambeau qui doit ramener l'homme à la notion parfaite de sa tâche, et la science philosophique ne saurait et ne peut être que l'auxiliaire ou la servante de la Révélation.

Si l'homme était demeuré dans la vraie voie scientifique où Dieu lui-même l'avait placé, la foi et la science auraient marché de concert, et il est impossible de dire à quelle hauteur se serait élevée l'intelligence humaine.

Mais en rejetant Dieu l'homme détruisit cette union; la science fut abandonnée au travail, et l'homme, réduit à l'activité native de son intelligence, se vit contraint de marcher péniblement à sa conquête. Ce ne fut donc plus qu'une science acquise, d'autant plus dangereuse pour l'homme qu'il la crut sa possession et son œuvre. Son orgueil s'accrut; plus égaré, il arriva bientôt à regarder le sujet de sa science, l'univers et les êtres qu'il renferme, comme étant aussi sa propriété; il crut pouvoir disposer librement de tout, suivant les caprices de sa volonté; il ne consulta plus que ses besoins et ses penchants d'être déchu. Alors la science n'eut plus d'autre but que le bien-être physique de l'homme, dans lequel elle se perdit et se précipita tout entière.

La science pourtant n'avait pas pu perdre son caractère natif et fondamental, qui est de s'accorder toujours avec la foi quand elle est dans le vrai, c'est-

à-dire aussi souvent qu'elle est science. La science, en effet, ne pouvant avoir d'autre objet que les êtres existants, l'œuvre de Dieu, en un mot, il est évident qu'en saisissant la véritable loi de ces êtres elle doit confirmer la foi; car, la foi, c'est dans son essence l'adhésion à la parole de Dieu, et en Dieu il ne peut y avoir désaccord entre sa parole et son œuvre. La création physique, intellectuelle et morale, est un tout harmonieux, dont les parties se tiennent et s'enchaînent d'une manière indissoluble; toutes les fois que la science peut atteindre à la démonstration de l'un des chaînons elle est rigoureusement et logiquement conduite à l'acceptation des autres. Le cercle des connaissances humaines est une nécessité de la société en général. Il est nécessaire, dans ses sommités, aux hommes appelés à travailler au progrès, et, à ceux qui sont chargés de montrer la route aux autres, il leur est nécessaire dans un degré plus ou moins élevé.

Dans leur ordre de certitude les rayons divers des connaissances humaines se présentent comme dans leur ordre d'importance et de nécessité. Les plus certaines sont les sciences théologiques, parce qu'elles sont fondées sur le témoignage divin démontré et sur la confirmation des sciences humaines constituées. Les plus certaines et les plus positives, ensuite, sont les sciences qui atteignent l'homme et les êtres qui sont à la portée de son observation, les sciences naturelles, parce que leurs faits sont toujours les mêmes et à la portée de tous, et qu'il ne peut y avoir d'erreur que dans leur interprétation trop hâtée ou trop exclusive. Les sciences mathématiques sont plutôt évi-

dentes et rigoureuses que certaines et positives; elles ne deviennent telles que quand elles cessent d'être mathématiques pures, pour s'appliquer à des sujets positifs et réels, et encore ne peuvent-elles pas toujours s'y appliquer; ce qui fait que les mathématiciens exclusifs sont presque toujours conduits aux déductions absurdes du matérialisme.

XXIV

L'excellence de la philosophie catholique se manifeste par cela même qu'elle a pour point de départ la notion certaine de l'existence de Dieu, de sa grandeur, de sa sagesse infinie, et des dogmes de la création, de la chute et de la rédemption du genre humain. Et, en effet, le problème fondamental de toutes les doctrines, la question qui se place d'elle-même à la tête de toutes les autres, et en laquelle toutes les autres se résument, c'est la grande question des origines, c'est l'éternel problème de l'univers et de ses rapports avec Dieu. Telle est l'importance de cette question vitale que la valeur, le prix, en un mot la vérité ou la fausseté de tout système philosophique logiquement développé, dépend de la manière dont le seul problème de l'origine des choses s'y trouve résolu. Les destinées du genre humain tout entier dépendraient de cette question si la raison permettait de croire, comme on se l'imagine trop souvent, que le sort de l'humanité a pu être abandonné aux résultats tardifs et toujours incertains des raisonnements et des spéculations philosophiques.

La Révélation, en d'autres termes la Vérité éternelle, est assise sur le seuil de la porte par laquelle nous entrons dans la vie ; sa voix, par l'enseignement chrétien, se fait entendre à la fois au dedans et au dehors de nous ; elle parle à tous un langage que tous peuvent comprendre. De là vient que l'intelligence éclairée par la lumière de la sagesse divine ne voit que vérité et certitude là où la philosophie ne pose que des problèmes ; de là vient que toutes les grandes questions, qui font le premier objet des recherches des philosophes, le sujet éternel de leurs discussions et de leurs incertitudes, se présentent à la conscience du chrétien comme autant de dogmes positifs, comme autant de faits établis, comme autant de vérités premières, aussi certaines qu'inébranlables par elles-mêmes. Nous ne saurions donc adhérer avec confiance aux procédés de toute philosophie d'après laquelle, au rebours de ce qui se passe dans le domaine de la foi, l'homme, constitué dans un état d'indépendance imaginaire à l'égard de Dieu, à l'égard de ses semblables et de tout ce qui l'entoure, à l'égard même des lois de sa propre nature, ne devrait ni ne pourrait reconnaître pour légitime que la vérité qu'il aurait acquise par lui-même, que celle qui serait son ouvrage et le fruit de sa propre pensée.

En tant qu'exercice intellectuel, destiné à corroborer en nous la foi par la démonstration scientifique, la philosophie chrétienne, aussi bien que le rationalisme, se trouve réduite à procéder de la raison humaine, de ce que l'école appelle le *Moi*. Mais, s'il y a sur ce premier point accord apparent entre le rationalisme et la phi-

losophie chrétienne, les deux doctrines ne laissent pas que d'avoir un point de départ différent, en ce qu'elles diffèrent essentiellement sur la manière d'envisager le moi. Le point de départ du philosophe rationaliste c'est le moi pur et nu, le moi dépouillé de toute espèce de contenu. Comme il veut faire de la science exclusivement l'ouvrage du moi, et ne la faire relever que de la seule activité de la pensée, il commence par détacher le moi de tout ce qui a fait jusqu'ici la base et l'objet de son activité. Il n'admet dans le domaine de la spéculation aucun élément étranger; la nature extérieure est pour lui comme si elle n'existait pas; il regarde pour non avenu tout ce qu'il y a de plus primitif en nous, toutes nos convictions les plus indestructibles, les connaissances reçues du dehors, soit par les sens, soit par la parole, ainsi que les produits de la spontanéité naturelle. Il commence par produire dans le moi le vide le plus complet et le plus absolu, et alors, pour que rien ne puisse sortir de l'activité de la pensée, il déclare nulles toutes les facultés par lesquelles le moi peut se trouver en rapport soit avec le monde corporel, soit avec des intelligences semblables à lui, soit même avec Dieu considéré comme intelligence suprême. Le moi ainsi dépouillé, ainsi tronqué, il reste au rationaliste la seule énergie de la pensée, la fécondité stérile de la raison spéculative, la faculté dialectique séparée de toute expérience, de toute connaissance reçue, de tout principe fécondant; il reste ce que le moi s'avoue lui-même incapable d'anéantir, ce qui s'impose à lui en vertu d'une nécessité logique, un petit nombre d'idées nommées catégories,

un certain ensemble de notions nécessaires, universelles, mais vagues et indéterminées, et qui, à cause même de leur universalité, ne représentent par elles seules aucun objet réel. C'est par le seul moyen de ces notions qu'il entreprend témérairement de résoudre toutes les incertitudes, d'établir toutes les vérités; c'est par leur secours qu'il ose vouloir nous conduire à la source absolue de toutes choses, à la science de Dieu et de ses œuvres, de l'homme et de ses destinées universelles.

Bien au contraire, le moi d'où part la philosophie chrétienne, c'est le moi tel qu'il nous apparait dans les phénomènes de la conscience, le moi dans la plénitude et l'unité organique de sa vie. Le point de départ de la philosophie chrétienne n'est point abstrait, mais vivant et réel; il s'offre à l'intelligence par tout l'ensemble des facultés, des connaissances qui lui sont inhérentes, avec tout ce qui le constitue et le forme. Partant de là, le philosophe chrétien commence par accepter comme fait tout ce qui lui est donné dans le moi et avec le moi. Bien éloigné de vouloir en quelque sorte défaire et anéantir le moi en le séparant de ce qui constitue sa vie, il ne se donne d'autre tâche, d'autre mission, que de constater dans leur ensemble les divers phénomènes de la conscience, et d'en établir l'origine, les conditions, les lois constitutives, en un mot, l'explication scientifique et l'harmonie.

XXV

Le grand épanouissement de la philosophie catholique avait eu lieu, en France, dès les premières années de la Restauration, et le monde intellectuel, au milieu des disputes politiques et sociales, rendait un juste hommage aux travaux des de Maistre, des Bonald, et des autres penseurs qui travaillaient, à leur exemple, à défricher le champ aride ou couvert de plantes funestes sur lequel le matérialisme, le rationalisme et le scepticisme avaient tour à tour promené la charrue pour enfouir des semences. Saint-Martin, *le philosophe inconnu*, avait combattu les doctrines matérialistes et ébranlé le trône de Condillac, en proclamant qu'on ne peut connaître les choses supra-sensibles que par une illumination d'en haut; il avait rappelé la philosophie à l'étude de l'homme, formé à l'image de Dieu, pur et innocent, et que la soumission à la loi religieuse pouvait ramener à cette haute condition; il n'avait voulu voir dans les inégalités sociales que le résultat de la chute originelle. M. de Maistre avait expliqué le gouvernement temporel de la Providence, l'existence du mal, l'origine des idées et du langage, en un mot les problèmes fondamentaux de la philosophie, en supposant une révélation primitive de la parole et des idées, obscurcie ensuite par la chute de l'homme. Il réduisait la science à la foi. M. de Bonald rapportait à la théorie du langage jusqu'aux questions qui semblaient s'y rapporter le moins. Selon lui les idées entrent dans l'esprit par

la parole; l'homme, *intelligence servie par des organes,* pense sa propre parole et ne pourrait penser sans elle; il ne peut la tenir que de Dieu seul, et Dieu ne saurait avoir voulu que l'homme demeurât un seul jour dans l'état stupide d'un être muet. En la lui révélant il lui révéla aussi les idées qu'elle exprime. La société s'établit donc, dès l'origine, sur la double base d'une règle de conduite et d'une règle de croyance, première et indispensable révélation qui constitua en même temps le pouvoir religieux et le pouvoir politique. M. de Bonald voit partout la Trinité, et il invoque dans les gouvernements l'unité de constitution, l'uniformité d'administration, l'union civique. Cette unité équivaut pour lui à la monarchie absolue, où Dieu, le prêtre et le fidèle constituent les trois personnes de la société religieuse; le père, la mère, le fils, celles de la société domestique ou de la famille; le roi, le noble et le peuple, celles de la société politique. La loi est aussi pour lui l'expression de la volonté générale; mais la volonté générale est celle de Dieu, manifestée par la religion, attendu que tout pouvoir politique vient de Dieu, représenté par le pouvoir religieux, sous l'autorité duquel M. de Bonald place dans une dépendance absolue tous les éléments de l'ordre social.

Engagé sur une voie différente, mais encore placé dans le sillon de l'Église catholique, M. de La Mennais n'avait point entièrement abdiqué ses théories philosophiques. Il combattait la religion individuelle; il reprochait à la philosophie de n'admettre d'autre certitude que l'évidence, tandis que la théologie n'admettait

d'autre évidence que celle de l'autorité. Il cherchait encore (avant sa révolte) à les concilier toutes deux, en prouvant à la philosophie l'évidence de l'autorité, qui ne résultait pas, selon lui, de la raison privée, mais du sentiment universel du genre humain, lequel ne pouvait errer et avait toujours adhéré aux dogmes enseignés par l'Église. Ainsi il abolissait la raison individuelle au nom de la raison générale et établissait l'autorité pour règle des jugements. M. de La Mennais était las d'avoir vu triompher le rationalisme dans le monde philosophique ; il était fatigué au spectacle des prétentions orgueilleuses du cartésianisme. Suivant la route que Pascal, Huet et le P. Buffier lui avaient frayée, il avait cherché à désespérer la raison individuelle livrée à ses propres forces, à lui prouver que son envie de tout démontrer est bien peu fondée quand elle ne peut pas même, par cette voie rigoureuse, se convaincre de sa propre existence embrassée dans son intégralité, prouver d'une manière irrésistible la réalité des autres corps qui l'entourent, et la vérité de ces idées qu'il lui plaît d'appeler claires et distinctes, en d'autres termes, établir la certitude du témoignage des sens et celle de la conscience. L'auteur de l'*Essai* avait beau jeu dans cette polémique contre la raison ; car, se trouvant en possession pleine et entière de la vérité, il pouvait beaucoup mieux apercevoir toute l'inutilité des efforts de la raison pour se constituer indépendante de la foi. Aussi avec quelle amère moquerie ne confond-il pas le dogmatisme ! Comme il se rit à son aise de la faiblesse de la raison abandonnée à elle-même ! Comme il *humilie* avec bon-

heur *sa confiance superbe !* Il porte partout la hache dévastatrice, et, quand il est las de frapper, on ne voit plus debout aucunes de nos facultés, aucun de nos moyens de connaître. Il pousse le rationalisme de conséquences en conséquences, *désespère toutes ses croyances*, c'est son expression, et, le fouet de l'irrésistible logique à la main, il l'accule jusque sur les bords du scepticisme Là alors, en présence de l'affreux précipice du doute, il saisit l'homme d'une main vigoureuse et l'élève palpitant au-dessus de l'abîme, dont il lui fait mesurer du regard toute la profondeur. C'en est fait ; l'homme va disparaître dans le gouffre, quand M. de La Mennais, effrayé en quelque sorte lui-même de la rigueur de ses raisonnements, arrête sur les bords de ce précipice l'intelligence aux abois et lui présente une ancre de salut au milieu de son triste naufrage. Cette ancre c'est la foi, la foi à l'autorité générale, au consentement commun. Telle est la seule ressource qui reste à la raison pour échapper aux étreintes du scepticisme, de sorte qu'elle n'a pas d'autre alternative *que de vivre de foi ou d'expirer dans le vide.*

Mais, si M. de La Mennais avait victorieusement réfuté le rationalisme, s'il avait prouvé par une logique qui ne s'était jamais trouvée en défaut l'impuissance radicale de l'intelligence abandonnée à sa seule énergie pour parvenir jamais à la vérité, si, en un mot, il avait été et habile et heureux à détruire l'édifice de nos connaissances, il ne devait pas réussir également dans la reconstruction du monument qu'il venait de ruiner à tout jamais, et, en prenant le consentement commun pour le seul critérium de la certitude humaine,

pour *le sceau*, et le sceau unique, *de la vérité*, il tirait des prémisses qu'il avait posées une conclusion beaucoup plus large que celle qui s'y trouvait contenue; il devenait exclusif. Ce qui s'ensuivit, personne ne l'ignore, nous n'aurons que trop à le dire. Parce que ses doctrines avaient été accueillies du monde croyant avec un vif empressement, parce qu'il voyait se rallier autour de lui de nombreux disciples, il se prit à penser que son talent, qui défendait si éloquemment la cause de l'Église, pouvait bien être un indispensable soutien de la foi de Rome, et l'orgueil est monté dans son âme, qui jusque-là ne s'était épanouie qu'aux sentiments nobles et généreux. Et soudain la main de Dieu, qui distribue les talents et répartit le génie, s'est appesantie sur son intelligence superbe, pour prouver au monde que ce n'est pas dans le talent d'un homme que réside la force du catholicisme, mais qu'elle vient de plus haut et a son siége au-dessus de cette terre, où s'agitent et se débattent misérablement les intérêts mortels. Terrible et puissante leçon pour l'esprit humain!

XXVI

Un penseur moins célèbre, moins populaire, mais qu'admiraient les intelligences d'élite, le vieux et modeste Ballanche, établissait, à côté de ces maîtres, un système philosophique qui se rattache à l'histoire et qui semble se dérober à nos regards dans les profondeur d'un mysticisme inaccessible.

Une pensée dominante, le développement progressif

de l'humanité, lui a inspiré son *Essai sur les Institutions sociales*. Le point de départ de ce développement, dans le système de M. Ballanche, c'est la révélation primitive. Au commencement Dieu a voulu se manifester à Adam pour lui apprendre les vérités dont la connaissance était indispensable à son bonheur. Cette révélation devait parfaire la création de l'homme. Aussi à peine le *Verbe* de Dieu l'eut-il enseigné qu'aussitôt il pensa. Il reçut en même temps le don de transmettre à ses descendants les vérités qu'il avait recueillies de la bouche même de l'Éternel, et le dépôt de l'antique révélation donnée à notre premier père s'est perpétué de génération en génération par la parole. Or cette révélation primordiale présente dans le cours de son développement trois phases nettement dessinées. Elle est d'abord parlée : c'est le jeune âge de l'humanité avec tous ses charmes ; ce sont les jours de foi, d'intuition. La religion est vierge alors de tout ce qui n'est pas sentiment. La tradition se chante, et les poëtes sont les pontifes de ces premiers temps ; car la poésie seule peut rendre tout ce qu'il y a de grâce, de naïveté, de pureté virginale, de mystique inspiration dans ces traditions primitives, encore tout fraîchement écloses de la parole divine. Tout autre moyen de transmission que par le verbe ou la voix souillerait nécessairement une si admirable candeur, une si parfaite innocence. Cependant l'enseignement traditionnel reçoit bientôt une nouvelle expression ; il n'est plus seulement parlé, il est encore écrit. Ici commence l'adolescence de l'humanité ; la pensée se développe, la raison s'éveille, et l'on voit

poindre les premières clartés de la philosophie. En même temps la tradition se revêt insensiblement d'un caractère de gravité ; le naïf enthousiasme de ses jours d'enfance se dissipe devant la réflexion. Enfin on trouve le secret de la fixer d'une manière plus durable encore, moins sujette à la corruption : on découvre l'imprimerie. L'humanité entre dans son âge viril. La pensée devient de plus en plus sévère, la science se fait jour de toute part. L'imprimerie facilite, dans une puissante mesure, la propagation des croyances antiques.

Tant que la tradition primitive n'est que purement parlée il lui faut nécessairement une autorité qui préside à sa transmission et l'empêche de se corrompre et de se perdre. Ce sont les prêtres qui partagent avec les poëtes le soin de veiller à la conservation des doctrines révélées. Les castes spirituelles subsistent encore quand la tradition est confiée à l'écriture ; mais aux poëtes viennent se joindre maintenant les philosophes, et l'harmonie primitive est plus d'une fois troublée par l'introduction du nouvel élément. Avec l'imprimerie la nécessité de ces magistratures disparaît ; la tradition court moins de chances de s'altérer, car il est des moyens faciles et sûrs de la publier, de la répandre et de la conserver. Et puis l'heure de la majorité est arrivée pour la pensée humaine.

Ce système n'est d'ailleurs que la préface, le point de départ de la *Palingénésie* de M. Ballanche. Par cette autre théorie le remarquable écrivain veut établir le haut domaine de la Providence sur les affaires de l'humanité, sans que l'homme cesse d'agir dans une

sphère de liberté réelle. Sa pensée fondamentale, c'est que les destinées humaines peuvent être envisagées comme un cycle d'expiations et d'épreuves; c'est que chaque nation, aussi bien que l'humanité tout entière, présente dans la marche de son développement trois moments distincts, subit trois initiations nettement caractérisées. Ces grandes phases sociales lui semblent constituer un dogme constant; elles sont pour lui la formule en laquelle se résume toute l'histoire de l'humanité, à laquelle peut se ramener la vie de tout peuple.

Une étude savante et profonde des antiques traditions des peuples, seules archives du genre humain pour les temps primitifs, amène tout naturellement M. Ballanche à proclamer le dogme de la déchéance originelle de l'homme, qui se retrouve dans toutes les théogonies et les cosmogonies. Mais ce dogme lui-même, toujours et partout, est intimement lié à celui de la réhabilitation; ils sont inséparables. De là les épreuves sous la forme d'expiations douloureuses et les initiations successives.

Ainsi M. Ballanche part du dogme un et, en quelque sorte, identique de la déchéance et de la réhabilitation. C'est au moyen de ce dogme qu'il explique toute la suite des destinées humaines. Ces destinées, dont la chaîne, selon la belle expression du philosophe, s'attache par deux extrémités au trône sacré, invisible, et pourtant irrécusable, du mystère, se développent partout sous forme d'initiations. La providence de Dieu, qui n'a jamais cessé de veiller sur les destinées humaines, a voulu, dit M. Ballanche, qu'elles fussent

une suite d'initiations mystérieuses et pénibles, pour qu'elles fussent méritoires comme foi et comme labeur. Chaque initiation est précédée d'une épreuve, et toute épreuve est infligée comme expiation. L'humanité s'avance à travers une série d'épreuves douloureuses, mais nécessaires. La vie dans ce monde n'est autre chose qu'une épreuve, une préparation; c'est le temps de l'expiation. Au terme de cet exil s'ouvre pour l'homme une vie meilleure où se réaliseront ses espérances infinies, où s'accompliront, lentement et successivement, ses destinées définitives. Ainsi aura lieu, par degrés, le perfectionnement de l'humanité, qui sera la dernière phase de la palingénésie.

L'auteur de cette théorie s'était proposé de la rendre vivante dans une épopée cyclique composée de trois chants : *Orphée*, *la Ville des Expiations* et *l'Élégie*. Il demandait ses oracles à la Bible elle-même; il exaltait les bienfaits que le christianisme a apportés au monde. Le christianisme, loi si parfaite de l'humanité religieuse, a été l'initiation devenue générale et populaire. Il est la véritable religion de l'humanité. Il a donné un autre droit des gens, a aboli la hiérarchie des castes. Il a donné à tous le même Dieu, la même loi morale, la fraternité du même culte. Par le christianisme le caractère de l'initiation antique a été complétement modifié. Il est venu apporter à la terre la loi d'amour; dès ce moment la loi de crainte a disparu, et l'initiation antique, avec ses terreurs, ses servitudes et ses mythes redoutables, a fait place à une initiation pacifique.

Le christianisme est la pensée fondamentale du

système de M. Ballanche; il en est la condition vitale, la seule explication de cette loi de perfectibilité vitale qu'impliquent ses théories. Le christianisme, en effet, n'a d'autre but que la restauration de l'état primitif de l'homme, sa réintégration dans les priviléges dont il avait été doué à son origine, et qu'il a ensuite perdus par le seul fait de sa volonté libre. Nous devons donc marcher, pour ainsi parler, de conquête en conquête, jusqu'à ce que nous ayons ressaisi toutes ces prérogatives que nous avons laissé échapper.

Au fond M. Ballanche, comme philosophe, nous apparaît toujours bien plus homme de sentiment que de système. Il nous charme, nous ravit par d'ingénieuses spéculations, par d'habiles théories, par d'admirables vues, de curieuses imaginations; souvent même, à la lecture de ses ouvrages, nous nous sentons comme électrisés par une riche et magnifique diction, quoique parfois un peu abstraite, par un langage enchanteur, et une sorte de poésie philosophique. Mais ce que le mysticisme gagne en éclat, il le perd quelquefois en profondeur; au philosophe trop absorbé dans la spéculation du côté pratique des choses la réalité de la vie trop souvent échappe, et les plus brillants systèmes ne sont pas toujours ceux qui font école.

XXVII

Dans un ordre beaucoup moins élevé, un philosophe doué d'une érudition immense, et qui ne sa-

vait pas bien la mettre en œuvre, le baron d'Eckstein, cherchait à se frayer une route à part. Celui-ci ne voulait point qu'on étudiât l'homme en soi-même, de peur de se laisser aller aux fausses déductions de l'éclectisme ; il demandait qu'on étudiât l'homme dans l'humanité révélée à elle-même par les diverses phases historiques qu'elle avait traversées. Comme M. de Bonald, comme M. de La Mennais, le baron d'Eckstein se refusait à voir dans la conscience le principal moyen de parvenir à la découverte de la vérité. Il considérait la conscience comme quelque chose de subjectif, incapable de saisir autre chose que l'individu, le moi. Dans ce système la conscience ne peut servir d'unique guide au philosophe qui veut faire une vraie et utile étude de l'homme. Elle fournit bien des données exactes et précieuses sur l'individu, sur l'homme, partie intégrante de l'humanité, sur le moi personnel, en un mot, mais le moi humain, universel, l'homme type de l'humanité, ce n'est pas là qu'il faut le chercher. Le sens intime contient une partie de la vérité; la vérité complète, entière, ne s'y trouve pas. Pour la découvrir il faut sortir du moi individuel, il faut s'adresser à l'homme véritable et philosophique, au moi du genre humain tout entier. Or comment pénétrer jusqu'à ce moi, l'étudier, l'analyser? La tradition seule nous en donne les moyens. C'est donc la tradition, la tradition primitive d'abord, puis la tradition chrétienne, qu'il faut consulter pour parvenir à la connaissance du vrai. Ainsi la foi et l'autorité, voilà les guides qui révèleront à l'homme les mystérieux secrets de sa propre nature, et le véritable sens de la

tradition, il faut l'étudier dans l'histoire et les documents qu'elle nous fait connaître. Or il y a surtout deux points brillants qui éclairent dans toutes ses sinuosités la longue route des traditions, Adam et le Christ, l'homme innocent, puis prévaricateur, et le Fils de Dieu, régénérateur de notre race déchue. Le Christ et Adam, l'élément divin et l'élément humain, tel est l'homme idéal, la plus parfaite représentation de notre nature. C'est ce prototype parfait de l'humanité que l'on doit considérer dans les traditions. Il s'agit de rechercher, et, le flambeau de la critique historique à la main, d'expliquer tous les monuments qui ont quelque rapport avec ces deux plus hautes manifestations de l'idéal humain, dont l'une veille sur le berceau du monde, tandis que l'autre opère sa réhabilitation. La tâche du philosophe doit être de suivre pas à pas, depuis Adam jusqu'au Christ, et depuis la venue du Christ jusqu'à nos jours, tous les mouvements, toutes les variations, les diverses phases par lesquelles a passé l'homme représenté par ces deux figures de l'humanité. Expliquer ces vicissitudes et leur enchaînement, c'est le vrai moyen d'obtenir une vaste et complète connaissance de l'homme.

D'après ce système l'étude, l'examen critique des révélations, en l'initiant à tous les mouvements de la pensée dans les siècles qui ont précédé, apprend au philosophe la véritable nature de l'idéal de l'humanité, et la foi apparaît comme la meilleure méthode philosophique. Dans l'histoire des sociétés qui se sont agitées ou qui s'agitent encore à la surface de la terre, M. d'Eckstein a reconnu l'expression constante de

certains dogmes religieux, de certaines vérités traditionnelles, toujours les mêmes au fond, mais subissant dans le cours de leur développement des modifications plus ou moins importantes, éprouvant des déviations plus ou moins profondes, revêtant des formes plus ou moins monstrueuses, à mesure que les sociétés s'éloignent davantage de la révélation primordiale. C'est à ces dogmes religieux qu'il attribue tous les grands mouvements du monde.

XXVIII

Nous ne savons si, en énumérant les systèmes de philosophie qui se disputaient alors la raison humaine, le moment est déjà venu où nous devons mentionner M. Bautain. Poussé par une irrésistible ardeur vers les investigations scientifiques, il avait, jeune encore, interrogé une à une toutes les doctrines pour y trouver la vérité, et dans cet inutile labeur il n'avait partout rencontré qu'oracles de mort. Quand vint le tour de l'éclectisme M. Bautain embrassa la nouvelle théorie avec le plus vif empressement, comptant trouver dans l'universalité des systèmes ce qu'il avait jusque-là inutilement demandé à chacun d'eux en particulier, et il devint un des disciples les plus distingués de M. Cousin. Mais l'éclectisme, avec l'apathie qui le caractérise, était peu propre à apaiser les agitations d'un esprit aussi élevé, pour lequel il n'y avait point d'alternative entre la possession certaine et complète de la vérité ou le néant du scepticisme. M. Bautain ne rencontra pas encore la vérité dans ce

système. Il était depuis plusieurs années professeur à la faculté des lettres de Strasbourg, toujours occupé à la recherche du vrai, quand un jour son regard tomba sur les saintes Écritures. Ce livre frappa tout d'abord vivement son attention ; il le lut, le relut ensuite et le médita profondément. Ses doutes s'étaient évanouis, le calme et le repos avaient succédé à l'agitation de son intelligence. M. Bautain venait de trouver enfin la véritable source de la science ; il était redevenu croyant. Le philosophe converti demanda le sacerdoce, et dès ce moment il consacra à la défense de la religion qui venait de rendre la vie à son intelligence tout ce qu'il possédait d'énergie. Il se hâta de proposer aux hommes tourmentés, comme il l'avait été si longtemps lui-même, des angoisses du doute, le remède qui avait opéré sa guérison. Il leur dit : Lisez la Bible ; ce livre est divin ; c'est la parole même de la vérité. Là se trouve toute philosophie, toute science. Il n'est pas une seule question agitée dans les écoles des philosophes dont il ne contienne la solution complète et satisfaisante. Ne me demandez pas à quel titre je prétends vous imposer l'autorité de ce livre ; sa sublimité indique assez sa divinité. Il porte en lui-même le cachet de son origine ; jamais main d'homme n'écrivit rien de semblable. Laissez donc enfin pour ce qu'ils valent tous ces moyens de connaître par lesquels vous vous flattez de parvenir à la vérité. Dans la Bible seule est le *criterium* de la certitude ; il n'y en a pas d'autre.

Nous ne pourrions dire ici, sans anticiper sur l'ordre des événements, ce qui se passa lorsque, après avoir gé-

néreusement combattu le matérialisme et l'athéisme, il entreprit de démontrer l'insuffisance de l'esprit humain, en face de la révélation divine, et se laissa aller jusqu'à prétendre que la raison ne peut par elle-même ni trouver, ni prouver l'existence de Dieu. Il entra à ce sujet en collision avec l'évêque de Strasbourg, qui le suspendit. La cause fut portée au tribunal du Saint-Siége, qui condamna à son tour la doctrine de M. Bautain; mais ce philosophe vraiment chrétien n'hésita pas à se soumettre et à modifier ses théories dans le sens des décisions de Rome. Selon M. Bautain, le principe de la philosophie chrétienne, c'est l'amour; la connaissance de la vérité pour l'homme vient de l'amour, et l'objet de cet amour, le but de la philosophie, est la sagesse.

L'amour est le principe créateur de toutes choses; il est la source de la vie, la loi des intelligences, le lien sacré qui unit toutes les créatures du ciel et de la terre. Sans l'amour la science n'est plus qu'une suite d'abstractions stériles, un corps sans âme. L'amour et la lumière sont choses bien distinctes; le secret du sage est de les harmoniser. Il ne doit exister aucun antagonisme entre l'esprit et le cœur. Si cet antagonisme se rencontre si souvent en nous, grâce à la constitution de l'homme déchu, c'est un vice qu'il est du devoir de la philosophie chrétienne de détruire.

La sagesse est cette *lumière illuminée* intermédiaire entre l'homme et Dieu; c'est l'idée de Dieu. La véritable méthode philosophique consiste donc à appuyer l'entendement sur la volonté, et celle-ci sur le Verbe divin, qui se communique aux hommes.

Ainsi le philosophe de Strasbourg continue à prendre pour point de départ *la parole de Dieu*, qui est *la source principale de la science et de la vérité pour l'homme;* c'est toujours là le foyer de ses convictions, la pensée fondamentale de son enseignement, le point central auquel aboutit toute sa doctrine. Mais il reconnaît en même temps que cette voie n'est pas la seule que possède l'intelligence pour parvenir à la connaissance de la vérité, et, s'il proclame encore la nécessité pour la philosophie de s'appuyer sur la Révélation, il ne prétend plus, aujourd'hui du moins, exclure les autres moyens de connaître; il avoue qu'on peut les employer avec succès; il est et veut rester avant tout catholique. « L'auteur, dit-il dans une déclaration mise en tête de l'un de ses ouvrages, l'auteur était catholique avant d'être philosophe, et il ne veut être philosophe qu'à la condition de rester catholique. »

XXIX

D'autres penseurs catholiques se disposaient alors à descendre dans l'arène et à ouvrir, par la science, de nouvelles routes à ceux que désolait l'anarchie intellectuelle et morale, et qui cherchaient à remonter jusqu'à la vérité et à Dieu, source de tout bien et de tout beau. Nous attendrons encore avant de nommer l'abbé Gerbet, Alexandre Guiraud, Frédéric Ozanam, l'abbé Maret, et plusieurs autres qui se pressèrent à leur suite; pour le moment ils n'agissaient point encore sur les esprits et ils en étaient à la période de recueillement et d'étude. Quant à M. de Genoude et à

M. Lourdoueix, la politique les absorbait alors tout entiers et les disputait à la science.

En résumé, il y avait dans le cercle de la philosophie chrétienne plus d'efforts que d'unité, plus de tentatives que d'ensemble. Chaque chef d'école n'envisageait qu'une des faces de la philosophie, ne s'attachait qu'à un seul côté de la vérité. On eût dit que la philosophie religieuse, pour se constituer, attendait (elle l'attend encore) un puissant génie, doué du tact, de la perspicacité, du coup d'œil nécessaires pour saisir le meilleur mode de combinaison de tous les travaux des penseurs catholiques, pour réunir, enchaîner avec art ces matériaux qui ne demandent que l'habile arrangement de l'architecte, pour composer un seul tout de ces éléments épars, en les fondant dans un vaste corps de doctrines et en les rattachant tous au principe commun que tous ils proclament, la nécessité pour la science de commencer par la foi. Les hommes d'aujourd'hui sont travaillés par le besoin de croire; ils ont faim et soif du vrai, du bon, du beau. Dans leur perplexité ils se sont d'abord adressés aux systèmes de philosophie fondés en dehors du christianisme, mais ils n'y ont vu que la poussière du passé. Or, dans ce silence du rationalisme, qui reste muet sur toutes les grandes questions dont il importe le plus à l'homme de posséder une solution exacte et définitive, forcément on devra s'adresser à l'oracle par excellence, à la vérité révélée. Nous en appelons aux détails qui précèdent et que nous aurions voulu rendre moins arides. En dehors des idées religieuses, où est donc aujourd'hui la philosophie vraiment digne de ce nom?

Quel est le philosophe qui ait fait avancer la science d'un seul pas, qui ait seulement résolu d'une manière certaine et complète les grandes questions de l'origine, de la nature et de la destinée de l'homme? Si l'on reporte au contraire son regard sur la philosophie catholique, quel grand spectacle! Le christianisme a tout dit, a tout révélé; il n'a laissé sans réponse aucun problème. Il a élevé le regard de l'homme à des hauteurs que n'aurait même pu soupçonner la sagesse de ce monde laissée à ses seules ressources. Il a donné le mot des redoutables énigmes contre lesquelles s'était toujours inutilement épuisée la raison des sages.

Ces considérations peuvent être à cette heure présentées au siècle sans trop l'irriter; elles sont acceptées par un grand nombre d'intelligences lasses des systèmes rationalistes, par les générations qui ont grandi au milieu des ruines; mais, à la suite de la tempête de Juillet, personne ne songeait à les accueillir ni à les entendre.

XXX

Disons quelques mots du mouvement qui se manifestait dans le domaine des idées littéraires et artistiques.

Si le style est l'homme, la littérature est le peuple. Nous ne connaissons aucune époque de vertige social durant laquelle l'art n'ait point dévié; en général les grands siècles politiques ont été de grands siècles littéraires, les phases d'anarchie et de stérilité des temps d'arrêt pour le génie de l'écrivain, des moments de

fermentation impuissante pour les idées. C'est une flatterie de courtisan que de dire à une nation déchue qu'elle se console par la gloire des lettres; à coup sûr cette gloire lui manque, et, en littérature comme en puissance matérielle, une génération abâtardie n'a que des souvenirs. L'âge de Périclès, où se manifestaient au plus haut degré l'inspiration poétique et l'éloquence de la tribune, fut, au demeurant, l'époque la plus glorieuse de l'histoire militaire d'Athènes. Les grands poëtes et les illustres écrivains de Rome ne lui furent donnés qu'au temps où elle achevait de ranger le monde sous ses lois. Depuis que l'Espagne, par l'abaissement de la maison d'Autriche, est devenue une puissance de second ordre, elle n'a eu que fort peu de Lopez, de Caldéron et de Cervantès. Michel-Ange fut citoyen comme avant lui l'avaient été Pétrarque et Dante, et l'Italie, momentanément oubliée dans les congrès des rois, n'a pas vu refleurir, depuis Léon X, les génies qui furent sa gloire et l'enrichirent de tant de merveilles.

Dans la période qui suivit 1830, l'émeute, toujours vaincue et toujours renaissante sur la place publique, se cantonna avec plus de sécurité dans les idées. La révolution dynastique de cette époque vit se déclarer parallèlement une révolution littéraire; toutes deux avaient germé sous la Restauration, quoique soumises à des impulsions différentes. Pendant que le parti libéral assiégeait la monarchie au nom des théories de 1789, une école littéraire, favorisée par la mode et puissante des espérances de la nouveauté, levait un drapeau non moins audacieux contre les traditions et

les principes en possession du domaine de l'art et du goût. Les uns et les autres, comme Christophe Colomb, cinglaient vers un monde inconnu et ne demandaient que trois jours pour le découvrir. Ils ont eu leurs trois jours, ils ont eu trente ans, et déjà que d'illusions trompées, que de chimères détruites !

Sous les vieilles querelles du romantique et du classique se cachaient les idées d'attaque et de résistance; ces querelles étaient déjà abandonnées à l'époque de la révolution de Juillet, non qu'elles fussent vidées et pacifiées, mais parce qu'on se lasse de tout en France, et particulièrement des discussions dont les termes sont mal définis, les définitions vagues. Quand on était arrivé à reconnaître que chaque parti revendiquait pour soi le culte du vrai et du beau, sauf à varier dans les limites assignées à la spontanéité de l'écrivain, on fut moins que jamais d'accord, mais on se donna rendez-vous dans l'avenir. L'ancienne école affecta de se voiler la tête et de laisser passer les barbares; ceux-ci agirent sans façon, comme dans un pays conquis, et leur camaraderie victorieuse se mit bravement à tirer au cordeau les terres du goût, à se partager les dépouilles de la renommée. Il y eut un étrange moment de délire dont le public fut dupe ou complice. Les plus folles prétentions se firent jour; on mit sa gloire à s'écarter des routes battues, à s'isoler, à atteindre en quatre bonds aux extrémités de la pensée et de la forme. La foule, en attendant, battait des mains à quiconque, parmi ces bateleurs habitués au grand écart, marchait d'un pied plus hardi sur la corde tendue ; elle encourageait cette débauche

de l'intelligence, ces saturnales de l'art. Comme ce hideux Tibère qui cherchait à tout prix des jouissances nouvelles pour son corps blasé, le public ne demandait à ses pourvoyeurs littéraires que des émotions nouvelles et des effets inconnus. La prose se traîna dans les égouts de la truanderie, la poésie se fit lycanthrope; enfin l'impuissance d'aller plus avant sur ce terrain en friche, à défaut de toute autre barrière, ne permit pas de faire de nouvelles conquêtes dans le domaine des idées inexploitées. Au delà de la communauté des biens et de l'abolition de la famille, Gracchus Babœuf, si emporté qu'il fût dans son désir d'innover, ne trouvait aucune politique réalisable, aucun progrès possible.

Tout eut à souffrir de ce dévergondage; le sentiment moral et l'art furent également méconnus. Toutes les idées religieuses furent vouées au mépris, toutes les gloires chrétiennes bafouées. Qu'est-il besoin de rappeler pour cette génération ce triste spectacle dont ses yeux ont suivi les différents actes, ces tentatives impies dont trop souvent elle a été complice? La persécution de Julien l'Apostat avait succédé à celle de Dèce; c'est par le ridicule, le mensonge, la calomnie qu'on livrait aux ineptes colères de la foule le culte révéré et trois fois saint sur lequel s'était émoussé le tranchant de la hache. N'en soyons pas surpris : il y aura des scribes et des pharisiens soulevés contre le juste, des Pilates pour leur servir d'instruments. *L'insensé a dit dans son cœur : Il n'y a point de Dieu;* et son blasphème se prolongera de siècle en siècle.

Et cependant on crut voir comme un temps d'arrêt dans la persécution. En France on ne s'acharne pas toujours sur ceux que l'on croit vaincus. Tandis que, sur le théâtre et dans les romans, le christianisme continuait d'être livré aux sarcasmes de la foule, une réaction assez inattendue s'accomplissait dans les domaines de la pensée. La révolte changeait la couleur de ses enseignes ; certaines écoles littéraires commençaient à ne plus se faire honneur de traîner dans le ruisseau le signe révéré du christianisme ; autour des écrivains et des poëtes tant de ruines s'amoncelaient, un si ardent besoin de foi et de croyances se produisait, que l'on trouvait enfin de bon goût de saluer le christianisme, sinon comme le dominateur du monde, au moins comme une grande théorie sociale qui avait rendu d'immenses services à la civilisation et à l'homme.

XXXI

Par l'effet de la secousse morale, et comme si l'on était entré dans une sphère d'abaissement immédiatement après 1830, la littérature ne se maintint plus dans les hauteurs où elle s'était placée vers la fin de la Restauration, cette magnifique période intellectuelle. Comme les fortunes que la révolution avait faites soulevaient partout les convoitises, on se passionnait moins pour la gloire que pour le succès, moins pour le triomphe de l'art que pour la richesse. Le public n'avait plus le loisir ni la volonté de se complaire dans les grandes œuvres. On vivait le soir du salaire

du matin; on cherchait à tout prix à se faire une position et à gagner de l'argent; la plume n'était qu'un instrument de lutte ou de calcul.

Le journalisme, l'esprit mercantile et le peu de solidité des études furent dès lors autant de plaies inhérentes à la littérature; sous cette triple influence l'art apparut comme déshérité de tout caractère de grandeur, de conscience et de durée. C'est une chose bizarre que cette viduité de pensées et ce manque de base coïncidant avec la prétention de rénovation universelle; plus l'œuvre qu'on entreprend est colossale, plus la risée de la foule atteint celui qui ose en accepter la responsabilité sans avoir rien en soi qui motive cette audace. Celui-là est fou qui songe à remuer le monde, et de quel nom l'appeler s'il n'a pour levier qu'un brin de paille?

Que l'on nous permette ici quelques observations générales se rattachant à la déchéance de l'art littéraire par le journalisme et le calcul personnel.

Si Voltaire vivait aujourd'hui il rédigerait des petits journaux et se rendrait populaire en signant des feuilletons; J.-J. Rousseau écrirait dans une *Revue* plus ou moins socialiste, avec M. Pierre Leroux; Buffon éparpillerait son génie dans le Bulletin hebdomadaire de l'Académie des Sciences; c'est-à-dire que le journalisme absorbe, dévore et consume, pour la satisfaction de ses larges appétits, une masse prodigieuse d'efforts, d'intelligence et d'idées. Comme il est la condition première de l'influence, sinon de la condération, et l'instrument le plus facile de la renommée, c'est dans ses bureaux que vont aboutir les tentatives des écrivains au

début de leur carrière et les œuvres des hommes de lettres dont la position est conquise. Cela a son bon et son mauvais côté : les germes corrupteurs qu'on dépose sur ce terrain, chaque matin remué par une nouvelle charrue, n'ont guère le temps de se développer et de produire. Par malheur des semences non moins détestables les remplacent. Mais combien cet abus, déjà si regrettable en morale, ne dessèche-t-il pas les sources mêmes de la pensée et de l'imagination ! Quelle œuvre forte réclamer de celui qui n'a ni le temps de se recueillir, ni le loisir d'apprendre? Quelle vile monnaie donner au pays en échange de ces œuvres monumentales dont on le frustre? Avec une presse périodique qui met en mouvement, pour les besoins de la journée et sans espoir de lendemain, une masse énorme de talents et d'idées, il est inouï ce qu'on gaspille de chefs-d'œuvre qui, pour éclore, auraient eu besoin de réflexions et d'études.

Il était naturel que, dans un siècle où l'attrait de l'or domine tous les autres, la littérature suivît bien souvent la pente générale. Le poëte est homme, et rien de ce qui touche à l'humanité ne lui est étranger. Quand on a vu que la profession de littérateur aboutissait comme une autre aux satisfactions du lucre, on a escompté plus d'une fois sa plume et son avenir, et alors un nom glorieux a été d'autant plus envié qu'il avait une plus grande valeur commerciale.

Une autre cause de la déchéance de l'art, c'est que les gens de lettres débutent presque au sortir de l'adolescence et se hâtent de produire; aussi en peu de temps voit-on leur talent languir et s'étioler. Nous

croyons avoir indiqué, dans le besoin d'argent, la cause de cette précocité maladive; constatons que seule elle suffirait à énerver notre génération littéraire et à l'empêcher de faire école. Tout arbre qui ne produit pas de fruit sera coupé et jeté au feu; la malédiction prononcée contre le figuier stérile semble avoir rejailli sur cette végétation luxuriante, mais inféconde, sur ces fleurs sitôt épanouies et plus promptement encore séchées de notre littérature contemporaine.

XXXII

Sous le règne de Charles X, au moment de la plus grande fermentation intellectuelle qui se soit manifestée depuis 1789, il y avait eu un remarquable épanouissement de la poésie et des idées; mais les écrivains et les penseurs de cette époque, tout en osant beaucoup, se trouvaient encore contenus par le respect d'eux-mêmes dans la recherche du beau. Ils voulaient sans doute arriver à des effets nouveaux par des voies nouvelles, mais ils avaient foi dans la mission de l'art et se gardaient bien de confondre l'originalité et le dévergondage. A la suite de l'explosion de Juillet, toutes les barrières étant tombées d'elle-même, on osa tout, on se permit tout, et les notions du respect disparurent.

Cette révolution littéraire ne pouvait s'accomplir au profit d'aucun droit méconnu, d'aucune intelligence injustement comprimée; elle n'avait aucune raison d'être; c'était une œuvre de révolte et d'im-

puissance : de révolte, parce qu'elle osait entreprendre de faire baisser pavillon au bon goût, au bon sens et à la morale ; d'impuissance, parce que, toutes les barrières injustes ayant été brisées, depuis quelques années, par les maîtres eux-mêmes, par les pontifes de l'art, il y avait aberration à vouloir attirer les regards ou l'admiration par des excès ou des attentats contre la vérité et la raison, sous prétexte de vouloir à tout prix être neuf. Il n'y a que les hommes incapables de triompher par le talent et le génie qui cherchent à se singulariser par le charlatanisme et le délire. L'artiste qui avait élevé le temple de Diane, l'une des sept merveilles du monde, était un homme vraiment grand et fort; l'insensé qui détruisit ce temple par le feu n'était qu'un misérable impuissant. L'année qui suivit la révolution de Juillet vit éclore une multitude de petits Érostrates dont les noms sont pour la plupart voués à l'oubli, et qui alors ne laissèrent pas de faire un peu de bruit et beaucoup de mal.

Ne donnons pas à notre pensée une expression absolue. On ne saurait tracer une ligne de démarcation bien exacte entre la littérature de la Restauration et celle de la France de Juillet; celle-ci continua l'autre et ne fut pas toujours dénuée d'une valeur sérieuse. Les chefs d'école étaient en pleine possession de leur renommée et on ne les détrônait pas aisément. Lorsqu'éclata la tempête de Juillet, MM. de Chateaubriand et de La Mennais, MM. Guizot, Augustin Thierry, Thiers, de Barante, Villemain, Mérimée, Cousin, Royer-Collard, de Salvandy et Mignet étaient maîtres sur le terrain de la philosophie, de la pensée et de

l'histoire ; MM. de Lamartine, Victor Hugo, C. Delavigne, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, Béranger, Barthélemy, Alexandre Dumas, Émile Deschamps, et tant d'autres dont l'énumération serait trop longue, occupaient les hautes places dans les domaines de la poésie et y déployaient encore les enseignes du génie. Ni les uns ni les autres ne pouvaient être deshérités de leur gloire, et pour la plupart ils devaient la développer. Alfred de Musset n'était alors qu'un disciple aventureux de ces chefs et ne devait pas tarder à s'égaler aux illustres d'entre eux. Faisons donc la part de ces hommes d'intelligence et de force; ne les confondons pas avec la tourbe de ceux qui cherchèrent à se faire un nom par la bizarrerie des conceptions et le scandale des affirmations antisociales.

Le gant était jeté aux traditions littéraires d'Athènes et de Rome, et l'art dramatique *brisait le masque étroit* qu'Aristote lui avait imposé. La préface de *Cromwell*, ce manifeste de la jeune école, avait précédé de près de trois ans la révolution de Juillet et donné le signal de la révolution tentée dans l'ordre du goût. Désormais, dans les lettres comme dans la création, une place était assignée au laid à côté du beau, au grotesque à côté du grand. A entendre le maître qui entreprend de détrôner les anciens, « dans la pensée des modernes le grotesque a un rôle immense; d'une part il crée le difforme et l'horrible, et de l'autre le comique et le bouffon ; il attache autour de la religion mille superstitions originales, autour de la poésie mille imaginations pittoresques. C'est lui qui sème à pleines mains dans l'air, dans l'eau, dans la terre, dans le

lu, ces myriades d'êtres intermédiaires que nous retrouvons tout vivants dans les traditions populaires du moyen âge; c'est lui qui fait tourner dans l'ombre la ronde effrayante du sabbat; lui encore qui donne à Satan les cornes, les pieds de bouc, les ailes de chauve-souris... Si du monde idéal il passe au monde réel, il y déroule d'intarissables parodies de l'humanité. Ce sont des créations de sa fantaisie que ces Scaramouches, ces Crispins, ces Arlequins, grimaçantes silhouettes de l'homme, types tout à fait inconnus à la grave antiquité. C'est lui enfin qui, colorant tour à tour le même drame de l'imagination du Midi et de l'imagination du Nord, fait gambader Sganarelle autour de don Juan et ramper Méphistophélès autour de Faust. » C'était proclamer, avec une audace plus spirituelle que vraie, que les imaginations littéraires comme les peuples avaient soif de nouveau; mais M. Hugo oubliait peut-être qu'on ne fait pas toujours du neuf en rajeunissant le vieux. La théorie du grotesque introduit dans les arts comme repoussoir utile n'était pas une idée du moyen âge, encore moins des cénacles littéraires de la place Royale et de la rue de Vaugirard. Homère lui-même a donné place à Thersite dans l'Iliade, à Polyphème dans l'Odyssée; et les dieux mythologiques nous apparaissent, dans ses vers immortels, riant d'une façon très-vulgaire de la laideur et de la démarche ridicule de Vulcain. Aimez-vous le grotesque et le laid : l'antiquité en a mis dans la plupart de ses œuvres, et, pour les introduire dans les productions modernes, il n'était pas besoin de s'armer du marteau des réformateurs.

M. Victor Hugo connaissait trop bien les modèles pour ne point aller au-devant de cette objection, mais il affectait de n'en pas tenir compte, et la réhabilitation du laid ne lui apparaissait que plus nécessaire. « *Le beau*, écrivait-il, *n'a qu'un type; le laid en a mille*. C'est que le beau, à parler humainement, n'est que la forme considérée dans son rapport le plus simple, dans sa symétrie la plus intime avec notre organisation. Aussi nous offre-t-il toujours un ensemble complet, mais restreint comme nous. Ce que nous appelons le laid, au contraire, est un détail d'un grand ensemble qui nous échappe, et qui s'harmonise, non pas avec l'homme, mais avec la création tout entière. Voilà pourquoi il nous présente sans cesse des aspects nouveaux, mais incomplets... » Et, après avoir aventuré cette théorie, le prétendu novateur passait rapidement en revue l'avénement et la marche du grotesque dans les manifestations de l'art, depuis Apulée jusqu'à Rabelais, et terminait en jetant dédaigneusement à la face de ses contradicteurs cette déclaration inattendue : « L'antiquité n'aurait pas fait *la Belle et la Bête !* » Et pourquoi pas?

Cette théorie, qui séduisait alors les imaginations aventureuses, s'était révélée de prime saut par le drame de *Cromwell*, où la figure du Protecteur, sous prétexte de nous être offerte dans tous ses aspects, ne nous est présentée que sous des apparences plus précises que vraies, plus conformes aux minutieux souvenirs de l'anecdote qu'aux vastes porportions de l'histoire. Cet étrange réalisme pouvait bien étonner le public, mais à coup sûr il ne le charmait pas. L'homme

intelligent et animé du souffle de la poésie ne se complaît nullement dans la recherche infinie de l'exact ou de ce qu'on appelle la couleur locale; il préfère assister aux douleurs et aux remords de Phèdre, s'exprimant en vers français et habitant un palais de convention, qu'aux puériles préoccupations de Cromwell interrogeant ses chapelains sur des arguties puritaines ou éteignant l'une des deux bougies allumées sur sa table. Que si Cromwell a par hasard fait preuve de cette érudition ou de cette économie mesquine, ce n'a pas été assurément dans la même journée où il a agité les destinées de l'Europe, disputé sa vie à une double conspiration et convoité la couronne pour ne point oser la prendre. Ces minuties d'antichambre, que la jeune école appelait l'étude de la vérité, ne servaient, au théâtre, qu'à travestir l'histoire, et, pour bien connaître Cromwell, nous en étions toujours réduits à relire la magnifique page de Bossuet, peinture dans laquelle le Protecteur nous apparaît immense sans être vulgaire, formidable sans être grotesque, hideux peut-être, mais point difforme. Mais ces réflexions ne se présentaient alors qu'à l'esprit d'un petit nombre que les réformateurs qualifiaient de vieillards stupides, de ridicules bourgeois. Pour eux ils déployaient leurs enseignes et préludaient à l'anarchie politique, dont nous avons ailleurs exposé les progrès, par le triomphe de l'anarchie littéraire et artistique, par la corruption des idées, par la débauche intellectuelle. Ils formaient une légion barbue de jeunes écrivains qui insultaient aux images de Racine et de Despréaux, et vouaient aux sarcasmes du genre hu-

main les œuvres de ces hommes trop longtemps appelés justes. On eût dit les saturnales qui accompagnent la plupart des émancipations sociales, fussent-elles légitimes.

XXXIII

Le public ne se fût point contenté d'assister à ces enthousiasmes et de lire ces préfaces ; les œuvres vinrent pour justifier les théories. *Hernani* et *Henri III* précédèrent de fort peu la révolution de Juillet ; témoins du succès prodigieux de ces drames, qui leur apparaissaient comme des tentatives insensées, les vieux classiques de l'école impériale, bien qu'ils rédigeassent alors les journaux libéraux, se tournèrent vers la royauté et l'adjurèrent de sauver l'art théâtral en fermant la scène aux drames du romantisme. La royauté s'abstint et fit bien. La nécessité de comprimer les passions politiques lui donnait assez de mal pour qu'elle évitât d'entrer en lutte contre les passions littéraires, choses de goût, d'ailleurs, et qu'un pouvoir sage doit laisser aux disputes. Les premières représentations d'*Hernani* ressemblèrent à des batailles, tant la lutte s'était engagée entre deux factions rivales déterminées à tout blâmer, à tout exalter de parti pris. Après tout, et en dépit d'exagérations systématiques prodiguées dans la pièce nouvelle, *Hernani* était l'œuvre d'un homme fort, d'un véritable chef d'école, et dès son apparition écrasait ou reléguait dans l'ombre la plupart des tragédies pâles, des comédies froides qui s'étaient succédé, depuis soixante

ans, sur la scène française. Si le héros du drame n'avait rien du type classique, il avait la sauvage grandeur de l'*outlaw*, et Charles-Quint le dominait d'une grandeur plus vraie, plus calme, plus majestueuse. Don Ruy Gomez de Sylva est une image vivante de l'honneur chevaleresque allié à la fierté féodale; doña Sol est moins espagnole que la Chimène du *Cid*, mais une expression vive de la grâce et du cœur. La victoire resta à M. Hugo et à son drame, et la révolution littéraire précéda la révolution politique, sans d'ailleurs lui frayer les voies, comme on l'a dit bien souvent. Il est à remarquer, en effet, que les romantiques appartenaient presque tous aux opinions monarchiques et aux familles traditionnelles, tandis que les carbonari, les conspirateurs libéraux, les auxiliaires de toutes les oppositions démocratiques étaient partisans des vieilles règles littéraires, attachés aux formes de l'art qui avaient prévalu exclusivement sous la République et l'Empire. Il serait facile de donner la raison de ce singulier contraste; mais cette digression ne trouverait point ici sa place, et nous devons nous borner à constater les situations telles qu'elles se dessinaient en 1830.

M. Vitet avait consacré aux souvenirs de la Ligue une vaste trilogie dont l'influence s'était fait sentir, d'une manière très-remarquable, sur la littérature dramatique et sur l'histoire; de nos jours, s'il avait à refaire son œuvre, cet homme éminent tiendrait davantage compte de l'esprit religieux par lequel la Ligue remua si profondément les masses; alors on craignait d'envisager les choses par cet aspect, et le tableau qu'a peint si vigoureusement M. Vitet ren-

ferme des lacunes. M. Alfred de Vigny, par la perfection étudiée de son style, la pureté sévère de sa manière, se distinguait de l'*école nouvelle*, mais il s'y rattachait par les allures indépendantes de son génie et la poétique originalité de ses conceptions. M. Mérimée, qui avait atteint sa juste gloire, était plus qu'un épicurien littéraire, un conteur d'histoires et de légendes; c'était un écrivain plein de naturel et de goût, enclin à rechercher le positif des choses, et qui, en marchant l'un des premiers dans les sentiers du réalisme, était fort d'un talent d'observation, d'une délicatesse, d'un sentiment artistique que ne devaient point posséder ceux à qui il ouvrait la route. Henri Beyle, qui écrivait sous le nom de Stendhal, avait le malheur de convoiter la popularité dans les bas fonds de l'irréligion et du sensualisme, et le beau talent dont il fit un si regrettable usage n'avait servi qu'à hâter l'œuvre de démoralisation sociale. Henri Latouche, auteur de livres aujourd'hui restés dans l'ombre, prenait place entre MM. Mérimée et Beyle, et se montrait d'ailleurs fort inférieur à l'un et à l'autre. M. Sainte-Beuve, qui s'était essayé comme poëte et avait attiré l'attention du public à une époque où régnaient les grands maîtres de l'art moderne, venait de publier le *Tableau historique et critique de la Poésie française au seizième siècle;* c'était une œuvre plus large, plus développée, plus complète que la préface de *Cromwell*, et on pouvait la considérer comme le manifeste de la réaction qui ramenait le goût aux formes et aux rhythmes de l'école de Ronsard.

XXXIV

Eh bien! la littérature de transition, prose ou poésie, qui fit irruption dans notre pays à la suite de la révolution de Juillet, n'eut que de très-courtes destinées. Qui relirait, de nos jours, un poëme ou un roman d'alors, ne parviendrait peut-être pas, sans Saumaise, à comprendre cette langue déjà vieillie, ces formules déjà vouées au ridicule, ces excentricités que d'autres merveilles de ce genre ont fait oublier, et qui a eu parmi nous le sort d'un ballon piqué d'une épingle. Et pourtant il serait injuste de deshériter cette période littéraire de toute valeur et de tout bonheur; dans le nombre de ces œuvres il y en eut de remarquables et qui attestaient un progrès sérieux.

N'en soyons pas surpris. On est arrivé de nos jours à élever le niveau moyen de l'art; les grands poëtes sont demeurés très-rares, mais il est très-ordinaire de trouver des gens qui écrivent bien un volume, qui font passablement les vers. L'invasion des idées germaniques a donné à la versification contemporaine des allures vaporeuses, indécises, mais par cela même favorables au sentiment poétique. Le goût italien, le fade et perpétuel amour mythologique dont, pendant trois longs siècles, de Marot à Dorat, notre littérature a dû subir l'invasion, ont été décidément remplacés par des éléments plus en rapport avec les tendances et les habitudes de notre condition. Les flèches [illegible] de Cupidon sont brisées, les colombes de Vénus sont renvoyées au pigeonnier, et il n'y a plus

guère que les marchands d'albâtre pour perpétuer la tradition des trois Grâces. Nous ne regrettons pas ces vieilleries, et nous sommes tout prêt à élever M. Émile Deschamps et M. Th. Gauthier fort au-dessus de Chaulieu et de Gentil Bernard, à cela près que des uns et des autres, si nous ne sommes dans l'erreur, la postérité ne se souviendra guère. Quoi qu'il en soit, depuis André Chénier, sacrifié si jeune, la poésie française, corrompue par Dumoustier, a pris des allures plus mâles et plus dignes. L'influence de Gœthe, de Walter Scott et de Biron, a introduit dans ses instincts quelque chose du génie septentrional; le poëte s'est replié sur lui-même et a cherché dans sa personnalité, dans ses sentiments, dans le milieu naturel de son existence morale, des peintures plus en rapport avec nos mœurs, nos idées, nos nécessités sociales. Les coups de tonnerre qui ont illuminé si souvent le monde politique ont fait ressentir à la sphère intellectuelle des commotions plus ou moins fortes, mais réelles. On s'est délivré du fardeau des images de convention, du bagage des allégories païennes, de cette langue qu'on disait à bon droit réservée aux dieux et qu'aucun homme sérieux ne pouvait accepter comme positive. En échange on a introduit dans la poésie une contemplation assidue, souvent excessive et minutieuse du *moi;* chaque poëte s'est fait un monde sur une fenêtre, un univers dans une caisse et un Olympe de coin du feu; puis, quand le poëte a voulu passer de la peinture de cet abîme, qu'il appelle son cœur, au spectacle des objets extérieurs, son travail n'a pas cessé de porter le caractère d'une

vérité matérielle et exacte qui a donné à ses descriptions quelque reflet d'une nature remarquable. La poésie moderne a gagné à entrer dans ces voies nouvelles et à reléguer sur les buffets à porcelaine les bergeries de madame Deshoulières et les déesses-pompadours des *Lettres à Émilie*. Il y aurait injustice à méconnaître ici des progrès incontestables de pensée et de forme.

Durant les premiers temps qui suivirent l'explosion de 1830 l'art dramatique, présenta le triste spectacle d'une décadence continue; les novateurs eurent beau s'affranchir des entraves classiques, briser tous les liens qui gênaient leur action, appeler à leur secours toutes les passions, toutes les situations auxquelles un peu de pudeur avait jusqu'alors interdit la scène, il ne sortit de leurs efforts multipliés aucune œuvre vraiment promise à l'avenir. Ce n'était pas que les dramaturges, ralliés à la suite de M. Alexandre Dumas, manquassent d'art et d'entente des effets scéniques; sous ce rapport, au contraire, ils avaient fait quelques pas vers la vérité; la tragédie, les regards tournés vers Shakspeare, et non vers Melpomène, avait pris des allures plus larges; elle s'était débarrassé des confidents, des monologues, du songe classique et des fureurs obligées du cinquième acte; demeurant simplement fidèle à l'unité d'intérêt, elle s'était délivrée des unités conventionnelles de temps et de lieu qui, parfois, contrariaient ses développements nécessaires. La comédie avait également gagné dans sa forme extérieure; sa marche était devenue plus décidée, sa charpente avait été établie

avec plus de hardiesse. Mais, si sur les deux théâtres l'instrument avait été perfectionné, la pensée de l'artiste n'était point devenue habile autant que la main de l'ouvrier, et le drame était descendu de plusieurs degrés par la nécessité où l'on s'était vu forcé d'assouvir chaque soir les appétits incommodes, capricieux et grossiers du public. Que voulez-vous? Le public *a tant vu le soleil*, *le Misanthrope* lui paraît bien froid, *Britannicus* bien austère; il a pris goût aux clairs de lune dans les cimetières, aux processions de cercueils, aux vieillards centenaires qu'on rencontre quoique deux fois morts. Le public a ses bouffons à l'heure; il a daigné sourire à certains drames échevelés, battre des mains à *Antony*, frémir à *la Tour de Nesle*. Voilà le secret de ses émotions connu; vous y joindrez la personnification du vol et de la fraude sous le costume ignoble d'un Macaire; l'impudicité sous toutes ses faces dans les sentines de certains théâtres que tout le monde nomme; d'infâmes calomnies contre l'Église et ses ministres; des marquis de la Régence et des victimes du Parc-aux-Cerfs. Par-dessus ce vaste amalgame de choses coupables ou impures vous ferez planer, pour la déshonorer à l'aise, l'image de Napoléon prenant du tabac et s'élevant à l'aide d'un nuage dans l'olympe d'Homère, et vous aurez une idée confuse, mais suffisante, de ce qu'a été l'art dramatique après la révolution de Juillet.

XXXV

M. Casimir Delavigne avait composé *la Parisienne*, dérisoire imitation de l'hymne sanguinaire des Marseillais; M. Victor Hugo n'avait guère été plus heureux en célébrant les héros de Juillet, ceux qui « pieusement étaient morts pour la patrie; » M. Béranger, peu habitué à être du côté de la victoire, gardait un demi-silence. Soudain l'apparition des *Iambes* de M. Auguste Barbier vint révéler un poëte doué d'une verve sauvage et d'une hardiesse brutale comme un cri de révolte. On n'oubliera jamais, en littérature, l'impression que produisit la publication de *la Curée*. C'était l'hyperbole de Juvénal avec autant de cynisme et plus de sincérité; elle foudroyait cette tourbe de coureurs de places et d'exploiteurs politiques pour lesquels la révolution de Juillet n'avait été qu'une occasion de faire parade de leurs vaniteuses convoitises, qui s'étaient soigneusement cachés dans leurs caves pendant le combat, et qui, après la victoire des faubourgs, avaient essayé de *déchirer* à leur profit *un misérable coin des guenilles sanglantes* de la Restauration. On n'avait point l'idée, en France, de ce style aux images véhémentes, de ces malédictions empreintes d'une poésie à la fois magnifique et de mauvais lieu. On admira moins deux autres Iambes, *la Popularité* et *l'Idole*, qui avaient pour objet, l'un de stigmatiser les sacrifices que les hommes de génie font aux passions vulgaires de la multitude, l'autre de renverser de son piédestal la statue de Napoléon et de

détourner la colère du peuple et les insolences du ruisseau contre le grand homme que M. A. Barbier appelait « un Corse aux cheveux plats. » Il y a des idolâtries contre lesquelles, si poëte qu'on puisse être, on se brise, et le peuple n'approuva et ne comprit point une colère qui se trompait de date.

Après cet éclat imprévu, et qui n'avait point de précédent dans nos mœurs littéraires, M. Auguste Barbier abdiqua le sceptre de la satire; M. Barthélemy s'en empara d'une main non moins vigoureuse, et le tint, pendant un an, avec un prodigieux éclat, pour le laisser tomber non sans quelque scandale. Peu de poëtes, aussi bien que Barthélemy, ont rappelé par leur manière la correction et la pureté des œuvres virgiliennes. C'est Lucain, moins l'enflure, avec sa chaleur, que le goût sévère du critique n'absout pas toujours, parce qu'elle vise à l'effet et recherche les acclamations du cirque; c'est Juvénal, mais Juvénal à l'étroit et gêné par les passions qu'il épouse. Au fond M. Barthélemy invente peu, mais de l'idée la plus vulgaire il tire un mouvement inattendu et neuf; son vers est sobre, quelquefois gâté par la recherche exagérée de la rime; mais ce vers connaît peu d'égaux lorsque, par hasard, la rime y vient en aide à l'idée au lieu de la dominer. Combien de gens parlent de la Satire Ménippée sans la comprendre et oublient que la *Némésis*, dont la pensée fut si souvent déplorable, sera un objet d'étonnement aussi bien que d'étude pour les poëtes à venir! C'était d'ailleurs une Furie et non une Muse, et M. de Lamartine le lui prouva bien quand elle osa s'en prendre à sa gloire alors si haute.

XXXVI

Lorsque nous relisons ce qu'on écrivait en 1831 et quelques années après, il nous semble rêver en quelque sorte ou du moins assister aux essais d'une littérature étrangère et inconnue. La langue, de grave et de timide qu'elle était, a pris des allures de langue éhontée et sans frein ; elle se joue de la syntaxe et de la prosodie ; elle ressuscite de vieux mots rabelaisiens qui cherchent çà et là des feuilles de figuier ; elle exhume des locutions vraiment naïves et gracieuses dans Amyot et Dubellay, mais qui, encadrées dans notre société et nos habitudes du dix-neuvième siècle, ont perdu, par l'effet de la transplantation, cette valeur qui s'attachait à elles et qui en faisait le charme. La phrase devient saccadée; les mots se heurtent avec préméditation, et l'écrivain attend des étincelles de leur rencontre autrefois impossible. C'est une orgie littéraire à laquelle participent plus ou moins les plus sages, les plus sérieux, et ceux-là s'imaginent que tout ce mouvement, toutes ces ruines cachent les enfantements d'une littérature nationale.

La foule se lasse de tout, et le plus promptement possible de ce qui est inintelligible à son bon sens. Il ne lui fallut pas deux ans pour être dégoûtée « des bonnes dagues de Tolède, » de l'inépuisable truanderie, et de je ne sais quel jargon emprunté au moyen âge qui défigurait méchamment le style. Quand on fut généralement las de ribauds, de maillotins et de tauréadors calqués sur le masque des forts de la Halle;

quand on eut assez tourmenté la période au moyen de tirets d'imprimerie, remplacé les transitions par de triples lignes de points, suppléé à l'absence de l'art par des épisodes de cimetière, de clinique ou d'abattoirs, on se prit un peu à rougir et à confesser que tout cela ne réalisait point encore les théories sur le beau.

Cette vérité apparut surtout saisissante dans les œuvres scéniques. A aucune époque on ne s'était senti plus affranchi de toute entrave, et la liberté illimitée du théâtre ne servait qu'à favoriser les scandales sans contribuer le moins du monde à dérouler pour l'art dramatique de nouveaux horizons. M. Victor Hugo n'entendait pas se reposer sur les succès qui avaient marqué pour lui les derniers jours de la Restauration; il avait composé, sous le règne de Charles X, sa *Marion Delorme,* qui ne put être représentée qu'après 1830, et qui témoigna jusqu'à quel point le poëte était entré dans les eaux de la démocratie et avait rompu avec l'ancienne royauté. Dans ce drame, où se manifestait toujours à un haut degré le talent lyrique de l'auteur, il y avait outrage à l'histoire et mépris de la vérité des caractères. Désormais M. Hugo lançait une déclaration de guerre à la face de la société; avec lui, toute grandeur hiérarchique devenait petite par l'esprit, étroite par le cœur; en revanche, tout ce qui est abject, vulgaire, misérable, allait être élevé, honoré, exalté jusqu'à l'apothéose. La pureté dans l'infamie, la dignité sous la casaque de la folie, la chevalerie sous la livrée, la splendeur morale dans le bouge, devaient tour à tour servir de pendants aux

adultères sous la pourpre et à la bassesse sur le trône. Tandis qu'il faisait servir le théâtre aux développements de cette théorie, il écrivait des ouvrages de courte haleine, tels que *le Dernier Jour d'un Condamné* et *Claude Gueux*, qui n'étaient, à tout prendre, que des réquisitoires pleins d'acrimonie contre l'ordre social. Que l'on se garde bien de voir dans cet ensemble d'efforts de simples fantaisies de l'imagination destinées à nous donner du neuf à tout prix ! Il y avait là un système social, les symptômes de la réhabilitation du mal par celui-là même qui avait donné le signal de la réhabilitation du laid. Et si ce n'était point un système, c'était du moins la recherche de la popularité par de mauvais moyens, c'était l'intention marquée de flatter l'orgueil de la démocratie par l'exaltation des parias de la civilisation moderne. Il y avait loin de ces tentatives aux premières manifestations de la pensée de M. Hugo, alors que le poëte, tout réchauffé des embrassements de sa *Mère vendéenne*, chantait les vierges de Verdun, décernait à Louis XVII la plus touchante des apothéoses, saluait avec amour la naissance de Mgr le duc de Bordeaux et criait anathème à la Révolution et à l'Empire devant la tombe ouverte de Louis XVIII.

Plus habile dramaturge que M. Victor Hugo, plus exercé que lui dans l'art d'émouvoir le spectateur et de combiner des arrangements scéniques, M. Alexandre Dumas restait fort au-dessous de lui comme poëte, comme interprète des sentiments de l'âme et du cœur. Il s'adressait aux instincts ordinaires de la passion ; il reproduisait dans ses œuvres la partie la plus grossière

de la nature, se proposant de copier l'homme avec une grande exactitude, et ne copiant de l'homme que l'élément physiologique. Il amusait, il intéressait le public par des ébauches fortement colorées; comme de nos jours, il avait la vogue sans parvenir à la gloire, qui n'est réservée qu'aux œuvres finies et durables. Par une exception assez rare dans sa vie littéraire, il venait d'échouer à demi en faisant représenter sa trilogie consacrée à *Christine de Suède;* comme pour prendre sa revanche il avait donné au public l'étrange drame d'*Antony,* qui était la glorification de la bâtardise et de l'adultère, et l'engouement des multitudes le consolait sans doute d'avoir cherché le succès en étalant sur le théâtre des misères dont la société rougit. Un homme plus digne de l'art, plus délicat en matière de triomphes littéraires et de gloire intellectuelle, M. Alfred de Vigny s'était déjà révélé poëte, et avait offert au public français l'*Othello* de Shakspeare, non plus poudré et civilisé, comme dans Ducis, mais horrible et grandiose comme dans la rude majesté de la tragédie anglaise. Il ne tarda pas à donner à la scène deux pièces originales : *la Maréchale d'Ancre* et *Chatterton*. Dans la première de ces deux pièces il défigurait l'histoire bien plus encore qu'il ne l'avait osé dans son roman de *Cinq-Mars ;* dans l'autre il offrait au public le développement des sentiments intimes d'une âme solitaire, l'analyse psychologique d'une maladie morale. On n'avait guère besoin, à cette époque de fièvre et de découragement, d'assister à un drame qui conduisait au dégoût de la vie par l'impuissance, la déception et l'orgueil, et qui venait

d'être épouvantée par le lamentable suicide de Lebras et d'Escousse, enfants coupables qui s'irritaient de n'avoir pas atteint la renommée du génie et qui avaient à peine fait deux pas sans l'aide des lisières. Que n'avaient-ils les yeux tournés vers M. Scribe, esprit souple, peu soucieux de l'art, et toujours prêt à se consoler d'une déception par un succès? Ils auraient mesuré leur siècle et auraient échangé des concessions au vulgaire par de solides bons sur le trésor. Rien ne les empêchait d'attendre. Quant à ce même Scribe, dont nous venons de parler, et dont l'improvisation en permanence ne tarissait jamais, à la grande joie des directeurs de théâtre, il ne devait pas tarder à être riche, habile, considéré, membre de l'Académie française, et inévitablement destiné à l'oubli. Prenons les littérateurs pour ce qu'ils veulent être : M. Scribe faisait des comédies, comme un peintre, alors à la mode, M. Dubuffe, peignait des robes de moire et de satin. Que voulez-vous? une multitude d'artistes, ou soi disant tels, ont beau crier à l'absence d'idées, d'études, d'os et de chair, les bourgeois s'obstinent à aller à ce qui leur plaît, à ce qui les flatte; de temps à autre, pour se donner des airs de supériorité, ils regrettent l'oubli du sentiment de l'art; mais, cette concession faite à la critique et aux hommes spéciaux, ils ne laissent pas que d'admirer et d'être contents. Au fond il serait très-injuste de nier l'esprit de M. Scribe, non plus que l'originalité de ses moyens et une manière souvent facile; mais toutes ces qualités ne suffisaient pas pour constituer une œuvre d'avenir. Comme ces entrepreneurs qui bordent les rues de Paris de maisons

élégantes, frêles, mesquines et coquettes, maisons qu'il faudra démolir après une génération, mais qui auront rapporté d'énormes bénéfices, M. Scribe écrivait pour le plaisir de son régisseur et sans se préoccuper de la crainte de passer de mode. Son parti était pris ; il aimait mieux faire fortune avec du carton-pierre que mourir à l'hôpital en travaillant le marbre. Je doute qu'il se fût soucié d'avoir fait *Athalie*, puisque *Athalie* ne devait commencer à plaire qu'après avoir subi une disgrâce de soixante ans.

XXXVII

M. Sainte-Beuve, satisfait du succès qu'il avait obtenu sous le pseudonyme de Joseph Delorme, venait de publier ses *Consolations*, dédiées à son ami et à son maître, M. Victor Hugo. Ces poésies exprimaient l'état d'une âme qui, lasse du plaisir et du désespoir, éprouve un sentiment de bien-être en s'élevant dans la sphère des idées religieuses. Alors on espérait qu'il y monterait pour y planer, mais notre attente fut déçue. M. Jules Janin, à l'avenir duquel on aimait à croire, et qui n'a pas réalisé l'espérance de ses amis, rédigeait déjà le feuilleton du *Journal des Débats* et n'en composait pas moins son roman de *Barnave*, œuvre de colère, dont la préface éclata comme un dangereux pétard attaché aux parois du Palais-Royal. C'était l'heure où M. de Chateaubriand s'était retiré sous sa tente, où M. de Salvandy cherchait à élever ses brochures à la hauteur des événements ; il fallait bien occuper les loisirs des spectateurs durant les entr'-

actes du grand drame qui occupait la France; M. Jules Janin, chargé de ce rôle, amusait le public à l'aide de feuilletons, et par l'emploi d'un style qui, fort heureusement, n'a point fait école. Avant de nous montrer trop sévères pour ce spirituel écrivain, avant même de le prendre au sérieux, nous nous rappellerons cette parole de l'un de ses prédécesseurs, le célèbre Geoffroy : « Ce n'est pas une petite affaire d'amuser le public, d'avoir de l'esprit à volonté tous les jours et sur tous les sujets, de traiter les plus graves comme les plus badins, de faire quelque chose de rien. » Evidemment on se fatiguerait promptement à une œuvre moins difficile. M. Jules Janin ne devait point se fatiguer, et sa tâche dure encore au moment où nous écrivons ces lignes. N'aurait-il eu que ce mérite, nous devrions encore lui en tenir compte.

Avant d'attirer les souscripteurs au *Journal des Débats* par les bagatelles de la porte, M. Jules Janin avait un moment interrogé sa propre vocation. « J'hésitais, dit-il, et je cherchais ma voie ici, là, partout, allant d'une école à l'autre, incertain, malheureux, haletant. A tout propos je faisais l'exposé de mes doctrines littéraires, et Dieu sait si elles étaient encore incertaines entre ceci et cela, entre les chefs-d'œuvre d'autrefois et les chefs-d'œuvre du lendemain. Comme j'étais naturellement sans expérience, et que naturellement j'avais la prétention d'en montrer beaucoup, je me vouais à tous les saints du théâtre; j'appelais à mon aide Boileau, Schlegel, la préface de *Cromwell*, et surtout la révolution de Juillet. » Toutes ces incertitudes aboutirent à une critique

sans âme, sans corps, mais qui empruntait merveilleusement les apparences de la vie réelle. Cette intelligence, d'ailleurs gracieuse et qui se riait d'elle-même, se déployait volontiers dans la fantaisie. Que l'on se figure, s'il est possible, Diderot sans lourdeur, sans grossièreté, sans impiété, et causant à l'aise, au dessert, au profit d'une réunion d'amis dont aucun ne le contrarie et ne l'oblige à donner le pourquoi de ses prédilections fugitives. Que de paradoxes lancés au hasard comme des fusées! que d'esprit se perdant comme la fumée d'un cigare! Rien de tout cela ne reste, mais ce feu d'artifice a fait passer de charmantes heures à des gens qui auraient pu employer leur temps beaucoup plus mal.

Nous reviendrons sur cette école littéraire et philosophique du *Journal des Débats;* nous y trouverons, peu d'années après 1830, groupés et ralliés autour des frères Bertin, des hommes d'élite qui savaient se tenir à l'écart, dans les époques de vertige, et invoquer ensuite les droits imprescriptibles de l'art et du goût, lorsque les agitations de la rue faisaient silence et permettaient au talent littéraire de se manifester, à la critique de rouvrir ses assises. Des noms tels que ceux de MM. Villemain, de Fellez, Hoffman, Saint-Marc Girardin, Nisard, Philarète Chasles (nous en passons et des meilleurs), tenaient dignement, dans les colonnes de ce journal, la place autrefois occupée par les Geoffroy, les Fiévée, les Chateaubriand; mais, pour le moment, les tribuns de la presse révolutionnaire attiraient à eux l'attention, rarement par le génie, presque toujours par le scandale.

XXXVIII

Le journalisme était à l'apogée de sa puissance. Il se vantait d'avoir détruit une dynastie; il était assez fort pour en détruire d'autres. On ne l'aimait pas, mais on le craignait, et les bureaux de rédaction des feuilles libérales étaient alors comme les antichambres par où l'on passait pour arriver au gouvernement.

A quoi bon rechercher ici les causes de l'influence de la presse? Nous la subissons malgré nous. Sur ceux-là mêmes qui, de leurs propres yeux, ont vu de près le journalisme dans son for intérieur, la presse ne laisse pas que d'avoir une action, plus lente peut-être, plus inaperçue sans doute, mais réelle, mais puissante. C'est que le cœur humain est une cire facile à pétrir, et que, s'il existe des hommes dont le cœur soit de marbre, ce même marbre sera à la longue creusé par la goutte d'eau qui tombera sans relâche. Acceptons donc le fait de l'influence de la presse, et ne recherchons pas même s'il faut le bénir ou le déplorer.

Cette force, autrefois inconnue et de nos jours prédominante, se manifeste dans l'ordre des faits extérieurs par l'instabilité des hommes et des principes; il n'y a pour s'en convaincre qu'à étudier notre histoire depuis cinquante ans.

La presse ne produit pas une perturbation moins intense dans l'ordre des idées religieuses et littéraires. Trop souvent elle est aux mains de l'incrédulité une arme redoutable, qui blesse les âmes; elle distille le

venin du sarcasme et infiltre dans les jeunes cœurs l'oubli de la foi et le mépris des choses saintes. Sans doute ses attaques sont impuissantes auprès de ces esprits généreux qui se sont voués à la glorification de Dieu et à la défense de son Église, qui retrempent fréquemment au pied des autels et à l'ombre du tabernacle leur ardeur et leur charité; mais en dehors de ces âmes d'élite se trouvent les masses, et c'est sur les masses que la presse agit, c'est à elles qu'elle impose ses jugements, c'est auprès d'elles qu'elle déconsidère le prêtre et livre aux bouffonneries de ses histrions les mystères les plus vénérés du chrétien.

Comme instrument littéraire, le journalisme tend à supprimer tout ce qui porte le caractère de l'utilité, du travail et de la grandeur : de l'utilité, en ce qu'il ne peut qu'effleurer ou indiquer les questions; du travail, en ce que la nécessité de produire au jour le jour et dans d'étroites limites ne permet pas aux écrivains d'étudier les problèmes qu'ils discutent; de la grandeur, en ce que rien ne reste de tant d'esprit éparpillé, de tant d'intelligence appliquée à des luttes misérables, de telle sorte qu'il n'en résulte aucune œuvre stable ou monumentale.

Si tout se rapetisse dans le domaine de l'art, c'est que l'idée est devenue plus petite; si la forme dépérit en quelques années, ce n'est point que le sentiment du beau soit éteint, c'est qu'il n'existe plus guère de sphère où il puisse se manifester; si tant de réputations de gloire, de science, de vertu, sont chaque jour édifiées à grands frais et démolies le lendemain dans l'obscurité, c'est qu'il y a pour le public un besoin factice d'émotions

que le journalisme s'attache sans relâche à satisfaire; c'est que la nécessité de produire avant de posséder, de résoudre avant d'examiner, d'approuver ou de blâmer avant de connaître, fait qu'on jette à pleines mains, sans y regarder de trop près et selon les caprices de la soirée, une gloire ou un opprobre que le public ramasse de confiance.

XXXIX

A la suite de la révolution de Juillet deux partis, profondément séparés par leurs idées, s'emparèrent avec éclat de la presse pour s'en faire une arme contre le gouvernement de Louis-Philippe. C'était le libéralisme qui n'avait pu se repaître selon ses appétits lors de la curée des places; c'était le parti royaliste de l'école de 1814, qui se trouvait évincé du pouvoir et qui, pour remonter à la tête de la société, ne reculait pas devant le danger d'une révolution nouvelle. La première de ces deux écoles se fortifiait en invoquant les passions de la multitude, en faisant appel aux vulgaires instincts de l'envie et de l'orgueil; l'autre ne se rendait jamais compte de son isolement; elle persistait à ne rien voir, à ne rien comprendre aux faits qui l'accablaient, depuis 1789; elle nourrissait contre la République et l'Empire, contre les chartes écrites, contre tout ce qui procédait du serment du Jeu de Paume, des rancunes tantôt avouées, tantôt sourdes, mais toujours vivaces.

Tandis que la presse révolutionnaire et la presse légitimiste, en dépit des antipathies violentes qui di-

isaient leurs chefs, travaillaient de concert à déconsidérer et à détruire le pouvoir issu de Juillet, deux autres nuances, bien tranchées, mais moins vives et moins faites pour capter l'attention de la foule, se manifestaient également dans le journalisme parisien. Il y avait, à la suite des vainqueurs de 1830, qu'ils fussent princes, ministres ou simplement orateurs, une presse conservatrice dirigée par des écrivains de talent et exclusivement vouée à la mission d'applaudir aux efforts ou aux volontés du gouvernement; ceux-là aimaient plus ou moins la révolution de Juillet, selon qu'ils eussent été, durant les trois jours, auxiliaires timides de l'insurrection ou qu'ils se fussent ralliés de bonne foi, par crainte ou par calcul, à l'ordre établi le lendemain de la victoire. Il y avait, en outre, à peu de distance des légitimistes, mais sur un terrain nouveau, des publicistes qui se séparaient d'eux, tout en les honorant et en leur donnant la main, mais qui, désillusionnés sur la valeur des mots et des idées politiques, bien convaincus qu'il n'existe aucune forme de gouvernement imposée par la religion, cherchaient avant tout à dégager la cause de Dieu de celle des hommes, et se rangeaient sous les bannières de Jésus-Christ, en réclamant pour l'Église et pour les catholiques les bénéfices de la liberté et du droit commun. Cette école, qui s'était formée dans les dernières années de la Restauration, était alors encore fort inaperçue; les légitimistes la voyaient sans crainte se développer autour d'eux, et ne prévoyaient pas qu'un jour viendrait où elle resterait maîtresse de leur terrain et ne leur laisserait dans le champ de la polé-

mique qu'une place fort étroite. Les révolutionnaires ne se doutaient pas de la valeur de ces adversaires, chez lesquels ils ne voulaient voir que des légitimistes déguisés, et qui cependant formaient ce qu'on a plus tard appelé le parti catholique, composé d'hommes que dans certaines régions on désigne aujourd'hui sous le sobriquet dédaigneux de cléricaux. Nous y reviendrons.

Les écrivains religieux étaient naturellement ceux des rédacteurs de *l'Avenir* qui, dociles d'intention ou de fait aux décisions de Rome, avaient pu se tromper de bonne foi sur les moyens de s'accommoder avec les idées modernes, mais n'avaient jamais cessé d'être dévoués énergiquement aux intérêts de l'Église. Nous les avons déjà nommés, et le moment n'est pas venu d'indiquer ceux qui, marchant dans les mêmes sillons, vinrent plus tard les aider ou les relever durant la bataille. Parmi les publicistes de l'école légitimiste on remarquait M. de Brian, M. Walsh et surtout M. Laurentie, esprit grave, publiciste d'un ordre élevé et qui avait fait ses preuves ; on distinguait, en outre, M. de Genoude, qui, longtemps avant 1830, s'était fait un nom en combattant la liberté, et qui, à la suite du naufrage de son parti, cherchait à s'établir sur le terrain de cette même liberté, sauf à la proclamer ancienne et traditionnelle, et à prouver, avec plus d'esprit et de bonheur, que la France n'était opprimée, privée de droits, dépourvue de garanties que depuis la révolution de 1789. Cette thèse ne semblait pas pouvoir se prêter à une discussion sérieuse, tant les libéraux étaient peu disposés à y croire, tant les

légitimistes eux-mêmes se souciaient peu de faire prévaloir des idées historiques dont ils ne comprenaient ni les développements, ni le but. Pour M. de Genoude, à force de proclamer les mêmes doctrines, il avait fini par y croire et par s'y dévouer d'assez bonne foi. A sa cause se trouvait d'ailleurs associé un écrivain plus réfléchi, plus considéré, mais non moins impopulaire; c'était M. de Lourdoueix, qu'il faut bien nommer, puisque de nos jours les réputations les mieux assises s'écroulent et s'effacent dans l'ingratitude de l'oubli.

M. de Salvandy, M. Duvergier de Hauranne appartenaient alors à la presse conservatrice, mais ils défendaient le gouvernement de Louis-Philippe sans lui vouer de très-vives prédilections et comme on se rattache malgré soi à un dernier moyen de salut social. M. de Salvandy, reflet un peu pâle de M. de Chateaubriand, venait du camp de la droite et n'avait pu se dégager entièrement de ses précédents monarchiques. M. Duvergier de Hauranne, dont le nom se rattachait aux vieilles annales du jansénisme, s'était formé aux luttes politiques dans les rangs du centre gauche et ne dissimulait pas ses croyances libérales. C'était d'ailleurs un publiciste des plus éminents et dont le rôle commençait à peine.

L'école républicaine, qui comptait plusieurs écrivains doués d'un vrai talent, avait à sa tête M. de Cormenin, plus pamphlétaire que journaliste, et dont le rôle politique, bien que très-considérable, n'a jamais été fort exactement défini; il lui était réservé de battre en brèche le gouvernement de Juillet comme Paul-Louis Courier avait travaillé à démolir la Restaura-

tion. Très-inférieur à ce maître en l'art d'écrire, il l'emportait sur lui par quelques côtés; comme il avait touché aux affaires, il en savait le mécanisme, il en parlait la langue, il ne combattait jamais dans le vide. Pour se mettre à l'aise vis-à-vis de ses amis et de ses ennemis, il rédigeait, sous le pseudonyme transparent de Timon, des pamphlets politiques dont chacun eut l'importance d'un événement et qui usèrent la monarchie de 1830 en la dévouant au mépris, au ridicule et à la haine. Dans un ordre encore plus élevé apparaissait le principal rédacteur du *National*, M. Armand Carrel, publiciste qui avait préludé par les conspirations et qui, du consentement de tous, exerçait alors sur la presse libérale la triple dictature du savoir, du courage et de l'intelligence; c'était un esprit mâle, un écrivain vigoureux, un homme d'État déclassé et qui était fait pour occuper dignement la place la plus haute. A sa suite on remarquait un journaliste plein de verve, M. Armand Marrast, et un jeune républicain, sombre et résolu, M. Godefroy Cavaignac; tous deux étaient alors attachés à la rédaction d'une feuille révolutionnaire intitulée *la Tribune*. M. Émile de Girardin n'avait point encore pris rang dans la presse politique et essayait son talent dans des travaux d'un autre ordre. M. Louis Veuillot, qui devait plus tard se faire une juste renommée, était alors un tout jeune homme, qui avait combattu comme insurgé durant la lutte de Juillet, et qui, petit à petit, formé aux habitudes du style par M. Henri Latouche, n'allait pas tarder à figurer sur une autre scène et à effacer ses maîtres.

XL

Le mouvement qui se manifestait dans les domaines de l'art était aussi le reflet des tendances confuses et incertaines de la société ; il y avait dans les œuvres et dans les intelligences cette impuissante anarchie qu'on décorait volontiers des noms d'affranchissement et de régénération, mais qui n'en était pas moins inféconde et orgueilleuse. L'art n'est point dans l'ordre social une chôse absolument distincte; il ne vit pas seul; si l'idéal est la règle et la source de son inspiration, ses productions sont évidemment soumises à des causes occasionnelles qui déterminent leur forme, leur caractère, leur diversité. Aux premières époques de l'art cette réaction du monde moral sur la forme était très-intime; l'art alors, tout entier à lui-même, jeune, plein de génie et d'ardeur, absorbait tout et se trouvait également absorbé par la nature extérieure. Quand le monde eut vieilli on vit l'art perdre de son empire, mais suppléer à sa force native par des efforts réfléchis, et combler le vide laissé par l'appauvrissement de l'imagination en appelant à son aide les merveilles de la forme et la rectitude de la méthode. De nos jours le rôle de l'art s'est encore amoindri. Toutes les sciences du raisonnement se sont développées, la matière de l'inspiration s'est épuisée, l'idéal est devenu comme un soleil sans rayons. L'imagination veut toujours se produire, mais elle subit la nécessité de faire vivre l'artiste et de plaire aux gens qui la jugent; elle se fait la servante des idées qui règnent

et se réduit à l'emploi de leur coudre un vêtement.

En littérature on avait inauguré des principes nouveaux, des conditions nouvelles; la révolution s'était faite dans l'ordre de l'intelligence bien avant de s'accomplir en politique. Par malheur pour la liberté, après 1830 elle ne tenait ses promesses ni dans les œuvres d'imagination et de goût, ni dans les faits sociaux; ce n'était pas vraisemblement sa faute; c'est sans doute qu'on avait trop présumé d'elle, qu'on lui avait trop demandé. Il y avait eu, depuis trois ans, une émeute contre Aristote, une insurrection à l'encontre du beau académique, dont nous ne cherchons pas à venger la mémoire, mais qu'on ne devait détruire que pour y substituer quelque chose de mieux. Par un scrupule peut-être affecté, on parlait encore avec respect du beau antique, on s'inclinait devant l'image d'Homère, et toutefois Homère nous paraissait bien vieux, bien usé, depuis vingt-quatre siècles, et après que tant de maîtres s'étaient taillé des toges classiques dans son manteau d'Ionie. On nous eût alors quelque peu étonnés si l'on nous eût fait entrevoir l'heure où l'on trouverait de bon goût de proposer encore aux esprits les grands modèles du grand siècle. Pour le moment, en attendant que le beau se manifestât à nous sous une forme vraie et neuve, nous nous efforcions de prendre patience en nous payant de mots et d'images. Nous en étions à réhabiliter la muse du seizième siècle, oubliant que Ronsard s'était perdu pour avoir renoncé au génie gaulois, pour s'être grotesquement affublé d'oripeaux de théâtre, de vieilleries grecques et romaines. Nous

raînions dans la poussière les bustes de Boileau et de La Bruyère, pour demander à l'Orient et à l'Espagne, aux Arabes, aux Persans, aux Turcs et aux Maures de tous les âges, des effets qui ne se rencontraient pas. La mythologie nous semblait, à juste titre, mort, épuisée, mais, au lieu d'évoquer le génie chrétien, nous nous complaisions à exhumer les fantaisies du moyen âge, et il nous semblait que les artistes avaient remporté des victoires lorsqu'au lieu d'étaler devant nous les Didon, les Achille, les Jupiter et les Ulysse de l'antiquité païenne, ils nous avaient récréé au spectacle des fous de cour, des syrènes blanches, des truands, des Pastoureaux, des Armagnacs et des don Juan de tous les pays et de tous les siècles. En y regardant de bien près nous vîmes qu'on se lassait aussi promptement des nouveaux costumes que des anciens et des bonnes dagues de Tolède que des armes de Vulcain, et qu'autant valaient des héros jurant par le Styx ou par Hercule que de bons jeunes gens, très-chevelus et très-barbus, criant à toute occasion : « Enfer! Damnation! » appelant leurs camarades, » Messires, » et jetant à la face de leurs adversaires l'épithète de ribauds. Les gnomes, les telchines, les esprits de l'eau, de la terre et du feu, sont, sans doute, des inventions agréables; mais, quoique d'un usage plus récent que les dieux de l'Olympe, ces sortes de créations sont bientôt fanées; tout le monde s'en empare dès leur première apparition, et leurs couleurs se ternissent sous le contact de tant de mains. Une fois la médiocrité maîtresse de ces frêles esprits, ils deviennent grossiers, pesants, sans grâce, « comme Puck le lour-

[illegible] au contraire, le génie qui pour peindre la nature ne prend ses couleurs que dans les impressions qu'il a reçues, celui-là est d'une originalité bien plus vraie, bien plus personnelle, et en outre il arrête par les plus grands obstacles la marche des imitateurs. Son âme tout entière, qu'il résume dans ses tableaux, ne peut passer dans les copies qu'on tentera d'en faire et il gardera toujours l'inaltérable nouveauté, au lieu que, avec cette manière commune des ondines et des sylphes, combien de misérables poëtes, combien de peintres sans génie ont caché la nudité indigente de leurs [illegible]

XLI

La Restauration avait légué à la monarchie de Juillet nombre d'artistes en possession d'une gloire que le temps respectera : Gérard, Guérin, Gros, Carle Vernet, Horace Vernet, Hersent, Ingres étaient des peintres d'un haut mérite, dont le talent contribuait à accroître les splendeurs nationales ; Bosio, Ramey, Lemaire, Cortot, David, Pradier s'étaient rendus illustres par la sculpture. Presque tous se rattachaient d'ailleurs aux traditions du passé et ne comprenaient le beau que dans son alliance avec le vrai. Une école s'était formée, en dehors d'eux, qui aspirait à introduire dans les arts plastiques le laid, sinon comme ombre ou comme repoussoir, du moins comme expression de la réalité positive ; elle en était à ses théories, et le public ne se souciait guère de la voir à l'œuvre. Une autre école cherchait des effets nou-

veaux au moyen des costumes, et en déroulant sous nos regards les personnages et les scènes de l'ère des Valois, ou de l'Espagne de Ferdinand le Catholique, ou de l'Orient, prétexte inépuisable offert aux coloristes comme à l'art sensuel. Il n'y avait là aucune réaction du mouvement politique de 1830; c'était la continuation des idées écloses dans la dernière période de la Restauration, et nous n'eûmes pas à nous en plaindre.

Paul Delaroche était déjà connu par des œuvres remarquables; on ne tarda pas à lui voir prendre place au premier rang de nos peintres. Le mouvement romantique suscité par la littérature venait d'engendrer Eugène Delacroix, talent vigoureux, qu'on aime ou qu'on dénigre avec excès. D'autres individualités illustres, telles que MM. Hesse, Court, Ziégler, Couder, Henri et Ary Scheffer, Robert Fleury, Aligny, Coignet, Decaisne, Steuben, Sigalon, et tant d'autres dont l'énumération serait trop longue, promettaient à la France une pléiade d'artistes dont nous ne tarderons pas à suivre les progrès et à constater les titres. MM. Etex, Rude et Barye s'élevaient à la hauteur des maîtres, et M. Foyatier venait de décorer le jardin des Tuileries en y plaçant son *Spartacus*, l'œuvre la plus éminente, sans contredit, que le ciseau eût taillée dans le marbre depuis le commencement du siècle.

XLII

A la suite de ces hommes, qui tous montraient un talent réel, dont plusieurs étaient marqués de l'em-

preinte du génie, se pressait la multitude des Raphaël et des Michel-Ange incompris de leur siècle, et qui sollicitaient l'attention publique par l'étrangeté de leurs idées, par le scandale de leurs ébauches. C'était la tourbe des ateliers, composée de jeunes hommes à longues barbes, à chapeaux pointus, gris ou noirs, quelquefois rouges, et qui n'avaient d'autre moyen de prouver leur propre génie que de déverser le sarcasme ou l'outrage sur le génie des autres. De tout temps ces écoliers vaniteux et médiocres ont osé ramasser la férule ou revêtir la robe du maître, mais à aucune époque ils n'apparurent plus nombreux, plus insolents, plus sûrs de leur excellence qu'ils ne le furent dans les deux années qui suivirent la révolution de Juillet.

Heureux lorsqu'ils ne se bornèrent pas à se glorifier de productions informes, d'œuvres sans caractère, d'inventions étranges et dépourvues d'originalité; ils purent, au moins, tout en protestant contre l'ingratitude de leur siècle, végéter honnêtement et s'éteindre dans une médiocrité assez peu dorée.

Mais beaucoup se prirent à flatter les passions de leur époque, à se mettre au service de la haine et de toutes les révoltes sociales. Les uns outragèrent la pudeur par des nudités sans art; d'autres déversèrent l'outrage sur les choses du culte; la plupart tapissèrent nos murailles de dessins satiriques qui dévouaient au mépris et au ridicule toutes les supériorités sociales. Ils traduisaient par le pinceau ou par le crayon toute la fureur des pamphlétaires acharnés à la destruction de l'ordre, et les grossiers applaudissements du par-

blic leur tenaient lieu de célébrité ou de récompense.

« En 1830, a dit un écrivain moderne justement remarqué par la hardiesse pittoresque de sa phrase, Cadet-Roussel n'existait plus depuis longtemps, et Robert Macaire, cette création spéciale du règne de Louis-Philippe, n'existait pas encore; Mayeux seul triomphait. On a trop oublié ce petit bourgeois bossu, patriote, cynique, bravache, ami des plaisirs et de la garde nationale. Mayeux est un type moins français que Cadet-Roussel; mais combien il est plus expressif et plus spécial! Mayeux participe de la Restauration et de la monarchie de Juillet. C'est un fils difforme des Royer-Collard et des Camille Jordan, un libéral! Mayeux, le premier, a protesté contre les ordonnances et crié : « Vive la Charte! »... Il a mangé du Jésuite, comme M. de Voltaire; il a pris part, vêtu en garde national, à la révolution de Juillet; il a fait beaucoup de tapage; sa voix en fausset a, la première, entonné *la Marseillaise*... Jamais il n'a dit que Laffitte tout court, et c'est lui qui a inventé les cheveux blancs de la Fayette. On l'a vu à Neuilly, chez le duc d'Orléans, avec les républicains qui allaient chercher la meilleure des républiques... Ce petit-fils des boutiquiers de la Fronde reparaît sous des noms et des costumes divers dans toutes les agitations de la France. »

L'image grotesque de Mayeux, formulant à tout propos sa haine cynique contre l'ordre social, c'était, après 1830, l'expression artistique la plus populaire et la mieux acceptée des multitudes. La représentation de Louis-Philippe Ier, sous le ridicule aspect d'une

poire, c'était la dernière clameur, l'*ultima ratio* de ceux qui, pour en finir avec ce qui restait de royauté et de hiérarchie, voulaient traîner aux gémonies les grands souvenirs de quatorze siècles.

LIVRE CINQUIÈME.

ISURRECTIONS ET GUERRES CIVILES — DÉVELOPPEMENT DE L'ATTAQUE ET DE LA RÉSISTANCE.

I

La monarchie de Juillet, en cette même année
32, qui lui avait réservé de si douloureuses épreu-
s, eut à combattre par les armes ses ennemis con-
és pour sa perte sous deux drapeaux différents.
iomphant coup sur coup de la Vendée et des ré-
blicains, elle abattit le drapeau blanc dans l'Ouest
le drapeau rouge sur le pavé de Paris.

On a vu à l'œuvre Madame la duchesse de Berry,
rs que, dans sa cour, ou pour mieux dire dans son
np de Massa, elle méditait sur les moyens de
idre la couronne à son fils. Non-seulement les forces
nt elle disposait étaient loin de correspondre à la
ndeur d'une pareille entreprise, mais encore elle
débattait contre l'indifférence ou le désaveu des
urs étrangères, et ne savait comment renouer les
s, sans cesse rompus, d'une conspiration dont
mpuissance apparaissait aux yeux de tous. Le roi
arles X lui-même, de sa retraite d'Holy-Rood, écri-
it à Madame pour désapprouver ses démarches
op hasardées, pour l'inviter à revenir en Écosse

près de ses enfants. L'auguste exilé, sans retirer à la mère de Henri V le titre de régente, avait confié tous les pouvoirs sérieux de la régence à M. le duc de Blacas et l'avait chargé de se rendre en Italie pour surveiller ou contenir les tentatives aventureuses de la duchesse. Il avait fallu beaucoup d'énergie à Madame pour se débarrasser de ce conseiller incommode et pour le déterminer à retourner en Écosse. Mettant à profit le départ de M. de Blacas, la duchesse imprima un redoublement d'activité aux efforts de son parti, au dévouement de ses serviteurs, au zèle des agents plus ou moins secrets qu'elle avait chargés de solliciter tantôt la coopération, tantôt les secours, tantôt l'inaction des diverses puissances.

La discrétion n'était point jugée fort indispensable par ces conspirateurs de haute lignée, s'armant à ciel ouvert, et annonçant au premier venu la prochaine levée de boucliers des royalistes. En Italie tout le corps diplomatique, les consuls, leurs auxiliaires, étaient informés des intentions de Madame, et l'ambassadeur du roi des Français près le souverain pontife était assez exactement tenu au courant. On savait beaucoup de choses par la voie de Naples et par l'ambassade de Vienne. Il était désormais hors de doute que la duchesse disposait tout en vue d'un débarquement sur les côtes de France, mais on ignorait encore sur quel point, et les conseillers de Madame ne le savaient pas eux-mêmes. Les instructions secrètes données par Louis-Philippe prescrivirent d'armer quelques navires dans la Méditerranée pour

surveiller les tentatives de la princesse et empêcher son débarquement.

Cependant le moment décisif approchait; les agents de la cour de Massa parcouraient toute la rivière de Gênes, les banquiers lui livraient des sommes considérables; on savait à quel but elles étaient destinées. A Turin la duchesse comptait beaucoup de partisans parmi la noblesse, et à leur tête le plus actif de tous, le marquis de Pallavicini, le confident du roi Charles-Albert, l'homme de ses affections, dont les imprudences compromirent un moment la cour de Turin. La duchesse n'avait pas encore quitté son palais de Massa que déjà M. de Saint-Priest arrivait à Livourne afin de préparer le succès de l'expédition. D'abord, on devait s'assurer un passage secret et sûr; il y avait pour le service entre Livourne et Gênes un navire à vapeur, *le Carlo-Alberto*, propriété particulière sous la direction d'un subrécargue, du nom de Ferrari; M. de Saint-Priest, sous le titre de duc d'Almazan, s'étant abouché avec le capitaine pour le nolisement de ce navire, une charte-partie du 24 avril mit à la disposition du duc d'Almazan *le Carlo-Alberto* pour un voyage à Barcelone et Gibraltar. On y stipula la nourriture du duc d'Almazan et de treize personnes de sa suite. Ces treize personnes, toutes sous des noms supposés, étaient MM. le comte de Kergorlay et son fils, Adolphe de Bourmont, de Sala, officiers de la garde royale, madame la duchesse de Berry, mademoiselle Lebeschu, son ancienne dame d'atours, le comte de Mesnard et d'autres passagers moins importants. Le 25 avril, à trois heures du ma-

tin, on fit voile pour la France, et la traversée fut heureuse. Or, tandis que la princesse et ses aventureux amis se rapprochaient ainsi de Marseille, le préfet des Bouches-du-Rhône et le commandant de la division militaire se disposaient à faire échouer leur entreprise.

Le Carlo-Alberto fit relâche à Nice pour recevoir les informations dernières venues de France. Il y séjourna le 27, et le 28 au soir il était dans les eaux de Marseille. Le transbordement se fit de nuit et ne fut pas sans péril. La mer était grosse; les pêcheurs dirigèrent d'abord la barque vers un point de la côte où il était facile d'aborder et qui en outre était peu éloigné. Il était important d'arriver à terre avant le jour. Il faisait très-noir; en approchant on aperçut une lumière rougeâtre : c'était un poste de douaniers, et ce fut en gravissant d'énormes rochers que la duchesse et sa suite arrivèrent sur la terre de France, ayant pour guide un homme qui connaissait parfaitement les localités. Elle fut conduite, ainsi que sa suite, à travers des chemins étroits et difficiles, dans une maison isolée, entourée de bois et de rochers, située à plusieurs lieues de Marseille. Il faisait grand jour lorsqu'elle y arriva, brisée, fatiguée, ainsi que ceux qui l'accompagnaient. Après un moment de repos elle envoya deux personnes de confiance à Marseille pour dire au chef du comité royaliste de cette ville qu'elle était arrivée et qu'elle attendait le résultat des promesses qui l'avaient déterminée à cette entreprise. Le soir même un messager apporta le billet suivant : « Félicitations sur l'heureuse arrivée; Mar-

seille fera son mouvement demain. » Le parti royaliste aimait à se repaître d'illusions.

II

Dans la nuit du 29 au 30 avril l'autorité avait fait doubler les postes et consigner les troupes. Les conjurés, se sentant découverts, se hâtèrent de précipiter leur mouvement. Le 30, vers cinq heures du matin, un rassemblement armé se porta sur l'église Saint-Laurent, enleva le drapeau tricolore qui flottait au clocher et arbora le drapeau légitimiste. En même temps le tocsin sonné à toutes volées faisait appel à la population marseillaise, mais un très-petit nombre de royalistes étaient seuls à répondre au signal; la foule amassée autour de l'église se composait surtout de curieux, et les amis de la duchesse hésitaient à payer de leur personne. Deux ou trois mille personnes, réunies sur la plate-forme de la tourette, criaient : *Vive Henri V!* et dirigeaient leurs regards vers la mer, comme pour saluer un navire. Le poste de la douane, établi sur ce point pour garder la maison de l'intendance sanitaire, fut envahi par ce rassemblement; les hommes de service furent désarmés et maltraités; on arracha leurs cocardes, et le drapeau tricolore fut, là aussi, enlevé par les conspirateurs, traîné sur le pavé et mis en pièces. C'était la seule victoire qu'allaient remporter les royalistes.

Divers attroupements s'étaient formés dans la vieille ville, aux cris de *Vive Henri V! Vive la croix! Vive le drapeau blanc!* Le plus nombreux, dirigé par M. de

Lachaud, ancien colonel de la garde royale, se porta sur le poste du Palais de justice occupé par la troupe de ligne. Le sous-lieutenant Chazal, qui le commandait, ordonna sur-le-champ de charger les armes et fit croiser la baïonnette. A cette démonstration les insurgés prirent presque tous la fuite; les plus animés firent entendre des menaces, et le lieutenant Chazal, déployant une rare énergie, se jeta au milieu du rassemblement et arrêta plusieurs insurgés; de ce nombre furent l'ex-colonel de Lachaud, M. Laget de Podio, ancien substitut du procureur du roi, et M. de Candolle, qui sous la Restauration exerçait les fonctions de consul de France à Nice. A la suite de ces arrestations, opérées avec vigueur, le reste de l'attroupement, se voyant privé de ses chefs, se dispersa à l'instant même. Aussi, lorsque la garnison et la garde nationale, convoquées en toute hâte, accoururent sur le théâtre du mouvement insurrectionnel, tous les rassemblements avaient disparu et la tranquillité publique était complétemet rétablie.

En ce moment *le Carlo-Alberto*, qui était en vue de Marseille, était vivement secoué par le mistral et avait peine à se tenir sur ses ancres. Du haut des mâts on pouvait apercevoir dans les rues de Marseille une certaine agitation; à l'aide de sa longue vue le capitaine avait reconnu le drapeau blanc sur le clocher de Saint-Laurent; deux heures après, ce signe de révolte était remplacé par le drapeau tricolore, et l'équipage dut comprendre que l'émeute était comprimée.

Dans la petite maison où elle avait cherché un re-

uge madame la duchesse de Berry attendait avec me anxiété inexprimable des nouvelles de Marseille. Le 30, vers quatre heures de l'après-midi, deux messagers arrivèrent jusqu'à elle, avec ce billet laconique: « Le coup a manqué, il faut sortir de France. » La duchesse s'écria aussitôt : « Sortir de France! c'est ce qui ne me paraît pas prouvé; ce qui est urgent, c'est de sortir d'ici pour ne pas compromettre ces braves gens. » Et bientôt elle donna l'ordre du départ. En partant elle dit à ceux qui l'entouraient : « Messieurs, il nous reste la Vendée; je vous donne rendez-vous dans le Bocage. » Après avoir erré deux jours et deux nuits dans les montagnes, craignant à chaque instant de tomber dans les mains des douaniers, elle passa vingt-quatre heures dans la maison de campagne de M. de Bonrecueil. On parvint à lui procurer des passe-ports, et le 4 mai elle se mettait en route pour l'Ouest.

En accomplissant cette étrange odyssée, elle traversa, dans le plus grand mystère, Nîmes, Montpellier, Narbonne et Carcassonne. A Toulouse un royaliste dévoué lui proposa un asile sûr où elle pourrait attendre le moment de faire un second appel aux provinces méridionales; la duchesse refusa. Elle eut à Toulouse une conversation politique, dans laquelle on lui représenta que la Vendée était sous une grande surveillance et pleine de soldats. « La Vendée pleine de soldats, répondit-elle; eh bien! tant mieux! Je connais beaucoup de ceux qui étaient dans la garde, ils ne tireront pas sur moi. Les Vendéens ont ma promesse, je la tiendrai. » Et toujours elle se montrait glo-

rieuse d'avoir à remplir le rôle de Marguerite d'Anjou, de Marie Stuart et d'Henriette d'Angleterre. L'histoire lui réservait des revers semblables et des épreuves plus difficiles à accepter. Quant au gouvernement de Louis-Philippe, trompé par de faux indices, il s'imaginait que la princesse s'était réfugiée à bord du *Carlo-Alberto*, dont on venait d'opérer la capture et qui avait été dirigé sur la Corse. Quand il reconnut son erreur la duchesse était déjà arrivée dans l'Ouest et avait donné à la Vendée le signal d'une insurrection royaliste. Par ses ordres la prise d'armes devait avoir lieu le 24 mai. Un avocat de Nantes, M. Guibourg, se chargea de transmettre cet avis à tous les chefs vendéens; Marie-Caroline suivit de près son émissaire et se rendit d'abord au château de la Preuille, non loin de Montaigu. Elle avait revêtu le costume des jeunes paysans du Poitou; ses cheveux blonds étaient cachés sous une perruque noire; elle se faisait appeler Petit Pierre. C'est dans cet équipage qu'elle arriva, le 21 mai, aux Mesliers, métairie située à huit lieues de Nantes, et qui appartenait à M. de la Roche Saint-André.

Or déjà d'amères déceptions commençaient pour elle.

III

Le parti légitimiste, bien d'accord quant aux regrets et aux sympathies, était en proie aux divisions lorsqu'il s'agissait de s'entendre sur les moyens d'atteindre le but, et plus encore sur les résolutions qu'il

faudrait prendre, après la victoire, quant aux principes et aux choses. Les uns désapprouvaient l'humeur aventureuse de Madame et n'y voyaient qu'une circonstance regrettable que saurait saisir la révolution pour consolider l'établissement de Juillet; ils étaient parfaitement convaincus de l'impuissance de leur parti, en cas d'appel aux armes, et de la puissance vitale de leurs doctrines, du jour où le libéralisme, abandonné aux conséquences mêmes de ses idées dissolvantes, viendrait à entraîner la France dans le chaos. Ils comptaient sur l'action du temps, sur le repentir du peuple, sur la complicité inévitable des événements. Du fond de son exil Charles X ne laissait ignorer à aucun de ses amis que telle devait être leur attitude, et ce parti, déterminé à attendre, se grossissait à la fois de toutes les adhésions peu compromettantes que lui apportaient les incertains, les sages et les timides. Les autres, vivant d'illusions parce qu'ils avaient beaucoup de cœur, espéraient le triomphe dans une lutte armée; ils comptaient sur la magique influence de leur drapeau déployé dans la Bretagne et l'Anjou. A les entendre les régiments viendraient d'eux-mêmes se ranger sous les ordres de leurs anciens chefs, et les fidèles paysans de la Vendée ne demandaient qu'à s'offrir en sacrifice pour la double cause de l'autel et du trône. C'étaient là les bravades chevaleresques de Massa et de Modène. Vue de près, et avec réflexion, la situation ne comportait guère de pareilles espérances.

La Vendée, dont on parlait tant, au milieu de laquelle on agissait, était loin d'être préparée à une prise

d'armes. Des siècles semblaient s'être écoulés depuis 1794 sur cette terre autrefois brûlante. Au simple point de vue stratégique la Vendée avait changé d'intérêts et de force; les villes patriotes étaient armées; les acquéreurs de biens nationaux, comme les Orangistes en Irlande, possesseurs de terres, avaient seuls le pouvoir en mains. Sans doute la majorité conservait les vieilles traditions des ancêtres, la fidélité à la religion et aux couleurs de la monarchie; mais ce n'était ni avec le même nombre, ni avec le même zèle. Les vieux chefs ne voulaient plus prendre les armes, dans la conviction qu'il ne restait aucune chance; le paysan breton et vendéen, qui calcule parfaitement, savait qu'il n'y avait pas de succès possible dans la guerre qu'on voulait engager, parce que le pays tout entier n'en voulait pas. Il n'y aurait donc plus que quelques échauffourées, des rébellions partielles, des prises d'armes soutenues avec courage, mais facilement étouffées par les fortes masses de troupes dont le gouvernement pouvait disposer, par la garde nationale et les acquéreurs de biens nationaux réunis en fédération; le soulèvement de la Vendée ne devait avoir de gravité qu'au cas d'une guerre européenne.

La princesse avait reçu de M. le marquis de Coislin, au nom de plusieurs royalistes fort influents dans la contrée, un long Mémoire destiné à l'éclairer sur les difficultés de la situation. On lui représentait que la Vendée n'était pas prête pour la guerre civile; qu'elle n'avait ni fusils, ni poudre, et ne pouvait, comme en 1815, compter sur l'Angleterre pour lui en fournir; que, si l'on faisait prendre les armes à la Vendée sans

qu'elle fût appuyée par les armées étrangères, un mois après il n'y aurait plus de Vendée, la dernière ressource de la monarchie étant anéantie, les chefs étant pris ou morts; qu'au contraire, avec un peu de patience, on laisserait supporter à *Philippe* le poids de la misère, suite inévitable de la mauvaise récolte de cette année, et l'on pourrait alors « dire aux ouvriers sans ouvrage, aux marchands qui ne vendaient rien, aux boutiquiers, etc., que c'était à la *glorieuse* révolution, à *Philippe* et à son gouvernement seuls qu'ils devaient s'en prendre ». Les signataires suppliaient donc Madame de « ne leur prescrire de combattre pour la cause de Henri V que lorsque les premiers coups de canon auraient été tirés aux frontières par les armées européennes, ou dans le cas d'anarchie à Paris, par suite de l'anéantissement de Philippe ou de sa famille, ou de la proclamation de la république, événements qui auraient peut-être lieu cet hiver, occasionnés par le désespoir où la misère semblait devoir porter les classes ouvrières et industrielles ». L'histoire jugera ces calculs et ces espérances; quant à la duchesse de Berry elle n'y vit pas un motif suffisant de reculer et elle maintint pour le 24 mai l'ordre de prendre les armes.

IV

Les chefs les plus accrédités de l'opinion légitimiste ne se tinrent pas immobiles; ceux de Paris chargèrent M. Berryer de se rendre dans la Vendée, auprès de la princesse, et de la détourner de son entreprise. L'illustre avocat arriva à Nantes le 22 mai, eut une

entrevue avec le maréchal de Bourmont, qui parut approuver sa mission, et bientôt après il se fit introduire aux Mesliers, près de Madame. Il était minuit; la princesse était couchée dans un lit grossier, la tête couverte d'un bonnet de paysanne. Près du lit, sur une table, étaient des papiers et deux paires de pistolets. M. Berryer, avec cette éloquence persuasive dont il a le secret, soumit à Marie-Caroline des objections pressantes et impérieuses qu'elle ne cessa de repousser. Un moment il crut l'avoir convaincue, mais elle ne céda qu'en apparence; elle consentit seulement à différer de quelques jours sa levée de boucliers; puis elle manda ce qui suit au maréchal de Bourmont: « Ayant pris la ferme résolution de ne pas quitter les provinces de l'Ouest et de me confier à leur fidélité depuis longtemps éprouvée, je compte sur vous, mon bon ami, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour la prise d'armes, qui aura lieu dans la nuit du 3 au 4 juin. J'appelle à moi tous les gens de courage. Dieu nous aidera à sauver notre patrie. Aucun danger, aucune fatigue ne me décourageront; on me verra paraître au premier rassemblement. »

Cette dépêche portait le nom de MARIE-CAROLINE, *régente de France*. Pour mener à terme une démonstration stérile le tocsin sonna au milieu des campagnes de la Vendée et appela les chefs et les paysans à se lever pour la cause de Henri V. L'issue de la lutte qui commençait ainsi n'était pas douteuse; elle allait aboutir à une défaite, et madame la duchesse de Berry, après avoir hautement signifié qu'elle ne sortirait de France que régente ou morte, devait voir

bientôt se vérifier cette réponse d'un de ses prudents conseillers : « Madame ne sera ni régente, ni mise à mort ; elle sera prisonnière et graciée. » En attendant, les chefs de la Vendée et de la Bretagne royalistes se divisèrent plus que jamais; les uns tirèrent l'épée; d'autres refusèrent en s'excusant sur l'impossibilité d'un succès. De là résulta une désorganisation complète dans toute les opérations des insurgés ; y il eut des bandes, il n'y eut pas d'armée ; il se fit des traits d'héroïsme qui demeurèrent inefficaces ; il y eut des incendies et des meurtres, il n'y eut pas de guerre. Le caractère saillant de cette insurrection fut moins le dévouement au roi et à l'autel que l'animosité vive, profonde, implacable, manifestée entre les bleus, acquéreurs de biens nationaux, et les blancs, qui avaient horreur de l'égalité et ne pardonnaient aux idées de 1789 aucune de leurs conquêtes.

Le gouvernement avait enfin appris que Madame n'était point en Corse, mais dans l'Ouest, et qu'elle disposait tout en vue d'une lutte meurtrière. Sur-le-champ il mesura la vigueur des moyens de répression à l'audace des entreprises. Le 1er juin les arrondissements de Laval, de Château-Gonthier et de Vitré, furent mis en état de siége ; le 3 cette mesure fut étendue aux départements de Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres. « Quatre départements, disait le ministre de l'intérieur dans son rapport au roi, forment l'enceinte dans laquelle la duchesse de Berry paraît avoir cherché un asile depuis son arrivée en Vendée ; c'est là qu'il faut l'enfermer et la saisir. » Les libéraux et les républicains

virent avec satisfaction l'énergie que déployait le gouvernement pour comprimer les royalistes de l'Ouest; l'arme que Louis-Philippe tournait contre leurs ennemis, à la grande joie des hommes de Juillet, n'allait pas tarder à être dirigée contre la révolution elle-même, et alors le faux libéralisme devait invoquer la loi et protester au nom de la liberté et des droits du peuple. Voici tantôt quarante ans qu'il joue la même comédie sans en avoir honte et sans cesser de trouver des dupes.

V

Les événements qui se passèrent dans la Vendée, prise au dépourvu et jetée malgré elle dans les hasards de la guerre, n'eurent pas beaucoup d'éclat au point de vue stratégique, en tant qu'actions militaires.

Le contre-ordre qui ajournait au 3 juin l'insurrection précédemment décrétée pour le 24 mai n'avait pu être transmis en temps utile sur tous les points de l'Ouest; aussi, le 24 mai, jour qui avait d'abord été fixé pour la prise d'armes, des rassemblements se formèrent sur les territoires du Mans, de la Flèche, de Vitré, de Château-Gonthier et de Laval. Une bande de quarante insurgés, bien armés, attaqua le bourg de Pont-la-Claye (Vendée) et ne se dispersa qu'après un engagement très-vif avec la troupe de ligne. A Chemisé-le-Gaudin (Sarthe) d'autres insurgés enlevèrent les fusils de la garde nationale et frappèrent les habitants d'une contribution en nature, en échange de bons payables par le gouvernement provisoire de Par

ris. D'autres bandes firent leur jonction à la Poise, en Châtillon. Les quatre fils du comte Onfroy étaient dans leurs rangs, ainsi que plusieurs nobles vendéens, tous portant la cocarde blanche et des rubans verts au chapeau. Le 29, fortes de quatre cents hommes, ces bandes s'avançaient à travers champ vers la grande roue de Vitré à Laval lorsqu'elles tombèrent dans une embuscade du 31e de ligne. Ce régiment n'avait là qu'un détachement d'une centaine d'hommes, qui fut obligé de se replier; mais le jour suivant un nouvel engagement eut lieu entre les mêmes bandes et une colonne de six cents hommes du 31e et du 46e de ligne; les Vendéens disputèrent longtemps la victoire; abrités par des haies, d'adroits tireurs firent éprouver des pertes considérables à la troupe régulière. Plus de soixante tués ou blessés dans ses rangs prouvèrent assez l'énergie de leur résistance.

Madame la duchesse de Berry avait quitté les Mesliers dès le 31 mai; depuis ce jour, pour déjouer les recherches dont elle était l'objet, elle errait dans le pays, allant de ferme en ferme, choisissant de préférence les plus pauvres, voyageant la nuit, quelquefois à cheval, le plus souvent à pied, par des chemins difficiles, à travers des champs coupés de haies qu'il fallait franchir, dans des terrains marécageux, dans des vignes, toujours sur le qui-vive, dormant à peine, mangeant le pain du métayer, changeant chaque nuit de gîte, et couverte de vêtements grossiers qu'elle empruntait aux jeunes paysans. Les commandants militaires qui gardaient la contrée au nom de Louis-Philippe avaient distribué sur tous les points de

petits cantonnements, reliés entre eux par des postes et habilement éclairés par les investigations de la gendarmerie et de la police. Cela suffisait pour empêcher les royalistes de former des rassemblements considérables, pour contraindre « les gars » d'éparpiller leurs forces d'ailleurs peu nombreuses. La guerre commençait à peine et déjà il était avéré qu'elle n'était plus possible. On ne se battait pas pour la victoire, mais pour témoigner au gouvernement de Juillet la haine que lui portaient les nobles angevins et poitevins et leurs fermiers plus ou moins dociles ; on n'avait guère l'espoir de ressusciter les gigantesques luttes de la première Vendée, mais on était assez fort pour arborer le drapeau blanc, assez dévoué pour le défendre au prix de la vie.

VI

Le 4 juin les habitants de Saint-Pierre, de Maisdon, de Château-Thébaut, de Monnières et de Sainte-Lumine (Loire-Inférieure), au nombre de huit cents individus, se réunirent pour se porter sur le bourg d'Aigrefeuilles, dont ils voulaient désarmer la garde nationale. Attaqués à la baïonnette par deux compagnies du 29e de ligne, ils furent culbutés et obligés de se disperser, après avoir perdu une douzaine des leurs, tués ou blessés, et un grand nombre de prisonniers.

Le 5 il y eut un autre combat au village du Chêne, entre une bande de quatre cents hommes, commandée par M. de Charette en personne, et une compa-

gnie du 44ᵉ de ligne secondée par un détachement de garde nationale. Après une résistance opiniâtre les rebelles furent mis en déroute, et M. de Charette renvoya dans leurs foyers ceux qui ne l'avaient pas abandonné. Il avait perdu, dans cette affaire, plusieurs de ses officiers, MM. d'Hanache, de Trégomin, de Bonrecueil. Quelques-uns des blessés furent pansés de la main de madame la duchesse de Berry et de celle de mademoiselle Eulalie de Kersabiec, qui se trouvaient non loin du lieu de l'action.

Deux jours après eut lieu un engagement d'un autre genre et qui résume à lui seul le caractère de ces lamentables luttes : quarante-cinq royalistes, presque tous fils de famille, étaient réunis au château de la Pénissière de la Cour, commune de la Bernadière (Vendée); ils furent attaqués et cernés par plus de deux cents hommes du 29ᵉ de ligne. Les assiégés barricadèrent les portes, puis se distribuèrent aux fenêtres, d'où ils dirigèrent contre la troupe un feu meurtrier. Pendant ce temps deux clairons, placés l'un au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage, ne cessaient de faire entendre des fanfares guerrières. Deux fois les soldats tentèrent de pénétrer dans le château, et deux fois ils furent repoussés. Cependant quatre hommes étant parvenus, à l'aide d'une échelle, à se hisser sur le toit, y pratiquèrent une ouverture par laquelle ils jetèrent des matières enflammées. Les poutres prirent feu, et les petillements de l'incendie se mêlèrent, sans les arrêter, au son des clairons et à la fusillade. Bientôt la charge battit, et les soldats marchèrent sur les portes, qui furent enfoncées à coups de hache. Mais

les royalistes avaient percé le plancher du premier étage où ils s'étaient réfugiés, et quiconque essayait d'entrer était fusillé à bout portant. On mit le feu au rez-de-chaussée. Les assiégés, la flamme sous les pieds, la flamme au-dessus de la tête, poussant le cri de *Vive Henri V!* continuèrent à se battre dans cette fournaise; les clairons sonnaient toujours. Enfin la flamme se fit jour par toutes les fenêtres devenues silencieuses; puis un craquement se fit entendre, et l'édifice s'écroula. Quelques cadavres restèrent dans ce brasier; mais la plupart des assiégés étaient parvenus à gagner la campagne; plusieurs autres, protégés pas un enfoncement du mur, échappèrent aux recherches des troupes.

Ces trois rencontres sont les seuls faits d'armes de quelque importance auxquels donna lieu le soulèvement général ordonné dans l'Ouest. Reconnaissant leur impuissance, les chefs renvoyèrent leurs soldats; les paysans retournèrent à leurs fermes, et il ne resta plus sous les armes que les enfants perdus du parti et les réfractaires. Madame la duchesse de Berry elle-même, renonçant, pour le moment du moins, à ses rêves de victoire, songea, non à quitter la France, mais à se chercher un asile où elle pût en sécurité attendre les événements (1).

VII.

A Paris la guerre civile avait été à la fois plus courte et plus sanglante; sur ce point la révolution,

(1) M. de Nouvion.

divisée contre elle-même, s'était vue réduite à détruire ses propres enfants.

Depuis les poursuites et les mesures de sévérité dirigées contre la société des *Amis du Peuple* les associations populaires avaient eu recours à une organisation qui ne tombait pas encore sous le coup de la loi. Quelques républicains exaltés, au nombre desquels figurait Auguste Caunes, vieilli dans l'habitude des complots, s'étaient mis en devoir de créer des sections dont aucune ne comprenait plus de vingt sociétaires; ces différents groupes, promptement organisés et placés sous la direction centrale d'un comité suprême, avec lequel ils correspondaient par l'intermédiaire d'un seul homme, se composaient presque exclusivement d'ouvriers façonnés aux théories insurrectionnelles; des émissaires, appelés membres *visiteurs*, allaient les passer en revue au moins une fois par semaine, leur distribuaient des phamphlets révolutionnaires, les initiant ainsi au culte de Robespierre ou aux doctrines de Babœuf. Comme ils avaient pour catéchisme politique la *Déclaration des Droits* que Robespierre avait soumise à la Convention nationale et que la Convention avait repoussée, la jugeant par trop anarchique, les groupes affiliés dont se composait la nouvelle société populaire prenaient la dénomination de *sections des Droits de l'Homme*. Elles formaient l'armée active, et, en même temps, la réserve de la société des Amis du Peuple, beaucoup trop occupée, selon les ouvriers, à discourir et à bavarder, mais assez impropre à conduire une insurrection et à couvrir Paris de barricades. En rassemblant pour la première fois ses coopérateurs et

ses complices Auguste Caunes leur exposa quel était le but, au moins apparent, de l'œuvre; il leur déclara qu'à ses yeux la société des Amis du Peuple manquait d'énergie, que l'élément girondin y dominait trop, et que la nouvelle association allait avoir pour tâche de déborder ces républicains à l'eau de rose pour les entrainer, eux et le peuple lui-même, dans le vaste courant de la démocratie égalitaire.

La formation des sections amena un véritable schisme dans le parti républicain et jeta du trouble dans le sein de la société des Amis du Peuple. Jusqu'alors on avait évité dans la société les anciennes dénominations de partis, et cela dans un but d'ordre et de conciliation; mais la formation des sections changea cette situation, et la question de savoir jusqu'à quel point on devait se rattacher à la tradition historique, ce qu'on devait y voir de favorable ou de contraire à l'avenir même de la république, se trouva nettement posée. Bon gré mal gré il fallut l'aborder. Elle évita cependant de se prononcer catégoriquement, et répondit aux délégués des sections qu'elle ne croyait pas utile de prendre aucune déclaration de droits comme base de doctrines; que ce serait anticiper sur l'exercice même de la souveraineté populaire, jeter dans le parti des germes de division et ressusciter d'anciennes dénominations dangereuses pour les temps présents; qu'il n'y avait plus à se classer en montagnards ni en girondins, pas plus qu'en hébertistes ou en fayettistes, mais à se resserrer tous solidement autour du drapeau de la république démocratique. Elle ajouta, néanmoins, qu'elle ne s'opposait pas à ce qu'on

fit entrer comme moyen d'instruction populaire et de propagande la Constitution de 1793 et la Déclaration des Droits de l'Homme; que c'étaient là des documents historiques qu'il pouvait être utile de consulter (1).

Les débats qui eurent lieu dans la société des Amis du Peuple, au sujet des sections, furent véhéments et acrimonieux. Les sectionnaires des Droits de l'Homme, peu satisfaits de la réponse des Amis du Peuple, et n'ayant pas réussi à faire accepter à la société la Déclaration des Droits de l'Homme, ne se séparèrent pas d'elle d'une manière formelle, mais se maintinrent dans une position sinon hostile ou militante, du moins à peu près indépendante; il fut convenu qu'on lirait à chaque réunion de sections la Déclaration des Droits de Maximilien Robespierre et que l'on entendrait une dissertation portant toujours sur l'un des articles de cette théorie subversive de l'ordre social. Les Amis du Peuple virent cette attitude avec déplaisir, et plusieurs d'entre eux eurent recours à l'argument familier aux hommes de parti dont on contrarie les plans ou dont on gêne l'initiative; ils insinuèrent que la police n'était pas étrangère aux sections des Droits de l'Homme, dont elle surexcitait l'exaltation et au moyen desquelles elle cherchait à compromettre l'opinion républicaine tout entière. Ces imputations, plus ou moins fondées, aigrirent encore davantage les sections à l'encontre des girondins de la société des Amis du Peuple, et le schisme

(1) M. Rittiez, *Hist. du règne de Louis-Philippe Ier*.

fit des progrès. Pour neutraliser le mauvais effet de ces divisions il ne fallait rien moins qu'une bataille décisive, livrée dans les rues de Paris, et une défaite qui enveloppât dans une même calamité les girondins et les montagnards, les clubistes et les sectionnaires.

VIII

Les libéraux selon la Charte constitutionnelle, les députés de la gauche, tout ce qui constituait l'opposition parlementaire s'effrayait de ce mouvement qui tendait à les déborder, et pour se maintenir en possession du drapeau de la démocratie et du progrès ils cherchaient à prendre une attitude bien tranchée entre les centres ministériels et les aventuriers démocratiques. S'ils gardaient le silence on allait les oublier, et ils se laissaient traîner à la remorque par les enfants perdus de la république; s'ils parlaient le gouvernement allait leur reprocher de faire cause commune avec les factieux de la rue et des clubs. Emportés, malgré eux, par les circonstances, désireux de plaire à leurs commettants, impatients de donner des preuves de courage qui ne seraient pas trop dangereuses et ne les compromettraient qu'à moitié, ils se déterminèrent à publier un manifeste.

Une commission fut chargée de la rédaction de cet acte, aujourd'hui fort oublié, et auquel on feignit alors d'attribuer une importance excessive. Les députés de l'opposition, réunis chez M. Laffitte, décidèrent que leur exposé de principes porterait le titre

modeste de *Compte rendu*. Lorsqu'il fut question d'en discuter les termes, des divergences d'opinion se produisirent. Les uns trouvaient la rédaction trop hostile aux institutions et aux hommes du gouvernement de Louis-Philippe, les autres entendaient au contraire que l'acte contînt des réserves en faveur de l'idée républicaine. Après des débats assez prolongés, auxquels prirent part, dans un sens contraire, M. Odilon Barrot et M. de Cormenin, on se mit d'accord en adoptant la phrase suivante, qui n'effarouchait pas trop les timides et n'enlevait pas toute espérance aux partisans d'une future république : « La France de 1830 a pensé, comme la France de 1789, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté. » C'était, en termes adoucis, le programme de l'Hôtel-de-Ville, opiniâtrément rappelé par M. de la Fayette.

La déclaration, rédigée en termes vagues, avec la prétention d'être significative, commençait ainsi : « Les députés soussignés, présents à Paris, convaincus des périls d'un système qui éloigne de plus en plus le gouvernement de la révolution qui l'a créé, regardent, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs de rendre compte à leurs commettants de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger. » Le manifeste renfermait ensuite une déclaration rétrospective ainsi conçue : « Notre révolution

le [illegible] a été diversement appréciée. Les uns n'y ont vu qu'un incident, qu'une modification de la Restauration, et ils en ont conclu que les hommes et les principes de la Restauration devaient être les principes et les hommes du gouvernement nouveau. L'influence de cette opinion s'est retrouvée dans toutes les phases de la longue et stérile session qui vient de s'accomplir. On l'a reconnue dans les débats sur la liste civile, sur l'hérédité de la pairie, sur l'organisation de l'armée : elle a présidé à la discussion du budget ; elle dirige l'administration de l'empire et règle son attitude vis-à-vis de l'étranger. Les autres, et les soussignés sont de ce nombre, ont salué dans la révolution de Juillet la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la grande révolution de 1789. Ces principes et ces droits, telle est la base large et puissante sur laquelle ils auraient voulu asseoir le trône. Leurs discours et leurs votes ont été constamment la conséquence de cette pensée. » Cette justification s'adressait aux électeurs. C'était dire en d'autres termes ce que le parti conservateur avait plus d'une fois signalé, la différence des deux écoles : l'une qui voulait ramener la révolution de Juillet aux proportions rationnelles et gouvernementales en face du pays et de l'Europe, l'autre qui voulait la pousser à toutes limites et n'en faire qu'un développement de 1789.

Les rédacteurs du Compte rendu passaient ensuite en revue toutes les questions résolues depuis un an par la Chambre, tous les actes de la session qui venait d'être close ; sur tous les points ils glorifiaient l'in-

telligence, le courage, le patriotisme de l'opposition et gémissaient sur l'aveuglement ou sur l'incurie du pouvoir. La majorité modérée était dénoncée comme la continuatrice de la Restauration; l'opposition appelait comme toujours une administration plus économique, moins nombreuse, un mode de recouvrement moins tracassier; c'est en vain qu'on espérait la convaincre d'aimer le désordre. « Autant et plus que nos adversaires nous voulions, nous demandions la répression de toutes les atteintes à l'ordre public. Convaincus que la sécurité est le premier besoin d'un peuple dont l'existence est dans le travail, nous pensions qu'un gouvernement populaire aurait eu plus de force pour prévenir les troubles et plus de modération pour les réprimer. Le gouvernement qui s'est proclamé si fort n'a réussi par ses violences, selon son propre aveu, qu'à organiser la résistance sur tous les points du territoire et à jeter dans les populations les plus dévouées des ferments d'irritation et de désordre. » Un moment après, les auteurs du Compte rendu reprenaient l'une après l'autre toutes les difficultés de la politique extérieure. « Nous n'avons jamais eu, disaient-ils, la prétention de soumettre à nos institutions les autres peuples; mais, après le renversement d'une dynastie imposée par la Sainte-Alliance, le gouvernement devait surveiller avec inquiétude les mouvements des monarques étrangers; il ne devait pas leur permettre surtout d'étendre et d'augmenter leur puissance. Il l'avait reconnu lui-même quand il avait annoncé à la France l'intention de secourir l'Italie contre l'Autriche et de protéger contre la Russie la natio-

nalité polonaise ; et cependant, malgré ses promesses formelles, malgré les intérêts anciens et nouveaux de la France, il a abandonné l'Italie à la domination de l'Autriche et il a laissé périr la Pologne, cette Pologne que nous pouvions secourir, quoi qu'on en ait dit à la tribune, et que notre devoir était de sauver...... En résumé, la paix avec l'indépendance et la dignité de la France; l'ordre par la liberté, une fidélité inaltérable à la pensée de la révolution de Juillet, pensée de nationalité, de justice, d'ordre, de gloire et de modération, de liberté et de civilisation générale; pensée glorieuse et pure que nous aimons à reproduire, que tous nos votes ont fidèlement exprimée, que nos cœurs n'ont jamais trahie, telle a été et telle sera toujours notre religion politique. »

En terminant les auteurs du Compte rendu incriminaient ainsi la politique et les actes des conseillers de la couronne : «.... Ils nous garantissaient la sécurité intérieure, et sans cesse elle a été troublée par des émeutes, par des conflits violents entre les peuples et l'autorité, par les agressions de plus en plus audacieuses des partisans du gouvernement déchu. Ils nous annonçaient un désarmement général, et ils nous ont si bien enlacés dans un dédale inextricable d'intrigues diplomatiques qu'il leur est impossible à eux-mêmes d'assigner un terme à cet état d'anxiété qui n'est ni la paix ni la guerre et qui tue notre commerce et notre industrie. Enfin dans quelle situation le système de la quasi-legitimité laisse-t-il la France après deux ans d'expérience? Au dehors la coalition des rois n'est-elle pas plus menaçante que

amais? Au dedans la guerre civile n'est-elle pas flagrante? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissants dans l'Ouest et le Midi, ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux au pouvoir? Attendra-t-il pour se prononcer que nos départements soient en face de l'ennemi, nos provinces envahies, la France compromise, et qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à la fois et ses enfants et ses trésors? Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction : que ce système se prolonge, et la révolution de Juillet et la France sont livrées à leurs ennemis. La Restauration et la Révolution sont en présence; la vieille lutte que nous avions crue terminée recommence. Que le gouvernement choisisse; la position équivoque qu'il a prise n'est pas tenable. Elle ne lui donne ni les forces de la Restauration, qui est irréconciliable, ni celles de la Révolution, qui s'irrite et se défie. »

Ce manifeste recueillit cent trente-cinq adhésions; son principal effet fut de découvrir et de déconsidérer, aux yeux de la France, un gouvernement qui était à la veille de disputer son existence aux partis à coups de canon. Le moment où la guerre civile déployait ses enseignes était bien mal choisi pour dérouler devant la bourgeoisie et le peuple la longue série de ce qu'on appelait les fautes du pouvoir; l'opinion, d'abord émue en faveur de l'opposition, ne tarda pas à se prononcer dans un sens contraire sitôt qu'eurent parlé les événements, dont le langage ne se fit pas longtemps attendre.

IX

Il y avait dans l'air une odeur d'émeute; on s'attendait à une explosion prochaine; on parlait de renouveler la révolution du 10 août et les républicains cessaient de taire leurs espérances; A dater du 26 mai la société des Amis du Peuple tint chaque soir séance dans un local qu'elle avait loué place Saint-André des Arcs. En présence des événements qui se préparaient les séances prirent un caractère fort tumultueux. C'étaient encore les sections qui amenaient des débats orageux; il ne s'agissait plus pour elles ni de la Déclaration des Droits de l'Homme de Maximilien Robespierre, ni de la Constitution de 1793; elles demandaient, par l'organe de délégués, que tous les présidents et vice-présidents des sections fussent reconnus immédiatement membres titulaires de la société des Amis du Peuple.

Mais la société des Amis du Peuple était fort divisée sur cette demande; les uns l'appuyaient parce qu'ils voulaient, au moyen des sectionnaires, engager plus avant la Société dans une voie insurrectionnelle; les autres, auxquels cette vue n'échappait pas, s'y opposaient comme à une mesure insolite, irrégulière, contraire au règlement, qui déterminait certaines clauses d'admission pour chaque réception.

« Il s'agit bien du règlement! leur disait-on; ne voyez-vous pas que la Révolution est en péril, que la Vendée devient menaçante, que l'étranger est à nos portes? Pourquoi délibérez-vous lorsque de braves

ouvriers sont là qui demandent à s'unir à vous plus étroitement que par le passé? »

« Nous délibérons, répliquaient ceux-ci, par cette raison que nous sommes une réunion d'hommes qui s'est fondée dans un but d'étude, d'examen, voulant élaborer des idées, les faire triompher par la discussion, parce qu'on veut dénaturer notre position. — Mais si le peuple descend dans la rue, vous n'y descendrez donc pas avec lui? » objectaient les délégués. « Nous aviserons quand il y aura lieu, » répondit l'un des membres du comité.

Ce fut alors un grand tumulte dans la réunion; on se pressait à la porte, tant il y avait affluence, et on s'y heurtait violemment. Des orateurs, pour se faire entendre, étaient debout sur des tables, sur des chaises, se disputant la parole. A la fin on alla aux voix, et le parti qui demandait la fusion des deux éléments républicains fut en minorité. Ce vote était en apparence une victoire remportée par l'opinion modérée sur l'opinion qui poussait à une prise d'armes immédiate; au fond il ne fut que l'expression d'une majorité qui tenait à son individualité propre et ne voulait pas laisser absorber la société des Amis du Peuple, en majeure partie composée de jeunes gens bien élevés et instruits, par des hordes de prolétaires en tabliers de peau et aux bras nus.

De part et d'autre on se sépara le cœur gonflé de ressentiments et l'injure sur les lèvres. Quant au gouvernement il fit apposer les scellés sur le local où se rassemblaient les Amis du Peuple. C'était là un palliatif sans portée et qui ne pouvait plus retarder la lutte.

X

Le 2 juin les républicains s'étaient en quelque sorte passés en revue en assistant aux obsèques de l'un d'entre eux, le jeune Gallois, tué en duel. Ce jour-là ils avaient appris la mort du général Lamarque, l'un des orateurs les plus honorables de la gauche, et ils s'étaient dit qu'à l'occasion des funérailles de ce député on pouvait se réunir, s'assembler, faire une manifestation générale et tenter une insurrection pacifique. Depuis longtemps les chefs étaient prêts, et toutes les sociétés populaires attendaient le mot d'ordre. Le convoi devait avoir lieu le 5 juin ; les rebelles avaient deux jours pour organiser un mouvement ; ils les mirent à profit, secrètement soutenus d'ailleurs par les légitimistes et les bonapartistes, qui s'accordaient à méditer la destruction du gouvernement de juillet. Telle était la confiance du parti révolutionnaire que ses éclaireurs et ses journaux ne craignaient pas de prophétiser la ruine immédiate de la monarchie constitutionnelle. « Insensés ! disait un journal républicain (*la Tribune*), vos coups ressemblent au tocsin ; ils annoncent le péril de votre cause, le triomphe de la nôtre... Dans quelques jours il ne vous restera plus à glapir que le sauve qui peut ! Le jour du réveil du peuple commence à luire, et déjà bruit le cri national qui enfanta les soldats des trois journées ! » Toutes les forces insurrectionnelles furent mises sur pied. La société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, que les républicains avaient absorbée, prit l'iniative et la direction du mouvement. La société des Amis du

Peuple prit rendez-vous sur la place de la Concorde ; la société des Droits de l'Homme fut convoquée par ses chefs de section et son comité central ; les groupes de la Société gauloise se tinrent en permanence ; quatre ou cinq sociétés démagogiques, dont il est inutile de rappeler les noms obscurs, eurent également ordre de se rendre à leurs différents postes. Les écoles furent invitées à se réunir sur la place de l'Odéon, les condamnés politiques devant la Madeleine, les anciens artilleurs de la garde nationale sur la place du Palais-Royal, les réfugiés étrangers rue Taranne. On eut soin, en outre, de convoquer les corporations ouvrières de Paris et des communes voisines. On se gardait bien de proclamer d'avance le but coupable de cet ensemble de préparatifs ; il ne fallait ni effrayer le pouvoir, ni décourager les gens incertains. On affectait d'organiser une manifestation d'honneur pour saluer la dépouille mortelle d'un homme cher au pays, et, pour endormir autant que possible la police, les ordonnateurs de l'insurrection faisaient dire par leurs journaux : « Nous espérons que l'on remarquera demain l'absence de toute surveillance ; c'est au recueillement des citoyens à faire la police du cortége. Le peuple a respecté le deuil officiel de M. Casimir Périer ; que le pouvoir respecte le deuil populaire du général Lamarque. »

Quand tout fut prêt, quand les postes furent assignés à tous les corps de l'armée insurrectionnelle, on convint que le cercueil serait conduit au Panthéon, et que ce changement de front, réclamé par des cris énergiques, serait le signal de la lutte.

Cependant l'autorité était sur ses gardes; deux bataillons d'infanterie, désignés pour servir d'escorte au convoi, devaient maintenir l'ordre autour du char funèbre. Une partie des troupes de la garnison avait été répartie sur les principaux points stratégiques de Paris, les autres étaient consignées dans les casernes. La garde municipale et les forces de police faisaient le service des boulevards et se maintenaient d'ailleurs dans une attitude assez pacifique. On voulait attendre que les premiers coups partissent des rangs des insurgés. Provoqué depuis plus d'un an, à ce point qu'il eût pu légitimement prendre l'initiative de l'attaque, le pouvoir ne demandait qu'à se défendre. Le 5 juin, sur les onze heures du matin, le cortége se mit en mouvement; il devait suivre la ligne des boulevards jusqu'au pont d'Austerlitz, où attendait une chaise de poste qui allait transporter à Mont-de-Marsan la dépouille mortelle du général Lamarque. Les coins du poêle étaient tenus par le général la Fayette, par le maréchal Clausel, par le général Pelet, et par MM. J. Laffitte, Châtelain et Mauguin. Derrière le char venaient les membres des deux Chambres, l'artillerie de la garde nationale, les gardes nationaux et les militaires en uniforme, les réfugiés étrangers avec des bannières aux couleurs des insurrections européennes et les nombreuses députations des écoles. Cinquante commissaires de cérémonie, ayant au bras un crêpe et un ruban tricolore, cherchaient à maintenir l'ordre du convoi. Une foule immense, enveloppant dans ses rangs les sociétés populaires, suivait le cortége en profondes colonnes; on re-

marquait, avec de sombres pressentiments, des lignes nombreuses de citoyens, d'invalides; le char de deuil était traîné au moyen de longues cordes auxquelles s'étaient attelés trois cents jeunes gens de toute condition, et le cri de *Vive la liberté !* retentissait sur le passage du corbillard.

Cependant il avait été impossible de suivre le programme tracé pour la cérémonie; au lieu d'aller silencieusement le long des boulevards deux parties du cortége s'en étaient détachées pour prendre la rue de la Paix, avec des cris confus : « Il faut faire le tour de la Colonne! » Aussitôt le corbillard se mit en mouvement vers la place Vendôme; les drapeaux s'inclinèrent devant le monument; les troupes de ligne portèrent les armes, et l'on entendit les cris mille fois répétés de *Vive la liberté! vive l'empereur!* Après cette démonstration le cortége reprit sa marche le long des boulevards et l'on arriva sans encombre jusqu'à la rue Richelieu. Ici le pêle-mêle devint plus grand; le cri de *Vive la république !* se fit entendre, et les jeunes gens, qui n'avaient pas d'armes, brisèrent des chaises et commencèrent à menacer les sergents de ville. En ce moment on vit apparaître un drapeau rouge. Le sinistre étendard était porté par un fanatique révolutionnaire qui disparut ou que l'on fit passer pour fou. A la porte Saint-Denis, sur l'ordre des commissaires, un sergent de ville s'approcha de celui qui portait le drapeau de l'anarchie et l'invita à se retirer. Alors éclatèrent de toutes parts des cris : *A bas le sergent de ville !* L'homme de police tira son épée; à cette épée on en opposa une autre, celle d'un officier d'invalides;

plusieurs sergents de ville accoururent, en trop petit nombre pour apaiser le désordre; la garde nationale qui entourait les décorés de Juillet les désarma aussitôt, et on les conduisit au poste du Château d'Eau.

XI

Déjà tout prenait un aspect de combat; ce n'était plus un simple cortége de mort, mais le commencement d'une journée révolutionnaire; l'autorité était méconnue, désarmée. A ce premier désordre vint s'en joindre un nouveau : au coin de la rue du Temple, près du Château-d'Eau, on vit accourir en masse plus de cent cinquante jeunes gens portant l'uniforme de l'École polytechnique, les uns sans chapeau, les autres en demi-costume, tous l'épée au côté, l'œil ardent, le visage enflammé. Ces jeunes hommes consignés avaient méconnu les ordres de leur commandant; ils avaient brisé les portes de l'École pour accourir se joindre au convoi du général Lamarque. Était-ce seulement dans le dessein de lui faire honneur, de déposer une couronne d'immortelles sur sa tombe? Il faut se rappeler ce qu'était en ce temps un élève de l'École polytechnique, quel orgueil, à force de louanges, on avait inspiré à ces jeunes gens qui se croyaient placés au-dessus du pouvoir même. Connus et aimés des ouvriers, ils allaient donner un nouvel aspect à la sédition; vainqueurs en juillet 1830 ils pouvaient l'être encore en juin 1832. De toutes parts on cria *Vive la liberté! Vivent les élèves de l'École polytechnique!*

Le cortége marchait depuis plus de trois heures à travers ces incidents et ces épisodes désordonnés; au boulevard Bourdon la foule fut si compacte, si pressée, qu'on ne pouvait plus avancer; c'étaient mille cris confus autour du cercueil pour exalter la révolution, la république ou M. de la Fayette. Le convoi, arrivé au pont d'Austerlitz, devait s'arrêter; là le cercueil, placé sur une grande estrade, recevait les adieux funèbres avant de prendre la route du sépulcre des Pyrénées. Le corps fut enlevé avec peine; on se pressait pour entendre des discours déclamatoires en l'honneur du général Lamarque prononcés ici par le maréchal Clausel, là par M. Mauguin; car tous voulaient parler, et parmi eux les généraux Uminski et Saldanha pour les réfugiés polonais et portugais, M. Florez-Estrada pour les Espagnols, M. Garnier pour les Allemands, le général Sercognani pour les Italiens.

Comme le dernier orateur cessait d'évoquer les souvenirs révolutionnaires présents à toutes les pensées, un homme monté sur un cheval noir traversa la foule, qui s'ouvrait devant lui; il était ceint d'une écharpe rouge et faisait flotter, pour la seconde fois, un drapeau rouge sur lequel étaient inscrits ces mots : *La liberté ou la mort!* Sur son passage il criait : *A bas les rois! Vive la république!* Un autre individu plaça le bonnet phrygien sur la hampe du drapeau, et de toutes parts s'élevèrent des clameurs confuses. Le général Excelmans manifestait l'indignation la plus vive à l'aspect du drapeau rouge. Pour en finir on fit disparaître cet emblème anarchique. Plus tard on apprit que l'homme au drapeau était un nommé Peyron, originaire des Basses-

Alpes, et depuis lors on n'en entendit guère parler. Cependant il était urgent de contenir les insurgés, qui commençaient à tirer l'épée et à construire des barricades. Un détachement de dragons sortit de la caserne des Célestins et se porta vers l'entrée du pont d'Austerlitz. En ce moment les députés, les chefs de la gauche, les hommes politiques, qui avaient voulu une démonstration et non une révolte, firent tous leurs efforts pour se retirer et se soustraire à une collision devenue imminente. Le général la Fayette, averti par les uns qu'on voulait le porter en triomphe, par d'autres qu'on voulait le tuer afin d'exalter au plus haut degré le peuple en promenant sa dépouille sanglante, se hâta de monter dans une voiture de louage et de regagner son hôtel. Les dragons ouvrirent leurs rangs pour le laisser passer.

M. Jules Bastide, qui commandait les artilleurs de la garde nationale, tira son sabre et encouragea l'ardeur de ses camarades. Quelques coups de pistolet furent tirés par les insurgés. Sur ces entrefaites une seconde colonne de dragons, sortie comme la première de la caserne des Célestins, vint déboucher sur le boulevard Bourdon, après avoir balayé les abords de l'Arsenal. Elle avait eu six hommes tués dans ce trajet, et le colonel, qui la commandait, avait été mis hors de combat; près de lui le brave commandant Chollet avait été mortellement blessé. Exaspérés par ces agressions criminelles les dragons s'élancèrent sur les groupes qui leur barraient le chemin ou les menaçaient de leurs fusils; ils sabrèrent et renversèrent sous les pieds de leurs chevaux les émeutiers et les

urieux qui servaient d'abri à la révolte. Au milieu e ce désordre la garde municipale, après avoir elle-même eu à lutter contre des rassemblements d'insurgés, dégagea le pont d'Austerlitz et assura le départ le la voiture funèbre qui emportait le corps du général Lamarque dans le département des Landes.

L'heure était déjà avancée; mais à cette époque de l'année il fait jour fort tard, et la sédition se développait rapidement sur les deux rives de la Seine. Des postes furent désarmés, d'importantes positions tombèrent au pouvoir des républicains; la poudrière des Deux-Moulins fut enlevée par une bande de rebelles. En moins de deux heures l'insurrection avait gagné les quartiers du Temple, Saint-Denis, Saint-Martin et Montmartre. Bientôt après la caserne des Petits-Pères fut occupée par le peuple. A sept heures du soir le rappel battait dans tous les quartiers, et la garde nationale paraissait hésiter à se rendre sous ses drapeaux. La troupe de ligne montrait beaucoup de résolution et de dévouement. Quant aux masses ouvrières elles restaient presque partout spectatrices de la lutte et ne prenaient parti ni pour le gouvernement, ni contre lui. Il n'était pas dans leurs habitudes de se joindre aux agents de la force publique pour comprimer les émeutes, mais, à l'exception du petit nombre de travailleurs qui se trouvaient enrégimentés dans les sociétés populaires, la plupart de leurs camarades voyaient avec déplaisir des séditions et des désordres d'où ne pouvaient résulter pour le peuple que le chômage et la misère. Cette froideur des classes laborieuses, cette antipathie de la fabrique et du

commerce à l'endroit de l'insurrection contribuaient à décourager les factieux par la double certitude de leur isolement et de leur impuissance.

Avant la nuit, qui suspendit presque partout la lutte, la troupe de ligne, vigoureusement commandée, avait dégagé les abords de la Banque, nettoyé la place des Victoires, et rejeté les bandes insurrectionnelles dans les rues du Mail et du Petit-Reposoir. Plus tard encore elle s'empara des barricades construites dans la rue Saint-Denis et la rue du Temple; mais la fusillade se faisait toujours entendre çà et là.

XII

La nuit se passa sur le qui-vive; on ne s'était point attendu à des événements d'une aussi haute gravité, et voilà que l'ordre social semblait remis en question. Ainsi engagée entre la république au drapeau rouge et la monarchie tricolore la lutte ne pouvait désormais être douteuse; la royauté de Juillet et les classes moyennes, menacées par les mêmes ennemis, devaient s'entendre pour succomber ou pour triompher ensemble.

Les légions de la garde nationale, et principalement celles qui se recrutaient dans les quartiers commerçants et riches, se déterminèrent à combattre vigoureusement les rassemblements républicains; dans la banlieue une énergique animation se manifestait contre l'émeute. Les garnisons voisines de Paris avaient été mandées à la hâte; on avait tiré de Vincennes de l'artillerie et des munitions. Les chefs militaires avaient

d'urgence toutes les dispositions nécessaires pour
er vigoureusement l'attaque. Les quais et les bou-
ds étaient occupés par la troupe de ligne et les
es nationales. Circonscrite entre la pointe Saint-
sche d'une part et la Bastille de l'autre, l'in-
ection pouvait bien retarder sa défaite à force
iniâtreté et d'audace, elle ne pouvait plus rem-
er la victoire.

roi avait reçu à Saint-Cloud la nouvelle des
ements; sans hésiter il était parti à cheval pour
ndre aux Tuileries et venait d'y arriver, suivi de
ine et des princes. Sur son passage il n'avait qu'à
ontrer aux populations et aux soldats pour faire
er des démonstrations d'enthousiasme; les uns
s autres sentaient que leur cause était commune.
onseil des ministres s'était assemblé et venait de
éclarer en permanence. On proposait au roi de
re Paris en état de siége et il hésitait à prendre
rti. Tout n'était pas dévouement autour de lui. S'il
en croire ce qu'ont écrit les républicains, auprès
oi lui-même se trouvait un parti militaire qui vou-
on abdication au profit de son fils; le maréchal
t inclinait en ce sens et fit pressentir des chefs
blicains à ce sujet; mais on ne put pas se mettre
ord; il eut avec M. Armand Carrel une entrevue
on n'a pas connu les détails; Carrel en revint
rêveur et plein d'indécision. Quant au maréchal
sel il était plus engagé vis-à-vis des républicains
le maréchal Soult, mais pour se prononcer
tendait que des régiments se fussent insurgés.
royait pouvoir compter sur le 25e de ligne;

les régiments ne firent pas de mouvement, et le maréchal Clausel resta inactif malgré de pressantes sollicitations.

Tandis qu'on s'occupait ainsi des éventualités d'un grand changement politique Louis-Philippe agissait. Il manda le préfet de police, qui s'empressa de se rendre aux Tuileries : « Monsieur le préfet, lui dit-il en le voyant arriver, vous venez d'avoir une journée bien pénible ; tâchez de vous reposer un peu, les choses iront mieux demain. » Le roi descendit ensuite sur la place du Carrousel, parcourut les rangs de plusieurs régiments et de la garde nationale réunie sur ce point en assez grand nombre. En passant le long de ces bivouacs improvisés, près de ces feux allumés autour desquels veillaient les régiments et les légions, le roi ne cessa d'être accueilli par les témoignages d'une confiance exaltée et sympathique.

Le maréchal Lobau avait le commandement général des gardes nationales; on y joignit le commandement supérieur de toutes les troupes. On tint un conseil semi-militaire, semi-civil, dans lequel on discuta les moyens de comprimer l'insurrection ; on y débattit la question de savoir s'il ne conviendrait pas de placer toutes les troupes dans le *Champ de Mars* et d'attendre là les événements. Cette proposition, combattue vivement par le préfet de police, fut repoussée. Pour le moment, d'ailleurs, on fit saisir dans leurs imprimeries respectives les journaux révolutionnaires qui se préparaient à faire appel aux masses et à souffler partout l'idée de l'insurrection. Des ordres sévères furent donnés pour empêcher la distribution

:s feuilles moins compromises, qui, au lieu de cher-
ier à calmer l'effervescence des esprits, ne crain-
aient pas de jeter dans la foule de nouveaux
andons de discorde. Pour compléter ces mesures pré-
ntives on lança des mandats d'arrêt contre plu-
eurs démocrates fort connus, dont on suspectait
s intentions et qui auraient pu agir comme chefs de
émeute. Cette dernière précaution était devenue inu-
le; déjà les meneurs du parti républicain s'étaient
éunis dans les bureaux du *National* et avaient décidé
u'on ne prendrait aucune part à une insurrection
aincue d'avance; en hommes avisés ils se résignaient
ı laisser leurs adeptes obscurs et ignorants se dévouer
à la mort pour la république; pour eux ils attendaient
une occasion meilleure, qui devait mettre seize ans à se
présenter.

XIII

Les députés de la gauche, secrètement convoqués
chez M. J. Laffitte, s'y étaient rendus en très-petit
nombre. Après une discussion assez vive ils résolu-
rent d'envoyer au roi une députation chargée de lui
demander d'arrêter l'effusion du sang. Au fond cette
réclamation était naïvement combinée en faveur de la
révolte; ce n'était pas le gouvernement qui avait
commencé l'attaque; il se tenait sur la défensive; il
répondait à des coups de fusil par des coups de fusil,
mais il ne cherchait nullement à prolonger la lutte; il
ne s'en prenait pas à des gens inoffensifs et désarmés.
Les rebelles n'avaient qu'à se disperser et à respecter

la vie des gardes nationaux et des soldats, gens pour le moins aussi honorables et aussi dignes de respect que les artisans de barricades, et personne n'avait à craindre d'être tué ou blessé. Une pareille démarche n'avait donc pas de sens ; tout au plus aurait-on pu l'essayer auprès de ceux qui déployaient le drapeau rouge et mettaient à mort, sans provocation, de braves officiers dont le courage était dévoué au service de la patrie, des pères de famille armés pour la défense des lois et du foyer domestique, et qui périssaient sur le pavé en accomplissant un difficile devoir. C'étaient les insurgés qui avaient donné le signal de l'effusion du sang, c'était à eux qu'il appartenait de poser les armes et d'épargner l'ordre social.

Les trois commissaires désignés par la réunion de la gauche pour se rendre auprès du roi étaient MM. Laffitte, François Arago et Odilon Barrot. Pendant qu'ils se préparaient, avec une prudente lenteur, à remplir leur inutile mandat, les meneurs de la démocratie s'indignaient hautement au dehors de ce qu'après avoir fait appel aux véhémences de l'opinion mécontente les députés de l'opposition se bornassent à désavouer constitutionnellement la révolte et à se poser en son nom en intercesseurs auprès de la volonté royale. L'insurrection grondait encore, bien que comprimée et vaincue sur divers points de la capitale; elle s'était continuée durant la nuit par des résistances et des luttes plus bruyantes que meurtrières, notamment aux abords de la rue Montorgueil, dans la rue Ménilmontant, près du pont de l'Hôtel-Dieu et autour de la place Maubert. Insensiblement re-

ulée dans le quartier Montmartre, dans la rue Saint-artin et près de l'église Saint-Merry, elle attendait, our soutenir de plus terribles assauts, que le jour mmençât à poindre.

Informé de la réunion qui avait eu lieu chez M. J. Laftte, le ministère s'en était ému, et, au lieu d'appréier à sa juste valeur l'impuissante manifestation de opposition libérale, il avait songé à frapper un coup vidемment inutile. On demanda, en plein conseil, 'arrestation immédiate du général La Fayette et de I. Laffitte, les deux hommes qui avaient placé la couronne de France sur la tête de Louis-Philippe. Meilleur appréciateur des périls de la situation, le roi refusa de donner son assentiment à cet acte de colère. Il savait bien que M. Laffitte ne conspirerait jamais le renversement du trône de Juillet, et, quant à M. de la Fayette, il le croyait plus à craindre prisonnier que libre. On se contenta d'ordonner que des mandats d'arrêt seraient lancés contre MM. Garnier-Pagès, Cabet et Laboissière, tous trois immédiatement liés au parti agissant. Quelques ordonnances délibérées en conseil furent ensuite rendues pour dissoudre l'artillerie de la garde nationale, l'École polytechnique et l'école d'Alfort. De son côté la police fit briser les presses de *la Tribune* et de *la Quotidienne*, feignant de voir, derrière les barricades, des hommes du drapeau blanc autant que des hommes du drapeau rouge.

L'insurrection était encore, mais on était sûr de sa défaite. Le vent du [illegible] de l'horizon soufflait à [illegible] commençaient à [illegible] les rebelles et à se ranger sous les ordres du pouvoir. Les républicains qui persistaient à combattre se voyaient abandonnés à eux-mêmes par leurs chefs plus prudents et plus [illegible]. Au lever du jour c'est à peine si une poignée d'insurgés, [illegible] dans les quartiers des Halles, songeaient encore à se sacrifier pour leurs croyances. Il leur fallait tenir tête à vingt-cinq mille soldats exercés et intrépides, qui formaient la garnison de Paris, à des légions municipales composées de militaires d'élite, à cinquante mille gardes nationaux de Paris et de la banlieue, et ils manquaient à la fois d'armes, de munitions et de vivres. Cependant ils résolurent de lutter jusqu'au bout, et on les vit déployer un courage dont l'histoire de notre pays offre peu d'exemples, alors même qu'à chaque période du passé elle constate dans notre peuple le dévouement, l'héroïsme et l'esprit de sacrifice. Tout en déplorant cette aveugle bravoure mise au service de la révolte et tournée contre les lois, on ne saurait sans injustice lui refuser une douloureuse admiration. Dans la Vendée, à Lyon, dans les rues de Paris, c'étaient des Français qui savaient combattre et qui osaient mourir.

Au lever du jour, le 6 juin, le comte Lobau ordonna au colonel Feisthamel, chef de la garde municipale, d'aller, à la tête d'une forte colonne de soldats

et de gardes nationaux, dégager le quartier compris entre les rues Montmartre et Saint-Denis, jusqu'au marché des Innocents. Cette opération rencontra une sérieuse résistance. Le passage du Saumon surtout, où les rebelles s'étaient fortement retranchés, fut défendu avec acharnement. Enfin il fut enlevé; toutes les barricades furent abattues, et la colonne arrivée à la rue Saint-Denis put la remonter jusqu'au boulevard sans trouver d'obstacle.

A sept heures le général Schramm reçut à son tour l'ordre de se rendre maître du faubourg Saint-Antoine. Il divisa sa troupe en trois colonnes qui furent dirigées, la première par la rue Saint-Antoine, la seconde, avec de l'artillerie, par le boulevard Beaumarchais, la troisième par le boulevard Bourdon. L'entrée du faubourg était coupée par une formidable barricade. Attaquée par le canon elle fut ensuite emportée à la baïonnette. A l'angle de la rue se trouvait une maison des fenêtres de laquelle on faisait sur la troupe un feu meurtrier; le canon en brisa la porte et les soldats y pénétrèrent. Ils y trouvèrent un individu en uniforme de capitaine de la garde nationale, qui tenait à la main un pistolet et essaya de le décharger à bout portant; l'amorce ne prit pas feu. C'était le nommé Pepin, qui tenait une boutique d'épiceries au rez-de-chaussée de la maison. Il était seul; les autres conjurés s'étaient enfuis par une porte de derrière en abandonnant quatorze fusils.

La résistance se déployait hardie jusqu'au délire. Dans la matinée du 6 juin, au moment où les troupes défilaient en masse sur les boulevards, huit ou dix

[illegible] de la [illegible] monument qui [illegible] aucune [illegible] [illegible] république. [illegible] par des [illegible] qui s'y [illegible] baïonnette.

Bientôt après un magnifique régiment de lanciers, [illegible] de Versailles, traversa la longue ligne des [illegible], en tenue de bataille et animé d'un air martial. Arrivé à la hauteur de la rue Saint-Martin il s'enfonça dans cette longue voie, au galop, à toute bride, et ceux qui furent témoins de ce mouvement purent croire que c'en était fait de la rébellion et des rebelles. Moins d'un quart d'heure après ce même régiment, contraint de rétrograder devant des barricades, reparut sur le boulevard avec des allures plus lentes et dans l'attitude d'une troupe qui a beaucoup souffert. Ainsi la lutte se prolongeait sans autre résultat possible que des sacrifices aussi inutiles que douloureux.

Il ne restait plus aux insurgés qu'une position resserrée entre les rues Saint-Merry, Aubry-le-Boucher, des Arcis et Planche-Mibray ; mais là étaient, au nombre de quelques centaines, les républicains les plus intrépides, les plus enthousiastes. La disposition de ces rues, courtes, étroites, irrégulières, coupées à chaque pas d'énormes barricades, était d'autant plus favorable à la défense qu'elle ôtait presque tout avantage à la supériorité du nombre. Les soldats et les gardes nationaux, fusillés des barricades et des fenêtres de toutes

es maisons par un ennemi qui ne leur laissait apercevoir que les canons de ses fusils, s'arrêtaient étonnés devant ces montagnes de pavés, comparables aux remparts d'une forteresse. A midi le général Tiburce Sébastiani, à la tête d'un bataillon du 12e léger, se porta contre la position. Après avoir exécuté un feu de file du quai dans la rue des Arcis, le bataillon marcha au pas de charge et la baïonnette croisée contre la principale barricade de cette rue. Foudroyé par une décharge presque à bout portant, il fut forcé de se replier sur la place de Grève. Profitant de ce succès les insurgés envahirent une maison formant l'angle de la place du Châtelet et du quai de Gèvres et dirigèrent par les fenêtres une vive fusillade. Trois bataillons de la garde nationale de la banlieue, qui stationnaient sur le quai de la Mégisserie, furent saisis d'une terreur panique et prirent la fuite en désordre. Un bataillon de ligne, envoyé contre l'église et le cloître Saint-Merry, fut à son tour cruellement maltraité et dut se retirer.

XV

Les circonstances étaient graves, et, bien que la victoire du gouvernement ne parût pas douteuse, il importait de raffermir les courages fatigués et les dévouements dont l'hésitation semblait se manifester. Louis-Philippe monta à cheval dans la cour des Tuileries et se mit en devoir de visiter les troupes et les légions sous les armes. Depuis son arrivée à Paris il avait fait face aux nécessités du commandement avec

une fermeté froide et calme; les députés conservateurs présents à Paris étaient venus se grouper autour de la personne royale.

Le roi sortit des Tuileries par le guichet du pont Royal, accompagné des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce. Il passa en revue les troupes massées sur la place de la Concorde et aux Champs-Élysées; puis, gagnant les boulevards par la rue Royale, il les suivit jusqu'à la place de la Bastille, parcourut dans toute sa longueur le faubourg Saint-Antoine, et revint aux Tuileries par les quais et la place du Carrousel. Partout, du sein de ces soixante mille hommes rangés en bataille et de la foule immense qui se pressait sur son passage, s'élevaient de sympathiques acclamations; partout l'élan général lui promettait aide et appui pour mettre fin aux désordres qui ensanglantaient la capitale; partout on lui faisait entendre des cris de justice qui, au milieu de cette lamentable lutte, ressemblaient beaucoup trop à des cris de vengeance. Le roi, dont le visage était calme et triste, adressait des encouragements aux défenseurs de sa cause, des consolations aux blessés, et montrait une confiance qui n'était dépourvue ni de dignité, ni de courage. Comme le cortége s'engageait sur le quai de Gèvres, dont quelques maisons étaient encore en la possession des insurgés, il y eut un moment d'anxiété. Plusieurs coups de fusils furent tirés, à petite distance, du côté de la rue des Arcis. Personne ne fut atteint; mais tous les regards s'étaient tournés vers le roi. Louis-Philippe rassura ceux qui l'entouraient et continua sa marche.

XVI

Il était à peine rentré aux Tuileries qu'on lui annonça l'arrivée des trois députés désignés par l'opposition pour présenter au trône les vœux de leurs collègues; il s'empressa de les recevoir avec une politesse froide et bienveillante. M. Odilon Barrot, qui parla le premier, eut soin de dire que ce n'étaient ni des conditions ni des remontrances qu'on venait apporter au roi, mais simplement des vœux; puis il parla du triomphe certain du gouvernement, et ajouta : « L'instant est favorable pour réparer les fautes commises. On se laisse enivrer facilement par la victoire, on entre facilement dans des voies de réaction qui, malheureusement, ensuite ne permettent plus de reculer : c'est là un écueil que nous signalons à Votre Majesté. » Louis-Philippe répliqua alors que rien ne devait faire supposer qu'on lui conseillerait des mesures violentes, qu'on ferait prompte justice, mais qu'on suivrait le cours régulier des lois, sans violences d'aucune espèce.

M. Laffitte fit remarquer qu'il ne suffisait pas de punir, qu'il fallait aussi aviser aux moyens de calmer l'irritation générale. M. Arago, bien autrement exalté que ses deux collègues, parla *des conséquences* de la révolution de Juillet, qui avaient été, d'après lui, méconnues. « La France, dit-il, croyait qu'un gouvernement monarchique, franchement constitutionnel, amènerait sans secousses le développement des libertés qu'elle avait conquises. Il n'en a pas été ainsi, et sur

ce point on s'était abusé; car on ne pouvait plus douter que le système du 13 mars n'apportât chaque jour de nouvelles forces au parti républicain. » Louis-Philippe, dans sa réponse, s'étendit avec complaisance sur la famille d'Orléans, parla des intentions de son père, qui, dit-il, ne s'était jamais dirigé que par le sentiment d'un patriotisme ardent et désintéressé; il reprocha à la presse de vouloir déconsidérer et détruire son pouvoir; puis il parla avec amertune des manœuvres des carlistes et des républicains, se plaignit *d'être peu ou mal défendu*, et dit qu'il y avait de la démence à s'imaginer qu'il pût avoir la pensée de transiger avec les Bourbons de la branche aînée.

Un moment après le roi ajouta : « Vous avez publié un Compte rendu; eh bien! je vous le dis avec sincérité, j'ai lu attentivement cette pièce, et je n'y ai rien trouvé, *absolument rien*. » Il y eut alors contradiction des députés avec le roi sur les points essentiels du Compte rendu, tels que le licenciement des gardes nationales de plusieurs grandes villes, les transactions et ménagements dont on avait usé envers le parti royaliste, la conduite suivie à l'égard de la duchesse de Berri, la mise en état de siége de quatre départements.

Au sujet de madame la duchesse de Berri, le roi dit : « J'adopterai à son égard tout ce qui paraîtra convenable, pourvu qu'on ne prétende pas arriver à un dénoûment sanglant. Je me suis toujours rappelé le mot de Kersaint : Charles I[er] eut la tête tranchée, et l'Angleterre vit son fils remonter sur le trône; Jacques II ne fut que banni, et sa race s'est éteinte sur le

continent. Mon père, malgré mes prières, commit la faute, en votant la mort de Louis XVI, de donner des gages sanglants à la Révolution ; je n'entends pas l'imiter. »

La conversation ne tarda pas à se porter sur les questions de politique extérieure. Louis-Philippe avait à cœur de répondre aux attaques de l'opposition et défendit avec énergie la marche de son gouvernement. Passant à un autre point : « Ce matin, dit-il, il y avait dans le conseil des avis pour la mise en état de siége, et je m'y suis formellement opposé. Les lois suffisent, je ne veux régner que par les lois ; on ne me fera jamai dévier de cette règle de conduite. » Après cela la conférence se perdit en de vaines digressions.

Louis-Philippe finit enfin par dire aux députés : « Messieurs, que me proposez-vous ? — Une proclamation, lui dit M. Odilon Barrot, dans laquelle Votre Majesté, en faisant part à la France des graves événements de ces deux jours, exprimerait de nouveau et franchement ses sympathies pour les principes de la révolution de Juillet, me semblerait devoir produire un excellent effet. »

Louis-Philippe, qui avait défendu avec tant de persistance tous les actes de son gouvernement, n'était guère disposé à faire une pareille proclamation ; aussi s'empressa-t-il de se rejeter sur ce que cet acte aurait d'irrégulier. Il l'écarta en disant « qu'un roi constitutionnel ne pouvait malheureusement pas aller s'expliquer à la tribune, mais que, dans ses voyages, il ne laissait jamais passer l'occasion d'exprimer ses sentiments, ainsi qu'on avait pu le remarquer. »

Les trois députés commissaires, voyant qu'ils n'obtiendraient rien, se levèrent en exprimant la douleur qu'ils éprouvaient de voir le roi décidé à persévérer dans les mêmes errements et lui répétèrent que jamais le système qu'on avait adopté n'aurait les sympathies du pays. « Continuons l'expérience, dit M. Odilon Barrot, mais les amis du pays et de Votre Majesté ne pourront y assister qu'avec une douloureuse anxiété. » Ces paroles dites on se sépara, et nous aimons à croire que les députés de la gauche ne furent guère plus satisfaits d'eux-mêmes qu'ils ne l'avaient été de leur royal contradicteur. De pareilles démarches peuvent bien avoir les apparences de la sagesse et du courage ; au fond elles ne contribuent en rien à faire avancer les principes ou les causes.

XVII

La lutte touchait à son terme. Les troupes échelonnées sur les boulevards et sur les quais s'accumulaient et se rapprochaient de manière à étreindre les républicains dans un cercle de fer. Ceux des insurgés qui tenaient encore, bien que refoulés de rue en rue et réduits déjà à un très-petit nombre, s'étaient jusqu'alors maintenus sur un étroit espace borné par la rue des Arcis, le cloître Saint-Merry, la rue de la Verrerie et la rue Aubry-le-Boucher. Débusqués peu à peu de leurs dernières positions, ils se barricadèrent dans le cloître Saint-Merry et semblaient disposés à y soutenir jusqu'à la mort les efforts de la ligne et de la garde nationale. En vain on leur faisait

dire de se rendre; ils refusaient avec une exaltation que leurs ennemis eux-mêmes se voyaient contraints d'admirer en la déplorant. Il fallait en finir; le maréchal Soult ordonna l'attaque vigoureuse par des colonnes d'infanterie; une vie fusillade partie des quais protégea la marche de la troupe de ligne et de la garde nationale, qui s'avancèrent intrépidement jusqu'au pied de la première barricade. Cette colonne, reçue à bout portant par un feu bien nourri, s'arrêta d'abord, laissant le pavé jonché de morts; puis il se mit un grand désordre dans les rangs et la colonne recula. Une nouvelle attaque d'infanterie de ligne eut presque le même résultat; seulement les insurgés se replièrent sur le point central de leur défense. Attaqués, pressés de toutes parts, ils demandèrent un moment à parlementer, à capituler; le maréchal, avec son sang-froid des batailles, tira sa montre, donna dix minutes pour une soumission absolue et à discrétion. Les dix minutes écoulées, nouvelle fusillade, feux croisés sur tous les points. L'église et le cloître Saint-Merry étaient devenus comme la Saragosse de la cause républicaine; il ne fut plus question de se rendre; l'exaltation était arrivée pour tous aux dernières limites; un vieillard au front chauve, à la barbe grise, tomba mort dans l'intérieur des barricades au moment où il élevait un drapeau tricolore en conviant ses compagnons à un effort désespéré; près de lui un jeune homme qui battait la charge eut la main gauche fracassée d'une balle et continua de la main droite. Celui que les acclamations des insurgés avaient investi du commandement était un homme

de taille médiocre, fort mince et au visage pâle; il se nommait Jeanne et avait reçu la croix de Juillet. Tantôt il exhortait ses camarades, tantôt il adressait aux soldats un appel que le devoir militaire ne permettait pas d'écouter. Un des combattants, un insurgé, qui n'avait pas mangé de la journée, demandait du pain. « Du pain! s'écria Jeanne; il est trois heures, et à quatre heures nous serons morts! » Le ministre de la guerre fit avancer du canon et Paris retentit du bruit sinistre de l'artillerie. Un moment après, les 1er, 38e et 42e de ligne, vigoureusement conduits par leurs chefs, et ayant dans leurs rangs des détachements de garde nationale, chargèrent avec une impétuosité inouïe et emportèrent les dernières barricardes et les maisons crénelées. Dans ce dernier effort un assez grand nombre de républicains furent tués à coups de baïonnette; quelques-uns parvinrent à s'échapper, les autres furent pris. Il était cinq heures; la lutte fratricide était terminée.

Paris, le soir du 6 juin, fut tranquille; quelques boutiques se rouvrirent, mais une ardeur cruelle se manifestait alors parmi ceux qui avaient vaincu. La garde nationale, qui comptait ses morts et ses blessés, était plus exaspérée que le pouvoir lui-même; la banlieue faisait entendre des cris d'une expression étrange et sinistre. Les classes riches, le commerce, la banque sollicitaient le gouvernement d'user de sa victoire de manière à décourager pour l'avenir les artisans d'émeutes républicaines; et toutefois, durant le combat, les fonds avaient monté à la bourse, ce qui indiquait la confiance du pays dans la force du pouvoir. Le

ministère, assez mal inspiré dans cette circonstance, conseilla au roi d'user de rigueur, et Paris fut mis en état de siége. Une ordonnance de police, exhumant d'anciens édits promulgués aux époques de despotisme, enjoignit aux médecins, officiers de santé et pharmaciens qui seraient appelés auprès de personnes blessées d'en faire la déclaration à l'autorité publique. Cette odieuse injonction ne rencontra aucun homme assez lâche pour s'y soumettre. Quant à la mise en état de siége, les Parisiens, qui savent se faire tuer pour un gouvernement, n'ont pas moins de penchant à le critiquer, à le blâmer, à le rendre impopulaire. Ceux-là mêmes qui avaient poussé le plus haut des cris de vengeance s'étonnèrent naïvement de ce qu'on osait proclamer l'état de siége et soumettre des accusés civils à la justice sommaire des conseils de guerre. En attendant, le roi crut devoir, dans la journée du 10 juin, passer en revue les troupes de ligne et les diverses légions de la garde nationale. Sa présence fit éclater un enthousiasme inouï, et qui ne devait plus se reproduire jusqu'à la fin du règne. Les régiments et les bataillons de toutes armes, en défilant devant Louis-Philippe, mêlèrent à leurs acclamations triomphales des cris de mort contre les républicains et les *carlistes*, et jamais le gouvernement de Juillet ne parut si fort, si inconstesté, si assuré de l'avenir.

Tandis qu'il s'applaudissait de ses victoires et recevait les hommages de ses courtisans, les débris des armées royalistes et républicaines se ralliaient peu à peu et épiaient de nouveau l'occasion de tirer l'épée.

Les gouvernements issus des émeutes sont condamnés à ce péril permanent, à cette menace toujours suspendue sur leur tête. Ils ont beau vaincre, leurs ennemis ne se lassent pas d'être vaincus et réunissent toujours leurs tronçons pour recommencer la guerre, pour présenter toujours la bataille. Quant aux rois nés du hasard et qui ne reposent pas sur le pays, il leur suffit d'être vaincus une seule fois.

XVIII

Les conseils de guerre se trouvèrent saisis de toute l'action judiciaire qui se rattachait à l'insurrection des 5 et 6 juin. Ils prononcèrent plusieurs condamnations capitales qui furent déférées à la cour de cassation. Cette magistrature suprême eut donc à juger la question de légalité que soulevaient les pourvois. On s'attendait à ce que M. le procureur général Dupin prît la parole pour condamner l'état de siége; le savant magistrat était absent de Paris et s'abstint de se prononcer. Il fut suppléé par M. Voisin de Gartempe, avocat général; M. Odilon Barrot plaida pour le premier accusé. Quand les débats furent clos, la cour, après en avoir mûrement délibéré, rendit un arrêt qui déclarait illégales les procédures intentées devant la justice militaire contre des personnes civiles et renvoyait le prévenu devant ses juges naturels. Cédant à cette déclaration solennelle, le gouvernement fit cesser la mise en état de siége de Paris, et les auteurs ou complices de la révolte furent traduits devant le jury.

Loin de savoir gré au pouvoir de cette prompte adhésion à la règle légale les partis l'accusèrent à la fois d'ignorance et de faiblesse. Privé de l'illustre chef qui avait fait sa force, le ministère flottait comme au hasard, très-indécis entre les aspirations et les reproches. M. de Montalivet cherchait à se rendre un peu populaire par de froides déclamations contre les royalistes, auxquels il imputait une sorte de complicité dans les événements de Paris. Il était secondé par M. Gisquet, préfet de police, fonctionnaire doué sans doute de bonnes intentions, mais inintelligent, tracassier et incapable de comprendre les grandes choses du gouvernement et même l'histoire sérieuse des partis. Ce magistrat n'avait trouvé d'autre moyen que de faire arrêter tous les suspects en masse et sur la clameur publique.

Comme on l'a vu plus haut, deux ordonnances royales avaient licencié l'École polytechnique et l'école d'Alfort, dont les élèves, malgré les ordres formels de leurs chefs, s'étaient rendus au convoi du général Lamarque et avaient encouragé l'insurrection.

Les cours d'assises virent comparaître devant elles, durant plusieurs mois, les accusés arrêtés derrière les barricades ou faits prisonniers pendant les journées de juin. Les chefs du parti républicain ne figurèrent nullement dans ces drames obscurs du prétoire. On n'avait saisi que des instruments inconnus, des soldats de l'émeute, des enfants perdus de la Révolution, parmi lesquels il ne se rencontrait aucun de ces discoureurs de club, aucun de ces apôtres du journalisme dont la participation à toutes les révoltes était aussi

certaine qu'invisible; les habiles s'étaient tenus à l'écart, se réservant d'intervenir en cas de victoire et ne se souciant en aucune manière du rôle de martyrs. Ce qui démontre le peu de valeur politique de ceux que les cours d'assises eurent à juger, c'est que plus tard, après les amnisties qui leur rendirent la liberté, après les révolutions qui leur livrèrent le pouvoir, aucun d'eux ne reparut sur la scène de manière à jouer un rôle de quelque importance; la plupart se bornèrent à se faire inscrire sur la liste des secours, d'où leurs noms ne sont point entièrement effacés. L'accusé Jeanne, qui avait commandé les insurgés de Saint-Merry, se montra courageux et digne en face de ses juges; il ne fit parade ni de grossièreté, ni d'audace, mais il se concilia les sympathies de ceux-là mêmes dont le devoir fut de prononcer contre lui la peine de la déportation. L'un de ses complices, le jeune Dumineray, entrait à peine dans l'adolescence et fut renvoyé absous. Plusieurs autres républicains, dont l'attitude ne fut pas dénuée de courage, se virent condamnés à mort, et parmi eux MM. Cuny, Lepage, Hassenfratz, etc. Le gouvernement de Louis-Philippe, déterminé à ne point laisser relever l'échafaud politique, n'hésita pas à leur faire grâce de la vie, et nous ne voyons pas qu'il ait eu à s'en repentir.

XIX

Tandis que la justice se montrait timide dans la répression, fort peu désireuse de rencontrer un bien grand nombre de coupables, et détournant parfois

les yeux pour ne pas apercevoir trop de preuves, le fils aîné du roi des Français, le jeune duc d'Orléans, accomplissait dans les départements du Midi une tournée dont on se promettait des résultats utiles. Louis-Philippe avait compté sur la bonne impression que produirait l'héritier présomptif de la couronne de Juillet; les populations, même peu bienveillantes, accueillaient avec une sympathie involontaire un prince de vingt-deux ans, beau, élégant, à la parole facile, et qui se glorifiait volontiers d'avoir reçu l'éducation nationale dans les colléges de Paris, au milieu des fils de la bourgeoisie et du peuple. On remarquait en lui une chaleur de sentiment dont il ne savait pas toujours tempérer l'expression, et à laquelle il donnait parfois des allures agressives et indiscrètes. Il affectait d'être de l'opposition, et vraisemblablement le roi son père ne le lui avait pas trop défendu, par suite de cette tradition qui ordonne de façonner de bonne heure à la popularité ceux que le cours ordinaire de la vie semble réserver plus tard au dangereux fardeau de la couronne. Les peuples se prêtent beaucoup moins qu'on ne le suppose à être dupes de ces arrangements de famille. Quoi qu'il en soit, le prince royal, en traversant nos provinces méridionales, avait eu plus d'une fois à entendre de ces déclarations déplacées et blessantes que les Lycurgues d'arrondissement prennent pour des actes de civisme. On lui avait parlé de la nécessité de revenir aux engagements de l'Hôtel-de-Ville, du danger que présentait pour les institutions constitutionnelles la présence aux affaires d'une multitude de *carlistes*, impatients

de préparer on ne sait quelle contre-révolution. Le prince avait eu à subir, sous diverses formes de langage, les mêmes lieux communs patriotiques, et selon toute apparence, en revenant à Paris observer les événements et les hommes d'un point de vue moins étroit, il s'était dégagé de beaucoup d'idées fausses, de beaucoup de préoccupations marquées au coin d'un libéralisme stérile.

XX

En attendant la catastrophe qui devait, plus tard, ravir ce jeune homme aux espérances de sa famille, un autre prince, plus illustre et plus malheureux encore, descendait lentement au tombeau : on comprend que nous voulons parler de Napoléon-François-Joseph, salué à son berceau du titre de roi de Rome, mort duc de Reichstadt, et dont le nom officiel, Napoléon II, est inscrit comme un souvenir sur les fastes du premier empire.

Les puissances signataires du traité de Vienne l'avaient dépouillé de son titre impérial et avaient cherché à faire de lui un archiduc d'Autriche; en réalité il était le captif de l'Europe. Les monarques, quand ils ont à garder des enfants qui leur font peur, ne s'écartent jamais des conditions de l'humanité et repoussent avec horreur l'idée d'en finir avec leur prisonnier par une mort plus ou moins lente; ils laissent aux Hébert, aux Chaumette, aux Simon, et à la tourbe infâme des régicides, le soin de torturer l'enfance et de conduire au tombeau les fils des rois par

s mauvais traitements et l'idiotisme; cependant ils e se laissent point aller aux conseils de la généosité; ils veillent à ce que l'enfant dont l'avenir les ourmente perde peu à peu le sentiment de sa naonalité et de ses droits; ils le façonnent à faire partie 'une famille étrangère, d'un peuple étranger, et à se iettre peu en peine de la patrie. Leur système se oursuit peu à peu, mais opiniâtrément, à l'aide de omplaisants adroits et en faussant l'histoire. Puis, il plaît à Dieu de retirer de ce monde leur captif, s le félicitent d'avoir échangé la couronne périssable e ce monde contre la couronne immortelle des élus; s prennent le deuil pour quelques jours, et tout est it.

Voilà ce qu'on avait essayé à l'égard du fils de lapoléon le Grand; tout en ayant peur du jeune ai;lon on l'avait entouré de prévenances domestiques, le bien-être et d'honneurs, et l'on s'était contenté l'empêcher ses ailes et ses serres de pousser. En dépit de ces précautions jalouses, calculées par le prince de Metternich, il n'avait pas été possible de lui faire entièrement oublier qu'il était né à Paris, qu'il s'était pelé roi de Rome, et que son père avait plusieurs fois pétri dans sa main l'Europe continentale. Il le savait, il le comprenait, il avait l'instinct de la grandeur de son nom, et, comme il se sentait espionné, contenu, enveloppé d'un réseau de précautions politiques, il affectait volontiers d'ignorer le rôle que semblait lui assigner la sympathie du peuple français, dont les rois avaient à cœur de l'écarter. De bonne heure il avait fait dans les sciences militaires

des progrès rapides; il était beau, grand, svelte, et la froideur calculée de ses manières était pour lui un moyen de donner le change à ses surveillants. Peu confiant, d'ailleurs, par suite de sa position, qu'il jugeait avec discernement, il portait sur les hommes un regard scrutateur; il savait les interroger, les examiner, les deviner. On voyait bien qu'il n'avait pas eu d'enfance. Vivant habituellement avec des personnes d'un âge différent du sien, il semblait se plaire dans leur conversation. Sans avoir rien d'extraordinaire son intelligence était précoce, sa repartie aussi vive que juste; il s'exprimait avec précision et un choix de termes remarquables par leur exactitude et leur élégance. Ordinairement éloigné de sa mère, l'archiduchesse impératrice, qui vivait à Parme, dans l'oubli de Napoléon, il avait voué une affection respectueuse à son aïeul l'empereur d'Autriche, et le vieillard, de son côté, l'entourait d'une sympathie mêlée de crainte.

La nouvelle inattendue de la révolution de Juillet l'avait un moment transformé; au bruit qui se faisait en Europe on n'avait pu lui cacher la portée des événements, et il épiait avec prudence l'occasion qui s'offrirait à lui de briser ses chaînes invisibles et de se présenter sur nos frontières en invoquant le nom de son père et les impérissables souvenirs de l'Empire. Or déjà il était trop tard; depuis quelque temps il était atteint d'une affection de la poitrine qui ne devait pas pardonner; on en attribuait la cause à des excès de travail, à des fatigues de tout genre, à une croissance beaucoup trop rapide, et toutes ces causes étaient

raies. La plus puissante, nous aimons à le croire, était qu'il se sentait dévoré par son passé et son avenir, et contraint de se replier sur lui-même pour n'effrayer ni M. de Metternich, ni la Sainte-Alliance.

Plusieurs tentatives avaient été essayées pour faciliter son évasion; elles avaient échoué : madame la comtesse Camérata, nièce de l'empereur Napoléon et fille d'Élisa Baciocchi, s'était compromise dans cet intérêt et n'avait point réussi. D'ailleurs l'infortuné prince ne voyait autour de lui que des piéges habilement tendus par M. de Metternich, et sa défiance ne lui permettait de se prêter à aucun complot déjoué d'avance par la police de Vienne. Divers entretiens qu'il avait eus avec l'infant don Miguel, plus tard avec le duc de Raguse, avaient achevé de l'initier à l'histoire de son père. Parlant un jour à Marmont de ses dispositions intérieures, il avait dit : « Je suis prêt pour toutes les éventualités; mais ce à quoi je ne consentirai jamais, c'est à jouer un rôle d'aventure, à servir de prétextes à des expériences politiques. Le fils de Napoléon doit avoir trop de grandeur pour servir d'instrument, et, dans des événements de ce genre, je ne veux pas être une avant-garde, mais une réserve; je veux arriver comme secours, en rappelant de grands souvenirs. » L'ancien aide de camp du maréchal, M. de la Rue, étant à la veille de rentrer en France, lui demanda s'il avait des ordres à lui donner; le jeune prince hésita, puis il répondit : « A Paris!... Je n'y connais que la colonne de la place Vendôme. »

Cependant le mal qui le consumait en était à faire des progrès alarmants. Son aïeul lui ordonna le re-

pos, chose impossible dans cette âme ardente. Sur son visage froid et pâle on ne tarda pas à remarquer les signes avant-coureurs de la mort. Quand le moment fatal approcha, le jeune prince, pieux et résigné, demanda les secours de l'Église. Il existe une cérémonie triste et belle à la fois dans les traditions de la famille impériale d'Autriche. Quand un de ses membres est prêt à trépasser il se prépare dans la chapelle du château une communion générale de l'empereur, des archiducs, vieillards, jeunes femmes, jeunes hommes, comme si ce grand banquet devait précéder celui des morts. La chapelle de Schœnbrunn se tendit de blanc pour la solennité de ce dernier festin. L'empereur François II était absent; mais l'impératrice, les archiducs et l'archiduchesse Sophie surtout, qui avait veillé au chevet du jeune prince, s'approchèrent de la sainte table, et celui qu'on n'osait encore appeler Napoléon II reçut le Pain des forts. Peu de jours après, le 22 juillet, il expira dans les bras de sa mère.

Il n'est personne qui, visitant Vienne, ne soit allé saluer le modeste caveau des Capucins où sont déposées les grandes tombes des princes de la maison de Habsbourg; là des cercueils de bronze, sans autres distinctions que quelques ornements ciselés, comme celui de Marie-Thérèse, sont rangés pêle-mêle. Dans cette foule de tombeaux, éclairés par une lampe sépulcrale, on en voit un plus moderne, long et étroit, confondu au milieu des archiducs; il porte cette inscription latine : « A l'éternelle mémoire de Joseph-François-Charles, duc de Reichstadt, fils de Napoléon, empereur des Français, et de Marie-Louise, archidu-

chesse d'Autriche, né à Paris le 20 mars 1811, salué à son berceau du nom de roi de Rome. A la fleur de son âge, doué de toutes les qualités de l'esprit et du corps, d'une imposante stature, de nobles et agréables traits, d'une grâce parfaite dans le langage, d'une grande instruction militaire, il fut attaqué d'une phthisie cruelle et la mort l'enleva à Schœnbrunn près de Vienne... »

La famille royale de France, en apprenant la mort prématurée de l'héritier de Napoléon, se crut providentiellement affranchie du plus redoutable adversaire qui menaçât son avenir; elle ignorait qu'il est des noms destinés à ne point mourir, des popularités qui se transmettent mystérieusement et en dehors des calculs de la diplomatie. Les Talleyrand, les Metternich, les Pozzo di Borgo, les Castlereagh ont beau sceller le marbre des tombes et se féliciter d'avoir dégagé leur œuvre de tout obstacle; les dynasties que l'on croyait éteintes, les nationalités que l'on disait ensevelies ont pour coutume de secouer leurs linceuls et de reparaître à un jour marqué. Il en fut ainsi de la race impériale dont personne ne parlait tout haut, sinon le peuple.

XXI

Bien avant l'heure où elle devait reparaître, le nouveau roi des Belges, Léopold de Saxe-Cobourg, épousa la princesse Louise, l'aînée des filles du roi des Français. Le mariage fut célébré à Compiègne, le 9 août 1832, sans beaucoup d'appareil. L'archevêque

de Paris, invoquant les canons relatifs aux mariages entre catholiques et protestants, n'avait pas permis que la bénédiction nuptiale fût donnée aux nouveaux époux dans la vieille basilique de Notre-Dame et autrement qu'à la porte du temple. L'évêque de Meaux officia dans la chapelle du château de Compiègne et le pasteur protestant procéda à la cérémonie, dans un salon du même palais, suivant le rite de la religion luthérienne professée par le roi Léopold. Il y eut à Compiègne des réjouissances et des fêtes dont la France se préoccupa fort peu; mais les catholiques, s'étonnant du choix qu'avait fait Louis-Philippe, virent, dans l'adoption d'un gendre protestant, l'un des syptômes de l'abandon des vieilles traditions monarchiques et religieuses de la royauté très-chrétienne, fille aînée de l'Église. Moins scrupuleux, les artisans de l'établissement constitutionnel de Juillet se félicitèrent de voir se resserrer entre la France et la Belgique les liens de fraternité et d'alliance. Ils oubliaient que les peuples posent carrément les questions et ne s'accommodent guère des compromis; que la France ne saurait renoncer à la frontière du Rhin, bien que jamais elle n'ait l'intention de déchirer la première les traités en vertu desquels on l'a démembrée; que la Belgique, habituée à se croire indépendante et libre, à s'attribuer les prérogatives d'un peuple fort et d'un peuple grand, se défie d'autant plus de la France qu'elle la soupçonne de vouloir s'agrandir et de ne point abdiquer les droits ou la puissance de l'ancienne Gaule.

Le 13 août les deux familles royales se séparèrent,

non sans un profond attendrissement; le roi Léopold et son épouse prirent la route de Bruxelles, Louis-Philippe avec le reste des siens arriva le même jour à Saint-Cloud. La question belge avait d'ailleurs fait de nouveaux pas. Depuis quelque temps les négociations ouvertes à ce sujet entre la France et l'Angleterre avaient repris une nouvelle activité. Une flotte anglaise se rassemblait à Spithead, une flotte française à Cherbourg, destinées toutes deux à agir d'accord contre la Hollande et à forcer le roi des Pays-Bas à souscrire au traité du 15 novembre 1831. Vainement la Prusse, l'Autriche, la Russie, cédant à la pression des événements, avaient-elles consenti à adhérer aux actes de la conférence de Londres; vainement l'Europe entière envoyait-elle ses ambassadeurs auprès du roi Léopold; le roi Guillaume persistait à refuser sa soumission, à réclamer des droits, des garanties, des compensations qu'on ne pouvait lui concéder sans mettre en péril la paix du monde. En dépit des représentations de l'Europe il s'obstinait à garder la forteresse d'Anvers, qui le rendait maître de la navigation de l'Escaut. Retranché dans cette situation, il espérait de la part des cabinets un retour d'énergie et des résolutions de guerre, et son attente devait bientôt finir par être déçue.

XXII

En France, alors que les cours d'assises faisaient parade de quelque sévérité à l'égard des vaincus de juin, tandis que les conseils de guerre et les tribunaux

de l'Ouest prononçaient contre les chouans des condamnations capitales, il y avait encore place pour des scandales judiciaires d'un ordre moins sérieux.

Vers le commencement de l'année le gouvernement, usant des droits que lui conférait l'article 291 du Code pénal, avait fait fermer le local où se rassemblaient les saint-simoniens et avait interdit les prédications publiques de cette secte. Déjà, ainsi qu'on l'a vu plus haut, un immense désordre moral s'était produit dans les assemblées saint-simoniennes et avait partagé les affiliés en plusieurs camps. Les uns, avec Enfantin, acceptant toutes les conséquences de la parole du maître, ne reculaient pas devant la nécessité de réformer le cœur et l'esprit humain aussi bien que la société, et arrivaient jusqu'à sanctifier l'adultère dans la personne du prêtre. Les autres, avec Bazard, n'allaient pas au delà de ce qui leur paraissait une plus équitable répartition des biens d'ici-bas; ils n'osaient abolir ni la famille, ni le mariage, ni détruire dans le cœur de la femme les saintes notions de la pudeur.

Le schisme s'étant produit, Bazard avait succombé à l'œuvre, Enfantin avait prévalu. Enfantin était devenu sans partage le *père,* et le collége saint-simonien, réduit à ses membres les plus audacieux, ne reculait désormais devant aucune déduction des doctrines professées par le chef de la secte. Le procureur du roi ne pouvait demeurer inactif en face de ces manifestations immorales et téméraires, de ces étranges appels à toutes les révoltes des sens autorisées par le *couple-prêtre*, sanctionnées par la *loi-vivante*. Des poursuites

furent intentées aux chefs de la secte sous prévention d'outrage à la morale publique. En attendant le résultat de ce procès les saint-simoniens eurent recours à un nouveau genre de propagande. M. Enfantin possédait à Ménilmontant une vaste maison entourée d'un jardin ; on s'y retira le vendredi-saint de l'année 1832, et le journal du collége ne craignit pas de publier ce jour-là une allusion sacrilége aux mystères douloureux de la religion chrétienne, en comparant la retraite des saint-simoniens *sur la montagne* au glorieux avénement du Sauveur, à la mort de Jésus-Christ sur le Calvaire. Retirés dans ce haut quartier, qu'il leur plaisait d'appeler, « la montagne », les adeptes voulurent constater par un signe visible qu'ils rompaient avec le monde ; ils prirent un costume uniforme, entièrement différent des vêtements en usage, et ils prétendirent se condamner à la vie claustrale, manifestée par le célibat, l'obéissance, la communauté des repas et des travaux, et la récitation publique des hymnes et des prières composées par le *père* ou par lui acceptées. C'est dans cette condition que la justice les traduisit à la barre de la cour d'assises de la Seine, le 27 août 1832, à la grande surprise d'une population moqueuse devant laquelle ils défilèrent, revêtus d'un justaucorps bleu, lacé par derrière, et coiffés d'un béret rouge à peu près semblable à celui des Basques.

Les saint-simoniens avaient rêvé le martyre ; ils tombèrent sous le ridicule. En l'an de grâce 1832 les conspirateurs marchaient tête levée et les geôliers saluaient timidement et avec respect les coupables politiques dont on leur confiait la garde. Les adeptes de Ménil-

montant n'avaient à craindre ni les supplices, ni les tortures, ni les ongles de fer; le peuple riait sur leur passage et ne songeait nullement à les livrer aux bêtes, à les tourmenter dans le cirque. Lorsque les accusés et les témoins arrivèrent au Palais de Justice, processionnellement, deux à deux, on s'écarta pour les laisser entrer dans la salle du prétoire, on se montra un peu curieux, un peu railleur, mais on ne chercha nullement à surexciter le zèle des juges et à transformer un intermède comique en scène de tragédie; on s'étonna seulement que des gens d'esprit et de talent, qui auraient pu rendre, dont plusieurs ont rendu plus tard d'utiles services à leur pays, cherchassent la célébrité par le charlatanisme et n'arrivassent ainsi qu'à déconsidérer d'avance les doctrines et les théories au triomphe desquelles ils affectaient de se dévouer.

Les principaux accusés étaient MM. Enfantin, Barrault, Duveyrier et Michel Chevalier. Les adeptes et les disciples qui les escortaient étaient assignés comme témoins. Invités à prêter serment ils s'inclinèrent devant Enfantin et lui en demandèrent la permission. C'était une insulte à la loi que la magistrature ne pouvait tolérer, et le président de la cour d'assises s'opposa au scandale d'une permission ainsi sollicitée, ainsi accordée. Le ministère public avait pour organe M. l'avocat général Delapalme; ce n'était point alors par le talent oratoire que se recommandaient les magistrats du parquet, et M. Delapalme avait beaucoup de peine à effacer le brillant effet produit par la parole des accusés; il se montra animé d'une indignation honnête, mais dépourvue d'éclat. M. Duveyrier, M. Bar-

t, leurs conseils, se défendirent avec une audace
t on n'avait point encore eu l'exemple dans les
es de la justice. Ils osèrent étaler leurs doctrines
s ce qu'elles avaient de plus révoltant et de plus
chrétien, et, au lieu de se défendre, ils décrétè-
t d'accusation l'ordre social et déroulèrent la robe
l'humanité sans faire grâce au public ni aux juges
souillures les plus immondes, des plaies les plus
euses. Jamais ils n'avaient entrepris d'une façon
s téméraire de réhabiliter la chair et les sens; le
ndale dépassa toutes les bornes. Après avoir déroulé
s les yeux de la cour et des jurés des images impures,
i des défenseurs, M. Charles Duveyrier, prit un ton
ennel.

Messieurs, dit-il en montrant Enfantin, notre
E porte dans sa poitrine l'espèce humaine tout
ière lorsqu'il convie la femme à poser les bases
ne morale nouvelle... Il apporte au monde cette
qu'une morale sensuelle qui érige la gloire et la
upté en vertus saintes quand elles sont charita-
s, qui sanctifie la richesse et divinise la beauté,
ıt seule ennoblir, rendre bons, laborieux et joyeux
peuples... Ce que le Christ n'a pu faire, cet homme
ntreprend; car il sait qu'aujourd'hui Dieu l'envoie
nme au temps d'Hérode Dieu envoya Jésus... Je
us prie, dans votre jugement, de ne vous point essayer
rrêter le jugement du grand Dieu tout-puissant qui
ésolu aujourd'hui de donner paix et joie à toutes
nations du globe.

« Il y a dix-huit siècles que le Christ prophétisa ce
gement de mon Dieu; mais, en vérité, il ne l'a point

connu. Toutefois il est bon de vous remettre en mémoire ses vieilles paroles, pour vous faire mieux sentir les nouvelles que je viens vous porter. »

M. Duveyrier se permet alors de traduire, en style saint-simonien, le redoutable passage de l'Évangile dans lequel Notre-Seigneur annonce aux hommes ce que sera le jugement dernier et qui se termine ainsi : *Et ceux-là iront à la vie éternelle, et les autres dans la gehenne de feu ; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.* Puis il ajouta :

« Voilà le jugement que prophétisa Jésus, et, plein de cette parole, Jean, avec sa plume de fer, écrivit la damnation et la mort du monde. Eh bien! moi, *qui me crois plus grand que saint Jean*, je viens démentir cette parole d'anathème! Je viens vous dire que le jugement de Dieu est commencé ; qu'il commence pour vous tous en ce moment même où ma parole vous annonce sa loi et sa justice ; qu'il commence, non pour la ruine du plus grand nombre, mais pour la gloire et le bonheur de tous. Je viens vous dire que Dieu vous voit et vous juge, qu'il tient ouvert ses grands yeux sur vos moindres pensées, et que toutes vos actions sont désormais dans la balance de cette morale que vous accusez, dans laquelle Dieu veut mesurer de la joie pour les plus misérables, afin que pour tous la terre soit enfin un lieu de délices. »

Après M. Duveyrier M. Barrault prit la parole ; son exorde préparatoire eut une longueur démesurée ; enfin, avant d'aborder les faits de la cause, l'orateur, cherchant à parodier les usages de la chaire chrétienne, se tourna vers M. Enfantin, son coaccusé, et lui dit :

« PÈRE, aujourd'hui comme en ces jours solennels où j'annonçais plus librement notre foi, sur ce banc des accusés où vous êtes assis comme sur le siége plus élevé où vous cherchaient les yeux de toute une assemblée, c'est vers vous que j'éprouve le besoin de me tourner afin de demander à votre regard une inspiration d'ardeur, de paix et d'amour, qui anime mon visage, émousse l'aspérité de ma parole, et me rende plus doux à ceux qui m'écoutent. PÈRE, avant de commencer je vous demande votre bénédiction: »

Alors Enfantin dit : PARLE.

Et M. Barrault débita une harangue très-étudiée, dans laquelle il fit le procès à la religion chrétienne et à l'ordre social basé sur l'Évangile. Après avoir mis à nu, sous les regards des jurés et des juges, toutes les misères, toutes les plaies que la corruption et l'injustice enfantent, il en rendit responsable la société elle-même et résuma sa pensée en ces mots : *Tous, dans cette grande Babylone, boivent du vin d'une furieuse prostitution!* Le président de la cour d'assises, pour mettre fin au scandale de la défense, leva la séance et renvoya les débats au lendemain.

La seconde audience fut plus curieuse et plus significative encore. La même affluence de spectateurs y assistait; derrière M. Enfantin étaient encore placées les deux dames en bleu; mesdames Cécile Fournel et Aglaé de Saint-Hilaire, ses conseils, ses appuis. On attendait enfin la parole du Père suprême, cette grande parole du dieu et de la loi vivante; en effet il parla, mais avec une confusion, un désordre profondément ridicules. « Je ne pensais pas que des juges qui vien-

nent juger la plus haute question de moralité, et qui traite des rapports des deux sexes, me refusassent le conseil des femmes. Ils l'ont fait!... D'un autre côté, et lors du serment de mes fils, j'ai voulu vous donner le témoignage le plus éclatant de la foi qui nous lie; vous n'avez pas voulu laisser mes fils me consulter; vous avez nié qu'il y ait un lien entre ces hommes et moi; vous avez voulu qu'ils se dégageassent de toute affection et qu'ils parlassent en brutes. Ils vous ont montré qu'ils étaient liés à moi. Il serait étonnant que l'intelligence de mes fils fût tellement abrutie qu'ils aient rétrogradé aux siècles d'ignorance et qu'ils aient tout quitté pour venir auprès de moi perdre leur volonté et leur liberté. Vous croyez que ceux que vous avez entendus hier sont des hommes esclaves. »

M. Enfantin alors, promenant ses regards sur toute l'assemblée, continua lentement : « J'ai besoin de m'inspirer!... J'ai besoin de m'inspirer! Je regarde et je voudrais apprendre quelque chose par mes regards. » On comprend si ces paroles produisirent une hilarité dont le tribunal eut peine à se défendre. M. Enfantin se tourna alors avec gravité vers le ministère public. « Vous riez, Monsieur l'avocat général!... vous riez! Je puis vous dire quelle importance nous attachons aux formes, aux regards, à la beauté. C'est par les regards que je dirige sur vous que je cherche mes inspirations. Moi, ce n'est pas dans le recueillement, mais dans les inspirations que je cherche à découvrir la volonté d'un homme; car pour moi je pourrais révéler ma pensée par mon visage... Nous avons voulu que le prêtre de notre religion se présen-

it avec des formes qui pussent révéler la vie qui res-
ire en lui. Si l'on forme une armée chacun s'écrie :
es carabiniers doivent être de beaux hommes ! C'est
our aimer, faire aimer, régulariser des choses désor-
onnées, épouvantables... Ce sont surtout les beaux
orps que je voudrais laver de leurs souillures et ap-
eler à une meilleure existence. » Ici M. Enfantin
romena encore lentement son regard sur le jury, et
I. le président suspendit l'audience en disant au père
uprême : « Promenez à l'aise vos regards; nous n'avons
as de temps à perdre. » Quand la cour se retira
I. Enfantin se tourna vers l'auditoire et dit avec une
ravité étudiée : « Encore une justification de leur in-
compétence ; ils nient la puissance morale des sens,
et ils ne comprennent pas que, sans parler, et seu-
lement par mon regard, j'ai pu leur faire perdre le
calme qui convenait à leur rôle. S'ils m'aimaient au-
tant qu'ils me détestent ils sauraient bien trouver dans
mon regard autant d'inspiration d'amour qu'ils vien-
nent d'y puiser de sentiments de colère ; alors ils
comprendraient la puissance morale de la *chair*, des
sens et de la *beauté*. »

Ces choses se passaient en plein dix-neuvième siè-
cle, au milieu d'une société qui avait vu régner Na-
poléon, qui se trouvait en possession de sept ou huit
constitutions plus ou moins rédigées par des assemblées
idéologues, qui comptait soixante mille lois inscrites
au bulletin officiel, qui se disait blasée à force d'émo-
tions et se glorifiait d'être parvenue aux extrêmes li-
mites de la raison et de la sagesse!

Quand l'audience fut reprise le père se résigna à faire

succéder le discours au regard, et les doctrines qu'il osa développer par la parole ne justifièrent que trop l'accusation d'immoralité et d'impiété.

« Nous disons, s'écria-t-il, que le jour est venu de la sainte résurrection de la chair, qu'elle a assez souffert pour être enfin heureuse, que son martyre a racheté ses fautes, qu'elle doit être réhabilitée, et que la douleur et le crime, qu'elle porte encore partout avec elle, doivent faire place à la joie, à la vertu, qu'elle peut, elle aussi, engendrer. »

Un peu plus loin il énonça les remèdes sociaux que le saint-simonisme apportait au monde :

« Sanctification de la *beauté*, réhabilitation de la *chair ;*

« Direction et règle des appétits *physiques ;*

« Réorganisation de la propriété ;

« Car, dit-il, la *misère du travailleur*, et la *richesse, et l'oisiveté* sont les causes matérielles du désordre de la chair, de la prostitution et de l'adultère. »

Après avoir insisté sur ce point il parla de sa propre mission, et se posa comme le précurseur du *messie de la femme*, de l'être à venir que les saint-simoniens appelaient *la femme libre*. « De cette FEMME-MESSIE, dit-il, je sens que je suis le PRÉCURSEUR ; pour elle je suis ce que saint Jean fut pour Jésus ; là est toute ma vie ; là est le lien de tous mes actes, et ils sont logiquement enchaînés, car ils découlent tous de ma foi dans les femmes : Dieu m'a envoyé pour appeler la femme à son affranchissement. Saint Jean disait : La loi a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité ont été apportées par Jésus ; et moi je dis : La loi d'é-

galité de l'homme et de la femme a été donnée par Saint-Simon, la loi de vérité a été donnée par moi. Vienne la femme qui nous apporte la loi de grâce... Attendez la femme, elle seule a le droit de me juger... abstenez-vous, vous êtes incompétents. »

Quand les débats furent clos, quand le président eut soumis au jury les questions qu'ils avaient à résoudre, il y eut un moment d'attente dans l'auditoire ; la délibération des jurés dura plus de deux heures, mais leurs réponses furent affirmatives sur toutes les questions, et la cour condamna MM. Enfantin, Duveyrier et Chevalier à un an de prison ; leurs coaccusés, MM. Barrault et Rodrigues encoururent une peine plus légère, celle de 50 francs d'amende. Quant à la société saint-simonienne, elle fut déclarée dissoute. Ceux qui la composaient écoutèrent avec un grand calme l'arrêt de la cour d'assises et reprirent ensuite la route de Ménilmontant. Ils ne tardèrent pas d'ailleurs à se disperser, envoyant plusieurs d'entre eux parcourir la France, à titre de missionnaires et d'apôtres, et cherchant aussi à propager leurs doctrines dans les pays étrangers. Ces doctrines, en tant que propagande religieuse et immorale, perdirent beaucoup de leur force et s'éteignirent peu à peu dans l'oubli ; en tant que formules économiques et industrielles elles eurent un plus long avenir et s'infiltrèrent insensiblement dans la théorie de l'école républicaine qui reçut un peu plus tard la dénomination de socialisme. Quant aux hommes, ceux qui n'avaient ni autorité, ni talent, disparurent peu à peu et on les perdit aisément de vue ; quelques autres revinrent

courageusement et avec éclat à la foi catholique ; les principaux chefs se rallièrent à l'ordre établi, appliquèrent leur intelligence aux choses pratiques, occupèrent des postes élevés et ne dédaignèrent pas les charges et les honneurs publics dont on les jugea dignes. Ce fut ainsi qu'ils abdiquèrent et que leur étrange secte cessa d'être une agglomération religieuse et sociale pour se résumer en un souvenir.

XXIII

Le fouriérisme n'eut pas comme le saint-simonisme une mort violente. S'il n'était pas moins immoral il fut plus prudent ; il sut éviter les démêlés avec le Code, et put ainsi fournir librement sa carrière. Le peuple de Paris, ne comprenant ni les théories, ni les espérances de cette secte, la laissa subsister, sans se soucier de se rallier à elle. Il préférait fréquenter les cérémonies et les prêches schismatiques de l'abbé Châtel, le prétendu chef de l'Église française, encore établi dans le faubourg Saint-Martin. Ce dernier, voyant toutefois diminuer le nombre des curieux subalternes qui hantaient son temple, eut l'idée de s'adjoindre l'ordre des Templiers, dont personne ne s'occupait en France depuis Philippe le Bel, et dont il ne restait de traces que dans la franc-maçonnerie. Il y eut des conférences entre le grand-maître des Templiers et le fondateur de l'Église française. On se mit d'accord. L'abbé Châtel, reconnu par les Templiers, se proclama évêque, puis primat des Gaules, et lança un mandement qui fut le manifeste audacieux de son

schisme. Il ne s'agissait pas seulement de porter la mitre et de revêtir des ornements violets. Quand l'abbé Châtel voulut vivre, diriger son Église, établir un casuel, discipliner son clergé, il rencontra des résistances, il souleva des réclamations, il occasionna un désordre matériel, et la police, intervenant un peu tard, mit fin au scandale en apposant les scellés sur le temple du faubourg Saint-Martin.

XXIV

D'autres soins préoccupaient Louis-Philippe. A mesure que l'on voyait s'approcher l'heure où le gouvernement allait avoir à justifier sa politique devant les Chambres, on se disait que le ministère, dépourvu d'orateurs et de chef depuis la mort de Casimir Périer, allait se trouver au-dessous de sa responsabilité et hors d'état de soutenir la lutte. Les députés de l'opposition se préparaient de longue main à engager le combat ; ils avaient à soutenir les affirmations et les doctrines du compte rendu, à prendre leur revanche de la victoire remportée le 6 juin sur leurs auxiliaires, à maintenir leur popularité et leur renommée. Ils allaient donc de ville en ville, recevant des banquets, prononçant des discours, fomentant une sorte d'agitation légale, et le gouvernement, pour tenir tête à de pareils ennemis, avait besoin de s'appuyer sur des hommes d'État dont l'autorité fût grande, sur des défenseurs parlementaires qui eussent l'habitude des triomphes de la parole.

Le roi avait jeté les yeux sur M. Thiers, désigné

peut-être à son choix par les conseils de M. de Talleyrand. Issu de la gauche, éclaireur des idées révolutionnaires, M. Thiers n'en avait pas moins rendu de notables services au parti du *juste milieu*. Il se croyait digne de revendiquer l'héritage de Casimir Périer. Après avoir résolu de l'admettre au conseil le roi voulut lui adjoindre M. Dupin aîné, à qui fut offert le portefeuille de la justice. M. Dupin ne se prêta pas à cette combinaison sans imposer des conditions dont l'acceptation était difficile. Il exigeait la présidence du conseil avec l'autorité dont l'illustre Périer s'était trouvé investi et qui avait tant de fois contrarié Louis-Philippe; il excluait MM. de Montalivet et Sébastiani, trop disposés à fléchir devant les idées personnelles du roi; il acceptait encore moins les doctrinaires, c'est-à-dire les conservateurs exaltés, tels que M. le duc de Broglie et M. Guizot, qu'il trouvait par trop monarchiques, qu'il suspectait de voir d'un mauvais œil la démocratie bourgeoise et les petites humiliations que le centre gauche se plaisait à infliger au roi, afin de bien lui faire sentir le joug libéral. Il était de ceux qui vantaient comme le beau idéal des théories constitutionnelles cet axiome anglais : *Le Roi règne et ne gouverne pas !* Or Louis-Philippe, par la formule même de son serment, avait juré de *gouverner* selon les lois et ne pouvait admettre qu'on le réduisit au rôle d'un roi fainéant, uniquement chargé de promulguer, par des ordonnances, tous les caprices de la majorité et du nombre. Il savait par l'expérience de Louis XVI et de Charles X qu'en dépit des fictions écrites dans les chartes, le peuple fran-

ais attribue toujours à ses rois la responsabilité du
ouvernement et s'en prend à eux de la politique,
ans se soucier d'invoquer les textes qui les déclarent
acrés et inviolables. L'eût-il ignoré, son instinct le
ui aurait appris, en attendant le jour où, pour son
ropre compte, il offrirait un nouvel exemple du
eu de valeur que notre nation attache aux théo-
ies de l'école anglaise, du besoin qu'elle a de se
entir gouvernée et de s'en prendre de tous ses griefs
celui qui la gouverne. Louis-Philippe n'accep-
ait donc pas le rôle que cherchait à lui imposer
I. Dupin, et de part et d'autre, on ne put s'entendre.
près avoir rejeté la tutelle de M. Dupin, dont il ap-
réhendait les inconstances d'humeur, le roi songea
ux hommes d'État plus monarchiques vers lesquels
es tendances, plus encore que ses prédilections, le
reportaient toujours; il appela au conseil M. Guizot et
M. le duc de Broglie, et reçut de MM. de Montalivet
et Sébastiani deux démissions offertes par un dévoue-
ment modeste, par un désintéressement longtemps
éprouvé. Quant à la présidence, autant pour mettre fin
aux contestations qu'aux rivalités, le roi la conféra au
maréchal Soult, duc de Damaltie; c'était faire choix
d'un guerrier illustre, mais d'un homme d'État sans con-
sistance réelle et sans valeur politique. Le vieux maré-
chal garda naturellement le portefeuille de la guerre,
M. Humann eut les finances; MM. Barthe, d'Argout et
de Rigny restèrent à la justice, au commerce, à la ma-
rine; M. Guizot, chargé de l'instruction publique,
était protestant et ne put conserver l'administration
des cultes, qui fut réunie au département de la justice;

M. Thiers eut le ministère de l'intérieur, d'où l'on retrancha divers services considérables qui furent réunis soit au commerce, soit à l'instruction publique; mais on eut soin de lui maintenir la direction générale de la police, et, à ce titre, on ne devait pas tarder à réclamer son concours le plus sérieux. Le conseil, ainsi remanié, porta dans nos fastes parlementaires la dénomination de *ministère du* 11 *octobre*.

Une ordonnance, promulguée le même jour, convoqua les Chambres pour le 19 novembre; une autre ordonnance appela à la chambre haute soixante-deux nouveaux Pairs.

Les bases du programme ministériel avaient été discutées et acceptées d'avance, en présence du roi, par tous les membres du cabinet. On avait voulu s'entendre de bonne heure sur le système à suivre. M. de Talleyrand assista à ces pourparlers et plus d'une fois il en fut l'âme. Il apportait de Londres la promesse que l'Angleterre était disposée à activer la solution des difficultés belges, qu'elle contribuerait d'abord au blocus des côtes de Hollande, bientôt après au siége d'Anvers. Les ministres décidèrent que, pour tout ce qui se rattachait aux questions encore pendantes, on suivrait le système de M. Casimir Périer, qui avait jusqu'ici obtenu la majorité de la Chambre, et qu'on ne s'en écarterait sur aucun point quant à la politique extérieure. A l'intérieur le gouvernement voulait avant tout terminer la guerre de la Vendée et il ne devait pas tarder à y arriver en frappant au cœur madame la duchesse de Berri. Quant aux partis anarchiques on voulait les com-

battre sans merci ni trêve, et le ministère du 11 octobre se mit à l'œuvre, différent en cela seul du ministère du 13 mars qu'il entendait bien « ne pas dédaigner la haute expérience, ne pas décliner la présidence morale du roi. »

XXV

Et d'abord il s'agissait de mettre la main de la police sur madame la duchesse de Berri. On savait que la princesse s'était réfugiée dans la Loire-Inférieure. Ce département était administré par le comte de Saint-Aignan, homme d'une loyauté très-délicate, et qui ne se serait pas volontiers prêté à une opération de police désavouée par la générosité du pays. M. Thiers le remplaça par un administrateur qui faisait peu de cas de l'impopularité ou des engouements; c'était M. Maurice Duval, esprit rude, homme sans ménagements, l'un de ces magistrats aux idées moitié révolutionnaires, moitié absolues, qui vont aux époques de compression. Il avait naguère fait ses preuves lors de la répression violente des troubles de Grenoble. Le maréchal Soult, de son côté, enleva le commandement militaire de Nantes au général Solignac, homme très-honorable, mais dont il appréhendait un peu l'exaltation politique.

Tandis que le pouvoir prenait ses dispositions dans la vague espérance qu'il allait bientôt découvrir la retraite de Madame, cette princesse venait de se réfugier à Nantes même, dans une maison de la rue Haute-du-Château, chez des amies dévouées; elle habitait

une mansarde, au troisième étage, et dans cette mansarde il y avait une cachette, construite en 1793, à l'angle de la cheminée. Ce petit réduit, suspendu loin du sol, avait à peine quatre pieds carrés.

Si l'on veut bien se rappeler le séjour que la princesse avait fait à Massa, vers le commencement de l'année, on n'aura pas perdu de vue qu'elle avait donné sa confiance à plusieurs agents qu'elle envoyait, dans les cours étrangères, solliciter l'appui des gouvernements de l'Europe en faveur des Bourbons. L'un de ces agents les plus obscurs était un nommé Simon Deutz, juif converti au catholicisme, et qui, après avoir surpris une auguste sympathie, avait été chargé par la princesse de diverses missions politiques en Portugal et en Espagne. Dans le cours de ces pérégrinations il avait formé le projet de livrer Madame au gouvernement français. Arrivé à Paris il fit ses offres de service à M. de Montalivet. Sur ces entrefaites surgit la crise ministérielle qui amena M. Thiers au ministère de l'intérieur; le nouveau ministre, chargé de la police générale, eut à remplir la pénible fonction d'entrer en rapports avec Deutz et de combiner avec lui les dispositions propres à amener l'arrestation de la princesse. Il fut convenu que Deutz irait lui-même à Nantes, sous le nom supposé de Gonzagues, et chercherait à découvrir la retraite de Madame. Deutz ne fit pas de conditions d'argent, mais, dit un historien contemporain (M. de Nouvion), il exigea la promesse formelle qu'il ne serait fait aucun mal à la princesse, qu'elle serait traitée avec les égards dus à son rang, et que toutes les personnes compro-

nises avec elle auraient la vie sauve. Quand il dut nfin faire connaître par quels moyens il comptait a livrer au gouvernement, il offrit au ministre un rand nombre de lettres qu'il était chargé de porter la princesse, et dans lesquelles on ne pouvait manquer, pensait-il, de trouver des indications propres à aire découvrir le lieu où elle se cachait. M. Thiers efusa ces lettres; mais, jugeant qu'il fallait s'emparer le cet homme par la cupidité ou par la peur : « Ce n'est pas là, dit-il sévèrement à Deutz, ce que vous m'avez promis et ce que j'ai maintenant le droit d'exiger de vous. Ces lettres sont pour vous un sûr moyen d'arriver près de madame la duchesse de Berri; vous les lui porterez, et mes agents vous suivront. Voici, du reste, mes conditions : Si vous me livrez la princesse, votre fortune est faite, vous recevrez cinq cent mille francs; dans le cas contraire vous êtes entre mes mains, et vous êtes un agent de conspiration; vous apprendrez à vos dépens qu'on ne se joue pas impunément, en si grave matière, du gouvernement du roi. » Deutz n'essaya plus de se soustraire à la nécessité qu'on lui faisait; il se déclara prêt à tenir sa parole, non sans avoir insisté de nouveau sur ses réserves touchant la sécurité de la princesse.

Le soin de surveiller et de suivre Deutz fut confié à M. Joly, commissaire d'une habileté éprouvée, à des agents d'élite de la police parisienne; le secret de l'entreprise resta entre M. Thiers, M. Joly et le prétendu Gonzagues, et fut bien gardé. Arrivé à Nantes Deutz eut une entrevue avec Madame et lui remit deux let-

tres déposées pour elle chez un ami. L'une était d'un royaliste dévoué, M. Jauge; elle avertissait la princesse de se tenir sur ses gardes, affirmant comme chose certaine, qu'un homme investi de sa confiance l'avait trahie et vendue à M. Thiers. « C'est peut-être vous! » dit-elle à Deutz en souriant. « C'est possible! » répondit-il avec un pareil sourire, et la conversation se prolongea durant une heure, se portant sans doute sur les affaires et les espérances du parti.

Quelques minutes ne s'étaient pas écoulées que la maison, cernée de toutes parts, était envahie par la force armée et la police. M. Guibourg, l'un des fidèles serviteurs de la princesse, eut à peine le temps de lui dire : « Madame, sauvez-vous, vous êtes découverte! » Aussitôt Madame s'enfuit vers la cachette, et trois personnes y entrèrent avec elle : c'étaient Mlle Stylie de Kersabiec, M. de Mesnars et M. Guibourg. En ce moment les perquisitions les plus actives avaient commencé. On fouillait la maison en tous sens : meubles, alcôves, cheminées, toitures furent visités avec un soin extrême, mais infructueusement; pourtant on avait la persuasion que la duchesse était cachée dans la maison. Dans la salle à manger, une table chargée de six couverts était préparée; il était donc certain que les demoiselles Duguigny attendaient des convives. En même temps on venait de découvrir la lettre de M. Jauge; elle suffisait à prouver que Madame avait trouvé un asile dans la maison. Fallait-il démolir la maison tout entière si l'on ne parvenait pas à rencontrer la cachette? C'était l'ordre de M. Thiers.

Vers minuit le préfet, M. Duval, qui dirigeait lui-même les fouilles, se retira harassé de fatigue, ne sachant trop que conjecturer, mais laissant un nombre d'hommes suffisant pour garder toutes les pièces.

Deux gendarmes furent placés dans la pièce qu'occupait la duchesse de Berri et où se trouvait la cachette; le froid était vif; les gendarmes allumèrent du feu. La plaque et le mur de la cheminée s'échauffèrent graduellement et communiquèrent à la petite retraite une chaleur qui fut d'abord tolérable, mais qui alla toujours en augmentant; le mur finit par être brûlant; on ne pouvait plus y tenir les mains. Cependant les perquisitions n'avaient point encore discontinué; les barres de fer et les madriers frappaient à coups redoublés sur les murs de la cachette et l'ébranlaient; on pouvait croire à chaque instant qu'elle allait s'écrouler.

La duchesse de Berri ne voulait pas se rendre; mais la chaleur devint tout à fait intolérable et le feu même prit plusieurs fois à sa robe. Force fut bien de capituler à moins de vouloir périr par l'asphyxie. C'est alors qu'on frappa à la plaque de la cheminée. « Qui va là? dit l'un des gendarmes. — Nous nous rendons! répondit Mlle de Kersabiec; ôtez le feu de la cheminée, nous allons ouvrir. » Le feu fut aussitôt enlevé, et les prisonniers sortirent de leur retraite, espace étroit, à peine suffisant pour un homme de forte taille, et dans lequel quatre personnes venaient de passer seize heures, sans nourriture, seize heures durant lesquelles, d'abord glacées par le froid, bientôt

suffoquées par la fumée et la chaleur, elles n'avaient pu changer de position. La plaque était tellement brûlante que trois fois la robe de la princesse avait pris feu.

Madame sortit la première; elle demanda le général Dermoncourt et lui dit : « Général, je me rends à vous et je me confie à votre loyauté. » Elle demanda ensuite à n'être point séparée de ses compagnons d'infortune.

La duchesse de Berri et ses compagnons furent conduits dans la prison du château sans que le moindre trouble se manifestât. On saisit dans la maison des demoiselles Duguigny plusieurs sacs d'argent, une correspondance, des proclamations au nom de Marie-Caroline, une presse clandestine, des caractères et des ustensiles d'imprimerie, et des papiers dont on ne révéla jamais le contenu, tant ils auraient compromis de noms, tant il eût été impossible de s'en prendre aux coupables.

« Lorsque nous sortîmes de la maison, dit le général Dermoncourt, M. le préfet ouvrit la marche avec Mlle de Kersabiec; nous les suivions immédiatement. Arrivés dans la rue M. le préfet invita le colonel de la garde nationale à prendre l'autre bras de la duchesse; Madame s'y décida et même avec assez de grâce. La troupe de ligne et la garde nationale formaient la haie depuis la maison de Mlle Duguigny jusqu'au château, et derrière toute la population s'entassait, formant une ligne dix fois plus épaisse que celle des soldats. Il y avait parmi ces hommes qui nous regardaient les yeux étincelants, bien de souve-

s de haine; des murmures sourds grondaient sur tre route, quelques cris commençaient à battre r. Je m'arrêtai et portai alternativement les yeux chaque côté; je réclamai avec des signes expressifs égards dus à une femme, lorsque cette femme it prisonnière. Je puis dire que, sans les égards nt on vit que nous entourions la princesse, la disice de soixante pas à peine qui séparait la maison château eût encore été trop longue pour Madame. tre respect commanda le silence à cette multile. »

XXVI

Ce n'était pas tout que d'avoir pris madame la ichesse de Berri et de l'avoir conduite prisonnière ı château de Nantes; la difficulté apparaissait mainnant fort grande pour le pouvoir. Quelle résoluon allait-il arrêter vis-à-vis de l'illustre captive? ouvait-il la mettre en liberté en la renvoyant à sa faille, et, s'il devait la faire juger, quel tribunal serait mpétent? Pour apprécier ces difficultés il faut se ppeler qu'on était en présence d'un pays en feu, 'une presse qui demandait impérieusement aux nseillers de la couronne pourquoi on ne traduiit pas la duchesse de Berri devant un tribunal rdinaire. Les articles de quelques journaux démoatiques pouvaient seuls donner une idée de tout ce u'il y avait de passions mauvaises, de haines sauges dans la société; pour eux Madame n'était plus ue *Caroline Berri*, comme on avait appelé Louis XVI

Louis Capet; il fallait la déférer au jury, à une juridiction de droit commun, et, si elle était condamnée, exécuter le jugement selon la pensée impitoyable de la proposition de M. de Bricqueville. Ainsi pensait également, il faut le dire encore, une certaine portion de la Chambre, qui eût été en majorité pour le jugement de la duchesse de Berri.

Il était convenu dans le programme du cabinet du 11 octobre que, si Madame était arrêtée au milieu de la guerre civile, la détermination de son sort serait l'objet d'un acte spontané du pouvoir ou bien d'une décision solennelle des Chambres, toujours comme mesure d'exception; en aucun cas Madame ne devait être livrée à un jury, ni même à une délibération de la cour des Pairs : point de jugement, mais un acte politique; le respect personnel, les liens de famille, l'élévation du rang commandaient cette mesure et la dignité du malheur en faisait un devoir. M. Thiers lui-même, en dépit de ses prédilections pour les théories révolutionnaires, avait spontanément adhéré à cette politique, qui ne pouvait manquer de soulever des réclamations passionnées.

A la nouvelle de l'arrestation de la princesse le conseil des ministres délibéra sur le lieu de captivité qu'on assignerait à Madame. On ne pouvait laisser la mère du Prétendant dans le château de Nantes, sur le théâtre même de la guerre civile; mais il fallait trouver un lieu de sûreté sain, commode, digne de la captive, d'où la fuite fût impossible, et qui pût permettre toute résolution ultérieure sans exposer la

duchesse de Berri aux réactions. On fit choix du château de Blaye, situé sur les hauteurs qui commandent la Gironde. La résolution du gouvernement fut annoncée à madame la duchesse de Berri par le général Drouet d'Erlon. L'ordre était de conduire Madame par mer; un brick fut mis à sa disposition pour descendre la Loire jusqu'à Saint-Nazaire. La princesse y monta, accompagnée de toutes les autorités de la ville, les unes par honneur, les autres par surveillance. On n'osa placer la duchesse de Berri sous la seule garde d'un colonel de gendarmerie; il fallut que la milice nationale de Nantes fût informée qu'on ne faisait pas évader Madame et qu'elle changeait seulement de lieu de captivité. Un chef supérieur dut la suivre jusqu'à destination, afin de constater que la prisonnière restait bien au pouvoir de l'autorité. A Saint-Nazaire l'escorte s'amoindrit, et, quand on prit la pleine mer, il ne resta plus que le commissaire de police, M. Joly, un colonel de gendarmerie et quelques officiers de service. Durant les longs et familiers entretiens qui occupaient le temps de la traversée, Madame faisait preuve de fermeté et de gaieté. Toutes les fois qu'elle parlait de sa situation elle ne se laissait aller à aucune amertume, à aucune récrimination. Ainsi naviguant, le cinquième jour on arriva à l'entrée de la Gironde; puis, par un soleil du soir, Madame aperçut les hautes tours du château de Blaye. Le navire jeta l'ancre devant la forteresse. C'était là que la duchesse de Berri allait commencer sa captivité; les partis la suivaient des yeux: les royalistes fidèles pour accuser le gouvernement

qui la préservait avec tant de sollicitude, les démocrates pour l'accuser de complicité. A entendre ces derniers la duchesse de Berri n'était qu'une accusée vulgaire; un jury de citoyens suffisait pour la condamner. Le long et lamentable drame qui, pour Marie-Antoinette, se dénoua par un trajet en charrette de la Conciergerie à l'échafaud, n'a point encore dégoûté les jacobins de la mission de décapiter les reines. Cette fois, du moins, une pareille occasion de triomphe allait leur être enlevée.

XXVII.

Les insurrections populaires, les soulèvements vendéens avaient échoué contre l'autorité déjà assez forte de la monarchie constitutionnelle; d'autres ennemis se mirent à l'œuvre, qui cessaient d'agir au grand jour, et l'on vit commencer la période des complots et des attentats régicides. Le 19 novembre 1832 le roi se rendait au Palais-Bourbon pour ouvrir la session des Chambres. Il était à cheval, suivi d'un brillant cortége, et une double haie de gardes nationaux et de soldats contenait la foule. Au moment où Louis-Philippe se détournait à l'extrémité du Pont-Royal pour suivre le quai d'Orsay une détonation d'arme à feu se fit entendre près de lui, sur sa gauche, et il se fit alors un mouvement inaccoutumé dans le peuple, tandis qu'on poussait d'ailleurs très-haut le cri de *Vive le Roi!* Le prince arrêta son cheval, regarda autour de lui et rassura son escorte. Bientôt après il salua la foule, qui se montrait vivement émue,

et continua sa marche. Lorsqu'il entra dans l'enceinte législative, ni la reine, ni les princesses, ni les deux Chambres n'avaient eu connaissance de l'attentat.

Louis-Philippe prononça la harangue étudiée et calculée qu'on appelait alors discours du trône ; c'était, comme personne ne l'ignore, un manifeste politique qu'on s'efforçait de rédiger en style très-vague, en termes très-incolores, et dont pourtant chaque mot devait avoir un sens profond, chaque expression une portée fort étendue. On avait la prétention d'être compris de l'Europe et du pays en disant le moins de choses possible et en se servant de phrases qui paraissaient au premier abord signifier peu de choses. Ces tours de force parlementaires sont empruntés aux habitudes anglaises ; ils conviennent merveilleusement à ceux qui, du gouvernement de leur pays, veulent faire un je ne sais quoi qui plaise aux amateurs de représentations théâtrales, aux hommes d'État dont la parole abondante cherche des prétextes d'entrer en lutte. Louis-Philippe parla donc d'une manière très-concise des insurrections qui avaient éclaté dans Paris au nom de la république, et, au nom de la contre-révolution, dans l'Ouest, où *un événement récent et décisif pour la paix publique* allait détruire *les dernières illusions de ce parti*. Il dit qu'à Paris, comme dans l'Ouest, le gouvernement avait dû emprunter à la législation existante toute l'énergie compatible avec la justice, et il ajouta : « Vous aurez à examiner si notre législation, à cet égard, n'a pas besoin d'être revue et complétée, et par quelles me-

sures peuvent être garanties à la fois la sûreté de l'État et la liberté de tous. » Il vanta ensuite le système politique auquel il avait associé le *ministre habile et courageux dont on déplorait la perte*; il fit ressortir les heureux effets que ce système avait produits à l'intérieur et au dehors; il proclama la sincérité de l'union qui existait entre la France et la Grande-Bretagne. Faisant, d'ailleurs, allusion à la question belge, il ajouta : « Malgré les efforts de mon gouvernement, le traité du 15 novembre 1831, qui devait consommer la séparation de la Belgique et de la Hollande, demeurait sans exécution; les moyens de conciliation semblaient épuisés... J'ai cru qu'un pareil état de choses ne pouvait se prolonger sans compromettre la dignité et les intérêts de la France. Le moment était venu de pourvoir à l'exécution des traités et de remplir les engagements contractés avec la Belgique. Le roi de la Grande-Bretagne a partagé mon sentiment. Nos deux pavillons flottent ensemble aux embouchures de l'Escaut. Notre armée, dont la discipline et le bon esprit égalent la vaillance, arrive en ce moment sous les murs d'Anvers. Mes deux fils sont dans ses rangs. » C'était là, comme dans tous les discours de ce genre, le passage significatif, celui par lequel on entendait bien étonner l'Europe et soulever l'assentiment sympathique du pays. Ce but fut atteint. La diplomatie, qui était aux écoutes, fut désagréablement surprise et un peu intimidée. La France, qui se passionne avant tout pour la gloire militaire, ne pouvait manquer d'être favorablement impressionnée. Des acclamations se firent entendre.

Mais déjà la nouvelle de l'attentat du Pont-Royal avait circulé dans l'assemblée, et, tout en la colportant, on n'osait y croire. Les Pairs et les Députés, l'élite de la nation, qui assistaient à la séance, éclatèrent en applaudissements redoublés et fébriles, qui se manifestèrent avec une ardeur d'autant plus vive que la reine et la famille royale y répondaient par des larmes de reconnaissance et de crainte.

XXVIII

Quand le roi eut regagné sa demeure, quand les Chambres eurent manifesté leur sympathie spontanée, on chercha à découvrir l'auteur du crime et ses complices.

La principale déposition qu'on avait pu recueillir était celle de mademoiselle Boury. Cette jeune personne, étrangère à Paris, y était venue pour solliciter un bureau de poste. Elle s'était trouvée sur le passage du roi, et était tombée évanouie à l'endroit même où le coup de pistolet avait été tiré. Relevée sur-le-champ, elle n'avait pas tardé à reprendre connaissance. Interrogée alors, elle déclara qu'un jeune homme, placé à côté d'elle, avait tiré de sa poche un pistolet et avait fait feu sur le roi. On trouva près d'elle un pistolet déchargé. Mademoiselle Boury fut conduite aux Tuileries et reçut de toute la famille royale le plus gracieux accueil; là elle répéta à diverses reprises ce qu'elle savait et ce qu'elle avait déjà dit et elle déposa ensuite des mêmes faits devant les magistrats.

A la suite de sa déposition, qui vint d'ailleurs corroborer d'autres renseignements recueillis par la police, plusieurs jeunes gens furent arrêtés, et deux d'entre eux furent maintenus en état d'arrestation. Ils se nommaient Bergeron et Benoît.

Mademoiselle Boury, lorsqu'on sut les détails de sa déclaration, devint l'objet d'une polémique ardente dans les journaux. L'opposition se montrait incrédule au sujet de l'attentat. On ne niait pas qu'un coup de pistolet avait été tiré, mais on insinuait qu'il l'avait été par quelque agent de police, que c'était un jeu dont on s'était servi pour effrayer le roi et que le pistolet n'était pas chargé. On insistait sur ce point par cette circonstance qu'on avait fait bien des recherches et qu'on n'avait pas trouvé de balle. Puis, pour infirmer la déclaration de mademoiselle Boury, on la présentait comme une intrigante qui avait cherché à abuser de la crédulité de la famille royale et voulait se rendre intéressante auprès d'elle, afin d'obtenir plus sûrement le bureau qu'elle sollicitait. Il serait difficile de s'imaginer tout ce qui fut écrit alors au sujet de mademoiselle Boury, ainsi que les obsessions et les manœuvres auxquelles elle fut en butte; mais, ce qui est certain, c'est que son crédit à la cour diminua promptement, et il arriva même que la reine refusa de la recevoir. A partir de ce moment ce fut du côté des républicains qu'elle se trouva caressée, flattée; ils crurent qu'en agissant de la sorte ils paralyseraient l'influence de cour sur un témoin si important, et c'est ce qui arriva. Quelques mois plus tard les accusés Bergeron et Benoît comparurent devant la cour

d'assises de la Seine, sous prévention de tentative régicide. Les preuves réelles manquaient, et M. Bergeron put fort à son aise, et sans craindre la mort, faire parade de son exaltation républicaine. C'était un jeune homme de vingt et un ans, étudiant en droit et répétiteur dans une pension. Il déclarait avoir combattu en juin contre la troupe et avoir tué plusieurs soldats durant la bataille; il reconnut qu'il faisait partie de la *Société des Droits de l'Homme*, dont il présidait une section ; Mais il repoussa l'accusation d'avoir tiré sur le roi, disant qu'il était un homme d'honneur et qu'un homme d'honneur n'assassine pas. Il ajouta dédaigneusement : « Nous ne regardons pas le roi comme un ennemi assez puissant pour le massacrer. Après l'avoir vaincu nous l'enverrions, avec sa fortune, se promener où bon lui semblerait. » Le parti démocratique a toujours eu beaucoup de goût pour ces déclarations de théâtre; il cherche à se grandir en montant sur des piédestaux de facile construction. L'avocat de M. Bergeron, M. Joly, député, eut recours à la justification ordinaire usitée en pareil cas par tous les prévenus de crimes politiques, depuis Aréna et Topineau-Lebrun jusqu'aux régicides plus ou moins complices de Mazzini; il nia la réalité du complot et s'attacha à n'y voir qu'une manœuvre de la police, une invention à la Pisistrate, familière à toutes les dynasties au début de leur pouvoir, et destinées éternellement à rendre les rois très-populaires au détriment de la liberté du peuple. Le jury de Paris, endoctriné depuis trois mois, depuis trente ans peut-être, par les journaux de son choix, acceptait

volontiers cette thèse, qui le dispensait d'approfondir davantage les questions d'attentat; il déclara les deux accusés non coupables, et M. Bergeron attendit, en sécurité et libre, le jour où une nouvelle république, revisant toutes les injustices de la royauté, s'empresserait d'honorer son patriotisme et de faire appel à ses services.

XXIX

Un procès politique eut alors quelque retentissement. Les principaux membres de l'ancienne société des *Amis du Peuple* étaient traduits devant la cour d'assises de la Seine sous prévention d'avoir pris part depuis deux ans à des réunions périodiques de plus de vingt personnes, sans avoir d'abord obtenu l'autorisation préalable du gouvernement, et en contravention avec les dispositions bien connues de l'article 291 du Code pénal. C'était le droit d'association qui était mis en cause et les accusés ne demandaient qu'à étendre le débat. Parmi eux on remarquait MM. Godefroi Cavaignac, Plocque, Trélat, Berrier-Fontaine, Achille Roche, Félix Avril, Rittiez, et quelques autres dont les noms étaient moins connus dans le parti républicain, mais dont le rôle politique n'avait pas eu assez d'obscurité pour les dérober aux poursuites du prétoire.

M. Rittiez, qui eut le premier la parole, s'appliqua à prouver que le droit d'association était inhérent à la liberté promise par la Charte de 1830, et dit en terminant sa défense : « Je me suis associé par cette

raison simple et naturelle que j'en avais le droit, aux yeux même de la Charte constitutionnelle. On m'accuse d'un délit; quant à moi, Messieurs les Jurés, j'affirme que je n'en ai pas commis. Vous êtes juges des faits, mais vous l'êtes aussi des intentions. Eh bien! en homme d'honneur et de conscience, je vous déclare que j'userai encore du droit dont j'ai usé depuis le 29 juillet 1830; je le ferai malgré votre condamnation, mais je le ferais bien mieux encore après un verdict plus juste, après un verdict d'acquittement que j'attends de vous..... »

M. Godefroi Cavaignac parla ensuite; il improvisa une harangne qui était moins une défense personnelle qu'un éloquent et âpre réquisitoire dirigé contre le pouvoir et l'ordre social. Bientôt après il chercha à mettre en relief toutes les doctrines de la démocratie et à en établir l'excellence. Descendant enfin de ces généralités un peu étrangères au débat pour se restreindre à l'examen de la loi enfreinte, il termina son discours en ces termes :

« Sur le sol que nous exploitons, vous n'avez pas le droit d'empêcher que nous fondions notre commune. La loi! dites-vous; mais elle parle ici le langage de la force, et ce langage n'est pas à notre portée. « Tu me cites, disait un protestant à un inquisiteur, tu me cites une loi qui nous défend de nous réunir. Comment veux-tu que j'exécute une telle loi? Je ne la comprends pas. » Non, nous ne la comprenons pas, et, lorsque du présent nous revenons vers le passé, tout ceci nous semble un rêve. Hier encore je parcourais les tables du *Moniteur;* j'y trouvais indiquées ces jour-

nées fameuses, ces fatigues glorieuses, ces guerres gigantesques, toute la vaste entreprise du peuple français pour la conquête de ses droits. J'y suivais cette trace lumineuse que le génie de la liberté a jetée sur les quarante années, nos contemporaines, et sur les événements qui, d'un pôle à l'autre, ont ébranlé la terre, ne laissant debout que la fortune des nations. Je voyais ce génie libérateur songeant à tous les peuples, faisant de leur cause sa cause, et, pour les soutenir, choisissant la France, l'armant, l'inspirant, lui soufflant au cœur une énergie incroyable, et remplaçant dans ses veines tout ce sang qu'elle a prodigué. Je voyais nos triomphes, puis nos revers, dignes encore de nous, montrant tous les bras de l'Europe tendus pour nous renverser ; puis, sous les Bourbons, la liberté fournissant à la tyrannie de sanglants sacrifices ; puis enfin les jours de Juillet, qui au droit sacré du peuple ajoutèrent le droit du plus fort.

« Je pourrais compter peut-être tant de victoires et de désastres, tant de puissants travaux ; je pourrais recueillir ces leçons que la France a données au monde ; mais que trouverai-je pour résultat de ces enseignements et de ces efforts ? Rien que des hommes comme ceux qui nous gouvernent ; rien que des lois comme celles qu'on vous demande d'appliquer !... En être encore à l'article 291, certes c'est une énigme inconcevable, désespérante, Messieurs.... s'il ne se trouvait des citoyens pour le violer, des jurés pour les en absoudre. »

De telles paroles étaient prononcées dans le temple même des lois, et les juges, étonnés de ces hardies

professions de foi, se trouvaient comme frappés d'agonie. Quant aux jurés ils accueillaient la parole des accusés républicains avec une sympathie qu'ils ne se souciaient pas même de dissimuler, et la cour eut à déplorer le scandale d'entendre les applaudissements du jury interrompre à plusieurs reprises l'accusé Cavaignac.

D'autres prirent la parole, et M. Plocque prononça un discours élégant et modéré dans la forme, mais au fond très-hostile à l'ordre établi. Plusieurs accusés se montrèrent verbeux et prolixes, parce qu'ils s'imaginaient remplir un grand rôle. Le soir étant venu on suspendit l'audience, et les accusés, parmi lesquels plusieurs étaient prisonniers, obtinrent la permission de se retirer pour prendre un repas. Les jurés les imitèrent, et les uns et les autres, à peine séparés par une colonnade, dînèrent dans le même restaurant, échangeant de temps à autre des paroles familières. C'est avec ce laisser-aller que la justice politique était rendue sous le règne de Louis-Philippe, ce qui n'empêchait pas les prévenus de crier à la persécution et de se draper en victimes. « Serez-vous bien long tout à l'heure? » dit le président du jury à l'un des accusés qui devait prendre la parole. L'accusé ainsi interpellé eut le bon goût de rassurer ses juges, dont il ne fallait pas fatiguer l'attention. L'heure étant avancée chacun reprit sa place, les uns sur les bancs du jury, les autres au milieu des gendarmes préposés à leur garde, et les débats continuèrent. Vers minuit, les accusés s'étant défendus l'un après l'autre et le président de la cour d'assises ayant

résumé l'accusation et la défense, les jurés se retirèrent. Or, après une très-courte délibération, M. Fenet, chef du jury, donna lecture de la déclaration suivante : « Y a-t-il eu association de plus de vingt personnes? — R. Oui. — Était-elle autorisée par le gouvernement? — R. Non. — Les prévenus sont-ils coupables?—R. Non. » Cette déclaration produisit une vive impression dans l'auditoire; c'était la première fois que des citoyens investis d'un mandat légal proclamaient que la loi avait été matériellement violée et que les auteurs du délit étaient innocents. D'après cet étrange verdict la loi seule était déclarée coupable. La cour d'assises se hâta de mettre fin au scandale de cette situation en ordonnant la mise en liberté des accusés, et en condamnant, pour l'honneur de la loi, la société des *Amis du Peuple*, qui fut déclarée dissoute.

XXX

L'idée favorite du gouvernement avait été de donner à l'insurrection de Saint-Merry le double caractère de conspiration légitimiste et d'émeute républicaine; c'était pour lui un moyen de stimuler contre les accusés de juin et l'opposition démocratique les haines assez aveugles de la classe bourgeoise, classe qui se montrait assez indulgente envers les artisans de barricades républicaines, et qui avait une horreur niaise de tout ce qui de près ou de loin ressemblait à une fleur de lis. Ce fut sous l'empire de cette préoccupation que des arrestations arbitraires

furent ordonnées par le pouvoir; MM. de Chateaubriand, Fitz-James et Hyde de Neuville, dont les noms étaient environnés de respect, furent mis en prison sous prétexte d'un complot carliste, et surtout pour se faire pardonner par les journaux révolutionnaires d'avoir osé décerner des mandats contre MM. Laboissière, Cabet et Garnier-Pagès. M. Berryer fut arrêté dans la Vendée et traduit devant la cour d'assises de Blois. Il fut un moment question de se saisir de la personne du vieux maréchal Victor, duc de Bellune, dont on connaissait les sympathies royalistes et que protégeaient mal de glorieux souvenirs impériaux. M. de Chateaubriand se vengea de sa captivité par une grande dignité de paroles, par un sentiment si noble de lui-même que ses ennemis furent réduits à le respecter davantage. « On m'a mis en m'arrêtant, écrivait-il à M. Bertin, dans une de ces positions fâcheuses à laquelle on aurait peut-être dû penser. J'ai refusé tout serment à l'ordre politique actuel; j'ai envoyé ma démission de ministre d'État et renoncé à ma pension de Pair; je ne puis donc être un traître ni un ingrat envers le gouvernement de Louis-Philippe. Veut-on me prendre pour un ennemi : mais alors je suis en ennemi loyal et désarmé, un vaincu qui supporte la nécessité d'un fait sans demander grâce. Maintenant on m'appréhende au corps et l'on m'interroge sur un prétendu crime ou délit politique dont je me serais rendu coupable; mais, si je ne reconnais pas l'ordre politique établi, comment veut-on que je reconnaisse la compétence, en matière politique, d'un tribunal émané de cet

ordre politique? Ne serait-ce pas une grossière contradiction? Si je nie le principe comment admettrai-je la conséquence? Mieux aurait valu tout bonnement prêter mon serment à la chambre des Pairs. Il n'y a point de ma part mépris de la justice; j'honore les juges et je respecte les tribunaux; il y a seulement chez moi persuasion d'une vérité et d'un devoir dont je ne puis m'écarter. Vous voyez que je n'argumente pas de l'illégalité de l'état de siége, illégalité flagrante; je remonte plus haut. L'état de siége est un très-petit accident à la suite de la grande illégalité première, et cet accident est une conséquence forcée de cette grande illégalité. J'ai fondé mon refus de serment sur deux raisons : 1° la monarchie actuelle ne tire pas, selon moi, son droit par succession de l'ancienne monarchie; 2° la monarchie actuelle ne tire pas, selon moi, son droit de la souveraineté populaire, puisqu'un congrès national n'a pas été assemblé pour décider de la forme du gouvernement. Que j'aie tort ou raison, que ces théories puissent être plus ou moins hasardeuses et combattues, ce n'est pas là la question. J'ai une conviction, je la garde, et j'y ferai tous les sacrifices, y compris celui de ma vie... Quand on me traînerait de tribunal en tribunal d'exception pendant vingt ans de suite, on ne me ferait pas dire que je m'appelle François-Auguste de Chateaubriand. Si l'on me transportait à Nantes pour me confronter (c'est l'expression) avec M. Berryer, je dirais dans l'intérêt d'un tiers tout ce que je sais de lui, et il sortirait blanc comme neige de ma déclaration. Quant à ma personne, je

a livrerais sans parler et l'on pourrait joindre, si 'on voulait, un dernier silence à mon silence... Mon ite est prêt; la petite ville qui m'a vu naître a bien oulu me faire l'honneur de se charger d'élever d'a- ance à ses frais ma tombe dans un ilot que j'ai dé- igné. Voilà le secret de ma *correspondance mysté- ieuse* avec les *chouans* de la Bretagne! N'est-ce pas ine abominable conspiration? » Ici M. de Chateau- riand exagérait peut-être son innocence; mais, pour a force et la popularité du gouvernement de Juillet, l était plus utile de croire à cette innocence que d'é- ablir la preuve contraire : il est, dans le présent t dans l'avenir, des noms qu'on ne doit jamais avoir contre soi.

A Blois l'accusation de complot dirigée contre M. Berryer ne pouvait aboutir qu'à un échec pour la police de Louis-Philippe; l'accusation, elle-même, ne pouvant s'appuyer que sur des indices vagues, sur des notes d'espionnage, renonça à remplir sa tâche jusqu'au bout, et le jury rendit un verdict d'acquittement au bruit des applaudissements de la foule.

Les juges de l'Ouest se montraient parfois moins indulgents envers les individus traduits devant eux sous prévention de chouannerie; il y avait eu des crimes commis sous des prétextes politiques, mais qui présentaient en réalité les caractères du brigandage, et on ne pouvait renvoyer absous des hommes qui avaient fait servir l'incendie, les tortures et le meurtre à la satisfaction de leurs vengeances ou de leurs colères. Des condamnations, même capitales,

furent prononcées, et plusieurs coupables subirent le dernier supplice. Ceux qui encoururent de moins terribles châtiments virent, cinq ans plus tard, une amnistie générale briser leurs fers et effacer le souvenir de leurs excès. Puisqu'il en fut ainsi, on ne saurait contester, même à ceux de leurs complices qui portèrent leurs têtes sur l'échafaud, le privilége d'avoir été des accusés politiques et le triste honneur d'avoir péri en voulant faire triompher une cause.

XXXI

En ouvrant la session le chef de l'État avait annoncé aux Chambres que la France et l'Angleterre s'étaient concertées pour contraindre les troupes du roi de Hollande à évacuer la citadelle d'Anvers et pour mettre l'embargo sur les navires de la Hollande. Cette convention fit éclater un vif mécontentement à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg. Appuyée sur l'alliance anglaise, la France se souciait médiocrement des déplaisirs de l'Allemagne et de la Russie; mais le gouvernement britannique, très-disposé à lancer en avant la France, n'avait pas tardé à se repentir de sa propre audace et aurait bien voulu qu'il fût possible de retarder les hostilités. Il craignait que la France, après avoir chassé les Hollandais d'Anvers, ne s'y établît définitivement sous prétexte d'empêcher l'ennemi d'y revenir. De telles inquiétudes n'ont rien qui doive surprendre de la part de l'Angleterre, habituée à jouer un double rôle; elles étaient injurieuses pour la

France, dont la loyauté n'a pas coutume de se démentir.

Les circonstances étaient impérieuses; les Hollandais, maîtres de la citadelle d'Anvers, menaçaient de faire subir de nouveau à la ville les horreurs d'un bombardement. Les ministres de Louis-Philippe insistèrent pour que l'armée française entrât sans retard en Belgique et se portât au secours d'Anvers; le roi cessa d'hésiter. Nos troupes franchirent la frontière, sous les ordres du maréchal Gérard, et traversèrent le territoire belge pour se porter en toute hâte vers les embouchures de l'Escaut. Il avait été convenu qu'elles agiraient sans réclamer la coopération de l'armée belge. Ainsi l'exigeaient les nécessités politiques qui avaient dicté les traités signés à Londres. L'armée et le peuple belges n'en furent pas moins froissés de ce qu'on se passait de leur concours lorsqu'il s'agissait de l'indépendance même de leur patrie, et les troupes françaises furent accueillies en Belgique avec une froideur hautaine qui avait toutes les apparences de l'ingratitude. C'est le sentiment auquel, depuis plus de trente ans, la Belgique n'a cessé d'habituer la France. Il y a, au-dessous de cette malveillance volontaire, des rancunes et des jalousies qui se cachent sous le beau prétexte du patriotisme. La France, qui garde le sentiment de sa force et de ses devoirs, ne semble guère émue au spectacle de l'antipathie de la nation placée sous la garde de notre épée.

Pour éviter que la Prusse ne prît parti en faveur du roi Guillaume lord Grey déclara confidentiellement

au cabinet de Berlin « que la Prusse n'avait rien à craindre du mouvement agressif de la France. » Il ajouta que, la Grande-Bretagne elle-même étant intéressée à ce que les Français ne restassent pas en Belgique au delà du temps fixé par les articles secrets, le cabinet de Londres se faisait fort de la retenir dans les limites du siége d'Anvers; la France n'irait pas au delà, parce que telles étaient les conventions précises avec l'Angleterre. Il faut se rappeler que par le fait la conférence de Londres était alors dissoute; la France et l'Angleterre s'étaient liées intimement pour l'exécution des traités; alliance nécessairement conditionnelle, car le parti whig, surveillé par les tories, ne pouvait pas trop concéder.

L'Autriche avait dit : « Faites la guerre si vous voulez, nous ne ferons rien que de concert avec la Prusse; » et la Russie ajoutait : « Non-seulement je ne consens pas, mais je ne puis répondre qu'il ne surgisse en tout ceci un *casus fœderis*, une guerre générale; vous en porterez la responsabilité. » La Prusse avait été plus avant, et, dans un langage fort explicite, elle disait : « Non-seulement je n'agirai pas de concert avec vous contre la Hollande, mais je m'oppose à toute expédition militaire. » Toutefois, en diplomatie, dire : « Je m'oppose, » ce n'est pas toujours s'engager à faire la guerre, ou même à commencer une série d'actes hostiles; c'est ainsi que le général Sébastiani avait dit à l'Autriche, en 1831, pour l'occupation de l'Italie : « Je m'oppose, » et néanmoins l'Autriche était allée en avant. L'Angleterre et la France avaient offert à la Prusse de lui permettre l'occupa-

tion de Vanloo, durant le siége, comme garantie; elle avait refusé, parce qu'en aucune façon elle ne voulait se faire complice de ce qu'elle appelait les violences dirigées contre le roi Guillaume. A Paris M. de Werther s'exprimait avec colère et parlait de quitter la France; il est vrai que tout devait se borner à une menace. La Russie ne pouvait être prête avant six mois; la Prusse était gouvernée par un roi sage et prudent, peu soucieux de se laisser entraîner par l'exaltation du parti militaire; l'Autriche ne voulait agir que dans le cas où l'indépendance de l'Allemagne serait compromise. Dans cette disposition des esprits, et la France invoquant l'adhésion de l'Angleterre, il était évident qu'une guerre générale ne surgirait point de la lutte déjà engagée, et l'on pouvait être sûr que le siége d'Anvers s'accomplirait sans autre résistance que celle de la garnison hollandaise.

XXXII

L'armée française, présentant un total de soixante-dix mille hommes, avait pour général en chef le vieux Gérard, et obéissait en outre à une élite de chefs parmi lesquels on comptait le duc d'Orléans, les généraux Tiburce Sébastiani, Achard, Jamin, Fabre, Schramm, Lawœstine, Simonneau, Dejean, Gentil Saint-Alphonse, Neigre, Haxo et Saint-Cyr-Nugues. La ville d'Anvers, assise sur la rive droite de l'Escaut, protégée dans le reste de son pourtour par une enceinte fortifiée et par une grande citadelle, était également couverte par un assez grand nombre de forts détachés qui dominaient

[illegible] du fleuve et se trouvaient presque tous occupés par les Hollandais. L'armée belge, en dépit de son mécontentement, étant condamnée à rester inactive, remit aux Français l'un des ouvrages confiés à sa garde, la lunette de Montebello, et la première ligne des barricades élevées devant l'esplanade de la citadelle. Le maréchal Gérard, après avoir distribué ses forces de manière à investir la citadelle et les forts dont il fallait se rendre maître, prit des mesures pour surveiller les mouvements de l'armée hollandaise et couvrir les routes de Berg-op-Zoom et de Bréda.

Le 29 novembre, à huit heures du soir, la tranchée fut ouverte, à trois cents mètres de la place, sous le commandement du duc d'Orléans, qui avait sollicité et obtenu cet honneur. L'opération fut très-vigoureusement poussée, et l'ennemi ne s'en aperçut qu'au lever du jour, alors que nos travailleurs étaient à couvert sur un développement de plus de cinq kilomètres. Le maréchal Gérard envoya au général Chassé, qui commandait la citadelle, sommation de se rendre sans retard. Il informa en même temps le général qu'en cas de refus, et afin d'épargner à la ville un bombardement, l'armée française n'attaquerait la citadelle que par ses fronts extérieurs, renonçant aux avantages que lui offriraient, du côté de la ville, la faiblesse relative des fortifications et la possibilité d'être couverts par les constructions. Le général Chassé, tout en consentant à épargner la ville, exigeait qu'en compensation on lui laissât la liberté de ses communications par eau avec la Hollande. C'était beaucoup trop deman-

ler; on ne put s'entendre, mais la ville n'en fut pas moins épargnée.

La pluie, qui tombait sans relâche, délayait le errain, et nos soldats, inondés par l'eau du ciel, restaient dans la boue jusqu'à mi-jambes. Leur gaieté ne se démentit pas plus que leur courage. Les batteries l'attaque furent successivement armées; le 3 décembre, à onze heures, le feu commença par quatre-vingt-deux pièces, et, le 4, la citadelle était battue par cent quatre bouches à feu, dont la moitié lançaient des projectiles creux. Le 5 la seconde parallèle se déployait à cent vingt mètres de la place d'armes du chemin couvert du bastion oriental de la citadelle et à douze mètres du pied du glacis de la lunette Saint-Laurent, et l'on débouchait dans le chemin couvert de cette lunette. Dès ce moment les efforts de l'armée assiégeante se concentrèrent contre la lunette Saint-Laurent et le bastion de Tolède, point central de l'attaque.

Les travaux du siége, à la fois contrariés par les intempéries et par la clarté des nuits, se continuèrent activement sous une pluie de boulets, de bombes, d'obus, de grenades, de mitraille et de mousqueterie qui devenait de jour en jour plus intense sans être fort meurtrière. De nouvelles parallèles furent ouvertes; les batteries se multiplièrent en même temps qu'elles se rapprochaient de la place; officiers et soldats rivalisaient d'ardeur et d'impatience, et les deux fils du roi recevaient le baptême de la guerre. Le roi des Belges, surmontant les étroites rancunes de son peuple, venait encourager nos travailleurs de sa

présence. Quant à la garnison hollandaise et à son intrépide chef, leur constance n'était pas moindre. Nos ennemis voulaient se montrer dignes des Français qu'ils avaient à combattre. Assaillis par des feux convergents qui les inondaient de feu et de fer, au spectacle de leurs bâtiments incendiés et renversés, de leurs magasins détruits, de leurs batteries éteintes, ils continuaient sans relâche la résistance, multipliant les sorties, servant leurs pièces, prolongeant jusqu'à la dernière extrémité leur défense, sans aucun espoir d'être secourus. La situation qui leur était faite était d'ailleurs meilleure que ne le comportent ordinairement les usages de la guerre. Dans les siéges vulgaires les assiégeants attaquent par toutes les voies; à Anvers, l'armée française s'étant interdit de battre en brèche la citadelle par le point le plus vulnérable, de grandes chances de succès étaient offertes à nos ennemis. C'était, d'ailleurs, de part et d'autre, une lutte sans animosité, mais une émulation de dévouement et de courage. Les opérations du siége ne furent pas très-meurtrières. Il y eut peu de tués, mais on eut à regretter un plus grand nombre de blessés; l'art mit tant de soins dans la préservation de la vie que le génie compta dans les parallèles à peine vingt hommes hors de combat, et la citadelle d'Anvers de son côté n'eut à déplorer la perte que d'un petit nombre de ses défenseurs.

Dès les premières opérations du siége le maréchal Gérard avait remarqué que la lunette Saint-Laurent surtout, protectrice de la citadelle, avait fait un feu soutenu, puissant, et le maréchal jugea que la prise

de l'ouvrage avancé amènerait une capitulation nécessaire. Dans un désir louable d'épargner le sang des soldats, le maréchal adopta un projet qui devait nécessairement le rendre maître de la lunette; c'était de creuser un long boyau jusqu'au-dessous même de l'ouvrage avancé; une fois arrivé sous le mur on remplirait ce gouffre de pétards, de poudre, de projectiles, et le feu mis à cet amas détruirait la lunette en préparant une large brèche. Le génie se mit à ce travail souterrain avec son ardeur habituelle; il fallait voir ces mineurs enfouis dans les entrailles de la terre, creusant sous quelques vingt pieds la sonde à la main; puis, le travail terminé, une explosion terrible se fit entendre, la muraille s'ébranla en laissant place à un monceau de débris. A ce signal deux compagnies de voltigeurs et de grenadiers se précipitèrent dans la redoute au pas de charge, la baïonnette au bout du fusil, par un mouvement rapide, impétueux, à ce point que les cent vingt hommes qui gardaient la lunette, étonnés, effrayés, se rendirent à discrétion. En même temps un feu d'artillerie s'ouvrit, soutenu, formidable, contre la citadelle, dont les batteries furent démontées. Le siége alors prit plus de vigueur; quarante pièces de gros calibre firent trembler l'air, et le gouverneur pour la première fois demanda à rendre honorablement la citadelle d'Anvers.

La capitulation qui fut signée portait reddition absolue de la place, dont les clefs seraient remises à l'armée française; la garnison devait être retenue prisonnière jusqu'à ce que tous les forts encore au pouvoir des Hollandais fussent restitués à la Belgique par

le roi Guillaume; officiers et soldats devaient donner leur parole d'honneur qu'ils ne serviraient pas contre la France jusqu'à la fin de la guerre.

XXXIII

Cette capitulation était à peine conclue que des difficultés imprévues surgirent pour les vainqueurs. L'Angleterre, toujours inquiète et jalouse, déclarait que l'armée française, ayant rempli le but de l'expédition, devait sans retard évacuer le territoire belge, sans attendre la reddition des points militaires encore au pouvoir de l'armée hollandaise; de son côté le roi de Hollande refusait de reconnaître la capitulation signée par le général Chassé, prétendant que ce vieux militaire avait excédé ses pouvoirs. Le gouvernement du roi Louis-Philippe aurait pu résister aux injonctions blessantes de l'Angleterre et ne retirer ses troupes de Belgique qu'après avoir contraint l'ennemi à restituer au roi des Belges les positions, telles que les forts de Lillo et de Liefhenskoek, dont la Hollande retenait indûment la garde; mais il craignait à ce point de mécontenter l'Europe et de fournir des prétextes à une guerre générale qu'il se hâta de céder aux réclamations du cabinet de Londres et de rappeler en France la glorieuse armée d'Anvers. A leur retour sur le sol de la patrie nos soldats furent justement l'objet de la reconnaissance et de l'admiration du pays, et il leur fut bien difficile de comprendre pourquoi le gouvernement français avait eu peur de tirer parti de leur courage.

La Belgique, habituée à recevoir avec déplaisir les secours dont elle voudrait se passer, sut mauvais gré à son propre gouvernement d'avoir réclamé ou accepté l'intervention de la France et de l'Angleterre dans des conditions peu flatteuses pour l'amour-propre national. Le siége d'Anvers durait encore lorsque, à la majorité de 44 voix contre 42, la chambre des Représentants adopta un projet d'adresse qui déversait sur l'attitude des ministres belges, en cette circonstance, un blâme indirect à la suite duquel les conseillers de la couronne offrirent leur démission. La difficulté devint sérieuse lorsqu'il fallut reconstituer un nouveau cabinet. Ceux qui avaient le plus contribué à renverser le ministère, catholiques ou libéraux, étaient très-éloignés de vouloir des portefeuilles. C'était d'ailleurs moins contre lui que contre l'armée française qu'ils avaient voté, les uns dans la conviction que l'armée belge viendrait facilement à bout des Hollandais, les autres par un secret dépit de la nouvelle obligation que la Belgique allait contracter envers la France, ou par un esprit religieux sincère, mais exagéré, et qui leur faisait redouter pour les Belges le contact de ce qu'ils appelaient l'impiété des Français. Mais comme, en succédant aux ministres démissionnaires, il aurait fallu mettre un nouveau système en pratique, renvoyer l'armée française et prendre la citadelle d'Anvers, au risque d'un échec ou tout au moins de voir la ville écrasée sous le canon hollandais, personne n'osa assumer une pareille responsabilité. Après trois semaines environ de négociations infructueuses pour composer un cabinet

les anciens ministres rentrèrent en place, sans que l'opposition y mît obstacle.

Quand la citadelle d'Anvers eut été prise, les Chambres belges, sous peine de devenir la risée de l'Europe, n'osèrent se montrer indifférentes ni hostiles. A Bruxelles la satisfaction du peuple fut d'autant plus vive que la résolution du roi de Hollande de ne point évacuer les forts de Lillo et de Liefhenskoek donnait au gouvernement belge le droit de garder longtemps encore Vanloo, le Limbourg et le Luxembourg. Les Chambres, pour s'associer à l'élan de la reconnaissance nationale, votèrent des remercîments à l'armée française, en rendant hommage à sa bravoure, à sa discipline, et une épée d'honneur au maréchal Gérard; mais elles ne crurent pas devoir aller jusqu'à décréter la destruction du monument de Waterloo, comme l'avait proposé M. Gendebien dans la chambre des Représentants.

Dans la discussion on entendit des orateurs qui soutinrent que l'événement de Waterloo était un pas immense fait vers la liberté, bien loin qu'il eût imposé un joug à la France et à la Belgique (M. Félix de Mérode); que la bataille de Waterloo était précieuse à l'Europe, à la Belgique et à la France même (M. de Robiano); qu'il fallait conserver le monument de Waterloo comme un trophée national; que Waterloo avait fondé l'ère constitutionnelle et l'indépendance du pays (M. Nothomb). Si tout cela est vrai, la révolution de Juillet et la révolution de Septembre n'avaient pas de sens; mais l'envie et la jalousie ne se piquent ni de logique, ni de justice.

XXXIV

D'autres épreuves, d'autres joies militaires attendaient nos soldats sur la terre d'Afrique, où, depuis plus de deux ans, ils combattaient pour la civilisation chrétienne.

Lorsque le gouvernement de Charles X avait été emporté par une tempête, il venait de déployer en Algérie la puissance de la France et de doter la mère-patrie d'un nouveau royaume; mais cette œuvre, commencée glorieusement, devait être continuée au prix de beaucoup de sacrifices et d'une longue persévérance, et cette mission appartenait aux héritiers de la Restauration.

Le maréchal de Bourmont n'avait pu rester à la tête de l'armée d'Afrique. S'il avait déployé, au début de la campagne, une fermeté d'âme et des talents dont les juges les plus sévères avaient dû lui tenir compte, la France ne pouvait oublier les souvenirs de Waterloo, et le peuple n'entendait pas perdre le souvenir de l'heure fatale durant laquelle, à la veille de nos revers, M. de Bourmont avait quitté le drapeau de Napoléon pour aller dans le camp étranger. Il est des jours de deuil obscurcis à ce point par les événements et la fortune que, de part et d'autre, les hommes de bonne foi se trompent sur la route qu'il faut suivre; mais tant pis pour le soldat qui remet son épée dans le fourreau quand il a promis de combattre, tant pis pour Coriolan lorsqu'il va s'asseoir au foyer des Volsques. Personne dans

les conseils du roi de Juillet, ne songeait qu'il fût possible au vainqueur d'Alger de poursuivre sa conquête; M. de Bourmont avait compris le malheur de cette situation et résigné le commandement de l'armée expéditionnaire entre les mains du général Clausel, envoyé de Paris pour continuer la campagne. A l'arrivée du nouveau chef l'armée se trouvait concentrée autour d'Alger, exposée aux attaques des indigènes; on la disait mécontente, désorganisée, incertaine, privée de vivres et livrée aux ravages de la fièvre.

Le général Clausel était l'un des jeunes lieutenants de Napoléon; il avait fait ses preuves de courage et de patriotisme, mais sous la Restauration il était demeuré dans l'inactivité de service, et les officiers soumis à ses ordres n'éprouvaient pour lui qu'une très-médiocre sympathie. Un assez grand nombre de ces officiers refusaient d'ailleurs de servir le gouvernement de Juillet et envoyaient leur démission. Le général Clausel comprit la difficulté de la situation. Ses premiers actes eurent pour but de mettre fin aux désordres qui s'étaient introduits dans l'administration et la discipline de l'armée et de rétablir quelque sécurité dans les rapports entre les Européens et les indigènes. Il conçut aussi le projet de former une société qui serait chargée de mettre en culture la vaste et fertile plaine de la Mitidjah et de créer une ferme-modèle, afin d'y expérimenter les meilleurs systèmes d'agronomie. Pour réaliser ces différentes pensées il fallait avant tout se rendre maître du sol, étendre la domination française sur les divers points de

la Régence, et infliger de rudes leçons aux Kabyles, dont les tribus, apparaissant journellement jusques aux portes d'Alger, attaquaient nos avant-postes et égorgeaient nos soldats.

Le général Clausel créa les nouveaux corps qui, sous les noms de Spahis et de Zouaves, sont devenus populaires en Algérie et en France, et ont glorieusement affermi notre prépondérance militaire sur les champs de bataille d'Afrique et d'Europe. Il organisa et dirigea contre Médéah une expédition qui fut heureuse et à la suite de laquelle il établit dans cette ville un bey vassal de la France. Le drapeau tricolore fut triomphalement arboré sur les montagnes de l'Atlas, que défendirent vainement les Turcs, les Arabes et les Kabyles. Le bey de Titterie fut vaincu en vue du col de Téniah et partout où il osa braver nos vaillantes troupes; mais les victoires les plus brillantes ne suffisaient pas pour contenir un ennemi qui se dispersait au moment de l'attaque, que l'on disait détruit et découragé, et qui, sitôt que l'on regagnait le camp avec des trophées, apparaissait sur les derrières de notre armée, recommençait la lutte et reprenait son terrain. Le général Clausel venait à peine de rentrer à Alger avec son armée que la garnison laissée dans Médéah se trouvait enveloppée par des multitudes de Kabyles et d'Arabes, et qu'elle se voyait réduite à livrer des combats héroïques dont on appréhendait l'issue. Le général, surpris par les événements, organisa une nouvelle expédition pour dégager Médéah. Les troupes franchirent de nouveau l'Atlas, dans l'hiver, par d'affreux chemins,

au milieu des tourmentes, et ayant à endurer la pluie, la neige, la faim et le froid. Après avoir secouru Médéah l'armée revint à Alger, succombant à des fatigues sans nombre et hors d'état de prolonger d'aussi durs sacrifices. Le général Clausel, médiocrement heureux dans la province d'Alger, eut l'étrange idée de céder au bey de Tunis les provinces d'Oran et de Constantine, à la condition que ce prince en ferait la conquête et serait vassal et tributaire de la France. C'était là une combinaison malheureuse que le gouvernement de Juillet refusa d'admettre; le général Berthezène fut donc chargé d'aller en Algérie remplacer le général Clausel et continuer, autant que possible, la conquête de la Régence, avec une armée d'occupation déjà réduite à vingt mille hommes et menacée de descendre à la moitié de ce chiffre au premier coup de canon tiré en Europe.

Durant onze mois le général Berthezène exerça le commandement général de l'armée d'Afrique et perdit beaucoup de temps à ordonner des démonstrations militaires qu'il jugeait propres à contenir les populations indigènes, toujours ardentes contre nos soldats, toujours disposées à nous disputer le sol par l'incendie et le brigandage. Le général Berthezène voulait attirer à lui les races arabes en usant envers elles de bons procédés et de mansuétude; ce système, qui eût été excellent à l'égard des populations européennes, n'avait d'autre effet, appliqué aux Africains, que de nous déconsidérer à leurs yeux et d'accroître leur insolence et leur audace. Les Français ne pouvaient sortir sans péril des murs d'Alger;

s Turcs et les Kabyles les égorgeaient chaque fois 'ils se trouvaient hors de la portée de notre ca-on. Essayait-on de lancer contre eux des colonnes attaque : ils feignaient de se soumettre, ils arri-ient en suppliants auprès du général et obtenaient mmédiatement leur pardon moyennant l'offrande : quelques têtes de bétail. Cela dura jusqu'au jour 1 les Kabyles se rassemblèrent de nouveau pour en-lopper Médéah. Il fallut encore marcher au secours : cette place; mais on disposait de si peu de forces le l'on se contenta de dégager la garnison et de ramener en sûreté vers la métropole. Ce fut un ouvement de retraite qui révéla aux Kabyles la iblesse numérique de notre armée. Les barbares coururent de toutes parts pour inquiéter les régi-ents qui, à travers l'Atlas, se repliaient sur l'Al-rie; on ne put traverser le col de Téniah qu'a-ès une longue et sanglante lutte, et les ennemis, en que refoulés à leur tour, n'en devinrent que us hardis et plus redoutables. Armés à la voix de urs marabouts, ils vinrent environner Alger et ne ssèrent de harceler l'armée française mal abritée ans cette ville. Ému de cette situation, que l'on ca-hait avec beaucoup de peine au pays et à l'Europe, : gouvernement français se détermina à confier le ommandement militaire de l'Algérie au général avary, duc de Rovigo, dont le nom avait figuré dans es annales de l'empire napoléonien. Le nouveau gouverneur arriva à Alger au mois de décem-bre 1831.

Les circonstances étaient difficiles. L'occupation

française se trouvait réduite à la seule ville d'Alger, et les indigènes se faisaient un jeu de passer à notre égard d'une soumission menteuse à une imprudente trahison. On avait tenté une longue série d'efforts infructueux ; on commençait, sans doute, à être un peu moins ignorant du pays et des races qui le peuplaient, mais on était bien loin encore de pouvoir s'affranchir des essais, des tâtonnements, des erreurs et des mécomptes. Quant au duc de Rovigo, il semblait s'être donné pour règle de conduite de prendre, dans ses rapports avec les indigènes, le contre-pied des errements suivis par son prédécesseur. A un système de mansuétude poussé jusqu'à la mollesse il faisait succéder un système de sévérité qui s'égarait jusqu'à des rigueurs inutiles ou même jusqu'à d'injustes châtiments. Le général arrivait d'ailleurs dans la colonie avec des pouvoirs considérablement réduits, le gouvernement français ayant jugé que, pour hâter les progrès de notre établissement, il fallait séparer l'administration civile de l'autorité militaire, combinaison dont les essais, soit dit en passant, ne furent pas heureux, et à laquelle on se vit bientôt contraint de renoncer.

Si le système de la séparation des pouvoirs ne pouvait se maintenir en présence des difficultés de la guerre, le système militaire était loin d'avoir atteint, en Algérie, cette remarquable énergie que depuis lors il a acquise. C'est ce qui rendait les premiers travaux de nos soldats si dangereux et si héroïques. On ne connaissait pas alors toutes les difficultés de la guerre nomade, ni le moyen de résister aux attaques soudai-

es de toutes les races. On appréciait mal les forces
ue donnent aux populations musulmanes le senti-
ient religieux et l'exaltation de la foi. A chaque pas,
chaque blokhaus, nos soldats étaient attaqués par
es groupes de Kabyles ou par des cavaliers arabes;
haque petite expédition était entourée par des enne-
iis cachés dans les broussailles et bondissant comme
es bêtes fauves sur les flancs de nos troupes. On
vait à craindre la trahison plus encore que la guerre
uverte, et l'on ne pouvait trop se tenir en garde con-
re les témoignages d'amitié de ces fanatiques peu-
lades. On ne savait plus à qui se fier; telle tribu qui
vait prêté serment passait à l'ennemi; telle autre
enait offrir ses services, et l'on devait se tenir en
arde contre elle; dans son sein, sur ses flancs de
roite et de gauche, l'armée avait des traîtres et des
nnemis. De là les fatales expériences du général
Berthezène, des milliers de cavaliers arabes autour
le Bone repoussés avec tant d'héroïsme par quelques
bataillons formés en carrés.

En 1832, Bone fut occupée par un coup de main des plus hardis. Le capitaine d'artillerie d'Armandy, accompagné du capitaine Yousouf des chasseurs algériens, entra, le 25 mars, dans la casauba de cette ville, avec trente hommes de la marine armés de douze fusils. Cent Turcs se joignirent à ce détachement; avec cette faible troupe le brave d'Armandy se maintint dans la place jusqu'à l'arrivée des renforts, et réussit à prévenir une sédition que faisaient craindre les dispositions des Turcs. L'énergie, la présence d'esprit de deux hommes ayant ainsi

assuré à la France la possession d'un pays d'une admirable fertilité, des travaux d'amélioration commencèrent à Bone, ville informe, composée de hideuses masures tombant en ruines, et qui ne tarda pas à présenter un tout autre aspect. Vainement Ibrahim, l'ancien bey de Bone, tenta d'y rentrer, au mois de septembre, avec douze ou quinze cents Arabes qu'il était parvenu à réunir pour cette attaque. Le général d'Uzer envoya contre eux, par différents côtés, deux bataillons du 55ᵉ, de six cents hommes chacun, ainsi que l'infanterie et la cavalerie des Turcs commandées par Yousouf. Ce mouvement combiné s'exécuta avec autant d'intelligence que de précision. Le succès fut prompt et décisif; l'ennemi eut plus de cinquante hommes tués et un grand nombre de blessés; battu, dispersé, poursuivi dans tous les sens, il s'enfuit en désordre et laissa une partie de ses bagages au pouvoir des voltigeurs français et des cavaliers de Yousouf.

La ville d'Oran eut à triompher d'une tentative plus sérieuse. Sommé de rendre la place par plusieurs milliers d'Arabes à pied et à cheval, qui vinrent l'attaquer depuis le 3 jusqu'au 8 mai, le général Boyer leur opposa, avec succès, la constance et le courage de sa garnison. Chaque jour fut marqué par les défaites des indigènes. Découragé par l'impuissance de ses efforts, l'ennemi comprit qu'une honteuse retraite était le seul parti qui lui restât à suivre, et le 9 au matin toutes les tribus, composant douze ou quinze mille hommes, se séparèrent pour reprendre le chemin des montagnes. Toutefois les Arabes revinrent à la charge, au nombre de

près de quatre mille, le 23 octobre et le 10 novembre; mais ce fut pour se briser encore contre l'intrépidité et l'ardeur infatigable avec lesquelles quinze cents soldats français, sous la direction des maréchaux de camp Trobriand et Sauzet, exécutèrent les habiles déterminations du général Boyer.

Les Arabes de l'Ouest, excités par le fanatisme de leurs marabouts, se préparaient à reprendre les hostilités. Ils avaient établi deux camps vers Bouffarick et Coléah. Le commandant en chef résolut de les disperser en envoyant une colonne de ses troupes vers chacun de ces points. Celle qui était chargée de marcher sur Coléah parvint à son but sans rencontrer l'ennemi; mais le détachement dirigé sur Bouffarick, et commandé par le général Faudoas, trouva, le 2 octobre, une résistance dont il finit néanmoins par triompher de la manière la plus brillante. Tout ce qui put être approché périt sous le sabre ou la lance; le reste fut écrasé par l'artillerie ou se dispersa en désordre, laissant entre les mains des Français deux drapeaux et d'autres trophées.

Quoi qu'il en soit, les trois points principaux, Alger, Bone et Oran, n'étaient pas exposés à une somme égale de dangers; Alger, au centre, avait une garnison assez considérable pour se garder elle-même, et le système du général Savary, semblable à celui des Romains, d'établir de grands camps dans la Mitidjah si fertile, pouvait protéger l'ensemble de la colonisation; pour compléter ce plan de sûreté et d'occupation militaire il fallait nécessairement s'emparer de Constantine. On devait en effet remarquer que, de tous les

points de l'Afrique, Bone était le plus civilisé ou le plus apte à l'être; presque dans la dépendance de Tunis, il appartenait au territoire le plus commerçant de l'Afrique. Tunis était bâti à côté des ruines de l'ancienne Carthage: une journée de traversée suffisait pour aller en Sicile et en Sardaigne. Non loin de Bone était l'ancien bastion de France, célèbre par la pêche du corail: il y avait là plus de civilisation parce qu'il y régnait plus de commerce; les blés, les laines de Constantine étaient portés en Italie, en France, et faisaient l'objet de transactions importantes avec Marseille et Livourne.

Le point le plus terrible, au contraire, c'était Oran, à l'autre extrémité de la côte; s'il y avait là des souvenirs espagnols d'occupation militaire jusqu'au dix-huitième siècle, on y trouvait aussi des peuples plus soldats et moins amollis par le contact des Européens; les royaumes de Fez et de Maroc étaient le centre de populations fanatiques et armées; dans toutes ces villes de Mequinez, de Teguagita, de Tanger même, c'était avec un sentiment de haine que ces populations accueillaient un chrétien, même simple voyageur. Ce point d'Oran était donc le plus difficile à garder au milieu de ces populations d'autant plus excitées que non loin de là se trouvait Gibraltar. Or les Anglais, par des rivalités maritimes faciles à expliquer, étaient naturellement portés à fournir des armes et des moyens de défense aux habitants du Maroc, si voisins du détroit.

On combina de nouveaux ressorts militaires destinés à faire face aux exigences de guerres nouvelles et

quelles notre armée avait cessé d'être habituée
uis les campagnes de Syrie et d'Égypte. On orga-
a une légion étrangère dans laquelle, comme on l'a vu
s haut, furent incorporés bon nombre de déserteurs
iens et d'émigrés de toutes nations. On continua de
mer des corps de soldats indigènes, encadrés au mi-
ı de notre armée dans une proportion telle que la tra-
on n'était pas à craindre. Comme dernier moyen d'or-
ısation militaire on créa des corps spéciaux sous le
e de chasseurs d'Afrique, vêtus, équipés, armés de
nière à répondre plus spécialement à ce genre de
erre active dont le théâtre était partout, sur la
ntagne, dans les plaines, dans les broussailles, et
fut le colonel de l'Étang qui le premier eut mission
rganiser ces braves troupes. L'armée française d'A-
que compta des traits d'héroïsme dignes de l'his-
ire : de faibles détachements luttaient contre une
mée; vingt soldats formés en carrés, baïonnette au
ut du fusil, résistaient à des nuées de Kabyles et de
édouins dans la plaine; on s'abritait ici derrière un
arabout, là sous un cèdre ou un palmier. Partout le
ême courage, la même activité, et l'Afrique devint
ne admirable école pour former l'officier et le soldat.

XXXV

Or, tandis que notre vaillante armée d'Afrique se fa-
onnait ainsi aux hasards de la guerre et s'apprêtait à
levenir la grande réserve militaire de la France, le
orps expéditionnaire qui stationnait encore en Mo-
ée, sous les ordres supérieurs du gouvernement de la

Grèce, continuait à maintenir la tranquillité dans les petites îles de l'Archipel et attendait l'avénement du roi Othon pour disposer le pays à recevoir avec soumission le jeune prince. Dans l'Archipel la coopération la plus active était celle de la marine de France; et combien son influence n'avait-elle pas grandi depuis quelques années? A Navarin, à la prise d'Alger, la marine française s'était montrée aussi brave qu'habile; on la trouvait toujours forte, hardie, disciplinée, prête à tout, pour une bataille navale, un blocus, un embargo, un secours de matelots; ces braves gens de la flotte faisaient le service de terre comme celui de la mer. Plus d'une fois, quand un point était menacé sur le territoire de la Grèce, la frégate, le vaisseau de haut bord envoyait la moitié de son équipage pour le préserver. Ce rôle de la marine allait s'accroître encore par la question d'Orient, qui apparaissait déjà menaçante sur l'horizon. Ibrahim-Pacha, le fils de Méhémet-Ali, maître de Saint-Jean d'Acre, d'Alep, de Damas, devait être sommé de s'arrêter dans ses courses victorieuses. Aussi ce n'était plus un général qu'on envoyait en ambassade à Constantinople, mais un brave marin, l'amiral Roussin, qui, en cas de guerre, aurait pris au besoin le commandement d'une escadre : c'était dire assez les services qu'on attendait de l'armée navale; elle bloquait la Hollande; en Afrique elle avait participé par ses efforts à la prise d'Oran et de Bone. Vaisseaux de ligne, bricks de guerre, corvettes, frégates croisaient incessamment dans la Méditerranée et dans l'Océan, et Louis-Philippe, qui aurait dû se montrer fier d'avoir sous la main de

pareilles ressources, semblait craindre de les laisser trop visiblement apparaître sous les regards du gouvernement anglais.

XXXVI

La session de 1832-1833 s'était d'ailleurs ouverte dans des conditions éminemment favorables pour la politique inaugurée par Casimir Périer et continuée par le ministère du 11 octobre. En dépit des réclamations un peu timides des Pairs et des Députés de l'opposition, les deux Chambres avaient voté l'une après l'autre des adresses manifestant une énergique adhésion donnée au gouvernement de Louis-Philippe, une confiance entière dans ses intentions, une ratification explicite des actes passés, de ceux-là même qui avaient paru irréguliers. Un député conservateur, M. Roul, incrimina fort durement le Compte rendu; un orateur de la gauche, M. Eusèbe Salverte, avocat honorable des causes vaincues, se livra à des récriminations contre le pouvoir qu'il accusait, on ne sait trop pourquoi, de pactiser avec la légitimité déchue. M. Odilon Barrot parla avec plus de pompe, avec plus de modération, et prit dans la Chambre élective la position de chef du parti libéral, plus ou moins dynastique, plus ou moins susceptible d'arriver, à un jour marqué, au maniement des affaires du pays. Le rôle de ce parti et de ses chefs se réduisait à déverser le blâme sur tous les actes ministériels, quels qu'ils fussent, à contester au pouvoir les droits et les moyens de répression, et à s'engager à la pour-

suite d'une fausse popularité, sauf à s'arrêter sur les limites de l'anarchie. De part et d'autre, opposition et ministère, parti libéral et parti conservateur, on commençait à se trouver séparé par des mots plutôt que par des idées, par des ambitions personnelles plus encore que par des principes, et l'on allait, durant quinze ans, en présence de circonstances diverses et à propos de questions variables, reproduire les mêmes discours d'attaque, les mêmes discours de défense, et broder sur les mêmes canevas à l'aide de phrases nouvelles et d'instruments qu'on ne savait pas rajeunir. Il n'y avait peut-être pas grand mal à amuser ainsi le pays ; quand on n'ose pas saturer un peuple de puissance et de gloire on souffre qu'il joue avec des mots et se passionne pour des noms propres ; cette distraction est moins dangereuse que celle des émeutes, et la France ne peut pas toujours se passer le plaisir un peu onéreux des révolutions.

M. Odilon Barrot, dans la discussion des principes que son parti voulait faire prévaloir, avait nettement séparé sa cause de la cause républicaine. Cette déclaration portée à la tribune, il s'était élevé avec une grande énergie contre l'acte gouvernemental qui, au mois de juin, avait mis Paris en état de siége; il ajouta :

« Pour caractériser la différence qu'il y a entre nous et nos adversaires, c'est que nous, heureux d'avoir fait triompher les lois du pays, ayant désormais la conscience de la force de ces lois, nous ne les aurions pas violées; nous nous serions fait un honneur et une force de rester dans les lois, de ne recourir qu'aux

moyens ordinaires, de ne demander d'autre justice que celle du pays. Au contraire, par des réminiscences qui me paraissent funestes, on demande secours ou plutôt vengeance (car il n'y avait plus de secours à donner) à des commissions militaires. On a donné à la France, à l'Europe entière, le spectacle inouï de la capitale de la civilisation livrée à des commissions militaires. Des écrivains! des députés! enlevés eux-mêmes à la justice du pays, à toutes les garanties de la société, obligés de se justifier devant des capitaines-rapporteurs !

« Voilà, Messieurs, quelles sont les différences qui caractérisent notre système; vous avez vu quelles elles étaient avec le système du 13 mars; elles sont devenues plus profondes et plus marquées avec celui du 11 octobre; car je doute que l'homme dont vous invoquez le nom, dont vous vous présentez comme les continuateurs, eût donné son assentiment à la mesure par laquelle vous avez violé une des dispositions fondamentales de la Charte. Non, il ne se serait pas donné à lui-même un éclatant démenti, lui dont toute la politique intérieure, dont la profession de foi, permanente en quelque sorte, était la Charte, rien que la Charte, tout par la loi, rien hors de la loi, le despotisme de la loi et pas autre chose; lui sur la tombe duquel un orateur, que vous avez élevé à la présidence, tandis qu'un autre le louait de n'avoir pas désiré, appelé notre révolution, le louait, et il ne trouvait pas de plus bel éloge, d'avoir constamment repoussé les lois d'exception. Telle est la gloire de l'homme que nous regrettons tous. »

L'orateur soutenait ensuite que le gouvernement ne pouvait pas se faire honneur de sa soumission à l'arrêt de la Cour de cassation ; que, loin d'être revenu à la légalité, il n'avait pas même respecté l'humanité, comme l'atteste cette ordonnance du préfet de police enjoignant aux médecins de dénoncer les blessés qu'ils soigneraient.

Le gouvernement n'entendait pas se laisser accuser par l'opposition sans oser répondre. Le garde des sceaux monta à la tribune et demanda pourquoi l'état de siége, que les libéraux avaient acclamé dans la Vendée, cessait d'être légal étant appliqué à Paris dans la déplorable journée du 6 juin. Il ajouta :

« Vous vous rappelez dans quel état se trouvait alors la capitale, quel était le dévergondage des partis dans ce moment. L'état des choses était menaçant; le convoi du général Lamarque devait réunir toutes les forces du parti qui s'essayait. Les amis du désordre étaient appelés au convoi du général Lamarque, non par le sentiment honorable de rendre hommage à la mémoire de l'illustre général et du grand orateur, mais les troubles les plus graves étaient d'avance médités. Des armes, des munitions étaient déposées dans plusieurs endroits; des factieux en portaient sur eux-mêmes. La justice a découvert, et les pièces de plusieurs dossiers en font foi, la justice a découvert que des convocations avaient été envoyées, non pour rendre hommage au général Lamarque, mais pour se battre contre la force publique.

« On vous a parlé aussi de mesures sévères prises

ontre les blessés; on nous accuse d'avoir troublé les malheureux par la crainte de la justice crimi-ıelle Messieurs, le gouvernement avait bien d'autres ıréoccupations, bien d'autres douleurs; il éprou-'ait plus que de la pitié chaque fois que des familles n pleurs venaient lui annoncer la mort d'un de eurs membres, d'un de ces généreux citoyens qui 'étaient armés pour la défense de l'ordre et de la oyauté.

« Lorsque d'ailleurs nous étions résolus de laisser uger une question douteuse par la Cour de cassation lle-même, je le répète, le gouvernement eût été ac-usé de faiblesse; la population qui s'était prononcée ontre les factieux, la garde nationale, les familles ui avaient perdu quelques-uns de leurs membres, out cela se serait élevé contre nous si nous avions aibli.

« J'ajouterai que cette ordonnance de mise en état le siége indiquait, par une de ses dispositions, que a garde nationale était organisée en armes; ainsi, u dire de nos adversaires, nous placions le gouver-nement sous la protection de la garde nationale, qui venait de défendre la Charte et qui se trouvait ap-pelée à défendre le gouvernement qui l'aurait violée!

« Je ne veux pas récriminer contre nos adversai-res; mais, dans la revue qui a suivi les événements de juin, si, d'un côté, le ministère s'était présenté à la garde nationale l'ordonnance de l'état de siége à la main, et que, de l'autre, un député se fût offert, porteur d'un certain acte, de ce Compte rendu, cet acte publié quelques jours auparavant, je le demande,

qui aurait, selon vous, excité plus de sympathie? »

Il y avait beaucoup de vérité dans ces paroles; mais elles déplurent à l'opposition, qui ne se souciait guère d'entendre parler du Compte rendu.

La Chambre se trouva moins divisée lorsqu'il s'agit de donner un témoignage d'intérêt et d'affection à la malheureuse Pologne. « Si la voix de la politique européenne n'est pas écoutée, disait le projet de la commission, que le cri de l'humanité soit du moins entendu. » Mais M. Bignon, trouvant que la pensée de la commission était incomplétement exprimée, proposait de rédiger ainsi le paragraphe :

« L'intérêt que la France porte à un peuple héroïque s'est accru avec les malheurs inouïs qui l'accablent. La cause si chère de la nationalité polonaise, garantie par le droit des gens et par les traités, n'aura pas cessé d'occuper la pensée du gouvernement. Les faits changent; la justice, le droit ne changent pas. Si la voix de la politique européenne, qui, nous en avons la confiance, ne parlera pas toujours en vain, n'a pu jusqu'à présent être écoutée, que dès aujourd'hui, du moins, le cri de l'humanité soit entendu! »

Envisager la question polonaise sous le seul point de vue de l'humanité, c'eût été, selon M. Bignon, la rétrécir, la dénaturer, abjurer les droits, méconnaître les intérêts de la France. Les traités à la main il n'eut pas de peine à prouver que la Russie, par le régime qu'elle imposait à la Pologne, violait tous ses engagements envers cette nation comme envers l'Europe. Après lui le général La Fayette énuméra ces

ukases de proscription, de confiscation, de transplantation des habitants, qui ont plongé la Pologne dans un abîme de maux ; aussi le général s'empressait-il de se réunir à l'amendement de M. Bignon, parce qu'il exprimait d'une manière plus explicite et plus précise les sympathies de la France et les droits imprescriptibles de la nationalité polonaise.

Le ministre des affaires étrangères avait recommandé la plus grande circonspection sur cette matière, dans l'intérêt de la Pologne elle-même, qui n'avait plus à espérer que dans la voie des négociations de la part de la France. C'est pourquoi le gouvernement avait évité avec soin, dans le discours du trône, tout ce qui aurait pu provoquer des discussions toujours irritantes par leur nature. L'amendement n'en fut pas moins voté à une immense majorité, dont les sympathies en faveur de la Pologne étaient aussi honorables qu'impuissantes.

XXXVII

La session fut loin d'être nulle; elle eut au contraire un caractère politique et un caractère administratif assez sérieux, et fut mêlée d'incidents que l'on ne saurait passer sous silence. C'est ainsi que les deux Chambres se mirent enfin d'accord sur la rédaction de la loi qui abolissait le deuil annuel du 21 janvier. Sur la proposition de M. Villemain la chambre des Pairs vota ce qui suit : « La loi du 19 janvier 1816, relative au jour funeste et à jamais déplorable du 21 janvier, est abrogée. » Peu de jours après la chambre

des Députés se rallia à cet amendement, qui, en faisant disparaître une coutume expiatoire, laissait du moins peser sur les coupables la juste réprobation de la conscience publique.

La loi sur l'organisation des conseils de département et d'arrondissement, qui fut également votée par les Chambres, servit de complément nécessaire à la loi sur l'organisation municipale, promulguée en 1831. On n'en fit pas une affaire de parti. Le gouvernement réclama et obtint une loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. La législation qui régissait cette matière difficile était devenue tout à fait insuffisante, et le ministre des travaux publics, en sollicitant la réforme de ces dispositions, édictées le 16 septembre 1807, ne craignait pas de dire : « Le mal en est arrivé au point qu'aucune entreprise de route, de canal, de chemin de fer, ne serait possible en France si l'on ne trouvait le moyen de poser des limites aux exigences de l'intérêt particulier. » A coup sûr, au moment où nous écrivons ces lignes, la question a marché, et le danger qu'on signalait alors n'est plus à craindre. La loi qui fut votée et amendée par les deux Chambres créa un tribunal d'expropriation composé de jurés placés sous la direction d'un magistrat, et les décisions du jury, en pareille matière, restèrent sans appel. Cette loi, si difficile à établir, laissait bien encore la porte ouverte à quelques abus; mais, dans son ensemble, elle reposait sur un principe vraiment social et ne tarda pas à recevoir une application utile.

Dans la séance du 23 mars, à propos du vote de con-

réclamé en faveur de la loi sur les fonds se-
un orateur ministériel, homme d'esprit, mais
ıé à des exagérations de langage, prononça ces
trop hardis : « La légalité nous tue! » C'était
mer l'impuissance des lois ordinaires, et le
rnement, par bonheur pour lui, n'en était pas
là. La déclaration de M. Viennet fut donc con-
comme l'une de ces imprudences regrettables
ırnissent des armes à l'ennemi.

journal républicain, *la Tribune*, attaqua la
ɔre élective avec tant de violence que son gérant
duit à la barre même de l'assemblée, où se pré-
ent, pour le défendre, MM. Armand Marrast et
roi Cavaignac, l'un et l'autre rédacteurs de la
incriminée. Aucune limite ne fut mise par le
ent aux écarts de parole des deux défenseurs, et la
bre se borna à condamner le journaliste coupable
ans de prison et à dix mille francs d'amende.
deux Chambres votèrent ensuite une loi sur
uction primaire et réalisèrent fort mal les pro-
s de la Charte de 1830 qui se rattachaient au
pe de la liberté de l'enseignement. Le gouver-
ıt réclama, durant la même session, des alloca-
ıssez considérables pour l'achèvement immédiat
naux, des routes, de l'éclairage des côtes ma-
s.

Thiers était le promoteur de ces dépenses; il
récemment échangé avec son collègue, M. le
d'Argout, le portefeuille de l'intérieur contre
des travaux publics et du commerce. Placé à la
e ce département, il voulait pousser le pays vers

la construction prochaine des chemins de fer et réclamait aussi des fonds pour des études préparatoires. Bref, il demandait 100 millions ainsi répartis : 24 millions consacrés aux monuments de la capitale; 44 millions aux travaux de canalisation; 17 millions aux routes royales; 12 millions aux routes stratégiques de la Vendée, et 2 millions 500,000 fr. à l'éclairage des côtes; 580,000 fr. à l'étude des lignes de chemins de fer. Le législateur devait pourvoir à ces cent millions au moyen d'une somme de rentes prélevée sur le montant des rentes rachetées par la Caisse d'amortissement, qui seraient de nouveau émises.

Le projet de M. Thiers fut accueilli avec faveur, et les motifs sur lesquels ils reposaient avaient trop de valeur pour pouvoir être l'objet d'une critique sérieuse; aussi la disoussion resta-t-elle renfermée dans un cercle assez étroit et ne porta que sur des détails. On créait par cette loi un véritable budget pour les travailleurs.

Vint ensuite le vote du budget de l'État, qui souleva peu de réclamations, et le 26 juin la session fut close par le roi lui-même. Louis-Philippe, si énergiquement secondé par les majorités parlementaires, voulut les remercier en personne. « Vous avez prêté à mon gouvernement, leur dit-il, le plus loyal concours, et la France en recueille les fruits. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle de prospérité et d'avenir. Le pays se calme et se rassure. Le commerce et l'industrie se déploient avec l'activité la plus féconde; partout le travail assure le bien-être de la population et consolide l'ordre partout rétabli. » Ce n'étaient point

de vaines espérances, c'était une situation réelle que révélaient de semblables paroles, et l'Europe aussi bien que le roi s'étonnaient au spectacle de la France si promptement remise en possession de la sécurité et du bien-être.

On aurait pu rendre grâce à la miséricorde divine, toujours prête à protéger notre patrie et à la sauver des tempêtes; on aurait pu se demander si cette France, objet de la part de Dieu d'une protection visible et permanente, n'avait pas à son tour à se montrer reconnaissante par ses actes, son repentir et ses sacrifices. Cette idée ne vint pas à la pensée d'un pouvoir dont « le royaume était de ce monde » et qui croyait fermement sa mission remplie dès qu'il avait rétabli un peu d'ordre dans les rues et doté la bourgeoise de quelque prospérité matérielle.

XXXVIII

Une douleureuse épreuve fut imposée à la famille des Bourbons. Les Chambres avaient laissé le gouvernement de Louis-Philippe libre de prendre un parti à l'égard de madame la duchesse de Berri, et, en dépit des clameurs de l'opposition, les majorités parlementaires avaient reconnu que la princesse était placée dans des conditions de telle nature qu'il fallait la traiter en vaincue et non en coupable, en princesse du sang royal et non en accusée vulgaire. Un grand émoi s'était fait à cette occasion; les républicains, toujours désireux de singer les errements conventionnels, persistaient à vouloir traduire la nièce du roi devant une

cour d'assises de l'Ouest; les légitimistes, bien convaincus que la princesse serait immédiatement acquittée, voulaient lui ménager un triomphe populaire et se montraient moins soucieux qu'exigeants; jamais ils n'avaient parlé avec une si grande hardiesse, jamais ils n'avaient exalté plus haut le courage, la dignité et les vertus de leur héroïne. Fatigués de la savoir prisonnière, ils allaient tout haut gémissant sur les dures infortunes de la captive de Blaye; ils la représentaient malade, languissante, exposée à mourir, et on les entendait partout déclamer contre la tyrannie de ceux qui osaient prolonger sa captivité inutile. Plusieurs se laissaient aller à d'odieuses insinuations, cherchant à faire entendre que de sourdes manœuvres ne tarderaient pas à abréger les jours de l'auguste princesse. On en était là lorsque d'étranges rumeurs circulèrent; les orléanistes et les démocrates, donnant une certaine consistance à des bruits qui semblaient impossibles, commençaient à dire que madame la duchesse de Berri, veuve depuis treize ans, se trouvait enceinte et ne devait pas tarder à donner le jour à un enfant dont la naissance consternerait les amis les plus dévoués, les plus aveugles de la princesse. De grandes clameurs s'élevèrent alors; une explosion d'indignation se manifesta dans les rangs de la vieille noblesse française; on se récria contre une aussi cruelle calomnie, et des duels eurent lieu pour contraindre au respect ou au silence les journalistes de la presse républicaine. Une rencontre eut lieu le 2 février entre M. Roux-Laborie et M. Armand Carrel; les deux adversaires furent blessés.

L'irritation s'accrut de part et d'autre. La société

Aide-toi, le ciel t'aidera fit annoncer qu'elle était prête à s'engager tout entière dans la querelle; la *société des Droits de l'Homme* offrit d'armer ses sections. Une déclaration fut publiée au nom des sociétés populaires par un écrivain démocrate, M. Ferdinand Flocon; c'était un manifeste de guerre civile. A la fin la police s'en mêla et les duels cessèrent. Les journaux légitimistes n'en continuèrent pas moins à formuler de graves accusations contre le pouvoir; l'un d'eux osa imprimer les lignes suivantes : « Un affreux soupçon s'est répandu depuis quarante-huit heures dans la capitale, soupçon qui grandit, qui se répand, qui parle à haute voix. Des noms sont déjà prononcés... Nous l'avons dit au jour de l'arrestation de Marie-Caroline : Malheur à qui osera toucher l'un des cheveux de la petite-fille de Henri IV!... Cette menace, aujourd'hui, est de notre part un dernier avis; après la parole l'action. Vienne une fatale nouvelle, et, sur notre foi, on ne demandera pas où sont les royalistes. Une vie ne peut-être payée que par une autre vie. » En présence de cette émotion, que nous ne pouvons assez raconter, le gouvernement avait voulu couvrir sa responsabilité; il avait chargé une commission de médecins de se rendre à Blaye et de s'assurer de l'état de la princesse. A leur retour MM. Auvity et Orfila déclarèrent aux ministres que, nonobstant les protestations contraires, l'état de grossesse de madame la duchesse de Berri était parfaitement caractérisé et ne faisait pas pour eux l'objet du moindre doute.

Pendant quelques jours encore la princesse persista dans la réserve silencieuse qu'elle avait gardée depuis

sa captivité ; enfin, le 22 février, elle remit au général Bugeaud, commandant militaire de Blaye, la note suivante, écrite et signée de sa main : « Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même et à mes enfants de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie. » Cette déclaration parut dans *le Moniteur* du 26 février et fut déposée aux archives de la chancellerie de France ; on tenait à remplir cette formalité, non seulement parce qu'elle était un hommage rendu au rang de la captive, mais encore parce qu'aux termes du droit monarchique la mère de M. le duc de Bordeaux, s'étant mariée à un étranger, perdait ses droits de Française et cessait de pouvoir réclamer le nom et le titre de régente.

Les républicains tressaillirent de joie et les orléanistes affectèrent de triompher très-modestement et de prendre une attitude généreuse ; moins bien avisés, les légitimistes représentèrent ce qui se passait comme une exécrable machination ourdie par le gouvernement pour perdre la princesse. Ils arguèrent de faux la déclaration publiée au *Moniteur*, et s'écrièrent qu'il n'y avait pas « place pour une faiblesse dans ce cœur que le patriotisme et la gloire nationale seuls faisaient battre. » M. le comte de Kergorlay affirma qu'à moins « de voir sortir l'enfant du sein de sa mère il ne croirait pas à sa naissance. » Ce zèle inconsidéré ne servait qu'à attrister la captive de Blaye ; aussi disait-elle en parlant de ses imprudents amis : « Ils

font maintenant beaucoup de bruit mal à propos, et ils ne sont pas venus quand je les attendais. » Cette réflexion un peu amère ne résumait que trop les fautes du parti royaliste. Quoi qu'il en soit, les partisans les plus dévoués de Madame cherchèrent à lui procurer des moyens d'évasion, et M. de Choulot vint à Paris prier le roi de seconder secrètement les efforts des amis de la princesse. Dominé par la nécessité de sa propre défense Louis-Philippe ne crut pas devoir faire cette concession à des adversaires qui le ménageaient si peu, et M. de Choulot fut éconduit.

Le terme prévu et annoncé par la princesse elle-même pour sa délivrance était proche, et le gouvernement s'occupa de régler les formalités par lesquelles serait constatée la naissance de l'enfant. On suivit autant que possible, sauf la qualité des témoins, le cérémonial usité en pareil cas pour les familles régnantes. Le 7 mai la princesse écrivit à M. de Chateaubriand pour le charger d'aller à Prague, où s'était retiré Charles X, annoncer au vieux roi qu'elle avait épousé M. le comte Hector de Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco. Puis, dans la nuit du 9 au 10 mai, la princesse ressentit les premières douleurs, et à trois heures vingt minutes elle donna le jour à une fille. Les témoins ayant alors été introduits, M. le docteur Deneux fit la déclaration suivante : « Je viens d'accoucher madame la duchesse de Berri, ici présente, épouse en légitime mariage du comte Hector Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme. » Ainsi l'honneur était

sauf, et les amis de la princesse pouvaient dire, sans crainte d'être démentis, que Madame n'avait tenu son mariage secret que pour garder ses droits aux titres de princesse du sang royal et de régente. Les légitimistes les plus exaltés persistèrent à nier la réalité de la naissance de l'enfant, la réalité de la grossesse, la réalité des déclarations et des témoignages, et ils eurent pour ressource de dénoncer le gouvernement à la vindicte nationale « pour cause de présomption légale du crime de supposition d'enfant. »

Le 8 juin, la princesse, étant rétablie, s'embarqua à bord de la corvette de l'État *l'Agathe;* le 5 juillet elle arriva en vue de Palerme et descendit sur le sol natal en compagnie de M. le comte de Lucchesi-Palli, qui était venu en canot à sa rencontre. Sa réconciliation avec Charles X fut retardée, mais enfin la princesse obtint de revoir ses enfants à Léoben et de reprendre place dans sa famille. « Que madame la duchesse de Berri aille à Palerme, avait dit Charles X à M. de Chateaubriand; qu'elle y vive maritalement avec le comte Lucchesi, aux yeux de tout le monde; alors on dira aux enfants que leur mère est remariée et elle viendra les embrasser. » Ainsi fut close la vie politique de madame la duchesse de Berri.

Le gouvernement de Louis-Philippe rendit compte aux Chambres de ces divers incidents, et les majorités, sans vouloir entendre les réclamations ardentes des républicains, accordèrent au ministère, sous la forme d'un ordre du jour, le bill d'indemnité qu'il était venu solliciter. Le même soir fut envoyée au *Moniteur* une ordonnance qui levait l'état de siége dans les dépar-

tements de l'Ouest; on se contenta de réclamer des Chambres une loi qui attribuait, dans cette même contrée, les pouvoirs d'officiers de police judiciaire aux chefs de la gendarmerie.

XXXIX

A Paris la tranquillité publique était loin d'être affermie et les républicains n'avaient point encore posé les armes. Disons mieux; tant que dura le gouvernement de Juillet ils ne cessèrent jamais de se préparer à la lutte ou d'organiser des complots. A chaque instant vaincus par la royauté, ils ne se décourageaient pas; ils pouvaient perdre impunément beaucoup de batailles, et il leur suffisait d'en gagner une.

Le gouvernement avait annoncé l'intention de fortifier Paris. Cette question, toujours à l'étude, était débattue dans la presse avec une grande violence de langage. Entre les deux plans de fortifications proposés, une enceinte continue ou des forts détachés, le gouvernement s'était prononcé pour le dernier; dès lors le thème de l'opposition s'était trouvé fait, et il était de mode, dans tous les journaux de la gauche ou de la droite, de réclamer contre les futures *Bastilles*, de représenter ces petites citadelles comme devant être construites pour tenir les Parisiens en respect et bombarder la ville au premier prétexte. Les partis s'imaginent, de bonne foi peut-être, que la distraction la plus ordinaire des gouvernements est de bombarder leurs capitales; à Paris l'opinion se montrait profondément émue, et les Chambres elles-mêmes s'étaient

indirectement prononcées contre les prétendues « Bastilles destinées à compléter l'asservissement du peuple de Juillet. » Des émissaires parcouraient les ateliers et les faubourgs; ils organisaient contre le pouvoir une manifestation dont le mot d'ordre devait être : *A bas les forts détachés, à bas les Bastilles !* Vainement le pouvoir faisait-il dire par tous ses journaux que ses intentions étaient méconnues et calomniées; vainement annonçait-il, pour se conformer aux vœux de l'opinion, qu'il ne serait donné aucune suite au projet imaginé en vue de la défense de Paris; les meneurs engageaient la population à prendre une attitude menaçante. Les sociétés républicaines recrutaient chaque jour des adeptes. On cherchait à embaucher des soldats; on répandait clandestinement des proclamations imprimées dans des caves et dont la police ne pouvait découvrir l'origine; il y était dit: « Le jour de la justice approche; il faudra que chacun rende compte de ses actions. Vous paraîtrez, vils assassins des peuples, couverts du manteau de la corruption, et le peuple vous jugera à son sacré tribunal... Plus de roi, peuple! il nous coûte trop cher. Plus de priviléges, plus de monopoles! Citoyens, c'est autant d'impôts pris sur le produit de nos travaux pour engraisser de vils fainéants qui se rient de notre misère. Le temps est venu où nous devons compter avec eux et partager égale moitié du bien qu'ils nous ont volé... Citoyens, nous devons nous exercer à poursuivre tous les débris de cette menue aristocratie qui s'est reformée sous la dénomination de bourgeoisie, l'extirper jusque dans ses fondements... Ce

: nous voulons, c'est l'égale somme de bien-être
ır tous; le seul gouvernement qui puisse remplir
e condition, c'est le gouvernement du peuple par
peuple, c'est la république; avec elle nivellement
fortunes, nivellement de l'ordre social. » Ainsi,
lis qu'on épouvantait les classes bourgeoises par
perspective du bombardement de Paris, on stimu-
contre les propriétaires et les riches les haines
tales du prolétariat. Il fallait beaucoup de bon
s au pays pour qu'on fît justice de ces excitations
gereuses.

ı cette époque une scission se manifesta entre les
acteurs des journaux républicains. M. Armand
rel, doué d'un cœur chevaleresque et de certaines
dances aristocratiques, ne voulut point associer la
émique du *National* aux passions révolutionnaires
: flattait *la Tribune*. Ce dernier journal avait pour
ecteur politique M. Armand Marrast, qui, jeune
ore et très-impétueux, ne dédaignait pas de cher-
r des auxiliaires dans les régions subalternes de
démocratie. Plus tard, à son tour, et lorsqu'il eut
versé la double épreuve du malheur et du triom-
:, M. Armand Marrast se sépara des hommes de
lence et des chercheurs d'aventures socialistes. En
3 il se faisait l'écho des haines et des colères ré-
blicaines et se prêtait médiocrement aux idées de
dération et de justice.

Une tentative de complot paraissait organisée pour
fêtes anniversaires des trois journées de Juillet; la
été des Droits de l'Homme mit ses sections en per-
nence; la police, avertie par de vagues rumeurs,

ordonna un peu au hasard des arrestations qui déconcertèrent les projets d'émeute et intimidèrent les comités insurrectionnels. Plus tard les individus arrêtés furent mis en liberté faute de preuves, ou acquittés par le jury sur la plaidoirie de leurs avocats. La police, durant tout le règne de Louis-Philippe, eut bien souvent recours au même expédient, chaque fois qu'elle eut lieu de prévoir une manifestation révolutionnaire; c'était pour elle un moyen très-sûr de paralyser les projets de ses ennemis et elle en était quitte pour dire qu'elle s'était trompée. Comme elle ne mettait la main que sur des hommes évidemment immiscés à des conspirations ou à des manœuvres factieuses, ni le public, ni les prévenus ne réclamaient assez haut pour forcer le pouvoir de renoncer à une pratique vraiment fort commode et d'un effet toujours assuré.

XL

La célébration des fêtes annuelles de Juillet ne fut troublée par aucun désordre; elle fut, au contraire, marquée par un hommage populaire et expiatoire rendu à Napoléon. La statue du grand empereur fut replacée sur la colonne de la place Vendôme, du haut de laquelle l'avaient précipitée, en 1814, les partis qui applaudissaient alors à l'invasion étrangère. La statue représentait l'empereur dans son costume traditionnel, et dans une attitude exacte, sans doute, mais vulgaire et peu conforme aux théories élevées de l'art. Celle que les ennemis de la France

avaient autrefois renversée était bien autrement remarquable, en dépit du vêtement assez peu réaliste dont le sculpteur, M. Chaudet, avait revêtu le conquérant impérial. Au moment où nous écrivons ces lignes le gouvernement de Napeléon III vient de remplacer sur la colonne, par une œuvre digne de César et de sa fortune, l'effigie que le roi Louis-Philippe y avait installée.

XLI

La *société des Droits de l'Homme* se donna une organisation nouvelle; jusqu'alors elle s'était constituée en vue d'une simple propagande, elle s'efforça de prendre une attitude plus hostile et plus appropriée aux besoins éventuels d'une insurrection. Les anciens meneurs de la société des *Amis du Peuple* s'introduisirent dans ses rangs et la déterminèrent à modifier ses statuts. D'un consentement mutuel on accepta pour symbole politique la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen qu'avait autrefois rédigée Maximilien Robespierre et que la Convention nationale, alors qu'elle rédigeait la constitution de 1793, avait refusé d'admettre, la jugeant par trop destructive de l'ordre social. Quarante ans plus tard les révolutionnaires se montraient moins timides et reprenaient volontiers l'œuvre inachevée de Gr. Babœuf. On sent que les inspirations secrètes de Buonarotti et de J. Mazzini n'étaient point étrangères à ce prétendu progrès. La *société des Droits de l'Homme* accrut d'ailleurs les pouvoirs de son comité. Elle conserva les sections, avec des dénominations distinctes, mais

elle institua des commissaires de quartier et d'arrondissement pour servir d'intermédiaires entre les sectionnaires et le comité suprême, chargé de surveiller et de gouverner l'ensemble même de la société insurrectionnelle. Le comité pouvait, en outre, quand il le jugeait utile ou nécessaire, dissoudre soit une, soit plusieurs sections; il exerçait un contrôle actif et permanent, non-seulement sur les sections, mais encore sur tous les sectionnaires, et faisait rendre compte par les chefs de sections de la condition professionnelle, morale, de chaque sectionnaire, de ses moyens d'existence tout aussi bien que de ses précédents politiques. Il ne pouvait être responsable de ses actes qu'au jour des réélections. Composé de cinq membres, ce comité élut pour président Godefroi Cavaignac, l'un des chefs les plus énergiques et les plus intelligents du parti républicain. Vers le même temps, une minorité très-ardente, qui n'avait pas confiance dans l'avenir de la société des Droits de l'Homme, s'en sépara pour former une société plus active, plus entreprenante, sous la dénomination de *Société d'action,* et M. de Kersausie, ancien capitaine de hussards, en fut tout à la fois l'organisateur et le chef.

L'Association pour la liberté de la presse existait encore sous l'influence, et, on pourrait dire, sous le patronage du général La Fayette. Elle avait été fondée, dans le courant du mois de septembre 1832, par quelques anciens membres de la société des Amis du Peuple, qui avaient consulté et le général La Fayette et les directeurs de plusieurs journaux de l'op-

position. Les adhésions augmentèrent rapidement; elle se recruta notamment dans les rangs de la moyenne bourgeoisie; elle avait un comité pour l'administrer, et pour secrétaire M. André Marchais, l'ancien secrétaire de la société *Aide-toi.*

L'a première assemblée générale se tint dans le mois de septembre 1833, pour procéder aux élections, et on vit sortir du suffrage la plupart des noms les plus connus du parti républicain. Cette réunion fut troublée par une irruption de la police qui se présenta pour faire disperser l'assemblée, présidée par M. Raspail. On n'obtempéra pas aux injonctions des magistrats, et l'assemblée continua ses opérations, ce qui donna lieu plus tard à un procès intenté à son président. La composition de l'Association de la presse était bien différente de celle des Droits de l'Homme; on ne voyait guère figurer parmi ses membres que des propriétaires et des gens de commerce jouissant pour la plupart d'une aisance sérieuse.

Le comité était formé de vingt-quatre membres, et, aussitôt après son élection, il se réunit et avisa à son organisation particulière. Il se divisa en sous-comités, avec destination spéciale pour chacun. Les comités étaient ainsi dénommés : 1° comité de défense, 2° d'enquête, 3° de secours, 4° de législation, 5° de la presse. Le comité d'enquête était composé de MM. Guinard, propriétaire; Cabet, député; Marrast, rédacteur de *la Tribune*, et Pagnerre, gérant du *Populaire*; le comité de défense : de MM. Joly, avocat et député; Dupont, avocat; Marie, avocat; Boussi, avocat et rédacteur de *la Tribune*; Rittiez, avocat. MM. Cor-

...min, député; Audiat, médecin; Boissaye, négociant, formaient le comité de secours. Dans le comité de législation se trouvaient : le général La Fayette, député; MM. Garnier-Pagès, député; Audy de Puyraveau, député; Cavaignac, président de la société des Droits de l'Homme; Armand Carrel, rédacteur en chef du *National;* Conseil, avocat, et Desjardins, homme de lettres.

En formant un comité de législation le comité central indiquait qu'il ne se bornerait pas à soutenir la liberté de la presse, mais qu'il aviserait aussi aux moyens de faire reviser la législation, en tant qu'il le jugerait utile, pour donner à la presse et à la liberté individuelle des garanties plus efficaces.

On en était venu à conspirer en se mettant d'accord, autant que possible, avec le Code pénal, et en se maintenant sur un terrain abrité contre les poursuites judiciaires. Les habiles du parti conseillaient cette attitude.

Les impatients n'avaient garde de prendre ces allures timides et circonspectes; ils aimaient à remporter les victoires par l'audace; ils jetaient le gant à tout ce que la société se plaît à honorer et à respecter, et ils se grandissaient devant leurs juges. Vingt-sept accusés, parmi lesquels figuraient M. Raspail, M. de Kersausie et quatre élèves de l'École polytechnique, eurent à comparaître devant la cour d'assises de la Seine sous prévention de complots. Accusés et avocats rivalisaient d'emportement et d'exaltation. Un des plus honorables magistrats de la cour, M. Delapalme, ayant fait allusion, dans son réquisitoire, aux

doctrines communistes de quelques prévenus, l'un des témoins, M. Vignerte, se leva et cria d'une voix forte : « Tu as menti, misérable! » Les accusés applaudirent. M. Vignerte fut amené à la barre. « Est-ce vous, lui demanda le président, qui avez interrompu l'avocat général en disant qu'il avait menti? » M. Vignerte osa répondre: « J'ai dit : Tu en as menti, misérable. » Le ministère public ayant requis l'application de la loi, un avocat se leva pour la défense; mais M. Vignerte s'écria : « Je ne veux pas être défendu! Vous n'êtes qu'un tas de valets; vous êtes les salariés d'un roi usurpateur des droits du peuple; je ne vous reconnais pas pour mes juges. » On le condamna à trois ans de prison, et nous le verrons reparaître plus tard, lorsque le parti qui reconnaissait en lui l'un de ses chefs lui donna, comme représentant du peuple, mission d'imposer des lois à la France.

Quant aux vingt-sept accusés ils furent acquittés par le jury; la cour, se montrant moins pusillanime, prononça la peine disciplinaire de la suspension à l'égard de trois avocats, MM. Dupont, Pinard et Michel (de Bourges), dont l'attitude lui avait paru mériter cette répression.

XLII

La question sociale devenait chaque jour plus insoluble. Habile à ne laisser perdre aucun prétexte d'irritation, la société des Droits de l'Homme s'était immiscée parmi les associations ouvrières de Paris et les excitait à élever les réclamations qu'elles croyaient

justes. Jusque-là les divers corps d'état étaient restés complétement étrangers les uns aux autres, se jalousant très-souvent; mais, en 1833, les choses prirent un autre aspect; chaque corps d'état conserva son action propre et isolée, mais eut des délégués qui s'unirent de corps d'état à corps d'état, afin de donner aux réclamations ouvrières plus d'ensemble et plus d'unité. Plus de soixante mille ouvriers se trouvèrent bientôt engagés plus ou moins directement dans ces coalitions. C'était là un fait nouveau et qu'on n'avait pas vu se produire en France de mémoire d'homme; ce fait paraissait comme une réminiscence des anciennes manifestations des corps d'état sous la Ligue. De nombreuses publications parurent alors, traitant des salaires, des heures de travail, des souffrances et des besoins des travailleurs; ces écrits étaient colportés et criés en grand nombre dans les rues, et le gouvernement, pour en paralyser l'essor, s'en prit aux crieurs publics.

Dans un procès intenté à l'un d'eux, M. le procureur général Persil, trop peu maître de sa parole, fit entendre des paroles menaçantes qui aigrirent les ouvriers. C'était une faute. Les classes laborieuses étaient en proie à trop d'exaltation pour subir patiemment un pareil langage; les ouvriers tailleurs surtout exhalèrent très-amèrement leurs griefs. « Nous travaillons, disait en leur nom l'ouvrier tailleur Grignon, dix-huit heures par jour, dans l'attitude la plus pénible; notre corps se déforme et se casse, nos membres s'engourdissent, notre santé se ruine, et nous quittons l'atelier pour entrer à l'hô-

l. » Puis il faisait remarquer que l'ignorance con-
ait à la misère, et que, dans les conditions imposées
ravailleur, il ne pouvait distraire aucune partie de
temps pour acquérir de l'instruction. « Tous,
it-il, conviennent de la nécessité de l'instruction,
os maîtres cherchent à nous abrutir par un travail
absorbe à la fois notre temps, nos forces et nos
ltés. » Venait ensuite le tableau des recettes et des
enses de l'ouvrier tailleur; il en ressortait que le
ire était insuffisant pour les besoins les plus essen-
s de la vie. Grignon insistait surtout sur le chô-
ge si fréquent dans cet état.

: A nous seuls il est défendu de goûter le moindre
isir! pour nous, malheureux, le plaisir c'est un som-
il de quelques heures sur un grabat en lambeaux,
s un taudis humide!..... Le plaisir! mais nous ne
mes pas des hommes comme les autres; nous
mes destinés à travailler, toujours travailler, sans
séder seulement le nécessaire... »

Pour conclusion l'auteur de l'écrit demandait, au
m des ouvriers tailleurs :

1° Un salaire qui pût leur permettre des économies
r la morte saison;

2° Le temps de repos nécessaire à la santé et à l'ins-
ction;

3° Des rapports d'indépendance et d'égalité avec
rs maîtres. « Il faut, disait-il en terminant, que
s puissions arriver progressivement à ne faire que
s journées de dix heures, et moyennant au moins
q à six francs par jour. » On eût dit un manifeste
s plébéiens de Rome, alors qu'ils se retiraient sur

le mont Aventin pour se soustraire au gouvernement des riches; on se serait cru transporté dans un corps de garde de Spartacus, dans les conventicules qui précédèrent la guerre des esclaves. La royauté de Louis-Philippe comprenait bien, instinctivement, que là était le danger; mais elle était entraînée et dominée par des amis dont l'orgueil s'irritait à la seule pensée d'une concession, dont les intérêts se trouvaient aveuglément liés aux abus de l'organisation sociale fondée sur l'individualisme absolu et sur le principe de la libre concurrence poussé aux dernières limites.

XLIII

Le roi avait donc vaguement conscience des difficultés réservées à l'avenir, mais il se disait qu'on réussirait à les résoudre, l'une après l'autre, lorsqu'elles se présenteraient sous une forme menaçante, et il comptait sur la coopération des événements pour lui faciliter la victoire. On avait bien assez des questions de la journée; celles du lendemain viendraient à leur heure. En attendant il aimait à se mettre en rapport avec les populations les plus sympathiques, et il entreprit, après la session, un voyage dans les départements de la Normandie.

En visitant les villes et les campagnes du nord-ouest de la France il était accompagné de deux de ses fils, M. le duc de Nemours et M. le prince de Joinville. Sa présence fit éclater ces manifestations qui trompent aisément les rois, parce qu'elles sont sincères pour une heure, pour un jour, peut-être, et qu'ils les

ent à jamais durables, et ne savent pas comprendre
: la visite inopinée d'un souverain soulève toujours
ıs les rangs du peuple une surexcitation d'enthou-
ıme tout au plus vraie à la surface, mais rarement
ıfonde quand le chef qu'on acclame n'est pas l'ex-
ssion même du vœu national.

ı Bernay le président du tribunal de commerce
nina ainsi son discours :

: Ce que nous désirons ardemment en politique
ıme en système commercial, c'est une liberté sûre
ɔrogressive. Nous pensons que c'est en faisant con-
tre la vérité aux rois, en repoussant les priviléges,
signalant l'arbitraire et les abus, qu'on peut au-
rd'hui affermir et consolider les trônes. Fidèles en
me temps à ces principes et au gouvernement na-
ıal que nous avons appelé de nos vœux et de nos
ıpathies, parce que, fidèle à son origine, il complé-
ı la réalisation de toutes nos espérances, nous vous
ɔns, Sire, de toujours compter sur notre faible
is franc et loyal concours. » Il y avait là, sous des
mes très-respectueuses, l'intention de donner une
ɔn utile ; le roi ne s'y trompa guère et répondit :
: Oui, sans doute, il faut que la vérité arrive aux
ı; mais il faut aussi qu'elle arrive aux nations. Au
rd'hui les nations ont leurs flatteurs, comme
is les rois avaient les leurs, et ces flatteurs savent
si bien tronquer la vérité par la flatterie que
ɔscurcir par la calomnie et la comprimer par l'in-
te. C'est au temps et à la raison publique à en
re justice, et ce n'est qu'en repoussant l'op-
įue de la passion et de la partialité que l'esprit du

peuple parvient à juger sainement les choses et à démêler ses véritables intérêts. C'est ainsi qu'on peut apprécier les avantages réels dont on jouit, et qu'on ne s'expose pas à les compromettre et à les perdre pour courir après les chimères.... Notre révolution de 1830 a eu pour but la défense de l'ordre légal, et, de même qu'elle a triomphé de la violation des lois, de même elle a réduit à l'impuissance ceux qui voulaient nous attirer dans les voies de l'anarchie et du désordre. C'est à cet heureux succès que nous devons la prospérité toujours croissante dont jouit la France, et, si nous n'avions pas obtenu ce succès, non-seulement le commerce eût été anéanti, mais toutes les sources de la richesse publique auraient été taries, et notre belle patrie serait tombée dans ce gouffre de maux où précipite toujours la violation des lois, de quelque part qu'elle vienne. »

C'étaient là des leçons plus hautes et plus pratiques qu'il était bon de donner en passant, et Louis-Philippe se plaisait volontiers à les faire entendre au pays, tantôt pour faire comprendre qu'il gouvernait lui-même, tantôt pour s'affranchir de la gêne trop étroite que le respect de la responsabilité ministérielle lui imposait. Les journaux républicains, qui surveillaient avec jalousie les paroles du roi, se montraient inquiets de cette tendance de Louis-Philippe à attirer à lui les hommages et la reconnaissance des populations, comme aussi à se dégager de certaines entraves constitutionnelles imaginées par les partisans aveugles de la monarchie anglaise.

Un incident marqua le retour de Louis-Philippe. Le

27 octobre, la famille royale s'étant portée à sa rencontre, au Bourget, pour le recevoir, un courrier de poste, nommé Vernet, vint à croiser sa voiture au moment où les postillons montaient a cheval; le roi l'appela. Vernet se pencha vivement vers le prince, mais la selle tourna, il tomba sous la roue, et la voiture, lancée au galop des chevaux, lui passa sur le corps.

M. le duc d'Orléans était dans la même voiture que son père. Des cris se firent entendre, les postillons arrêtèrent, et on releva le malheureureux Vernet pour le porter au pied d'un arbre. Louis-Philippe et toute sa famille descendirent de voiture; le roi s'aperçut que le blessé avait besoin d'être saigné et qu'on pouvait encore le sauver ; il opéra lui-même cette saignée, et, quelques instants après, Vernet reprit ses sens, et, reconnaissant Louis-Philippe, lui dit : « Ah! Sire, je « vois bien que jamais je ne remonterai à cheval! » Le roi le rassura avec bonté, continua la tâche commencée, arrêta le sang, ferma la veine, fit les ligatures, et ne s'éloigna qu'après avoir remis le blessé entre les mains d'un chirurgien.

Par tout pays on eût été touché de cet incident, on eût respecté un souverain qui pouvait ainsi venir en aide à l'un de ses serviteurs; en France il se trouva des journaux qui en firent un objet de risée et qui livrèrent une fois de plus le roi à l'animadversion des partis. Nous verrons plus tard quels fruits la liberté de la presse recueillit des injustices dont, à plaisir, elle se rendait coupable.

XLIV

Au retour du roi Paris était en proie à des émotions sérieuses. On continuait d'agiter les redoutables questions qui se rattachent à l'organisation du travail, et la lutte semblait engagée entre les ouvriers et les maîtres. S'exagérant leurs maux, sur la foi d'autrui, les ouvriers refusaient de vaquer à leurs travaux et persistaient à exiger des augmentations de salaires. Il se formait parmi eux des coalitions à l'ordre desquelles les ateliers étaient immédiatement désertés jusqu'au jour où les maîtres auraient subi les conditions qu'on cherchait à leur imposer. Ces tentatives n'aboutirent pour le moment qu'à des transactions amiables, et, parfois aussi, à des condamnations correctionnelles.

Un conflit non moins opiniâtre s'était élevé entre la préfecture de Police et les crieurs publics de journaux et de pamphlets. Ces colporteurs étaient alors les agents les plus actifs des rapports existant entre le parti révolutionnaire et les classes laborieuses. Outre ceux qui exerçaient cette industrie pour leur propre compte, les sociétés populaires en avaient choisi de spéciaux pour leur service et les avaient revêtus d'un costume qui les signalait à l'attention. Tous ces crieurs, au nombre de plus de quinze cents, s'emparaient de la voie publique et débitaient dans les rues de Paris, avec des cris assourdissants, des imprimés de toute nature, dont nous mentionnons au hasard les titres : *les Crimes de la police; — A la potence les sergents de*

ville ; — Proclamation aux ouvriers coalisés; — Catéchisme révolutionnaire ; — Pourquoi nous sommes républicains ; — les Débauches du clergé ; — Catéchisme républicain ; — Catéchisme des droits de l'homme et du citoyen, etc. Ceux qui achetaient ces pamphlets n'étaient nullement trompés par l'étiquette de scandale placée sur le frontispice ; aucune expression ne saurait rendre la violence et la grossièreté des attaques dirigées par ces déplorables écrits contre tous les principes de moralité et d'ordre sur lesquels la société repose.

L'administration avait cherché à réprimer ces dangereuses manœuvres, mais elle n'y était pas parvenue. La loi du 10 décembre 1830, qui régissait alors l'industrie des crieurs publics, ne soumettait ces individus qu'à la nécessité de faire une déclaration à la préfecture de Police et de déposer dans les bureaux un exemplaire des imprimés qu'ils voulaient vendre. M. Gisquet pensait que cette obligation du dépôt n'avait pu être, dans la pensée du législateur, que l'attribution d'un droit de contrôle, d'autorisation ou de refus, réservé à la police. Cette interprétation était sans contredit naturelle et conforme aux intérêts de la sécurité publique, mais elle n'était pas implicitement dans le texte de la loi, et les tribunaux, nécessairement esclaves de la lettre, ne pouvaient seconder de leur concours le zèle restrictif des officiers de police. La question fut soumise à l'examen de la Cour de cassation, et, dans l'intervalle, la police continuant à user de répression, le parti républicain se disposa à opposer une résistance active d'où pour-

...ait naître une émeute sérieuse. Le rédacteur du journal *le Bon Sens*, M. Rodde, fit annoncer par toutes les voix de la publicité que, le dimanche 13 octobre, vers deux heures après midi, il irait lui-même sur la place de la Bourse vendre les imprimés interdits par la police. Il ajoutait que son intention était d'opposer la force à la force et de maintenir son droit au péril de sa vie. L'autorité ainsi bravée se hâta de fléchir. La Cour royale de Paris ayant admis le libre droit des colporteurs, le gouvernement saisit ce prétexte pour annoncer que, jusqu'à la décision de la Cour suprême, aucune poursuite ne serait exercée contre les crieurs publics. M. Rodde n'en jugea pas moins nécessaire de donner suite à sa menace ; il se rendit sur la place de la Bourse, à l'heure indiquée, et vendit sans obstacle, à la foule qui l'y avait précédé, les pamphlets révolutionnaires dont on avait voulu prohiber la distribution sur la voie publique. Personne ne s'avisa de l'inquiéter, et le parti révolutionnaire se glorifia d'avoir remporté une victoire grâce à laquelle Paris fut plus que jamais inondé de crieurs et de colporteurs, vêtus de rouge, et qui vendaient impunément et au mépris du scandale les écrits détestables dont nous avons mentionné les titres.

XLV

Tandis que les républicains s'agitaient ainsi, à la grande stupéfaction des amis de l'ordre, les légitimistes, de leur côté, organisaient une démonstration qui ne pouvait point passer inaperçue.

Ce parti s'était peu à peu remis de l'abattement où l'avaient jeté les revers subis dans la Vendée, la dispersion des chefs royalistes et le triste incident de Blaye. Plusieurs jugements prononcés à son bénéfice, tels que l'acquittement de l'équipage du *Carlo-Alberto*, n'avaient pas laissé de lui rendre ses vieilles espérances et de stimuler son activité à moitié éteinte. La chouannerie inquiétait encore plusieurs régions du Poitou et de la Bretagne, et les députés de l'Ouest, au spectacle de ces excès, sollicitaient du gouvernement des mesures de répression promptes et énergiques. A Nîmes, à Cette, à Marseille, des scènes de perturbation et de violence semblaient mettre en présence les blancs et les bleus, et l'opinion s'alarmait. Sur ces entrefaites, M. le duc de Bordeaux ayant atteint sa majorité, selon les traditions de l'antique monarchie, la fermentation redoubla parmi les royalistes de France, et un assez grand nombre de jeunes gens, appartenant à la noblesse, se rendirent à Prague pour offrir leurs hommages au jeune prince, qu'ils appelaient leur roi. Le gouvernement ne s'exagéra nullement le danger que lui faisaient courir ces démonstrations, dont le peuple ne semblait pas même avoir connaissance; aussi, pour unique mesure de répression, il se borna à intimer au navire *le Carlo-Alberto* la défense de se présenter à l'avenir dans un port français.

LIVRE SIXIÈME.

SITUATION DES AUTRES PEUPLES.

I

La Grande-Bretagne, après une agitation dont nous avons esquissé les traits généraux, se trouvait en possession des bills qui déterminaient les conditions de la réforme parlementaire. On attendait avec une juste anxiété que les nouveaux droits attribués au peuple fussent soumis à l'épreuve d'une première élection, et, de toutes parts, vers la fin de 1832, on s'était mis à dresser les listes électorales et à proposer des candidats aux suffrages du pays. L'interprétation des différentes clauses des bills de réforme pouvait donner matière à de nombreuses difficultés; les avocats chargés par le gouvernement de les résoudre prirent pour règle de faire prévaloir le droit des réclamants. Ils préférèrent s'exposer à inscrire sur les listes un citoyen qui n'avait pas la franchise électorale plutôt que d'en exclure un autre qui l'aurait eue réellement. Dès que l'enregistrement des électeurs eut été terminé dans tout le royaume, le parlement, qui avait été prorogé par commission le 16 octobre, fut dissous le 3 décembre. Les mandats d'élection (*writs*) furent envoyés dans les villes, les bourgs et les comtés, fixant

l'ouverture du prochain parlement au 29 janvier 1833, et la première élection générale eut lieu d'après la teneur de l'acte de réforme. Cet acte, auquel l'opposition n'avait pas épargné ses critiques, lui reprochant d'être compliqué et d'une exécution difficile, fut appliqué sans obstacles et ne donna lieu à aucun conflit. Dans la plupart des cités populeuses le *poll* ne dura pas au delà des deux jours fixés par la loi, et les troubles qui se manifestèrent sur divers points furent moins nombreux et moins graves que de coutume.

Trois partis se disputaient les suffrages, les wighs, les tories et les radicaux. Les premiers appuyaient le ministère, les seconds prétendaient représenter le principe conservateur, les autres reprochaient au gouvernement de marcher d'un pas trop timide dans la voie des réformes. Les radicaux se distinguaient en outre de leurs antagonistes en ce qu'ils demandaient aux candidats de prendre des engagements relatifs au vote secret dans les élections (*ballot*), à l'extension du suffrage électoral, à l'abréviation de la durée des parlements, et enfin à l'abolition de certaines taxes. Les candidats tories n'avaient rien à démêler avec le système des mandats impératifs, et les partisans du ministère eux-mêmes ne le voyaient pas avec beaucoup de faveur. Le refus de prendre des engagements fut fatal à plus d'un candidat. Sir J.-C. Hobhouse, qui n'avait pas voulu s'y soumettre, faillit échouer à Westminster et souffrit beaucoup dans sa popularité.

Les élections furent favorables au ministère, bien que les radicaux eussent obtenu quelques triomphes isolés. Parmi ceux qui eurent ce privilége on re-

.ıt ta

La Grande-Bretagne. .nolique
avons esquissé les trai du rappel
session des bills qui i élection de l
réforme parlemen ches. « Le temj
anxiété que les n toyens, de nous un
fussent soumis à s forces. N'avons-n
de toutes part t des intérêts communs
dresser les li iberté de la nation? Mais
dats aux suf ces bienfaits qu'en obt
rentes ch égislative. » Cette espéran
matière ie devaient point être réalisés
chargés ur de l'Irlande devait succo
pour mpli son œuvre. Pour les A
Ils ur les Écossais, aussi bien que pou
cit la réforme parlementaire n'
c le but, c'était le redressement
égitimes du peuple, c'était l'abroga

…is l'aristocratie et les Communes
…nce avec toute leur force,
…montrer s'il était pos-
…intelligence, se fai-
…influence et de
…devait pas s'ef-
…on de la seconde
…ère pouvait compter
…es circonstances. Placé
… des radicaux et celle des
…l avait derrière lui une grande
… premiers et les seconds man-
… de se réunir, suivant la couleur
…il proposerait. Ces mesures pouvaient
… deçà de ce qu'attendaient et désiraient
…ns des innovations ou dépasser de beaucoup
…ntes des conservateurs; dans tous les cas le
…stère était sûr de voir l'un des deux partis se ral-
…r à lui pour l'aider à surmonter la résistance de
…utre. Ce n'est pas toutefois, quelque haut que parlât
…ns le cœur des Anglais le bienfait de la réforme,
…'il pût se promettre une carrière exempte de diffi-
…ltés et une condescendance inaltérable de la part
… la chambre des Communes. Le ministère avait beau-
…up à faire encore pour ne pas déchoir de sa popu-
…ité. Tant d'espérances de réformes ultérieures, d'a-
…liorations, de changements, avaient été excitées et
…tretenues dans la nation que lui-même aurait re-
…lé devant la tâche de les réaliser; et d'ailleurs la
…ambre des Lords avec sa majorité compacte et ir-
…vocablement hostile, était toujours là pour y mettre

marqua le fameux William Cobbet, élu à Oldham, tandis que son émule Hunt, démocrate exalté, qui avait amplement fait ses preuves, échoua à Preston, où le poll ne s'acheva pas sans de grands désordres. Parmi les conservateurs un assez grand nombre furent réélus, et ceux d'entre eux dont le triomphe charma davantage le parti tory furent M. R. Vyvyan, M. Baring, lord Sandon et sir Robert Peel. L'Écosse se prononça presque tout entière pour le ministère. En Irlande Daniel O'Connell, qui avait tant fait pour conquérir l'émancipation des catholiques, organisa une agitation nationale en vue du rappel de l'Union, et obtint, pour cette cause, l'élection de bon nombre de ses amis et de ses proches. « Le temps est venu, avait-il dit à ses concitoyens, de nous unir et d'avoir l'intelligence de nos forces. N'avons-nous pas une pensée commune et des intérêts communs : la paix, la prospérité, la liberté de la nation? Mais nous n'obtiendrons jamais ces bienfaits qu'en obtenant notre indépendance législative. » Cette espérance, ce désir patriotique ne devaient point être réalisés, et le généreux agitateur de l'Irlande devait succomber avant d'avoir accompli son œuvre. Pour les Anglais réformistes, pour les Écossais, aussi bien que pour O'Connell lui-même, la réforme parlementaire n'était qu'un moyen ; le but, c'était le redressement de tous les griefs légitimes du peuple, c'était l'abrogation des lois qui soumettaient le Royaume-Uni à la domination d'une aristocratie victorieuse et affranchie de tout contrôle. La Grande-Bretagne allait marcher dans cette voie.

Pour la première fois l'aristocratie et les Communes allaient se trouver en présence avec toute leur force, toute leur indépendance, et montrer s'il était possible qu'elles vécussent en bonne intelligence, se faisant à chacune une part équitable d'influence et de richesse, ou si, tôt ou tard, l'une ne devait pas s'effacer devant l'autre. La composition de la seconde Chambre était telle que le ministère pouvait compter sur son appui dans la plupart des circonstances. Placé entre deux minorités, celle des radicaux et celle des conservateurs ou tories, il avait derrière lui une grande majorité à laquelle les premiers et les seconds manqueraient rarement de se réunir, suivant la couleur des mesures qu'il proposerait. Ces mesures pouvaient rester bien en deçà de ce qu'attendaient et désiraient les partisans des innovations ou dépasser de beaucoup les craintes des conservateurs; dans tous les cas le ministère était sûr de voir l'un des deux partis se rallier à lui pour l'aider à surmonter la résistance de l'autre. Ce n'est pas toutefois, quelque haut que parlât dans le cœur des Anglais le bienfait de la réforme, qu'il pût se promettre une carrière exempte de difficultés et une condescendance inaltérable de la part de la chambre des Communes. Le ministère avait beaucoup à faire encore pour ne pas déchoir de sa popularité. Tant d'espérances de réformes ultérieures, d'améliorations, de changements, avaient été excitées et entretenues dans la nation que lui-même aurait reculé devant la tâche de les réaliser; et d'ailleurs la chambre des Lords avec sa majorité compacte et irrévocablement hostile, était toujours là pour y mettre

obstacle. De cette situation respective des partis, du gouvernement et du pays, il résultait que l'intérêt et l'anxiété au milieu desquels s'étaient écoulées les dernières sessions subsistaient dans toute leur force à l'ouverture du premier parlement réformé.

II

Cette ouverture se fit le 29 janvier, par commission, car l'usage n'est pas en Angleterre que le roi adresse son discours au parlement avant que les Chambres soient constituées. Les Communes procédèrent immédiatement à l'élection de leur président (*speaker*). Le 5 février le roi se rendit en personne au palais législatif, où l'attendaient les deux Chambres. Les circonstances étaient graves, et le discours de la couronne les mettait en relief. Le roi avait à déplorer la continuation de la guerre civile en Portugal et l'insuccès de ses efforts pour amener un arrangement définitif entre la Belgique et la Hollande. Au reste les assurances qu'il continuait à recevoir des dispositions amicales des principales puissances de l'Europe le confirmaient dans l'idée que la paix générale serait maintenue.

Le roi annonçait ensuite sur quelles graves matières le parlement aurait à délibérer. L'expiration prochaine des chartes de la Banque d'Angleterre et la Compagnie des Indes orientales demanderait une révision des statuts de ces établissements. L'attention des Chambres serait aussi dirigée sur l'état de l'Église, particulièrement en ce qui concerne ses biens temporels et

retien du clergé. Les plaintes qu'avait excitées la
eption des dîmes paraissaient nécessiter un chan-
ent de système. Il y aurait de plus à rechercher si
revenus de l'Église ne pourraient pas être distri-
; d'une manière plus judicieuse et plus équitable.
r compléter l'œuvre commencée par l'acte de
position des dîmes qui avait passé dans la der-
e session, relativement à l'Irlande, le roi deman-
l'adoption d'une mesure d'après laquelle les pro-
'taires fonciers seraient mis à même de se libérer,
'ennant une juste commutation, du fardeau d'un
ement annuel. Le roi ajoutait :

... Je serai toujours prêt à donner ma coopéra-
entière pour faire cesser toutes les causes justes
nécontentement et pour favoriser toutes les amé-
ations bien entendues; mais c'est un devoir pé-
le de vous annoncer que les troubles de l'Irlande,
it j'ai parlé à la clôture de la dernière session, ont
un caractère beaucoup plus grave. L'esprit d'in-
ordination et de violence a fait les progrès les plus
ayants dans ce pays; la vie et la propriété man-
nt de sécurité; l'autorité de la loi n'est plus res-
tée, et cet état de choses amènera les conséquences
plus fâcheuses si le désordre n'est promptement
efficacement réprimé.

« J'espère avec confiance que je ne ferai pas un
pel inutile à votre patriotisme pour obtenir votre
istance dans cette pénible circonstance; je pense
e vous adopterez promptement telles mesures de
écautions salutaires, et que vous me conferez les
uvoirs additionnels qui seraient jugés nécessaires

pour réprimer et punir les perturbateurs de la tranquillité publique et affermir l'union législative entre les deux pays ; union qu'avec votre secours et l'appui de la Providence divine je suis résolu à maintenir par tous les moyens en mon pouvoir, parce qu'elle se rattache par des liens indissolubles à la paix, à la sécurité et à la prospérité de mes États. »

La chambre des Lords vota l'adresse sans division. A la chambre des Communes, la députation irlandaise, désagréablement surprise par les récriminations de la couronne, exprima son mécontentement en termes constitutionnels. O'Connell attribua les crimes qui se commettaient en Irlande aux fautes du gouvernement et nia que ces crimes eussent d'ailleurs aucune connexion avec la politique. Jamais l'Irlande n'avait eu un gouvernement aussi tyrannique qu'à présent ; il avait persécuté la presse, le peuple et même les prêtres ; mais il n'avait absolument rien fait pour rétablir la tranquillité du pays. Aussi longtemps que l'Irlande aurait des sujets de plainte M. O'Connell déclarait qu'il ne cesserait d'employer l'agitation pour obtenir le redressement de ses griefs, à l'exemple de ce qu'avaient fait les Anglais eux-mêmes pour conquérir la réforme. Le premier de ces griefs c'était une magistrature dont les membres professaient une religion différente de celle de la nation, armée d'un pouvoir arbitraire, ayant autorité pour infliger des amendes et des emprisonnements, et contre laquelle il n'y avait pas à espérer de recours. Presque toujours les catholiques étaient exclus de cette magistrature, que les ennemis de l'Irlande et de ses libertés avaient rem-

plie de leurs créatures et de leurs partisans. Le mode de nommer les jurés était un autre grief non moins grave. Les corporations protestantes, dont la bigoterie et l'intolérance étaient bien connues, essuyaient aussi la censure de l'orateur. Enfin il réclamait la liberté religieuse pour les Irlandais, ainsi que l'abolition des dîmes, et demandait pourquoi ils devaient payer vingt-deux évêques anglicans et une quantité innombrable d'autres prêtres étrangers à leurs croyances, pour des services dont ils n'avaient que faire.

Jamais, depuis Guillaume d'Orange, jamais, depuis la sanglante Élisabeth, une voix catholique n'avait pu s'élever avec tant de hardiesse dans l'enceinte du parlement anglais. Le secrétaire pour l'Irlande (lord Stanley) essaya vainement de réfuter O'Connell en énumérant les actes de représailles que le gouvernement imputait aux catholiques. Lord Althorp se montra plus modéré; il admit la réalité des misères de l'Irlande, mais il établit que le temps était nécessaire pour remédier à une situation dont les causes étaient si anciennes et si fortement enracinées. La discussion se prolongea durant trois séances, et M. Bulwer, au nom de la partie indépendante de la chambre des Communes, déclara au ministère qu'il était indispensable de faire droit aux réclamations de l'Irlande autrement que par la menace d'un envoi de troupes et de l'abolition du jury. M. Macaulay parla dans un autre sens; cet orateur s'attacha à démontrer que le projet de ceux qui avaient pris pour mot d'ordre « le rappel de l'Union » était absurde, impraticable, et que dans tous les cas il serait plus nuisible à l'Irlande

qu'à l'Angleterre; l'Irlande elle-même en fournissait une preuve frappante. En 1782 elle avait obtenu, pour la première fois, le vain semblant d'une législature indépendante, et les déplorables événements qui conduisirent à la fusion des deux parlements, dix-huit ans après, criaient assez haut que l'existence d'une pareille anomalie était impossible, si ce n'est comme en 1782, alors que toute la puissance législative résidait dans le parlement anglais et que celui d'Irlande n'avait qu'à obéir. M. Sheil se montra favorable à l'Irlande, et M. Hume, dont les opinions exaltées étaient connues, s'éleva avec une énergie inaccoutumée contre le discours de la couronne, dont il attaqua la forme et auquel il reprocha de nombreuses lacunes.

« Sa Majesté, ajoutait-il, a entretenu la Chambre, le 6 décembre 1831, de la détresse qui affligeait plusieurs parties du royaume, et du manque de travail occasionné par les embarras du commerce, de l'interruption des opérations de l'industrie. Aujourd'hui les ministres se taisent sur tout cela, et ce silence signifie qu'ils ne voient pas le pays dans un état prospère, ni aucune branche du commerce et de l'industrie dans une condition favorable, mais que, néanmoins, ces choses n'appellent pas l'attention de la Chambre. Du reste, pas un mot de la réduction des taxes ou d'un changement dans le système de taxation. Cependant le peuple tourne ses regards avec une vive anxiété vers la Chambre, dans l'espoir qu'elle le soulagera des fardeaux qui l'écrasent; aussi l'adresse, telle qu'elle est rédigée, répandra-t-elle le mécontentement d'un

bout du royaume à l'autre. Elle ne dit rien de besoins du peuple et traite, avant tout, des affaires de la Belgique et de la Hollande, qui ne nous regardent pas, et qui n'intéressent pas un homme sur dix pour la valeur d'un farthing (2 centimes). Et même, quant à l'Église, je crains que la réforme méditée par les ministres n'ait pas l'étendue convenable pour être salutaire. Ils n'ont rien expliqué, et toutefois je puis leur dire que le peuple anglais, les dissidents et les membres de l'Église établie, attendent une réforme complète, un remède qui mette un terme à l'abus des cumuls et des sinécures ecclésiastiques, et applique les revenus à des services réels. »

Relativement à l'Irlande M. Hume n'avait pas assez de confiance dans les ministres pour leur accorder des pouvoirs extraordinaires jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé par leurs actes qu'ils étaient déterminés à changer le système du gouvernement de ce pays, et il pensait que les Irlandais ne mériteraient pas le nom d'hommes s'ils n'avaient pas manifesté tout le mécontentement que ce système excitait. S. Robert Peel appuya l'adresse. Il espérait que, dans les mesures annoncées, les intérêts, les droits et les priviléges de l'Église, tant en Irlande qu'en Angleterre, seraient maintenus dans toute leur force. Quant aux pouvoirs extraordinaires réclamés en Irlande, il ne pouvait s'empêcher de dire que tout faisait présumer leur nécessité. Partisan de l'union, parce qu'il la regardait comme un bienfait pour les deux pays, il blâma O'Connell d'avoir soumis cette question à un peuple dont les passions, les préjugés et l'ignorance écartaient

toute présomption de solution impartiale. L'orateur ministériel s'attacha ensuite à calmer l'opinion et à écarter du débat toute irritation inutile. « Je sais, dit-il, combien d'espérances ont été excitées, et je sais aussi que trois mois ne se passeront pas sans que toutes ces espérances soient suivies d'un désappointement, parce qu'il est impossible de les réaliser toutes. Il y a une manie de renouveler imprudemment, et sans réflexion, toute la législation, et, d'après le nombre de questions à discuter mis en avant, je crains que la plupart ne viennent pas à terme et ne soient pas abordées. Je ne dirai rien du bill de réforme; laissons le passé et ne songeons qu'à l'avenir, car cette affaire de la réforme n'a que trop agité l'esprit public. J'ai entendu déclarer par les ministres de Sa Majesté que, en même temps qu'ils désirent faire droit à tous les justes sujets de plainte, ils sont déterminés à maintenir la constitution de cette Chambre telle qu'elle existe actuellement, et à combattre toutes les nouvelles propositions qui ne tendraient qu'à empêcher l'esprit public de se rasseoir. Dans cette voie je seconderai le gouvernement. De telles expériences, en troublant l'état de choses actuel, affaiblissent l'attachement des classes laborieuses pour l'ordre. Ce n'est qu'en encourageant leur amour de l'ordre, en entretenant leur confiance en lui, en augmentant leurs moyens de travail que leur sort peut être amélioré, et cela les soulagera d'une manière plus durable que si elles avaient le champ libre pour confisquer les propriétés. »

Une majorité assez imposante se prononça en faveur de l'adresse, mais le cabinet dut pressentir qu'il

lui serait impossible de gouverner s'il ne se déterminait pas à de justes concessions, si sa politique ne s'appuyait pas sur des idées de justice.

III

Loin de subir cette vérité il persista à demander au parlement des pouvoirs extraordinaires contre l'Irlande. Le bill de coërcition fut apporté par lord Grey à la chambre des Lords, et sa seigneurie déclara qu'en présence des maux auxquels il fallait remédier, par la sévérité et la force, toute enquête était superflue. Il ajoutait :

« Les pouvoirs que réclame le gouvernement doivent servir à réprimer un système d'association qui marche ouvertement, avec son organisation spéciale, qui, de l'aveu de ses fondateurs, tend à un accomplissement de choses destructives de la paix et de la sûreté du pays, menaçantes pour l'unité et l'intégrité de l'empire. Ils doivent servir à renverser des projets formés au mépris de la loi, à disperser des corps armés qui violent les droits de la propriété, commettent des meurtres dans des vues de vengeance ou de terreur, et font de la loi un vain mot, en effrayant les plaignants et les témoins, en intimidant les jurés. L'association nouvellement formée en Irlande, sous le titre de *volontaires irlandais*, avoue que son but est le rappel de l'Union. Ni l'expérience du passé, ni l'état présent des choses, n'autorisent à espérer avec quelque fondement que le seul redressement des griefs rétablisse la paix en Irlande. Personne plus que moi n'a été convaincu que l'émancipation serait suivie de

la tranquillité, et qu'il serait permis au parlement de continuer le cours des améliorations sans être troublé par la violence populaire. J'ai été grandement désappointé. Cette marche pacifique ne s'accordait pas avec les projets des fauteurs de l'agitation; les meneurs du peuple avaient goûté les douceurs du pouvoir : travailler lentement et sans bruit à l'extirpation des abus n'entrait ni dans leurs plans ni dans leurs désirs : depuis ce moment l'agitation a recommencé, et l'état de l'Irlande est maintenant plus déplorable que jamais : et ce nouveau corps de volontaires irlandais menace le pays de conséquences encore plus alarmantes. Son organisation doit s'étendre sur toute l'Irlande. Il y a une association centrale à Dublin, et trois *pacificateurs* doivent être nommés pour chaque paroisse, où l'un de leurs devoirs sera d'enrôler toute la population des environs, fermiers et ouvriers, dans des associations secondaires, sous la direction de l'association centrale. L'objet déclaré de la société est la pacification, le maintien de la paix, l'établissement de réunions populaires en même temps que les sessions trimestrielles, pour rendre la police inutile. Quoique les volontaires ne soient pas actuellement armés il est reconnu qu'ils le seront plus tard, lorsque la loi du pays le permettra, c'est-à-dire lorsque l'association sera devenue, par son influence physique et morale, un pouvoir supérieur au gouvernement lui-même, et pourra former, comme une preuve de ses succès révolutionnaires, une garde nationale semblable à celle d'un pays voisin. Telle est cette association, et elle est tout entière à l'ordre d'un seul

homme. Un des membres les plus actifs de l'association s'est déclaré lui-même un instrument dans les mains du grand libérateur et pacificateur de son pays. « Personne, a-t-il dit, ne peut être un pacificateur s'il n'est d'abord un agitateur populaire, intrépide, et s'il n'a l'approbation de Daniel O'Connell. Je le dis aux hommes de Clare; si, par suite de quelques mesures atroces du gouvernement, une crise devait éclater, pareille à celle de Camden et de Castlereagh en 1798, et que O'Connell nous ordonnât de courir aux armes, de combattre, de tout bouleverser, au lieu de continuer cette résistance constitutionnelle, qui est notre défense habituelle, eh bien! alors je ne commanderais pas aux hommes de Clare d'aller dans le bois de Cratloc couper des arbres pour faire des manches de pique, mais je les enverrais d'abord couper les arbres de mon propre domaine, et je ne me contenterais pas d'être un spectateur oisif des la lutte. »

Les dispositions du bill de coërcition rappelaient les mauvais jours des guerres civiles de l'Angleterre; elles portaient atteinte au droit de réunion, à la liberté de conscience, à la liberté individuelle et à la liberté politique; elles soumettaient l'Irlande à la juridiction des cours martiales, donnaient aux officiers de police des pouvoirs excessifs et suspendaient *l'habeas corpus*, avec cette restriction que les personnes arrêtées seraient jugées dans les trois mois ou mises en liberté. La chambre des Lords s'empressa de donner son adhésion à cette loi exceptionnelle, et la majorité conservatrice ne fit au gouvernement qu'un seul reproche, celui d'avoir trop tardé à présenter ce bill.

A la chambre des Communes l'opposition se montra courageusement résolue à combattre cette loi oppressive. Dès que la discussion fut ouverte elle soutint que l'état des choses en Irlande n'était pas tel qu'il exigeât la destruction de la constitution pour le pays tout entier; elle affirma que l'agitation des campagnes n'avait aucun rapport avec l'agitation politique; que la véritable cause des troubles était l'obstination des ministres à refuser l'abolition des dîmes, et que leur seul but en présentant le bill actuel était d'étouffer toute expression du sentiment public en Irlande au sujet de leur manque de foi et de leur mauvais gouvernement. Des hommes dignes de toute la confiance de la Chambre avaient déposé que les lois ordinaires suffisaient; que les jurés ni les témoins ne manquaient pas à leur devoir autant qu'on l'avait dit; que les paysans avaient été poussés à commettre les crimes qu'on leur reprochait par des actes d'une intolérable tyrannie de la part des propriétaires. Qu'y avait-il ensuite d'étonnant à ce qu'un peuple ignorant, grâce aux mauvaises lois de l'Angleterre, suivît l'exemple que des oppresseurs injustes lui avaient donné? Il avait entendu raconter les tortures que l'aristocratie anglaise avait infligées à ses aïeux, et maintenant il usait de la même inhumanité. Il ne fallait pas d'ailleurs faire peser sur l'Irlande tout entière les forfaits de quelques brigands isolés. Et pourquoi placer tout le pays sous l'empire de ce bill monstrueux, le mettre intégralement hors la loi, lorsque les documents du gouvernement lui-même prouvaient qu'un petit nombre de districts en appelaient l'application? Les

orateurs ministériels répondirent à ces arguments et déclarèrent que l'état de l'Irlande exigeait impérieusement l'adoption de mesures extraordinaires, extra-constitutionnelles. Ils étalèrent sous les yeux de l'assemblée la longue série des excès, des crimes, des attentats qui désolaient plusieurs districts de l'Irlande.

Sir R. Peel, ayant à raconter la mort d'un homme du comté de Clare, tué à coups de fourche par les rebelles, donna quelques détails qui émurent la Chambre. « L'œuvre de sang, dit-il, fut accomplie presque sous les yeux de la femme de la victime et de son enfant, d'un enfant de neuf ans! Maintenant écoutez ceci : tandis que son mari se débattait contre la mort, la mère prit l'enfant, et, après l'avoir placé dans un coin près du foyer, elle lui dit (car tel était son courage héroïque, telle était sa présence d'esprit presque incroyable, même lorsque les gémissements de son époux assassiné lui déchiraient les oreilles), elle dit à son fils : « Tu entends les cris de ton père mourant. Je serai certainement massacrée comme lui. Après l'avoir tué ils me tueront, mais je résisterai aussi longtemps que possible, afin que tu aies le temps de faire ce pour quoi je te cache ici. Au dernier moment je répandrai cette tourbe enflammée sur la terre. A la faveur de cette clarté remarque bien les traits de nos assassins. Examine-les de toutes les forces de ton attention pour les reconnaître partout, pour pouvoir dire qui ils sont et venger ainsi la cruelle mort de tes parents. » Ce que la malheureuse femme avait prévu arriva les barbares, ayant achevé son mari, l'assassinèrent elle-même. Après une lutte infructueuse de

quelques instants avec ses impitoyables massacreurs, ils l'arrachèrent de sa cabane et l'immolèrent sur le cadavre sanglant de son mari. Mais l'enfant avait suivi ponctuellement les derniers ordres de sa mère, il avait observé avec soin les visages des meurtriers, il put les signaler, et par son témoignage, que vinrent corroborer d'autres preuves, cinq des misérables qui avaient commis cet horrible assassinat furent reconnus coupables et pendus dans le mois qui suivit le crime. »

M. Peel déclarait, en finissant, que, dans un tel état de choses, avec un tel esprit de barbarie et de désordre, il n'y avait pas de compromis, et que le parlement ne gagnerait rien à céder aux clameurs populaires en s'éloignant, si peu que ce fût, de ce que lui prescrirait le sentiment de la justice.

M. O'Connell, qui dans le cours de cette discussion avait été attaqué avec véhémence par plus d'un orateur, vint clore le débat. Après quelques observations sur la cruauté, la tyrannie et l'injustice avec lesquelles, disait-il, l'Irlande avait été traitée depuis sa première réunion à l'Angleterre; sur l'obstination du gouvernement actuel à persévérer dans le même système, et sur l'inconsistance politique dont un ministère whig faisait preuve en proposant ce bill pour première mesure à voter au premier parlement réformé, il soutint que ce même bill était la ruine de la liberté personnelle, du droit de pétition, de la liberté de la presse et du jugement par jury. Il développa avec autant d'habileté que d'énergie tous les abus qui pouvaient découler du pouvoir arbitraire sous lequel l'Irlande

llait être courbée. Il accusait le bill de rétroactivité, le subversion des premiers principes de la justice. Il ffirmait que tous les moyens constitutionnels n'aaient pas été épuisés. En terminant il s'écria : « Quel st le sort de l'Irlande? Le peuple souffre les maux s plus affreux ; il meurt de faim dans une des plus iches contrées de la terre ; les magistrats y sont oppres- urs et tyranniques, les jurés enrégimentés par masses, s corporations exclusives; tout a été fait pour les nnemis du peuple, rien pour le peuple ; et mainteant que veut-on nous proposer?... Ce bill! Les miistres ne songent pas à distribuer les richesses de l'Élise parmi les classes pauvres. Mais que fera-t-on de es classes? Ils ne peuvent leur donner que cela; ils 'ont pas d'autre remède à offrir, et toutefois ils le efusent. Seul j'offre au peuple une espérance, l'espéance d'une législature nationale. Libre à vous de croire ue cette espérance est vaine. Prouvez-le en montrant ue vous êtes prêts à couvrir le peuple d'une protection louce et paternelle. Au lieu de cela vous avez dépouillé toute bienveillance envers lui, vous avez laissé ous ses griefs sans redressement, vous lui avez donné ne pierre pour du pain, et vous avez établi chez lui ne autorité despotique qui agit d'après le principe u'un gouvernement pour être aimé doit d'abord être raint. »

Après ce discours la division eut lieu, et la premiére lecture du bill fut votée par 466 voix contre 9. Cette majorité immense démontrait l'inutilité le toute opposition ultérieure et semblait devoir endre aussi faciles que rapides les nouvelles épreuves

par lesquelles il avait encore à passer, d'autant plus que la première lecture avait été l'occasion de ces débats animés qui ne s'engagent ordinairement que sur la seconde. Néanmoins, le 8 mars, la seconde lecture du bill étant à l'ordre du jour, la lutte recommença avec une nouvelle vigueur. Quand le débat eut été clos par une majorité qui fut de 393 voix contre 84, la discussion qui s'ouvrit, pour la troisième fois, fut marquée par une série d'amendements proposés pour atténuer ou modifier gravement la plupart des dispositions coërcitives. Quelques-uns de ces amendements furent acceptés par les ministres et votés par la Chambre. La clause qui établissait les cours martiales trouva des adversaires irréconciliables, non-seulement dans les rangs de l'opposition, mais même parmi les membres qui avaient voté jusqu'alors avec la majorité et qui étaient disposés à adopter les autres parties du bill. M. Cutler Fergusson, M. Abercromby, l'un des représentants d'Édimbourg, et lord Hottam étaient du nombre des opposants. D'un autre côté, les tories penchaient à abandonner la clause parce qu'ils pensaient que les modifications qu'elle avait subies lui ôtaient presque toute sa valeur. La discussion, à laquelle M. O'Connell prit part, fut longue et animée; toutefois la clause passa encore à une grande majorité (270 voix contre 130).

Le bill ayant été lu une troisième fois le 29 mars, et adopté définitivement, dans la chambre des Communes par 345 voix contre 85, il fut porté à la chambre des Lords pour recevoir leur consente-

ment dans son état actuel et pris en considération le 1er avril. Les Pairs du parti conservateur exprimèrent avec force le mécontentement que leur inspiraient plusieurs amendements, et surtout la disposition d'après laquelle le non-payement des dîmes ne serait pas un motif pour proclamer un comté ou un district en état de trouble. En dépit de ces protestations et de ces réserves, le bill, amendé par les Communes, reçut la sanction de la chambre des Pairs et devint loi de l'État.

IV

D'autres bills furent votés par les Chambres, fondés sur les mêmes motifs que l'acte de coërcition ; les uns se rattachaient à des changements de juridictions criminelles, d'autres au payement des dîmes. Le 10 avril, le lord-lieutenant proclama la dissolutin de l'association des volontaires irlandais, qui abdiqua, léguant à Daniel O'Connell, le père de la patrie, la mission de continuer son œuvre. La ville et le comté de Kilkenny furent déclarés en état de rébellion et de troubles et placés sous le régime du bill de coërcition; mais, l'agitation s'étant apaisée, et le nombre des délits et des crimes ayant subi une diminution rapide, on ne jugea pas nécessaire d'établir des cours martiales. Quant au bill relatif aux dîmes irlandaises, il subit des modifications qui diminuèrent les lourdes charges imposées à un peuple catholique en faveur du clergé anglican; on réduisit de près de moitié le nombre des évêchés protestants qu'il fallait rémunérer à l'aide de taxes

générales; mais ce furent là de bien médiocres soulagements offerts à la détresse d'un peuple d'hôtes dont l'oppression fait la honte de ses maîtres.

L'Irlande fut en outre l'objet d'une mesure nécessitée par la difficulté ou plutôt par l'impossibilité d'y lever les dîmes. Un acte de la dernière session chargeait le gouvernement de cette perception; mais il avait entraîné tant d'inconvénients dans l'exécution que les ministres avaient résolu de l'abandonner et de demander l'autorisation de payer l'arriéré de la dîme, sauf à faire rembourser l'État au moyen d'une taxe foncière à établir en Irlande pour un temps limité. Le total de l'arriéré des dîmes, pour les années 1831, 1832 et 1833, serait, après diverses déductions, de 993,521 livr. st. Une émission de billets de l'Échiquier pourvoirait au payement de cette somme. Ce plan fut vivement combattu; plusieurs orateurs objectèrent que l'argent ne serait jamais remboursé, car le remboursement dépendrait toujours d'une perception de dîmes qui ne réussirait pas, en sorte que le prétendu prêt deviendrait un don, et qu'après avoir payé ses propres dîmes l'Angleterre payerait encore celles de l'Irlande. En dépit des objections du parti conservateur le bill présenté par les ministres, passa dans les deux Chambres sans altération grave.

La discussion du budget et des lois de finances fut longue et sérieuse. Le Royaume-Uni réclamait l'abolition de plusieurs taxes et d'un assez grand nombre de charges; on nedonna que très-faiblement satisfaction aux légitimes réclamations du pays, et les motions des

députés, qui tendaient à la suppression de plusieurs impôts, furent successivement écartées, le gouvernement ayant annoncé qu'il ne pouvait pas renoncer à de pareilles ressources. La popularité des ministres et de leurs adhérents, de ceux surtout qui avaient été élus à Londres, eut beaucoup à souffrir de leur opposition à ces motions. Sir John Cam Hobhouse, secrétaire pour l'Irlande et l'un des membres pour Westminster, se trouvait tellement engagé par ses déclarations répétées dans la Chambre et sur les hustings, pour la suppression de ces taxes, qu'il donna sa démission tout à la fois de sa place et de son siége au parlement. Il se présenta de nouveau comme candidat; mais les électeurs adoptèrent une résolution déclarant que lui et sir Francis Burdett avaient trahi la confiance de leurs commettants, et que sa démission n'était qu'une manœuvre pour leur en imposer par un vain semblant d'indépendance. Lorsqu'il parut sur les hustings la multitude ne voulut jamais le laisser parler, et en définitive il fut remplacé dans la Chambre par le colonel Evans, candidat du parti radical. Les habitants de deux autres districts électoraux de la capitale invitèrent, pour les mêmes raisons, le docteur Lushington et sir W. Brougham, qui étaient leurs représentants, à se démettre de leur siége. Là ne se borna pas l'expression du mécontentement populaire. Dans presque toutes les paroisses de Londres il y eut des assemblées publiques où des résolutions furent adoptées pour recourir au mode d'agitation usité en Irlande, en refusant de payer les taxes réparties, et des associations se formè-

... du banc du roi cassa cette décision ... fut mis en jugement; mais le jury

V

...ent soumises aux délibéra- ... d'introduire de justes ...glaise : un député de- ... fouet dans l'armée; ... uppression de la ... ions furent repous- ... majorité. L'époque ap- ... xpirer la charte de la Banque ... ne fut renouvelée, sauf quelques mo- ... dans le détail desquelles il est sans inté- ... entrer. Le terme prochain de la charte de la Compagnie des Indes orientales appela encore l'attention du gouvernement et des Chambres sur un autre monopole d'une grande importance. Un arrangement fut projeté entre le gouvernement et la compagnie. Aux termes de ce traité la compagnie devait obtenir, pour vingt ans encore, le gouvernement de l'Inde; en compensation de ses priviléges commerciaux elle recevait une annuité de 638,000 livres. Divers changements devaient d'ailleurs être effectués dans l'administration de l'Inde. Au lieu des trois présidences du Bengale, de Madras et de Bombay, il y en aurait désormais quatre, celle du Bengale devant être partagée en deux. Les indigènes et les Européens seraient égaux devant la justice; premier pas vers une com-

rent dans le but d'aider à l'exécution de ce plan par une coopération mutuelle. L'union politique de Birmingham déclara que, en violant la constitution en Irlande, en refusant de procéder à une enquête sur la détresse publique, en maintenant la taxe sur les maisons et les fenêtres, et spécialement en forçant le pays à payer dans sa totalité la taxe sur la drèche, lorsque, trois jours auparavant, la Chambre, après une mûre délibération, avait résolu de l'abolir en partie, les ministres avaient trahi la confiance du peuple, et, en conséquence, que le roi serait supplié de renvoyer de son conseil des hommes qui avaient donné une preuve éclatante de leur incapacité ou de leur mauvaise volonté, pour délivrer le pays des embarras et des dangers qui l'environnaient. A Londres il fut encore décidé qu'une grande assemblée publique serait tenue en plein air, près de la prison de Coldbath-Fields, à l'effet de prendre des mesures préparatoires pour la réunion d'une convention nationale, comme étant le seul moyen de conquérir et d'assurer les droits du peuple. Le ministre de l'intérieur prohiba l'assemblée, en la proclamant illégale et dangereuse pour la paix publique; elle n'en eut pas moins lieu. Ses premières opérations étaient à peine commencées que la police se mit en devoir de la dissiper par la force. Dans la lutte tumultueuse qui s'ensuivit un agent de police fut tué d'un coup de poignard et un autre grièvement blessé. L'irritation était si grande que le jury du coroner rendit un verdict d'homicide excusable, motivé sur la conduite violente de la police. Sur la motion du procureur

;énéral la cour du banc du roi cassa cette décision
:t le meurtrier fut mis en jugement; mais le jury
'acquitta.

V

Diverses propositions furent soumises aux délibéra-
ions des Communes en vue d'introduire de justes
éformes dans la législation anglaise : un député de-
nanda l'abolition de la peine du fouet dans l'armée;
ın autre insista pour obtenir la suppression de la
resse des matelots. Ces deux motions furent repous-
ées, mais à une très-faible majorité. L'époque ap-
rochait où devait expirer la charte de la Banque
l'Angleterre; elle fut renouvelée, sauf quelques mo-
lifications dans le détail desquelles il est sans inté-
êt d'entrer. Le terme prochain de la charte de la Com-
agnie des Indes orientales appela encore l'attention
lu gouvernement et des Chambres sur un autre mono-
ole d'une grande importance. Un arrangement fut
rojeté entre le gouvernement et la compagnie. Aux
ermes de ce traité la compagnie devait obtenir,
our vingt ans encore, le gouvernement de l'Inde;
n compensation de ses priviléges commerciaux elle
ecevait une annuité de 638,000 livres. Divers chan-
;ements devaient d'ailleurs être effectués dans l'ad-
ninistration de l'Inde. Au lieu des trois présidences
lu Bengale, de Madras et de Bombay, il y en aurait
lésormais quatre, celle du Bengale devant être par-
tagée en deux. Les indigènes et les Européens seraient
égaux devant la justice; premier pas vers une com-

plète assimilation des deux classes d'habitants. Afin de renforcer le pouvoir législatif du gouvernement général, le conseil de chaque présidence serait augmenté de quatre membres, et un ou deux avocats ou juges assisteraient à leurs délibérations sur des points de droit. L'intention du ministère était aussi de proposer que nul indigène ne fût empêché d'obtenir une place ou un emploi du gouvernement, sous le prétexte de sa couleur, de sa naissance ou de sa religion. Enfin, pour soulager l'évêque de l'Inde dans l'accomplissement des devoirs ecclésiastiques, dont tout le fardeau retombait sur lui seul, les archidiacres de Madras et du Bengale lui seraient adjoints comme évêques suffragants.

Ces résolutions ne rencontrèrent d'opposition que dans la Chambre haute, de la part de lord Ellenborough, qui déclara repousser le plan ministériel comme irréfléchi, indigeste, comme reposant sur des théories vaines, et formé par des hommes qui ne connaissaient rien aux affaires de l'Inde. Toutefois les résolutions passèrent sans division dans l'une et l'autre Chambre. Le bill auquel elles servirent de base fut lu une première et une seconde fois, aussi sans division, dans la chambre des Communes. Un amendement tendant à réduire la possession de la Compagnie des Indes de vingt à dix années fut rejeté, et les clauses ayant pour but d'étendre l'influence de l'Église anglicane dans l'Inde triomphèrent de l'opposition des membres qui ne voulaient plus tolérer l'existence d'une religion comme institution unie au gouvernement civil. Dans la Chambre haute lord Ellenborough com-

battit avec force la partie du bill concernant les changements à introduire dans les présidences; mais il ne trouva personne pour l'appuyer, et le bill fut adopté sans aucune difficulté sérieuse.

La question de l'esclavage des nègres attira ensuite l'attention du parlement sur les colonies de la Grande-Bretagne dans les Indes occidentales. M. Stanley, secrétaire pour les colonies, soumit à cet égard les combinaisons ministérielles à un comité général de la chambre des Communes. « Le gouvernement, dit-il, a résolu de proposer un plan tendant à assurer l'extinction de l'esclavage, et à affranchir non-seulement les générations futures, mais la génération présente, en même temps qu'il préviendrait les dangers d'une transition brusque de la servitude à la liberté. On n'a pas décidé que les esclaves continueraient à rester comme ils sont pendant un nombre limité d'années, et qu'ensuite ils seraient rendus libres sans condition; car on a pensé que la période où l'esclave se trouverait ainsi dans une situation indéfinie, incertaine, vague, serait une période d'irritation inquiète pour toutes les parties, de vive agitation et probablement de grands dangers, et par-dessus tout une période d'autorité sans frein de la part du maître et de désobéissance déterminée et irresponsable de la part de l'esclave. Il faut le faire intervenir dans un contrat par lequel son maître sera obligé de lui donner, soit la nourriture et le vêtement, ainsi que les autres moyens d'existence qui lui sont maintenant accordés par la loi, soit une rétribution pécuniaire. En revanche l'esclave travaillera pour son maître les trois quarts de

son temps, après avoir décidé entre eux si ce seront les trois quarts de la semaine ou de chaque jour. Quant au dernier quart de son temps, il sera libre de l'employer ailleurs, comme il jugera convenable; mais, s'il préférait le consacrer à son maître, celui-ci serait obligé de le faire travailler pour un salaire dont le taux serait fixé.

« L'une des grandes difficultés de la matière est de fixer ce taux du salaire pour le travail libre. Comment, dans ce pays, pourrait-on établir une échelle de gages applicable, je ne dirai pas à toutes les îles, mais seulement à deux d'entre elles? Dira-t-on que c'est une affaire à résoudre par les intéressés? qu'il faut laisser le nègre travailler ou non, selon son gré, et se contenter, comme un homme le peut aisément sous le climat des tropiques, des premières nécessités de la vie? C'est ce qu'il serait même difficile d'obtenir dans quelques îles, et, dans celles où la quantité des terres inoccupées est aussi grande que la fertilité du sol, les besoins de l'homme vivant sous le climat des tropiques sont si peu de chose qu'il serait impossible, avec un système de salaires libres et sans condition, que l'état actuel de la société ne disparût pas entièrement. Délivrer soudainement l'esclave du travail, et le placer dans une situation où il n'aurait qu'à pourvoir aux premières nécessités de la vie, ce serait détruire le travail, ce serait éteindre la civilisation, en un mot ce serait exposer la population noire au désir de retourner à la vie sauvage. Je maintiens donc que cette mesure demande quelques restrictions, non-seulement pour la sécurité du maître, mais aussi pour le bien de l'esclave. Quant

à la fixation des salaires, qui est le point difficile, je ne trouve pas de meilleur parti à adopter que de forcer le planteur à déclarer le prix qu'il donnerait du travail de l'esclave au moment de son apprentissage, et de statuer que le noir qui consacrera à son maître le temps qui lui appartient recevra annuellement le douzième de ce prix. Cet arrangement sera dans l'intérêt de l'un et de l'autre. Si le planteur met un haut prix à son noir il devra lui payer un salaire en proportion; s'il le met à bas prix, moyennant le payement de ce prix par une personne quelconque, le noir deviendra absolument libre. »

En terminant M. Stanley annonçait qu'il serait nécessaire d'établir dans les colonies ayant des chartes, à l'exemple de ce qui existait déjà dans les colonies de la couronne, des magistrats libres de toute influence, affranchis des passions et des préventions locales, qui rendraient une justice égale au noir et au blanc, au serviteur et au maître, et protégeraient l'esclave émancipé en veillant à la rédaction du contrat et en écartant toutes les clauses qui pourraient rendre le bienfait de la liberté illusoire. La chambre des Communes, après une longue et grave discussion, adopta en principe l'abolition de l'esclavage dans les conditions et sous les réserves que le gouvernement proposait d'admettre, et qui avaient pour but les unes d'indemniser les planteurs, les autres d'organiser le travail libre des noirs de telle manière que l'affranchissement des esclaves, au lieu d'être pour eux une calamité, présentât des garanties de sécurité et d'ordre et fût un bienfait réel.

VI

Parmi les questions qu'on s'attendait à voir agiter dans le premier parlement réformé, celle qui concernait les lois sur les céréales excitait un vif intérêt dans une grande masse du peuple anglais. On considérait ces lois comme la source d'un injuste monopole qui enrichissait les propriétaires fonciers en empêchant les classes pauvres d'avoir du pain à bon marché, et on espérait fermement que, sous l'empire de l'acte de la réforme les ministres et les Chambres se hâteraient d'abolir ce monopole. Le 17 mai M. Withmore proposa à la chambre des Communes d'adopter une résolution portant « que le système actuel des lois sur les céréales, basé sur une échelle toujours variable de droits élevés, en même temps qu'il ne réussissait pas à conférer un profit permanent aux agriculteurs, tendait à géner le commerce et à affaiblir la prospérité générale du pays; qu'une modification de ces lois, à l'effet d'établir un droit modéré et fixe, excepté pour le temps d'extrême cherté, indemniserait les agriculteurs des charges qui pèsent sur eux, et, en améliorant les relations commerciales de ce royaume avec les contrées étrangères, ferait prospérer les manufactures et rendrait plus égal le prix des produits du pays. » Lord Althorp n'exprima pas une opinion explicite sur le fond de la question; mais il s'opposa à la proposition, principalement sous le rapport des circonstances et de l'époque où elle était faite, alors que le parlement avait encore à terminer tant d'affaires d'une si

haute importance, et que cette proposition en elle-même réclamait une si grande part d'attention. Il fit observer, en outre, que le prix du blé n'était pas trop élevé et que les manufactures marchaient partout. Il ne voyait pas d'ailleurs quel avantage extraordinaire les propriétaires fonciers retiraient des lois sur les céréales. En conséquence il demandait la question préalable qui fut adoptée par 305 voix contre 206. Le 18 juin, une motion tendant à l'introduction d'un bill pour modifier ces lois fut pareillement rejetée.

VII

On s'efforça d'introduire des modifications dans les bills qui avaient déterminé les conditions de la réforme parlementaire; la principale était l'adoption du vote secret réclamé pour les électeurs; il fut rejeté. On repoussa de même plusieurs motions qui avaient pour but d'abréger la durée des parlements. L'opposition demandait que, de septennale, la chambre des Communes devînt triennale; un parti se bornait à vouloir limiter la durée des parlements à cinq années. Lord John Russell combattit ces projets et ces amendements en faisant valoir des considérations politiques d'un ordre élevé.

« La puissance de la Couronne, disait-il, réside dans la prérogative de dissoudre le parlement à sa volonté. Si, après une dissolution, la même Chambre est renvoyée par les électeurs, il n'y a plus d'autre frein à lui opposer; elle devient souveraine, et ainsi le peuple, en nommant consécutivement deux Chambres imbues

des mêmes opinions, animées des mêmes sentiments, devient le suprême directeur de l'État. En présence de ce pouvoir prépondérant du peuple il est nécessaire que la Couronne en ait quelqu'un qui le contre-balance. Mais, si vous établissez que le parlement n'aura que trois années, c'est-à-dire, en fait, qu'il durera deux ans, la Couronne perd cette faculté de choisir l'époque de la dissolution. Cependant, comme il doit y avoir de temps en temps des dissolutions, vous obtiendrez, non l'expression des opinions solides et réfléchies de la nation, auxquelles je pense qu'il faut se soumettre dans tous les cas, mais une opinion formée sous la chance des malentendus, de l'erreur, de la passion, de l'illusion, et vous placeriez la constitution dans un état de danger continuel, sans aucun contre-poids pour la protéger. Telle est la raison constitutionnelle qui fait que la Couronne, comme pouvoir établi pour balancer celui de la démocratie, doit avoir le choix de l'époque de la dissolution et la faculté de déclarer que, les opinions du peuple lui paraissant mûres et fermes, tel ou tel moment est convenable pour procéder à de nouvelles élections. Maintenant, si vous réduisez la durée du parlement à deux ou trois années, vous ôtez à la Couronne la liberté de ce choix. Ce n'est pas tout : la substitution des parlements triennaux aux septennaux mettrait tellement la Chambre à la merci, non de la véritable opinion du peuple anglais, opinion que je crois généralement sage et éclairée, mais de toutes ses impressions les plus fugitives, les plus transitoires ; la rendrait si sujette à se tromper, à se conduire et à voter sur de fausses représentations des choses, sur des motifs sans

ndement qu'on ne manquerait pas de créer, que je ense qu'une chambre des Communes vivant conti-uellement dans la crainte de toutes ces chances d'er-eur ne pourrait pas coexister avec la monarchie. oilà le résultat de mes réflexions de plusieurs années ur cette matière; ainsi je suis d'avis que le change-ient de notre système actuel, pour en revenir aux par-ments triennaux, serait la destruction complète de la onstitution mixte de l'Angleterre. »

M. Sheil, répondant à lord John Russell, fit entendre es paroles :

« La réforme qu'on réclame aujourd'hui n'est pas ne pure théorie, mais un système fondé sur l'expé-ence des temps les plus glorieux de notre histoire t sanctionné par les meilleurs principes de la cons-tution. Elle a pour appui le bill des Droits, qui dé-lare que, pour redresser tous les griefs, que, pour mender, renforcer et maintenir les lois, il est néces-aire que les parlements soient souvent assemblés. Elle aussi pour appui le préambule de l'acte 6 du règne le Guillaume et de Marie, portant que des parlements souvent renouvelés aident à la bonne intelligence du souverain et du peuple. S'il faut souvent de nouveaux parlements pour contrôler les ministres, il faut aussi de nouvelles élections au peuple pour contrôler les parlements. Je conviens que le pouvoir de la chambre des Communes est grand aujourd'hui et qu'il a été doublé par le triomphe du bill de réforme; mais s'en-suit-il, parce qu'il est grand, qu'il doive durer long-temps? Le noble lord a dit : « Son pouvoir est grand, « donc il doit durer sept années, » Je dis, moi : « Son

[illegible] est grand, donc il doit être court. » Le [illegible] a dit encore : « Le mandat de la Chambre [illegible]. » Laissez donc le mandataire retourner [illegible] fréquemment devant son commettant et rendre plus tôt ses comptes. »

La question préalable fut adoptée à une majorité de 213 voix contre 164, et le bill de réforme, bien que vivement critiqué par une minorité très-ardente, demeura intact dans la plupart de ses clauses.

VIII

La chambre des Lords rejeta ensuite, selon sa coutume traditionnelle, un bill qui lui était présenté pour l'émancipation des juifs et qui avait obtenu l'adhésion des Communes. Quelques autres résolutions d'une importance moindre terminèrent cette session laborieuse. Le 29 août le roi Guillaume IV vint clore en personne les travaux du parlement et remercia les deux majorités en des termes qui annonçaient, pour l'avenir, de nouvelles améliorations et de nouveaux progrès.

« Je vois avec plaisir, dit-il, que la réforme des lois continue à occuper votre attention, et que l'adoption de plusieurs mesures importantes a eu pour effet de donner plus de garanties aux titres de propriété et plus de facilité à leur transfert. D'autres mesures ont rendu en outre la procédure dans les cours judiciaires et d'équité plus expéditive et moins coûteuse.

« L'établissement de la Cour du conseil privé est une autre amélioration qui, tout en servant puissamment

plaideurs de la métropole, sera aussi, je l'espère, ıne grande utilité pour les plaideurs dans mes possions coloniales.

« Vous pouvez être assurés qu'il n'est aucun de vos ıvaux auquel je porte un plus profond intérêt qu'à lui qui, par un perfectionnement judicieux de la loi, ad la justice facilement accessible à tous mes sujets. est dans ce but que j'ai fait nommer une commision pour réunir en un seul corps toutes les dispositions de la loi criminelle, et décider comment et jusqu'à el point la procédure criminelle peut être assimilée 'autre branche de notre jurisprudence.

« J'ai encore chargé des commissions de faire des quêtes sur l'état des corporations municipales dans ıte l'étendue du Royaume-Uni. Le résultat de leurs ıvaux vous mettra à même de trouver le moyen de ıcer le gouvernement intérieur des cités à corporaons et des villes sur une base solide sous le rapport leurs finances, de leur administration et de leur poe. En même temps deux actes importants ont été optés pour constituer sur des principes sages les urgs royaux et parlementaires de l'Écosse, et votre ention devra plus tard se porter sur la nécessité d'éıdre ces avantages aux villes sans corporation de ıngleterre, qui ont maintenant acquis le droit d'enyer des députés au parlement. »

On nous pardonnera d'entrer dans de si longs déils sur les débats intérieurs et généraux qui occupaient Angleterre, sans amoindrir leur force. Tel est le spectcle que donnent au monde les peuples en possession ces deux immenses biens : la sécurité et la liberté!

IX

Tandis que l'Angleterre, confiante en sa force et comme sûre de son avenir, améliorait lentement ses institutions, l'Allemagne continuait d'être en proie à des agitations tantôt sourdes, tantôt ouvertes, et qui réclamaient de ses divers gouvernements autant de fermeté que de sagesse. Les discussions parlementaires, dans les États du Midi, prenaient chaque jour plus d'importance et redoublaient d'intérêt; la polémique des journaux s'y montrait ardente, au mépris des lois de censure, et les tribunaux hésitaient à sévir. L'excitation politique était d'ailleurs entretenue en Allemagne par la présence des réfugiés polonais qui traversaient ce pays et se rendaient à l'autre bord du Rhin pour y chercher un asile. La Diète de Francfort, en 1832, s'était inquiétée de ce mouvement des esprits et avait fait appel à la sollicitude des cabinets de Vienne et de Berlin pour garantir l'Allemagne de toute perturbation plus sérieuse; elle avait supprimé plusieurs journaux révolutionnaires, tels que *la Tribune allemande* et *le Messager de l'Ouest*, alors imprimés dans la Bavière Rhénane, et *les Ailes du temps*, que l'on publiait à Hanau. Un peu plus tard (28 juin 1832), du consentement de la Prusse et de l'Autriche, la Diète adopta une série de résolutions portant en substance : 1° que les souverains allemands, n'étant tenus à réclamer le concours constitutionnel des assemblées parlementaires que pour l'exercice de certains droits, avaient pour devoir de rejeter les vœux des états lors-

qu'on voudrait empiéter sur les attributions du pouvoir au profit des théories soi-disant libérales; 2° que le refus de l'impôt, par des Chambres législatives, serait réputé acte d'insurrection, et qu'en pareil cas la Diète interviendrait elle-même par la force, sans attendre que l'on réclamât son concours; 3° qu'une commission nommée par la Diète, d'abord pour six ans, serait chargée de surveiller les discussions et les délibérations des Chambres, pour en appeler à la Diète elle-même si des abus se manifestaient sous prétexte de liberté constitutionnelle. Peu de jours après, le 5 juillet, une nouvelle résolution fut prise en vue de prohiber l'introduction des ouvrages politiques imprimés à l'étranger, et d'interdire les réunions, assemblées, associations, et autres manifestations du même ordre dont le parti libéral, en Allemagne, continuait à user pour étendre et propager ses doctrines parmi les peuples. La Diète veilla énergiquement à ce que ses décisions ne demeurassent pas lettre morte, et bientôt après on vit disparaître la plupart des feuilles indépendantes qui se publiaient dans le territoire de la Confédération germanique.

Ces déterminations de la Diète, qui plaçaient l'Allemagne sous le joug, excitèrent une vive émotion en France, en Angleterre et dans tous les pays libres; on leur reprocha, bien à juste titre, de violer les constitutions accordées aux États germaniques, d'un commun accord entre les souverains et les peuples, et de détruire par la base tout ce qui restait en Allemagne de droits et de priviléges parlementaires.

L'Autriche était encore émue de la mort du duc de

Reichstadt et d'une tentative d'assassinat commise sur le prince impérial, lorsque Charles X et les princes de la branche aînée des Bourbons vinrent lui demander un asile. En mettant le pied sur le sol allemand, le vieux roi avait témoigné l'espérance de voir bientôt se relever la fortune de son illustre race. « Tout change dans le monde, s'était-il écrié, et cela changera aussi. » Charles X prenait le nom de comte de Ponthieu ; son fils, M. le duc d'Angoulême, se faisait appeler comte de Marne, et l'on donnait déjà à M. le duc de Bordeaux le titre de comte de Chambord. Les royaux exilés fixèrent leur résidence à Prague, où le gouvernement autrichien avait fait disposer, pour les recevoir, le magnifique château de Stradschin.

En Bavière une manifestation politique avait eu lieu, le 27 mai 1832, au vieux château de Hambach, près de Neustadt. On y arbora les trois couleurs nationales, *or*, *rouge* et *noir*, avec cette inscription : *Renaissance de l'Allemagne*. Une immense multitude prenait part à la réunion ; on y remarquait les docteurs Wirth, Bœrne, Siebenpfeffer, connus par leur enthousiasme révolutionnaire, et en outre les principaux écrivains et les orateurs les plus célèbres des États de Bavière, de Bade, des deux Hesses, de Nassau et de Saxe. L'assemblée se laissa aller, sous de pareilles influences, à l'expression de l'enthousiasme démocratique le plus exalté et le plus dangereux. Nous venons de voir par quelles mesures la Diète germanique s'était hâtée d'y répondre.

Les souverains en faveur desquels la Diète se mon-

ait si disposée à la politique de compression n'eu-
:nt garde de refuser le secours qui leur était donné
ontre leurs peuples. Dans le duché de Bade le pou-
oir fit fermer l'université de Fribourg ; dans le duché
e Nassau la chambre des Députés fut dissoute. De
ouvelles élections eurent lieu et donnèrent en-
ore la majorité au parti libéral ; le souverain re-
usa de recevoir l'Adresse de la Chambre élective et
elle-ci refusa son concours au prince. De graves dé-
ordres eurent lieu à Wiesbaden ; des mouvements in-
urrectionnels éclatèrent dans les deux Hesses et fu-
ent comprimés. Ces agitations, que leurs instigateurs
écoraient du nom de patriotiques, semblaient n'a-
oir d'autre but que de légitimer les résolutions anti-
bérales de la Diète, en inspirant de justes craintes
our la sécurité intérieure de l'Allemagne.

X

L'année 1833 s'ouvrit dans cette contrée sous de
nbres auspices. Les Chambres de Hesse-Cassel et de
rtemberg ayant été dissoutes, une insurrection po-
aire éclata le 3 avril, au siége même de la Diète, à
ncfort. La lutte fut vive ; de part et d'autre on fit
e des armes ; il y eut un assez grand nombre de
s et de blessés, mais l'autorité prévalut. On at-
a cet événement à un complot qui devait avoir
mifications dans divers Etats de l'Allemagne et
a plupart des universités. La Diète, jugeant que
tion du 3 avril avait été dirigée contre la Confé-
n germanique elle-même, fit occuper militai-

rement la ville de Francfort par des troupes fédérales. Une commission centrale, désignée par les gouvernements d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg et du grand-duché de Hesse, fut chargée de s'enquérir de l'étendue et de la gravité du complot.

Tandis qu'elle fonctionnait silencieusement, appelant à son aide les polices allemandes, le czar de Russie semblait tout disposer en vue d'une prochaine coalition du nord de l'Europe contre la France.

XI

Les symptômes d'une situation un peu menaçante avaient déjà éveillé à cet égard l'attention du gouvernement de Juillet. Dans le cours de l'été de l'année 1832 on avait remarqué les fréquents voyages à travers l'Allemagne et les rencontres combinées de plusieurs souverains, de leurs ministres et de hauts personnages diplomatiques. En 1833 les mêmes faits se reproduisirent et acquirent une nouvelle importance par le mystère même dont le but de tous ces mouvements restait environné. Le 14 août, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche eurent une entrevue au château de Thérésienstadt en Bohême, pendant que M. Ancillon et le prince de Metternich, leurs ministres, qui les avaient accompagnés, étaient en conférence à Tœplitz, où s'étaient rendus également plusieurs diplomates étrangers. Le 5 septembre l'empereur de Russie arriva à Schwedt, sur l'Oder, où l'attendait le roi de Prusse, avec qui il passa quatre jours. Le 9 il était à Munchen-Grætz, en Bohême, où il

trouva l'empereur d'Autriche et le prince royal de Prusse, et où son vice-chancelier, M. de Nesselrode, s'était déjà réuni à M. de Metternich et à M. Ancillon. Il s'y arrêta huit jours. Le 10 octobre l'empereur d'Autriche, qu'accompagnait encore M. de Metternich, reçut à Lintz la visite du roi de Bavière.

On en était encore aux conjectures sur ce qui avait motivé tous ces déplacements lorsque, dans les premiers jours de novembre, les représentants à Paris des cours de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, vinrent successivement donner à M. le duc de Broglie communication d'une note de leurs cours respectives, destinée à aviser la France des résolutions prises à Munchen-Grætz. Ces notes avaient cela de remarquable que, différant essentiellement entre elles quant à l'esprit qui les avait inspirées et qui se faisait jour dans les préliminaires, elles se terminaient toutes trois par une déclaration littéralement identique : « Que, dans le cas où la France ne réussirait pas désormais à déjouer les machinations auxquelles les perturbateurs se livraient, sur son territoire, contre les États étrangers, il pourrait en résulter, pour quelques-uns de ces États, des troubles intérieurs qui les mettraient dans l'obligation de réclamer l'appui de leurs alliés; que cet appui ne leur serait pas refusé, et que toute tentative pour s'y opposer serait envisagée, par les trois cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, comme une hostilité dirigée contre chacun d'eux. »

Les considérations développées à l'appui de cette notification portaient l'empreinte des dispositions ac-

tuelles de chacune des cours d'où elles émanaient. La dépêche de M. de Metternich, sans avoir rien de blessant pour la France, était écrite sur ce ton dogmatique et superbe habituel au chancelier autrichien. Celle de M. Ancillon, au contraire, était conçue dans les termes les plus aimables et les plus louangeurs pour le gouvernement français, et détruisait à l'avance, plutôt qu'elle ne les motivait, les conclusions par lesquelles elle se terminait. Quant à celle de M. de Nesselrode, c'est-à-dire de l'empereur Nicolas, M. Pozzo di Borgo prit sur lui de n'en pas donner connaissance au ministre français et se borna à lui lire la formule finale.

Ainsi mis en demeure de manifester ses intentions, le gouvernement français se maintint dans une attitude qui n'était pas dépourvue de dignité. M. le duc de Broglie informa nos agents diplomatiques, accrédités près des cours étrangères, du grave incident qui venait de se produire; il ajouta : «.... J'ai répondu à M. de Hügel, ambassadeur d'Autriche, que, si je ne devais voir, dans le document qu'il venait de me lire, qu'une profession de foi plus ou moins contestable, je croirais superflu de la discuter; mais que, comme cette communication était sans doute autre chose qu'une manifestation de principes, j'étais amené à chercher quel pouvait en être le but. Aurait-on voulu, ai-je dit, insinuer que nous favorisons la propagande révolutionnaire? Je ne le pense pas. Si j'avais à cet égard la moindre incertitude je repousserais par le démenti le plus formel l'apparence d'une imputation dans laquelle le gouvernement du roi verrait une injure gratuite qu'il est décidé à ne pas tolérer... Penserait-

on seulement que, sans favoriser l'action des propagandistes qui résident parmi nous, nous la laissons s'exercer trop librement? Ce que je puis vous dire, c'est que nous avons fait pour la réprimer ce que nous permettent les lois qui nous régissent. Nous ne pouvons, nous ne voulons pas aller au delà. Quant à l'espèce d'intimidation que semble renfermer la fin de cette lettre de M. de Metternich, voici ma réponse : Il est des pays où, comme nous l'avons déclaré pour la Belgique, pour la Suisse, pour le Piémont, la France ne souffrirait à aucun prix une intervention de forces étrangères. Il en est d'autres à l'égard desquels, sans approuver une intervention, elle ne peut pas s'y opposer, dans des circonstances données, d'une manière aussi absolue. C'est ce qu'on a pu voir lorsque l'armée autrichienne est entrée en Romagne. Ce qu'il faut en conclure, c'est que, chaque fois qu'une puissance étrangère occupera le territoire d'un autre État indépendant, nous nous croirons en droit de suivre la ligne de conduite que nos intérêts exigeront; c'est que ce sont là des occasions où, les règles du droit commun n'étant plus applicables, chacun agit à ses risques et périls... J'ai cru que ma réponse aux trois envoyés devait être conforme à la couleur que chacun d'eux avait donnée à sa communication. De même que j'avais tenu M. de Hügel un langage roide et haut, je me suis montré bienveillant et amical à l'égard de la Prusse, un peu dédaigneux envers le cabinet de Saint-Pétersbourg. Ce qui a dû ressortir clairement de mes paroles pour mes trois interlocuteurs, c'est que nous sommes décidés à ne tolérer l'expression d'aucun

doute injurieux sur nos intentions, que les insinuations et les reproches seraient également impuissants à nous faire dévier d'une ligne de conduite avouée par la politique et par la loyauté, et qu'en dépit des menaces plus ou moins déguisées nous ferons en toute occurrence ce que nous croirons conforme à nos intérêts. »

Le ministre terminait sa dépêche (6 novembre 1833) en autorisant ses agents à l'étranger à en donner communication aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités.

Ce langage resta sans réponse ; il n'en admettait pas d'autre, en effet, qu'une déclaration de guerre, et l'Autriche et surtout la Prusse n'avaient pas l'intention d'aller jusque-là. M. de Metternich seulement affecta de croire que le Piémont n'était pas au nombre des pays où la France était dès à présent décidée à ne pas souffrir d'intervention, ce qui obligea M. le duc de Broglie à faire répéter catégoriquement à Vienne et à Turin qu'une armée autrichienne entrant dans le Piémont y rencontrerait une armée française. L'Autriche se le tint pour dit, et, de ce moment, les trois cours du Nord renoncèrent à effrayer le gouvernement français par des manifestations collectives. Cet essai de coalition n'eut pas d'autre suite et cessa bientôt d'occuper l'attention de l'Europe.

XII

Parmi les faits qui se rattachaient aux entrevues des souverains en Bohême, on remarqua la conclusion

d'un traité aux termes duquel les empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse, prenant en considération leur intérêt égal au maintien de la tranquillité et de l'ordre existant dans les provinces polonaises soumises à leur souveraineté, s'engageaient pour l'avenir à se livrer mutuellement les habitants de ces provinces qui seraient accusés de haute-trahison, de lèse-majesté, de révolte à main armée ou de complot contre la sûreté du trône et du gouvernement.

On attribua d'ailleurs à l'Autriche le projet d'établir sous son protectorat exclusif une confédération italienne, à l'image de la Confédération germanique. Ni l'Angleterre ni la France n'étaient d'humeur à souffrir de la part de l'Autriche une pareille extension d'influence, et la Combinaison rêvée par M. de Metternich ne fut pas réalisée. Le gouvernement autrichien se contenta pour le moment de soumettre ses sujets de Lombardie et de Venise à un redoublement d'inquisition et de surveillance. Les audacieuses menées de J. Mazzini et de *la Jeune Italie* ne fournissaient que trop de prétextes à ce régime d'anxiété et de rigueur; aussi, par un décret de l'empereur publié à Milan au mois d'octobre, la législation criminelle qui régissait le royaume lombard-vénitien fut-elle considérablement aggravée en matière de complots.

En Hongrie les sentiments du pays se manifestaient d'une manière visible par des tentatives nombreuses à l'aide desquelles on cherchait à introduire la langue nationale dans le commandement militaire et

dans la rédaction des lois. Dans la Diète hongroise la Chambre haute s'obstinait à rejeter des résolutions favorables aux protestants et la seconde Chambre ne se lassait pas de les reproduire. Par suite des divisions survenues entre les deux assemblées, quelques améliorations projetées par le gouvernement impérial et royal, en faveur des classes agricoles, échouèrent, ou ne furent admises qu'avec des restrictions. La Diète fonctionnait d'ailleurs à travers des débats interminables, au milieu de l'indifférence générale, sans faire faire aucun progrès important à l'état social si arriéré de la grande masse de la population du pays.

Les mêmes divisions qui se décelaient dans la Diète par des votes et des opinions donnèrent naissance à une sanglante collision dans les rues d'Erlau, au mois d'octobre. Il s'agissait de l'élection d'un député. Le candidat que l'archevêque et le clergé avaient proposé éprouva tant d'opposition de la part de la noblesse que quelques milliers d'individus du parti de cette noblesse, parmi lesquels se trouvait un certain nombre de paysans, se rendirent au lieu de l'élection et y commirent les excès les plus affreux. Les partisans du candidat du clergé furent mis en fuite, et toutes les fenêtres des maisons de la rue principale brisées, démolies, surtout celles du clergé. Plusieurs personnes perdirent la vie dans cette émeute, d'autres furent grièvement blessées, et l'élection dut être ajournée.

XIII

La Prusse, laissant l'Autriche user sa force dans des combinaisons politiques plus ou moins aventureuses, cherchait à prendre sa revanche au moyen de transactions commerciales destinées à préparer dans l'avenir la fusion des peuples allemands par la fusion des intérêts. En rattachant les deux Hesses à son système de douanes le cabinet de Berlin avait déjà gagné, du premier coup, de voir tomber toutes les barrières qui séparaient la Prusse du grand-duché du Bas-Rhin. En 1833 ses négociations, commencées, depuis plusieurs années, pour étendre cette alliance à tous les États allemands du Midi et de l'Ouest, avaient été couronnées de succès. Le 5 décembre le *Bulletin des Lois* de Berlin publia, avec les tarifs annexés, de nombreux traités d'association et de douanes conclus entre la Prusse et la Hesse électorale, la Hesse-Darmstadt, la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe royale, le duché de Saxe-Weymar, Eisenach, Meiningen, Altenbourg, Cobourg-Gotha, Schwartzbourg, Sondershausen, Schwartzbourg-Rudolstadt et les principautés de Reuss. Aux termes de ces traités toutes barrières de douanes étaient abolies entre les divers pays adhérents à l'alliance commerciale, sauf quelques restrictions de détail, et il n'était conservé de lignes de douanes qu'à la partie des frontières en contact avec les pays restés en dehors des traités. Ainsi la Saxe continuerait de percevoir les droits du côté de la Bohême; la Bavière du côté de la Bohême, de

l'Autriche, du Tyrol, de la Suisse et de la France; le Wurtemberg du côté de la Suisse; la Prusse du côté de la France, de la Belgique, de la Hollande, du Hanovre et du Mecklembourg; la Hesse électorale du côté du Hanovre. Le duché de Nassau, qui non-seulement n'était pas entré dans cette confédération, mais qui même avait conclu un traité particulier avec la France, devait être entouré d'une ligne de douanes servies par les deux Hesses, la Prusse et la Bavière.

L'une des clauses les plus importantes et les plus compliquées du système de douanes prussien réglait les droits d'égalisation pour les articles de production intérieure assujettis à des impôts indirects suivant des tarifs différents dans les divers États confédérés. A cet égard un article du traité portait : « Les droits d'égalisation seront égaux à la différence existant entre l'impôt légal qui frappe la marchandise dans le pays de destination et l'impôt qui la frappe dans le pays de son origine; ainsi ces droits seront nuls dans ceux des pays associés où il y a sur le même article des droits égaux ou des droits plus élevés que dans les autres États de l'association. » Il était convenu, de plus, que, si quelqu'un des États contractants voulait augmenter ses impôts indirects sur la drèche, la bière, l'eau-de-vie, le tabac en feuilles, le moût de raisin et le vin, seuls objets qui, d'après le traité, pouvaient être soumis à des impôts de ce genre, ces États pourraient établir cette augmentation. Toutefois le maximum sur les quatre derniers articles serait le tarif prussien, et sur les deux premiers le tarif bavarois.

Le droit d'égalisation ne devait profiter qu'au pays qui le percevrait.

Des bases étaient ensuite posées pour arriver à un péage uniforme sur les routes et à un système uniforme de monnaies, de poids et de mesures, dans tous les États associés. On s'engageait en outre à ouvrir immédiatement des négociations tendant à réduire considérablement, sinon à abolir tout à fait, les droits de navigation sur le Rhin et ses embranchements. Ailleurs on reconnaissait aux sujets de chacun des États la faculté de chercher du travail et des moyens d'existence dans les autres États de l'association; d'autre part les ports de mer de la Prusse étaient déclarés ouverts au commerce de tous les États associés, aux mêmes conditions que pour les Prussiens. Les produits des bureaux de douane devaient être périodiquement répartis entre les divers États sur la base de leurs populations respectives.

Ainsi fut constitué le *Zollverein*, cette puissante union douanière dont l'initiative appartint à la Prusse. Dans la pensée des hommes d'État qui l'entreprirent elle devait hâter le moment, encore à venir, où la race germanique tout entière aurait à sa tête la maison de Brandebourg; mais cette combinaison, qui éveilla à juste titre les sollicitudes de l'Europe, ne devait pas beaucoup s'étendre tant qu'elle rencontrerait pour obstacle l'Autriche elle-même, tant que, bloquée par la France, la Hollande et la Russie, elle serait privée de grands ports de mer, tant que l'Angleterre aurait intérêt à contrarier l'essor de l'industrie allemande.

XIV

En Bavière, et cette fois encore le 27 mai, on vit se renouveler l'assemblée populaire de Hambach et les actes de répression qui déjà y avaient mis fin. Huit révolutionnaires allemands, qui avaient joué un rôle dans l'assemblée de 1832, furent traduits devant la cour d'assises extraordinaire de Landau ; ils avouèrent ouvertement leurs projets et firent des professions de foi politique qui, par l'exaltation des sentiments, dépassaient encore celles que leurs affidés et leurs coreligionnaires de France se permettaient volontiers à la barre des tribunaux de Paris. « Mes principes, dit le docteur Wirth, sont ceux que j'ai exposés à Hambach ; mon but est d'éclairer les peuples sur leurs droits et de leur prouver de la manière la plus évidente que les trônes sont fondés sur l'usurpation. Je reconnais que les peuples ne sont pas encore suffisamment éclairés pour renverser cette usurpation ; mais, une fois que le moment sera venu, je n'hésiterai pas un instant à les y provoquer de la manière la plus directe et la plus positive, en leur criant : *Aux armes ! aux armes ! Marchons au renversement des rois et à la destruction des trônes !* »

Les accusés furent acquittés par le jury.

Dans le royaume de Wurtemberg la chambre des Députés, à l'appel de deux de ses membres, MM. Pfizer et Uhland, se prononça avec beaucoup d'énergie contre les résolutions oppressives adoptées en 1832 par la Diète de Francfort. Cette Chambre fut dissoute, mais

les électeurs wurtembourgeois en nommèrent une autre non moins dévouée aux idées libérales. La chambre des Seigneurs prit au contraire une attitude très-favorable au pouvoir, et la session, bien que très-orageuse, n'amena aucun résultat utile. La Chambre élective, dans le grand-duché de Bade, se montra assez circonspecte, et toutefois elle laissa se produire au dehors un esprit d'opposition et de résistance. Arrivée au terme de la session elle vota une Adresse au grand-duc ; il y était dit :

« Nous croyons devoir signaler à Votre Altesse Royale plusieurs dangers d'une haute gravité, qui évidemment menacent l'intérêt général. Le premier de ces dangers, c'est, à nos yeux, la guerre sanglante de principes qui dure depuis cinquante ans dans l'Europe entre la liberté du peuple et le pouvoir absolu ; cette guerre enfin dont l'issue décidera entre la liberté ou le servage, l'indépendance ou la division, la civilisation ou la barbarie des peuples. Le second danger, qui se trouve aggravé par le premier pour l'Allemagne, c'est le retard apporté indéfiniment à l'accomplissement des promesses qui ont été faites à l'Allemagne. Enfin, le troisième danger, c'est la suppression violente de la vérité, qui blesse au plus haut degré le caractère national allemand, plein de franchise et de loyauté. Le quatrième danger consiste dans l'atteinte portée, par suite de pareilles circonstances, à la confiance qui doit régner entre le peuple et le souverain.

« Les dangers que nous venons d'énumérer à Votre Altesse Royale sont autant d'éléments principaux dont se servent les hommes du système réactionnaire qui

[illegible] le mal radical de l'époque. En disant : *Jusqu'ici et pas plus loin*, l'esprit de réaction, suivant l'exemple des ministres de Charles X, prétend arrêter le temps dans son libre développement; mais la réaction amène, par la force même des choses, l'esprit de révolution. Un pareil système ne saurait être profitable à des princes allemands ; il ne serait avantageux qu'à des rivaux jaloux de leur puissance, que la civilisation et la liberté croissantes ne peuvent qu'affermir. Pour que l'Allemagne soit heureuse il faut que la vérité, la justice et la fidélité soient respectées, et que les progrès légitimes soient dirigés par elles. C'est l'unique voie de salut pour les peuples comme pour les souverains. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de résister avec efficacité aux deux systèmes extrêmes de la réaction et de la révolution. Pour combattre avec avantage les dangers que nous avons signalés il faut l'armement du peuple, la bonne foi dans les contrats, la justice, la vérité ou la liberté de la presse, et une confiance garantie par des actes qui ne sauraient permettre aucun doute. Ces quatre moyens que nous proposons sont étroitement unis ; ils s'appuient l'un l'autre. Le peuple a fait son devoir; on a osé le calomnier; il repousse la calomnie, et nous, qui le représentons, nous nous efforcerons, avec la coopération de Votre Altesse Royale, de rendre la patrie heureuse en cimentant le lien d'amour entre les sujets et le souverain. »

Ces réclamations, qui fermentaient alors dans toute l'Allemagne, devaient être écartées ou traitées de factieuses; nous les verrons se reproduire en des temps plus difficiles encore.

ns la Hesse-Darmstadt il y eut, entre le gouver-
nt du grand-duc et l'assemblée élective, des luttes
graves dissentiments qui amenèrent la dissolu-
le la Chambre. Déjà l'assemblée des états de la
électorale avait été dissoute en 1832, alors
e s'apprêtait à discuter les décrets de la Diète
ınique. Pareille mesure fut prise, en 1833, contre
ambre qui l'avait remplacée, et une troisième
bre fut élue. Cette fois encore la majorité de l'as-
ée appartint aux nuances de l'opinion libérale;
on s'abstint d'engager de trop sérieuses luttes,
ession ne fut marquée par aucun conflit.

XV

question belge n'avait pas été entièrement dé-
, par la prise d'Anvers, des difficultés et des ré-
ces que suscitait la Hollande. Les côtes et les
de ce dernier royaume continuaient donc à être
s à un blocus assez rigoureux par les escadres
leterre et de France, et la Hollande, de son côté,
it les bouches de l'Escaut aux vaisseaux navi-
sous pavillon français, anglais ou belge. Pour
d'une situation qui fatiguait, sans résultat, les
puissances, on tenta d'entrer en arrangements;
ıt de longs pourparlers, de nombreux échanges
es, des projets et des contre-projets dont il se-
stidieux de mentionner les détails, et dont la
sion occupa pendant plusieurs mois les pléni-
tiaires des diverses cours intéressées à la solu-
le cette affaire. Cette année encore on ne put

parti national, en Belgique; on affecta de ne pas
ir compte de la gravité des obstacles européens
le s'étonner de ce qu'on n'exigeait pas, purement et
iplement, par la force, l'exécution immédiate du
ité du 15 novembre. Dans la discussion de l'A-
sse qui eut lieu à Bruxelles, un orateur de l'oppo-
on proposa de tracer, par l'adoption des paragra-
es suivants, la marche que le gouvernement belge
ait à suivre :

« L'expulsion de notre ennemi de la forteresse
nvers lui a enlevé un puissant point d'appui. La
vention du 21 mai nous conserve en possession
plusieurs avantages matériels, stipulés par le traité
15 novembre; il nous donne l'espoir que nous
rons incessamment la navigation de la Meuse ou-
te à notre commerce et celle de l'Escaut dégagée
toute entrave.

« En stipulant une convention particulière avec
Hollande les puissances exécutrices n'ont pu se
gager de la garantie d'exécution qu'elles avaient
ntractée envers nous. S'il en était autrement, si la
lgique était abandonnée à elle-même, elle doit
ster entière dans tous ses droits, libre de ses moyens
ction contre son ennemi.

« La nation d'ailleurs a fait assez de sacrifices à la
ix de l'Europe; ses droits ne peuvent être plus
ngtemps méconnus.

« Le gouvernement de Votre Majesté saura les
ire valoir, sûr de l'appui de la représentation na-
onale toutes les fois qu'il s'agira de défendre notre
onneur et notre indépendance. »

Les ministres du roi Léopold n'osèrent pas combattre cet amendement, d'ailleurs très-modéré dans la forme, et la majorité de la Chambre l'adopta, soit pour ne pas froisser les susceptibilités du pays, soit pour faire acte d'énergie en face de l'Europe. A la Haye les états généraux n'eurent garde de montrer un pareil mécontentement, et la convention du 21 mai n'y rencontra qu'adhésion et sympathie ; on lui sut gré de rendre à la Hollande les navires marchands capturés par les flottes des grandes puissances et surtout les braves gens qui avaient si courageusement défendu la citadelle d'Anvers.

XVI

La situation du Danemark n'était point exempte de difficultés. Depuis deux ans le conseil d'État et la chancellerie élaboraient un projet de constitution tendant à doter le pays d'une représentation nationale. Le public, fatigué d'attendre depuis 1815 la réalisation de ses espérances, s'imaginait que ni les corps officiels ni le roi ne les prenaient au sérieux, et cependant le roi avait dit au conseiller Hopp, membre des comités de rédaction : « On pense que tout votre travail n'est que pour l'apparence, mais je vous assure que personne ne sera plus content que moi des travaux de la commission, si le résultat est satisfaisant. Je désire sincèrement acquitter les promesses que j'ai faites au congrès de Vienne. »

Le 8 juillet 1832, le projet de constitution arrêté par le gouvernement fut soumis aux délibérations

d'une assemblée des notables convoquée à Copenhague. Les discussions durèrent un mois. Plus tard, en novembre, un rescrit royal chargea les ministres et le conseil d'État d'examiner les objections et les vœux de l'assemblée des notables, et d'aviser à tout ce qui pourrait donner aux lois relatives à l'introduction des assemblées provinciales, dans le royaume de Danemark et dans les duchés de Schleswig-Holstein, autant d'unité que le permettaient les circonstances locales. Le pays ne s'étonna guère de cet ajournement, auquel il s'attendait, et qui lui paraissait de nature à retarder, pour de longues années encore, l'exécution des engagements contractés au congrès de Vienne.

La Suède et la Norwége étaient en possession de libertés constitutionnelles que le roi Charles-Jean (Bernadotte) ne semblait nullement disposé à affaiblir. Ce prince, ayant accompli, en 1832, un voyage dans les provinces occidentales et méridionales de son royaume, fut partout accueilli avec une sincère sympathie par les populations des villes et des campagnes. Cette excursion fut, en quelque sorte, une revue triomphale des grands et importants travaux qui avaient été exécutés sous le règne de Charles-Jean, tant dans les ports du royaume que dans les villes de l'intérieur, et dont le plus considérable, le canal de Gotha, formait par son achèvement l'un des événements les plus mémorables de l'histoire contemporaine de la Suède.

Le 13 février 1833 un Storthing fut ouvert à Christiania. On remarqua, dans le discours de la Couronne,

les passages suivants, empreints d'un double sentiment de sécurité et de dignité :

« La constitution a été respectée. En Norwége comme en Suède les lois fondamentales sont le palladium de l'ordre public et de l'existence de chaque famille. Mon gouvernement, vous le savez, n'a dans aucune occasion, ni directement, ni indirectement, cherché à diriger les élections du peuple, et j'ai pensé que, pour lui faire aimer la liberté, et l'ordre, qui en est la garantie, il ne fallait que le laisser à lui-même. Le terme de la vie humaine est fixé; celui des nations ne l'est point; mais la durée de leur nationalité dépend essentiellement de lois positives, seuls interprètes des devoirs de tous, des qualités, des vertus civiques des Chambres représentatives, et de la prévoyance de ceux qui gouvernent.

« C'est à vous, Messieurs, à continuer d'aider le gouvernement, afin que, par sa marche progressive, la Norwége puisse atteindre le but que je me suis proposé, celui de perpétuer son existence politique, et de montrer ce que peut l'union de deux peuples dont le bien-être est principalement fondé sur l'estime et la bonne foi réciproques. Marchons, Messieurs, avec un accord de volontés constitutionnellement régulateur de notre loi fondamentale, mais soumis à la puissance de ses formes, suivant les principes qu'elle prescrit, même pour les améliorations dont elle peut être susceptible... Je remercie mon peuple de l'empressement filial qu'il m'a constamment montré, et dont les manifestations récentes embellissent ma vieillesse. »

Les faits ne s'accordaient pas très-exactement avec

les paroles, et le gouvernement désirait avec ardeur introduire des modifications dans ces institutions libérales dont il faisait l'éloge.

La constitution norwégienne n'accordait au roi que le *veto* suspensif au sujet des résolutions prises par les représentants de la nation. Deux fois déjà le roi Charles-Jean avait proposé aux assemblées précédentes, sans pouvoir l'obtenir, de lui accorder un *veto* absolu. Cette proposition fut réitérée devant le Storthing actuel, tout en laissant à celui qui le suivrait le soin d'y répondre, par un message royal dont nous reproduisons le passage le plus saillant :

« Les causes qui portent Sa Majesté à renouveler sa proposition de substituer le *veto* simple du roi au *veto* suspensif, qui se trouve maintenant stipulé dans la loi fondamentale, ne peuvent être méconnues. Ceux même qui, pour l'avenir, n'en reconnaissent pas l'utilité, ne peuvent que rendre justice à la sollicitude du roi à cet égard. C'est dans l'intérêt de l'indépendance de la Norwége, c'est pour la stabilité du pacte fondamental qui la régit, que Sa Majesté en appelle de nouveau aux lumières, à la réflexion et au patriotisme de ses représentants.

« Il ne s'agit pas, dans le fait ni dans l'intention du roi, d'une augmentation d'autorité royale, mais bien plus de la permanence et de la distinction des pouvoirs sociaux. C'est sous ce point de vue que Sa Majesté vient de nouveau renouveler la proposition faite au dernier Storthing le 1er septembre 1830. Avec le même sentiment de bien public que cette proposition a déjà plusieurs fois été faite, avec le devoir

qu'impose le paragraphe 112 de la constitution dans des cas pareils au gouvernement, le roi le met sous les yeux du Storthing. Ce sera au Storthing ordinaire prochain à décider si les libertés générales et individuelles réclament son adoption, ou s'il doit encore être laissé au temps, qui amène la conviction, d'adopter une mesure d'un si haut intérêt. »

Ainsi la solution de cette question délicate était renvoyée à une autre année, et l'on se bornait à y préparer l'opinion publique.

XVII

En Russie et en Pologne la situation s'aggravait par le seul fait de la violation des droits du pays vaincu, à la suite d'une insurrection légitime.

En 1832 un ukase organique, édicté au mépris des traités de 1815, avait incorporé le royaume de Pologne à l'empire russe. Pour comprimer toute résistance d'autres ukases avaient organisé, à l'égard des familles d'élite de la Pologne, un système de transportation qui les contraignait de vivre dans les provinces les plus éloignées de la Moscovie, et un système d'incorporation militaire au moyen duquel on assujettissait au service une multitude d'enfants mâles, orphelins ou pauvres, que la police russe qualifiait arbitrairement de vagabonds et qu'elle enlevait à leur terre natale.

Ces rigueurs tyranniques, que nous avons déjà mentionnées, ne pouvaient manquer d'exaspérer le pays et d'y causer des soulèvements partiels. Ils éclatèrent

mois d'avril 1833 et furent comprimés avec une
ieuse rigueur. A son retour de l'entrevue de
ınchen-Grætz, où les souverains s'étaient concertés
ntre la France, l'empereur Nicolas, traversant la
logne, visita les immenses travaux entrepris depuis
ɛ-huit mois dans le but de faire de Modlin une des
ıces les plus fortes de l'Europe et passa en revue les
›upes rassemblées sous cette ville. Une députation
rtit alors de Varsovie pour aller le supplier d'ho-
ırer la capitale de sa présence. L'empereur refusa
: recevoir cette députation et fit répondre qu'il était
nu en Pologne voir son armée, dont il était satisfait,
ais que, ne pouvant l'être de Varsovie, il ne s'y mon-
erait que lorsque les habitants auraient mérité cette
tention de sa part. Bientôt après l'empereur se di-
ȝea vers Varsovie; arrivé sur la rive droite de la
stule, à la tête du mémorable pont de Praga, il tra-
rsa la rivière en bateau et descendit à la citadelle.
inspecta les fortifications élevées nouvellement au-
ur de la ville et les troupes formant la garnison;
is il repartit en disant au gouverneur : « Je suis
nu voir la citadelle sans entrer dans Varsovie; je
ux que les habitants le sachent. »

Et cette manifestation du ressentiment de l'empe-
ur n'était pas le seul signe auquel la Pologne pou-
it s'apercevoir qu'elle n'avait pas fini d'expier son
surrection vaincue. Les biens des Polonais réfugiés
ı dehors étaient séquestrés plus rigoureusement que
mais et chaque jour mis en vente. Les prisons re-
rgeaient toujours de détenus dont le nombre s'était
eaucoup accru depuis les mouvements insurrection-

elle pouvait comprendre un effectif de huit cent soixante mille hommes, répartis en trois armées distinctes, et qui, la garde des frontières et de l'intérieur étant assurée, laissaient toujours deux cent mille hommes dont le gouvernement pouvait disposer pour des expéditions plus ou moins lointaines. Il y avait de quoi faire réfléchir l'Europe; mais les gouvernements, qui ont l'expérience de la guerre, savent qu'en pareille matière il ne faut pas trop avoir peur des chiffres consignés sur le papier et fournis par les bureaux. Que de grandes armées n'existent que sur les registres des chancelleries militaires et s'évanouissent le jour où il est question de marcher contre l'ennemi!

XVIII

La Russie se préoccupait alors du soin de garantir le chef de l'empire ottoman de la ruine dont le menaçaient les victoires d'Ibrahim-Pacha et la révolte de Méhémet-Ali. Vers la fin de 1832 l'armée égyptienne, aux ordres d'Ibrahim, avait vaincu et détruit, non loin de Koniah, au cœur de l'Asie Mineure, la dernière armée du sultan Mahmoud, commandée par le grand-vizir Reschid-Méhémet-Pacha. A la suite de ce désastre le sultan sollicita les secours du czar; cette démarche inquiéta la diplomatie et éveilla en même temps à Constantinople les justes susceptibilités de l'opinion. On ne pouvait se dissimuler que, placer la Turquie sous la protection de l'empire russe, c'était abdiquer toute indépendance et préparer la destruc-

tion prochaine de l'indépendance ottomane. Averti par les représentations de la France et les réclamations de ses sujets, le sultan renonça à solliciter l'intervention armée de la Russie contre son vassal, le vice-roi d'Égypte, et manifesta le désir de s'entendre avec Méhémet-Ali pour conclure la paix, à l'aide de la médiation de la France. Nonobstant cette situation nouvelle, la Russie, s'autorisant des dangers qui menaçaient la Turquie, aussi bien que de l'appel du sultan, se montrait disposée à intervenir à main armée, et c'est ce qu'il importait d'empêcher si l'on ne voulait pas faire passer l'empire ottoman sous le joug moscovite.

Déjà Ibrahim-Pacha, poursuivant sa marche victorieuse, s'était avancé jusqu'à Kutaya et campait dans les plaines de l'Anatolie. Le reiss-effendi obtint, par l'envoi d'un mémorandum (17 février 1833), que l'escadre russe suspendrait son mouvement vers Constantinople; le même jour le vice-amiral baron Roussin, nouvel ambassadeur de la France, arriva dans cette capitale et se mit en devoir d'obliger la Porte à se passer des secours de la Russie. L'escadre russe, sur ces entrefaites, n'ayant pu recevoir contre-ordre en temps utile, entra dans le Bosphore. Le représentant de la France n'entendait pas souffrir que le pavillon moscovite flottât si près de Constantinople. Sur ses instances la Porte adressa, le 24, à la légation russe, une note où il était dit que « l'affaire d'Égypte, ayant été traitée officiellement avec l'ambassadeur de France et décidée au gré de la Porte », celle-ci s'adressait au ministre de Russie pour qu'il fît repartir, au premier vent favorable, les vaisseaux russes mouillés dans le

canal. De son côté l'amiral Roussin envoya ses aides de camp, l'un à Ibrahim, avec ordre de l'inviter à rentrer en Syrie, et l'autre en Égypte, afin d'insister auprès de Méhémet-Ali sur le rappel immédiat de son armée et sur l'acceptation des conditions de paix offertes par la Porte.

Dans l'intervalle Ibrahim, maître, comme il le disait lui-même, d'aller faire boire son cheval dans les eaux de Scutari, avait de nouveau étendu ses opérations militaires. Il avait pris possession de Magnésie, de Balikeser et d'Aïdin. Un officier de son armée était arrivé le 18 à Smyrne avec des dépêches nommant un autre gouverneur de cette ville, qui fut reconnu sans difficulté, après avoir rassemblé le mollah et un grand nombre de notables turcs, pour leur annoncer que les troupes égyptiennes allaient se porter de Magnésie et d'Aïdin sur Smyrne, si elle ne se soumettait pas. Le gouverneur, au nom de la Porte, voyant l'impossibilité de résister à cet acte ou aux troupes d'Ibrahim, si elles se montraient, avait cédé, mais en protestant solennellement que, n'ayant aucune instruction pour reconnaître l'autorité de Méhémet-Ali, il continuait à se considérer comme gouverneur de Smyrne et n'abandonnerait la ville que sur un ordre de la Porte. A la nouvelle de ce qui venait de se passer l'amiral Roussin ordonna au consul général de France à Smyrne d'abaisser son pavillon et de ne point reconnaître l'autorité d'Ibrahim. De son côté le contre-amiral français Hugon, arrivant inopinément à Smyrne avec une escadre, exigea le rétablissement des autorités turques et fut obéi. Peu de jours après,

grâce à la médiation de la France, dignement représentée par son ambassadeur, les négociations furent reprises en vue de la paix. Aux termes des propositions qui furent discutées de part et d'autre, le Grand-Seigneur accordait au pacha d'Égypte les pachaliks de Saint-Jean d'Acre, de Damas, d'Alep et de Tripoli, et Ibrahim renonçait à toute autre exigence, se bornant à réserver pour une négociation ultérieure ses prétentions relatives au district d'Adana. Ces arrangements furent acceptés par le sultan et le pacha d'Égypte, et l'acte de pacification conféra à Méhémet-Ali, outre les pachaliks dont il était investi depuis longtemps, la Syrie tout entière, qu'il avait paru n'ambitionner avec l'Égypte (et c'était ce qui l'honorait le plus dans l'esprit des peuples de l'Orient) que pour être revêtu de la dignité d'*émir-hadji*, ou chef suprême des caravanes de la Mecque, et protéger, en cette qualité, tous les fidèles croyants qui entreprennent ces pèlerinages.

La solution des difficultés se fit attendre en ce qui concernait la possession du district d'Adana, province de l'Asie Mineure. Permettre à Ibrahim de s'établir en deçà du Taurus c'était lui donner la clef de l'empire ottoman, et la Porte ne voulait pas que la domination égyptienne dépassât la Syrie. Elle se trouvait encouragée dans ses résistances par l'arrivée des forces russes, qui n'avaient point voulu rebrousser chemin et venaient de débarquer sur la côte d'Asie, vis-à-vis de Bujukdéré et de Thérapia. Le comte Orloff, ambassadeur extraordinaire de la Russie, venait d'ailleurs d'arriver à Constantinople, muni de pouvoirs

très-étendus et chargé du commandement général des troupes de terre et de mer.

Le sultan ne savait ce qu'il devait craindre davantage, de ses vassaux, de ses alliés et de ses ennemis. L'ambassadeur d'Angleterre l'appuya de ses conseils, et, par le seul fait de sa présence, contribua à maintenir dans de sages limites toutes les influences et toutes les ambitions qui étaient en jeu. L'armée d'Ibrahim évacua l'Asie Mineure, repassa le Taurus et rentra en Syrie; l'escadre russe, n'ayant désormais aucun prétexte de protection à invoquer, quitta la rade de Bujukdéré pour regagner les ports de la Crimée, et l'Europe vit s'ajourner, pour quelques années, les obstacles qui s'amoncelaient déjà d'une manière menaçante autour de la question d'Orient. Préoccupées, d'ailleurs, des difficultés que les événements venaient de révéler, l'Angleterre et la France reconnurent la nécessité de surveiller d'un œil jaloux les projets de la Russie sur l'empire ottoman, projets d'autant plus à craindre qu'une convention imposée à la Turquie par le comte Orloff plaçait pour huit années la Porte sous la protection de la Russie. Cette convention, à peine déguisée sous les apparences d'une alliance offensive et défensive, obligeait la Porte à fermer en cas de nécessité le détroit des Dardanelles. Une pareille clause avait pour effet de remettre aux mains du czar les clefs de ce passage le long duquel un vaste plan de défense allait être exécuté par des ingénieurs et des artilleurs russes, de sorte que les flottes de cet empire, pouvant désormais à leur gré déboucher dans la Méditerranée et rentrer dans la mer

Noire sans crainte d'y être poursuivies, allaient attribuer à la Moscovie le redoutable privilége de pouvoir porter la guerre chez les autres sans avoir à la redouter chez elle. L'Angleterre et la France protestèrent, et réservèrent d'ailleurs les droits de l'Europe en vue des éventualités de l'avenir.

La Turquie, par sa condescendance et ses hésitations, n'avait ni conjuré, ni retardé les événements qui la menacent dans la durée de son établissement au milieu des nations chrétiennes dont elle a usurpé le sol. Des troubles ne cessaient d'éclater en Albanie, dans la Bosnie, dans les provinces de l'Asie Mineure, et, comme elle tardait à restituer à la Servie plusieurs districts qui devaient être incorporés à cette principauté, en vertu du traité d'Andrinople, le prince Milosch, à la tête des troupes serviennes, s'empara de ces contrées, en chassa les Turcs, et les réunit à la Servie sans que les lieutenants du Grand-Seigneur osassent s'opposer à une prise de possession si brusquement opérée.

XIX

En Grèce l'arrivée du roi Othon, qui venait de débarquer à Nauplie (6 février), avait fait naître des espérances et comprimé des ambitions. Le jeune souverain, choisi par les puissances protectrices, était encore mineur et ne gouvernait que par l'intermédiaire d'un conseil de régence. Cette administration, mettant à profit les premières acclamations du peuple et la présence des troupes françaises, se hâta d'organiser

le son mieux l'administration, l'armée, la justice. On divisa le royaume en dix départements et chaque département en districts. Les départements furent : 1° l'Argolide et Corinthe, 2° l'Achaïe et l'Élide, 3° la Messénie, 4° l'Arcadie, 5° la Laconie, 6° l'Acarnanie et l'Étolie, 7° la Locride et la Phocide, 8° l'Attique et la Béotie, 9° l'Eubée, 10° les Cyclades. A la tête du gouvernement local de chaque département fut placé un monarque, assisté d'un conseil, et à la tête de chaque cercle ou district un éparque avec un autre conseil particulier. On réorganisa l'armée, qui reçut les apparences allemandes; on licencia les bandes et les corps irréguliers dont l'existence et l'indiscipline constituaient pour la Grèce un véritable fléau. Les Albanais, les Thessaliens, les Épirotes, qui formaient la majeure partie de ces troupes, refusèrent d'entrer au service du nouveau gouvernement. Ces aventuriers quittèrent le royaume, non sans commettre des actes de brigandage. Quant au parti national, s'il n'osa résister par les armes, il vit avec déplaisir imposer à la Grèce un système de législation et d'administration imité des règlements germaniques, et qui ne semblait d'accord ni avec les mœurs, ni avec les traditions du pays. Le parti russe, de son côté, personnifié dans Colocotroni, suscita des désordres et fomenta des mécontentements qui eurent pour résultat d'entraver l'autorité de la régence.

Il importait de mener à terme l'organisation ecclésiastique du pays et de soustraire le clergé grec à l'influence russe. Les évêques et les archevêques du royaume s'assemblèrent à Nauplie et secondèrent, à

cet égard, les réclamations de l'opinion nationale. Le synode publia un décret aux termes duquel « l'Église orthodoxe et apostolique de la Grèce, ne reconnaissant spirituellement d'autre chef que celui de la foi chrétienne, Notre-Seigneur Jésus-Christ, restait indépendante de toute autre autorité, en conservant intacte l'unité dogmatique suivant les principes émis dans l'origine par toutes les Églises orientales orthodoxes. » Le décret du synode renfermait en outre la déclaration suivante : « Quant à l'administration de l'Église qui appartient à la Couronne et qui n'est contraire en rien aux saints canons, elle reconnaît pour chef le roi de la Grèce. Un synode permanent sera établi et composé uniquement de prélats. Il sera constitué par le roi et considéré comme la suprême autorité de l'Église, et il dirigera les affaires ecclésiastiques conformément aux saints canons. »

Les puissances protectrices jugèrent d'un commun accord que le corps expéditionnaire français chargé depuis cinq ans d'occuper la Grèce n'avait plus de motifs graves de s'y maintenir, et cette vaillante troupe quitta la Morée. Durant leur séjour dans cette contrée nos soldats et nos ingénieurs avaient rendu au pays d'immenses services. Ils avaient embelli les villes, ranimé l'industrie, bâti des casernes et des ponts; ils avaient percé ou réparé des routes, rétabli des forteresses, planté des jardins, et laissé un peu de civilisation partout où ils avaient habité. Une belle caserne à Modon, un pont sur le Pamisus, entre Modon et Calamata, la route de Modon à Navarin, et la citadelle de Navarin elle-même, qu'ils

avaient reconstruite, seront des monuments durables de leur présence bienfaisante dans un pays à la délivrance duquel la France avait eu une part grande et glorieuse, et que notre armée expéditionnaire, en se retirant, abandonnait à toutes les conséquences de la discorde, du désordre et des guerres civiles.

XX

Encore émue des révolutions cantonales qui avaient fait explosion en 1830, la Suisse avait attendu le projet de pacte fédéral dont on avait confié la rédaction à une commission désignée par la diète de Lucerne. Vers la fin de décembre 1832, les travaux de ce comité étant terminés, la diète fut investie de la mission qui consistait à reviser le pacte fédéral de l'Helvétie; cette assemblée fut convoquée à Zurich, en 1833, et, dès les premières séances, on reconnut qu'il serait bien difficile aux députés de s'entendre. Les auteurs du projet de constitution avaient considéré la Suisse comme un *État fédératif*, c'est-à-dire comme un pays dans lequel la souveraineté, confiée à un pouvoir central, n'appartient plus que très-rarement aux cantons reliés entre eux par le lien national. Le système opposé eût été plus conforme aux traditions politiques du pays; la Suisse, en effet, semble vouloir rester une confédération d'États indépendants et souverains, qui consentent, mais seulement à titre d'exception, à abandonner un lambeau de pouvoir à une autorité fédérale.

La diète de Zurich avait à peine ouvert ses travaux qu'il fut permis à tous de constater la scission

de la Suisse en deux camps opposés de vues, de principes et de politique. Un manifeste fut adressé à la diète au nom des cantons de Neuchâtel, d'Uri, d'Unterwald, de Bâle-Ville et de Schwytz intérieur, manifeste par lequel les députés de ces cantons, réunis en conférence à Schwytz et agissant en vertu des instructions expresses de leurs gouvernements respectifs, déclaraient que, fidèles à leurs serments, ils restaient invariablement attachés au pacte de 1815, qui fixait les droits et les devoirs des membres de la Confédération. Les États dissidents pensaient que la Confédération ne pouvait pas désavouer les principes qu'elle avait elle-même proclamés et rompre les traités qui garantissent l'intégrité du territoire suisse ainsi que sa neutralité perpétuelle. Ils pensaient encore qu'aucun nouveau membre ne devait entrer dans l'alliance que du consentement unanime de ceux qui la composaient, et refusaient en conséquence de permettre que leurs députés siégeassent en diète avec ceux de la Campagne de Bâle et ceux des districts extérieurs de Schwytz.

Dans la séance du 12 mars la députation du Valais fit la motion que les députés de la Campagne de Bâle ne fussent pas admis, et, l'ayant vu rejeter, elle annonça qu'elle se trouvait forcée de quitter la diète. Malgré cette nouvelle désertion le parti qui siégeait à Zurich comprenait encore les représentants de seize États et demi. Plus homogène ce parti eût été imposant; mais plusieurs cantons se désunirent bientôt, et il devint impossible aux réformateurs de compter sur eux.

iète de Zurich, faisant de nombreuses conces-
ux exigences de la souveraineté cantonale, pro-
la révision du pacte fédéral. Elle emprunta
oins au projet de Lucerne plusieurs dispositions
ient pour objet de donner plus d'énergie et
à l'autorité centrale. Sous ce rapport la créa-
plus importante était le conseil fédéral, des-
lonner à la Suisse un pouvoir exécutif stable,
de ce pouvoir nomade qui, d'après le pacte
5 et l'acte de médiation, passait tour à tour
à l'autre des trois cantons directeurs. Avec
ses imperfections le nouveau pacte était un
s vers un meilleur avenir; on le soumit aux dé-
des conseils cantonaux, et la presse politique,
fluente en Suisse, fit de cette question la grande
du pays. Dominés par ces discussions, plusieurs
s acceptèrent le pacte, plusieurs autres refu-
d'y adhérer, et la Suisse fut en proie à une
ve fermentation. Des collisions, des désordres
, provoqués par le parti qui repoussait le pacte,
ent sur divers points de la Confédération hel-
e, et la résistance ouverte du canton de Lu-
paralysa toutes les tentatives faites pour amé-
les institutions du pays. Plusieurs cantons qui
ent la ligue de Sarnen se montrèrent prêts à
eler à la force des armes, et un pareil malheur
it avoir pour conséquence d'attirer sur la Suisse
ême le fléau de l'intervention étrangère. Les
cantons se rallièrent à la diète et organisèrent
contingents militaires. Le 4 août Kussnacht fut
é par les troupes fédérales, et cette occupation

armée ne tarda pas à être étendue au canton de Schwytz. Les sanglants démêlés qui existaient depuis deux ans entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne se reproduisirent avec une opiniâtreté plus redoutable encore. On se battit sur l'Erli et non loin de Prattelen; il y eut beaucoup de morts et de blessés, et la diète fédérale fit occuper par ses troupes le canton de Bâle, ville et campagne. Le 12 août la ligue de Sarnen fut déclarée dissoute. Peu de jours après la diète enjoignit à Bâle-Ville de modifier sa constitution dans le sens de l'égalité politique, et une nouvelle circonscription fut attribuée à Bâle-Campagne. Neuchâtel invoqua l'appui du gouvernement prussien pour être séparé de la Confédération helvétique; la diète (3 septembre) cassa cette délibération comme inconstitutionnelle et non avenue; des troupes marchèrent contre Neuchâtel pour assurer obéissance à cette décision souveraine; Neuchâtel se soumit, mais le représentant du roi de Prusse adressa au Vorort une protestation menaçante contre le décret de la diète, en réservant de la manière la plus solennelle les droits du roi, son maître, comme prince souverain de Neuchâtel, et comme cogarant de la neutralité reconnue par les hautes puissances à la Confédération suisse de 1815. Le Vorort repoussa cette protestation et réclama, à son tour, contre le droit que s'arrogeait le ministre prussien de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Suisse.

La question du pacte, qui soulevait tant d'orages, fut ajournée, et, le 16 octobre, la diète se sépara, victorieuse du parti aristocratique, qui s'était insurgé à

rce ouverte contre ses décrets, et laissant au pays
ne tranquillité intérieure qu'elle était parvenue à lui
surer par un mélange de fermeté et de modération
ire dans les assemblées délibérantes, en usant sans
gueur comme sans faiblesse des pouvoirs que la
onstitution lui donnait.

XXI

En Italie le parti révolutionnaire se sentait hors
'état de recommencer immédiatement la lutte; il
abstint donc de déployer son drapeau sur les champs
e bataille et chercha à prendre sa revanche par des
omplots qui mirent l'ordre en péril en Savoie, à
ênes et sur plusieurs points des États sardes. On at-
ibua ces machinations aux menées de la société se-
ète qui, sous le nom de *Jeune Italie*, continuait à
giter la Péninsule, et qui reconnaissait pour chef le
ropagandiste G. Mazzini, alors réfugié sur le sol
ranger. Ces tentatives, surveillées par la police pié-
ontaise, amenèrent devant les conseils de guerre un
ssez grand nombre de malheureux qui furent jugés
vec une implacable rigueur, et parmi lesquels douze
ondamnés périrent de la mort *ignominieuse* ou de la
ort *simple*. Les autres encoururent la prison ou
s galères.

Les troupes autrichiennes occupaient alors les États
e l'Église, et leur seule présence comprimait toutes les
xplosions révolutionnaires. Une conspiration fut dé-
ouverte à Naples; les deux principaux coupables,
ils du général Rossaroli, obtinrent du roi grâce de la

vie, au moment même où ils allaient monter sur l'échafaud. Cette clémence n'était point dans les habitudes du gouvernement des Deux-Siciles.

A Rome le vénérable Grégoire XVI donna sa fameuse Encyclique, qui porte la date du 18 des calendes de septembre 1832; le souverain Pontife, après avoir appelé la sollicitude des évêques de toute la chrétienté sur les calamités qui affligeaient l'Église, s'élevait contre l'*indifférentisme* en matière de foi et de culte ; il ajoutait :

« De cette source infecte de l'*indifférentisme* découle cette maxime absurbe et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la liberté de conscience. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions pleine et sans bornes qui se répand au loin pour le malheur de la société religieuse et civile, quelques-uns répétant avec une extrême impudence qu'il en résulte quelque avantage pour la religion. Mais, disait saint Augustin, « qui peut mieux donner la mort à l'âme que la liberté de l'erreur? » En effet, tout frein étant ôté qui pût retenir les hommes dans les sentiers de la vérité, leur nature inclinée au mal tombe dans un précipice, et nous pouvons dire avec vérité que le *puits de l'abîme* est ouvert, ce puits d'où saint Jean vit monter une fumée qui obscurcit le ciel et sortir des sauterelles qui ravagèrent la terre. De là le changement des esprits, une corruption plus profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les plus respectables répandu parmi le peuple, en un mot, le fléau le plus mortel pour la société, puisque l'expérience a fait voir

de toute antiquité que les États qui ont brillé par leurs richesses, par leur puissance, par leur gloire, ont péri par ce seul mal, la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'amour des nouveautés.

« Là se rapporte cette liberté funeste, et dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la librairie, pour publier quelque écrit que ce soit, liberté que quelques-uns osent solliciter et étendre avec tant de bruit et d'ardeur. Nous sommes épouvanté, Vénérables Frères, en considérant de quelles doctrines ou plutôt de quelles erreurs monstrueuses nous sommes accablés, et en voyant qu'elles se propagent au loin et partout par une multitude de livres et par des écrits de toute sorte, qui sont peu de chose pour le volume, mais qui sont remplis de malice, et d'où il sort une malédiction qui, nous le déplorons, se répand sur la face de la terre. Il en est cependant, ô douleur ! qui se laissent entraîner à ce point d'impudence qu'ils soutiennent opiniâtrément que le déluge d'erreurs qui sort de là est assez bien compensé par un livre qui, au milieu de ce déchaînement de perversité, paraîtrait pour défendre la religion et la vérité. Or c'est certainement une chose illicite et contraire à toutes les notions de l'équité de faire, de dessein prémédité, un mal plus grand parce qu'il y a espérance qu'il en résultera quelque bien. Quel homme en son bon sens dira qu'il faut laisser se répandre librement des poisons, les vendre et transporter publiquement, les boire même, parce qu'il y a un remède tel que ceux qui en usent parviennent quelquefois à échapper à la mort?

La discipline de l'Église fut bien différente dès le temps même des apôtres, que nous lisons avoir fait brûler publiquement une grande quantité de mauvais livres. Qu'il suffise de parcourir les lois rendues sur ce sujet dans le cinquième concile de Latran et la constitution qui fut depuis donnée par Léon X, notre prédécesseur d'heureuse mémoire.

« D'après cette constante sollicitude avec laquelle le Saint-Siége s'est efforcé dans tous les temps de condamner les livres suspects et nuisibles et de les retirer des mains des fidèles, il est assez évident combien est fausse, téméraire, injurieuse au Saint-Siége et féconde en maux pour le peuple chrétien, la doctrine de ceux qui non-seulement rejettent la censure des livres comme un joug trop onéreux, mais en sont venus à ce point de malignité qu'ils la présentent comme trop opposée aux principes de la droiture et de l'équité, et qu'ils osent refuser à l'Église le droit de l'ordonner et de l'exercer.

« Comme nous avons appris que des écrits semés parmi le peuple proclament certaines doctrines qui ébranlent la fidélité et la soumission dues aux princes, et qui allument partout les flambeaux de la révolte, il faudra empêcher avec soin que les peuples ainsi trompés ne soient entraînés hors de la ligne de leurs devoirs. Que tous considèrent que, suivant l'avis de l'Apôtre, « il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. Ainsi, celui qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui résistent s'attirent la condamnation à eux-mêmes. » Ainsi les lois divines et humaines s'élèvent contre ceux qui s'efforcent d'é-

branler par des trames honteuses de révolte et de sédition la fidélité aux princes et de les précipiter du trône.

« C'est pour cela, et afin de ne pas se souiller d'une si grande tache, que les premiers chrétiens, au milieu de la fureur des persécutions, surent cependant bien servir les empereurs et travailler au salut de l'empire, comme il est certain qu'ils le firent. Ils le prouvèrent admirablement, non-seulement par leur fidélité à faire avec soin et promptitude ce qui leur était ordonné et ce qui n'était point contraire à la religion, mais encore par leur courage et en répandant même leur sang dans les combats.

« Ces beaux exemples de soumission inviolable aux princes, qui étaient une suite nécessaire des saints préceptes de la religion chrétienne, condamnent la détestable insolence et la méchanceté de ceux qui, tout enflammés de l'ardeur immodérée d'une liberté audacieuse, s'appliquent de toutes leurs forces à ébranler et renverser tous les droits des puissances, tandis qu'au fond ils n'apportent aux peuples que la servitude sous le masque de la liberté. C'est là que tendaient les coupables rêveries et les desseins des Vaudois, des Béguards, des Wicléfites et des autres enfants de Bélial qui furent l'opprobre du genre humain et qui furent pour cela si souvent et si justement frappés d'anathème par le Saint-Siége apostolique. Ces fourbes, qui travaillent pour la même fin, n'aspirent aussi qu'à pouvoir se féliciter, avec Luther, d'*être libre de tous*, et, pour y parvenir plus facilement et plus vite, ils tentent audacieusement les entreprises les plus criminelles.

« Nous n'aurions rien à présager de plus malheureux pour la religion et pour les gouvernements, en suivant les vœux de ceux qui veulent que l'Église soit séparée de l'État et que la concorde mutuelle de l'empire avec le sacerdoce soit rompue; car il est certain que cette concorde, qui fut toujours si favorable et si salutaire aux intérêts de la religion et à ceux de l'autorité civile, est redoutée par les partisans d'une liberté effrénée.... »

Un peu plus loin le pape disait encore :

« Que nos chers fils en Jésus-Christ, les princes, favorisent par leur concours et leur autorité ces vœux que nous formons pour le salut de la religion et de l'État. Qu'ils considèrent que leur autorité leur a été donnée, non-seulement pour le gouvernement temporel, mais surtout pour défendre l'Église, et que tout ce qui se fait pour l'avantage de l'Église se fait aussi pour leur puissance et pour leur repos. Qu'ils se persuadent même que la cause de la religion doit leur être plus chère que celle du trône, et que le plus important pour eux, pouvons-nous dire avec le pontife Léon, est « que la couronne de la foi soit ajoutée de la main de Dieu à leur diadème. » Placés comme pères et tuteurs des peuples, ils leur procureront une paix et une tranquillité véritables, constantes et prospères, s'ils mettent tous leurs soins à maintenir intactes la religion et la piété envers Dieu, qui porte écrit sur le fémur : « Roi des rois et Seigneur des seigneurs. »

« Mais, afin que tout cela arrive heureusement, levons les yeux et les mains vers la très-sainte Vierge Marie, qui seule a anéanti toutes les hérésies, et qui

forme notre plus grand sujet de confiance, ou plutôt qui est tout le fondement de notre espérance. Qu'au milieu des besoins pressants du troupeau du Seigneur elle implore par sa protection une issue favorable pour nos efforts, pour nos desseins et pour nos démarches. Nous demandons instamment, et par d'humbles prières, et à Pierre, prince des apôtres, et à Paul, son collègue dans l'apostolat, que vous empêchiez avec une fermeté inébranlable qu'on ne pose d'autre fondement que celui qui a été établi de Dieu même.... »

XXII

En 1833 quelques hostilités éclatèrent entre les gouvernements de Sardaigne et de Naples, d'une part, et le bey de Tunis, de l'autre. Les officiers tunisiens s'étaient permis de graves insultes envers des sujets piémontais et napolitains, et le bey de Tunis se refusait insolemment à donner satisfaction. Les rois de Naples et de Sardaigne signèrent un traité d'alliance pour protéger leurs nationaux et leur commerce contre les États barbaresques de l'Afrique; une escadre sarde mit à la voile pour aller châtier Tunis, mais le bey, intimidé, se hâta de fléchir et se prêta à toutes les réparations qu'on avait droit d'exiger de son gouvernement.

En Portugal la lutte engagée entre don Miguel et don Pédro prenait un caractère décisif.

Depuis cinq mois les troupes de don Miguel assiégeaient Porto, où don Pédro s'était renfermé et avait accumulé d'innombrables moyens de défense. Le gé-

néral Saldanha, dont on connaissait les sympathies libérales, était venu à Porto offrir le concours de son épée à la cause de dona Maria. De part et d'autre les opérations militaires consistaient en bombardements et engagements partiels que variaient des attaques et des sorties régulières, mais ces différentes affaires n'avaient rien de décisif. L'hiver était d'ailleurs pénible pour les assiégés. Le choléra s'était déclaré dans la ville, tandis que l'état de la mer ne permettait ni de secourir, ni de ravitailler les soldats de la jeune reine. Cependant il fallait repousser des attaques qui se succédaient sans relâche. Don Pédro ne désespéra point de sa cause. Vers la fin du printemps il reçut des renforts considérables, en munitions et en hommes, et il ne tarda pas à être en mesure de prendre l'offensive. Une petite expédition fut dirigée sur les Algarves; elle réussit. Un combat naval fut livré en vue du cap Saint-Vincent, et la flotte miguéliste fut dispersée et prise par l'amiral Napier, brave marin anglais qui s'était rallié à la cause de don Pédro (5 juillet). Le même jour la garnison de Porto repoussa victorieusement une attaque de l'armée miguéliste.

En France toutes les sympathies libérales étaient acquises à don Pédro, toutes les âmes légitimistes se passionnaient pour don Miguel. Par suite d'arrangements conclus à Londres, le maréchal de Bourmont, le général Clouet et le comte de La Rochejacquelein s'embarquèrent pour le Portugal et vinrent prendre le commandement de divers corps d'armée miguélistes. Cette résolution se rattachait, a-t-on dit, à un plan plus vaste, et dont le dernier résultat, en cas de réus-

site, devait relever les espérances du parti légitimiste en France. Les chefs de ce parti avaient prévu qu'une guerre de succession ne pouvait manquer de s'allumer en Espagne à la mort de Ferdinand VII, et, après avoir délivré don Miguel de ses ennemis, ils projetaient d'entrer en Espagne pour rendre un semblable service à don Carlos, représentant du même principe politique, et placé vis-à-vis de sa nièce, la fille de Ferdinand, dans une position complétement identique à celle de don Miguel vis-à-vis de dona Maria. Don Carlos vainqueur et solidement établi sur le trône, M. de Bourmont marchait vers les Pyrénées, ayant sous ses ordres une armée espagnole, grossie de tous les légitimistes français que ses succès lui auraient amenés, et prête à donner la main à une insurrection des départements du Midi en faveur de la branche aînée des Bourbons.

M. de Bourmont avait besoin de remporter une éclatante victoire pour détruire le fâcheux effet des derniers revers. Le 25 juillet il ordonna de tenter un assaut décisif pour se rendre maître de Porto. Le combat fut long, sanglant, opiniâtre, et signalé, de part et d'autre, par des actes éclatants de dévouement et de bravoure. Avant la fin de la journée l'armée de don Miguel, épuisée par ses pertes, se vit contrainte de renoncer à son entreprise. Tandis qu'elle enterrait ses morts et se reposait de ses fatigues, l'expédition qui avait pris terre dans les Algarves obtenait chaque jour de nouveaux avantages, et le Portugal échappait pièce à pièce aux mains incapables de don Miguel. L'amiral Napier et le duc de Palmella, déployant le

drapeau constitutionnel blanc et bleu, entrèrent sans coup férir dans Lisbonne ; trois jours après, le 28 juillet, don Pédro débarqua lui-même dans cette capitale et y fut salué par les acclamations de l'armée et des multitudes. Don Miguel avait cessé de régner.

Il était bien de rendre libre le Portugal et de mettre fin à une tyrannie brutale ; mais le parti révolutionnaire n'a pas la main heureuse lorsqu'il se mêle d'administrer et de gouverner. Le triomphe de don Pédro fut signalé à Lisbonne et sur divers points du royaume par des réactions violentes, des excès et des crimes. Le clergé portugais, qui avait adhéré à la cause de don Miguel, fut en butte à d'odieuses persécutions, à des décrets de spoliation et de mort, à des destitutions et à des usurpations sacriléges. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces actes qui flétrissent une cause, et nous nous bornerons à mentionner les paroles que le souverain Pontife prononça à ce sujet, le 30 septembre, dans un consistoire secret, où furent passées en revue les affaires de l'Église.

« Nous l'avouerons, disait Sa Sainteté, nous ne pouvions croire, dès le commencement, ce que le bruit public et la renommée publiaient sur des entreprises aussi audacieuses ; mais l'arrivée inattendue en Italie de celui qui nous représentait dans ce même royaume, en qualité de nonce apostolique, et les témoignages les plus certains de beaucoup de personnes, nous ont bientôt convaincu que ce qui nous avait été précédemment annoncé n'était que trop vrai. Il est donc aussi certain que grandement déplorable que le gouvernement susdit a injustement chassé celui qui re-

résentait notre personne et le Saint-Siége, en lui en-
oignant même de sortir du territoire portugais sans
: moindre retard. Mais, après une injure aussi grave
iite au Saint-Siége et à nous, l'audace des hommes
ervers a été plus loin encore contre l'Église catho-
que, contre les biens ecclésiastiques, contre les droits
iviolables du Saint-Siége. En considérant que toutes
es mesures ont été exécutées presque à l'avénement
u nouveau pouvoir et comme par suite d'une cons-
iration arrêtée d'avance, notre esprit est saisi d'hor-
eur et nous ne pouvons retenir nos larmes. Toutes
s prisons publiques ont été ouvertes, et, après en
voir laissé sortir ceux qui y étaient détenus, on y a
té à leur place quelques-uns de ceux dont il est
rit : *Ne touchez point à mes christs*. Des laïques se sont
rogé témérairement le pouvoir sur les choses sa-
rées ; ils ont proclamé une réforme générale du
ergé séculier et des ordres religieux des deux sexes.
insi la loi a détruit le privilége du for ecclésiastique.
i des religieuses, là des familles entières de reli-
eux ont été chassées de leurs monastères ; les no-
ces de tous les établissements ont reçu l'ordre de
s quitter, et l'on a défendu d'en admettre de nou-
eaux ; tous les patronats ecclésiastiques ont été abolis,
le gouvernement s'est réservé à lui seul le droit de
résenter aux bénéfices et aux offices ecclésiastiques.
ne loi défend aussi d'admettre qui que ce soit aux
rdres sacrés.

« Seront déclarés publiquement rebelles et traîtres,
soumis aux peines légales, les ordinaires des dio-
èses et les religieux de l'un et de l'autre sexe qui

n'obtempéreront pas à l'article de la réforme qui soumet les couvents à la juridiction de ces mêmes ordinaires, aussi bien que tous les ecclésiastiques du clergé séculier et régulier que leur attachement au gouvernement précédent a éloignés du lieu de leurs bénéfices, de leurs monastères ou de leurs hôpitaux. Il est même statué que tout couvent où ils seront accueillis sera supprimé, et que l'on poursuivra judiciairement les prélats qui les auront admis dans leurs églises, comme étant complices du même crime...... Est-il besoin d'en dire davantage? A ces actes si odieux, et tout à fait contraires à la profession catholique, se sont joints d'autres actes. Tous les évêchés conférés par nous, d'après la nomination du gouvernement alors au pouvoir, ont été déclarés vacants, et il a été ordonné en général, à tous ceux qui ont obtenu quelque bénéfice ou quelque fonction ecclésiastique de cette manière, de renoncer absolument à faire usage de leur titre; ils sont déclarés déchus de tout droit à ces charges, et, s'ils n'obéissent pas, ils seront regardés comme rebelles et traités comme tels. En outre, afin de combler la mesure de l'audace contre l'Église et l'autorité du Saint-Siége, on a aboli le tribunal auguste de la nonciature apostolique, et soumis à un tribunal laïque les causes dans lesquelles il prononçait jusqu'à présent. »

Le pape, en terminant, proclamait de la manière la plus expresse la réprobation absolue de tous les décrets portés par le gouvernement de don Pédro, au grand détriment de l'Église, de ses ministres, du droit ecclésiastique et des prérogatives du Saint-Siége.

XXIII

Mais les préoccupations de l'Europe se détournaient surtout vers l'Espagne, où des changements graves et inattendus allaient s'accomplir.

D'après les anciennes lois de la monarchie la couronne de Castille était héréditaire dans l'ordre de primogéniture et sans distinction de sexe. Lorsque l'Espagne fut soumise à la dynastie des Bourbons, le nouveau roi, Philippe V, introduisit dans ce pays la loi salique, sans se soucier de violenter les traditions et les mœurs d'un peuple qui avait toujours admis la succession féminine, non-seulement pour le pouvoir royal, mais encore pour les dignités nobiliaires, telles que la grandesse. Les Cortès de 1713, cédant à la pression du parti français et dominées par des intrigues de cour, s'étaient laissé extorquer leur adhésion à ce changement. En 1789 le roi Charles IV, bien qu'il eût des fils, comprit la convenance de revenir à l'observation des vieilles lois du pays et fit approuver, par l'assemblée des Cortès, une pragmatique sanction qui rétablissait l'ordre d'hérédité suivant l'usage immémorial; cependant la promulgation de cette loi avait été ajournée. En 1812 les Cortès constituantes décrétèrent le retour aux vieilles coutumes qui permettaient aux femmes de monter sur le trône; un peu plus tard Ferdinand VII, qui avait aboli cette constitution, avait également, en vertu du même droit, ordonné, par un décret du 26-29 mars 1830, et sept mois avant la naissance de son premier enfant, la

promulgation « en la forme voulue » de la pragmatique sanction de Charles IV, aux termes de laquelle la loi salique était abrogée en Espagne. C'était rompre avec une innovation française, introduite par Philippe V, pour revenir à l'antique droit du pays, consacré par les usages, les respects et les précédents de sept ou huit siècles.

De nos jours on se préoccupe assez médiocrement des droits historiques, mais on se passionne pour les intérêts ; quant aux principes, on s'en fait des moyens d'attaque ou de résistance selon qu'il convient de les invoquer ou de les contester. Le parti absolutiste, qui, en France, tenait surtout au passé, ne se souciait nullement, en Espagne, de revenir, quant à l'ordre de succession monarchique, aux habitudes du moyen âge et aux traditions de la maison d'Autriche. Son chef avoué à Madrid était l'infant don Carlos, frère du roi, et c'est à lui que les légitimistes espagnols entendaient faire passer la couronne, au détriment des deux jeunes filles de Ferdinand VII. Par contre, le parti libéral modéré se groupait autour de la reine Marie-Christine, dont il pressentait la prochaine régence, et il s'applaudissait avec elle de l'abolition de la loi salique. Au mois de septembre 1832 Ferdinand fut frappé d'une attaque, et sa maladie, ayant pris un caractère sinistre, les « apostoliques, » aidés de M. de Calomarde, favori du roi, profitèrent de l'anéantissement de ses facultés intellectuelles pour lui faire signer un édit par lequel l'Espagne se trouvait replacée sous le régime de la loi salique. Or, à peine avait-il décrété, presque à son insu, la révocation de la pragma-

tique sanction de 1789 et de 1830, que sa santé se raffermit peu à peu et qu'il pu se rendre compte de la portée de l'acte arraché à sa faiblesse. La reine Christine, toute-puissante dès lors sur son esprit, lui révéla la trame du parti absolutiste et obtint de lui la disgrâce des personnages qui avaient conduit cette intrigue. M. Calomarde et M. d'Alcudia furent exilés, et M. Zéa Bermudez, l'un des chefs du parti libéral modéré, fut appelé à la présidence d'un nouveau ministère, reconstitué dans le sens des vœux et des intérêts de la jeune reine (6 octobre). Marie-Christine fut, en outre, chargée de la direction des affaires tant que durerait la convalescence du roi. Elle usa de son pouvoir pour décréter des amnisties politiques, pour prendre l'initiative de certaines réformes, et surtout pour disgracier ses ennemis, chargés des plus hauts emplois, et pour les remplacer par des personnages moins hostiles aux théories constitutionnelles, à ce qu'il est d'usage d'appeler le progrès.

Il est superflu de dire que l'un de ses premiers soins fut de provoquer un acte royal destiné à abolir de nouveau la loi salique en Espagne. En présence des grands et du conseil le roi moribond fit une déclaration dont on dressa procès-verbal et qui était conçue en ces termes :

« Mon esprit royal ayant été surpris dans les moments d'agonie où me conduisit la grave maladie dont m'a sauvé d'une manière prodigieuse la miséricorde divine, j'ai signé un décret dérogeant à la pragmatique sanction du 29 mars 1830, déjà arrêtée par mon auguste père, à la demande des Cortès de

[illegible] pour rétablir la succession régulière à la couronne d'Espagne.

« Le trouble d'une situation dans laquelle il semblait que la vie allait m'abandonner indiquerait assez le manque de délibération de cet acte, si sa nature et ses effets ne le manifestaient pas.

« En qualité de roi je ne pourrais détruire les lois fondamentales du royaume dont j'avais publié le rétablissement, et, comme père, je ne pourrais, avec une volonté libre, dépouiller mes descendants de leurs droits augustes et légitimes.

« Des hommes déloyaux ou trompés environnèrent mon lit, et, abusant de mon amour et de celui de ma chère épouse pour les Espagnols, augmentèrent son affliction, ajoutèrent à la douleur de ma situation, en assurant que le royaume tout entier était opposé à l'observation de la pragmatique, et en me peignant les torrents de sang et la désolation universelle qui s'en suivraient si elle n'était pas abolie.

« Cette déclaration atroce, faite dans les circonstances au milieu desquelles c'est un devoir plus sacré d'annoncer la vérité pour les personnes les plus obligées à me la dire, et lorsque je n'avais ni le temps ni la faculté de la vérifier, consterna mon esprit fatigué et absorba ce qui me restait d'intelligence pour ne penser à autre chose qu'à la paix et à la conservation de mes peuples, faisant, autant qu'il était en moi, comme je le dis dans le même décret, ce grand sacrifice à la tranquillité de la nation espagnole.

« La perfidie acheva l'horrible trame commencée par la séduction, et dans ce jour se répandirent des

certificats de ce qui avait été fait, avec l'insertion du décret, ayant été brisé déloyalement le sceau que j'avais ordonné de respecter jusqu'après ma mort.

« Instruit maintenant de la fausseté avec laquelle on a calomnié la loyauté de mes chers Espagnols, toujours fidèles à la descendance de leur roi; bien persuadé qu'il n'est ni en mon pouvoir, ni dans mes désirs, de déroger à la coutume immémoriale de la succession établie par les siècles, sanctionnée par la loi, justifiée par les illustres héroïnes qui me précédèrent sur le trône et sollicitée par le vote unanime du royaume; libre dans ce jour de l'influence et de la contrainte de ces funestes circonstances, je déclare solennellement, de ma pleine volonté et de mon propre mouvement, que le décret signé au milieu des angoisses de ma maladie m'a été arraché par surprise, que ce fut un effet des fausses terreurs dont on a assailli mon esprit, qu'il est nul et de nulle valeur, étant opposé aux lois fondamentales de la monarchie et aux obligations qui me sont imposées, comme roi et comme père, envers mon auguste descendance.

« En mon palais de Madrid, le 31 décembre 1832. »

Au fond on assistait à ces revirements successifs d'autorité et d'influence que rendait possibles l'incapacité maladive du maître, et dont les monarchies du Bas-Empire ont si souvent donné le triste spectacle. La victoire devait évidemment rester à celui des partis qui aurait, le dernier, l'heureux hasard de disposer de la signature d'un roi moribond; mais comme, au dehors, le secret de ces intrigues de palais ne transpirait qu'à demi, le parti du mouvement se

[illegible] à la reine Marie-Christine et saluait [illegible] de l'Espagne. Le clergé était loin [illegible] ces illusions et ces sympathies; il s'indi[illegible] la princesse faisant peser sur son [illegible] à l'idée d'une révolution pro[illegible] il disposait des multitudes, on pou[illegible] que l'Espagne, déjà partagée en deux [illegible] pas tarder à se voir en proie aux con[illegible] et aux guerres civiles.

[illegible] 1833 Ferdinand VII rendit un décret [illegible] qu'il reprenait la direction des affaires. Par [illegible] imprévu le roi donnait, il est vrai, son [illegible] à tout ce qu'avait fait la reine, mais il [illegible] de ne pas y voir un symptôme du dis[illegible] l'atteignait. Il n'y eut pas moins, dans les [illegible], des soulèvements et des démonstrations [illegible] provoqués par les absolutistes contre l'in[illegible] libérale de Marie-Christine. Le ministère s'é[illegible] ailleurs divisé en deux coteries rivales: l'une, [illegible] avec le roi, s'opposait à toute nouvelle con[illegible] libérale; l'autre aurait voulu consolider et [illegible] le système dont la reine avait pris l'ini[illegible]. Partagé entre ces deux influences le gouverne[illegible] était paralysé, se trouvait hors d'état d'agir, et le [illegible] Ferdinand VII ne conservait qu'une seule vo[illegible] bien incontestable, celle d'assurer à sa fille l'hé[illegible] royal.

Ferdinand ordonna à son frère don Carlos de se re[illegible] en Portugal d'abord, et bientôt après dans les États pontificaux. Il convoqua ensuite à Madrid les [illegible] par État » (*cortés por Estamentos*), non pour

soumettre à leur approbation, ainsi que le désirait la reine, le nouveau décret qu'on lui avait fait rendre contre la loi salique, mais seulement pour qu'elles prêtassent serment à l'infante Isabelle, comme princesse des Asturies et légitime héritière du trône. Ces *cortés por Estamentos* avaient quelque ressemblance avec nos anciens états généraux ; leur mission n'était pas de discuter comme assemblée législative, mais bien de rendre, au nom de la nation espagnole, foi et hommage au souverain.

Ferdinand VII, en travaillant ainsi à affermir les droits de sa fille, n'épargnait rien de ce qui pouvait diminuer ou amoindrir l'influence dont s'était un moment investie la reine Christine. Le parti libéral avait été exclu du gouvernement; on n'y avait maintenu que M. Zéa Bermudez et quelques ministres qui, à l'exemple de ce personnage, ne voulaient faire aucune concession aux idées constitutionnelles et parlementaires, et qui, toutefois, se séparaient des absolutistes en se déclarant partisans d'un despotisme éclairé et désireux du progrès. Le 20 juin eut lieu la réunion des Cortès ; cette solennité fut froide et de courte durée. Plusieurs prélats s'étaient abstenus d'y paraître, et entre autres l'archevêque de Tolède, qui, en sa qualité de primat des Espagnes, aurait dû recevoir le serment des députés aux Cortès. C'est presque au dernier moment, le 16, que Ferdinand avait nommé le patriarche des Indes pour le remplacer. La cérémonie fut célébrée dans l'église du couvent de San-Géronimo. Après la prestation du serment l'hommage-lige (*el pleito homenage*) fut fait entre les mains du duc de Médina-

Cela, d'abord par les infants et les autres membres de la famille royale, ensuite, et après que l'évangile et le crucifix eurent été changés, par les prélats, par les grands d'Espagne, par les titulaires de Castille, puis enfin par les procureurs des villes. Un *Te Deum* termina cette espèce de lit de justice, ce semblant de sacre législatif de la jeune infante.

Pendant les trois jours suivants les fêtes préparées, illuminations, combats de taureaux, arcs de triomphe, galas, baise-main, distributions au peuple, excitèrent la curiosité, mais non l'enthousiame des spectateurs, même en présence de la reine et du roi. Le choléra, qui s'était déjà déclaré en Espagne. contribuait à assombrir les esprits. Quant aux partis, ils se mesuraient des yeux; mais ils semblaient attendre, pour commencer la lutte, que le roi eût rendu le dernier soupir et eût cessé de porter d'un camp à l'autre l'influence toujours prépondérante de son nom.

XXIV

Cet événement, prévu depuis près de deux ans, arriva le 29 septembre; ce jour-là, le roi ayant succombé à une attaque d'apoplexie, Marie-Christine, nommée régente gouvernante (*gobernadora*), prit en mains l'administration suprême, au nom de sa fille, la reine dona Isabelle, encore au berceau.

La reine-régente maintint au pouvoir M. Zéa Bermudez, et sans retard elle publia un manifeste destiné à calmer les inquiétudes des absolutistes. Elle y déclarait qu'elle protégerait et maintiendrait dans

toute leur vigueur et pureté la religion et la monarchie, premiers éléments de vie pour l'Espagne. La religion catholique, sa doctrine, ses temples et ses ministres seraient le principal et le plus doux objet des soins de son gouvernemeut. C'était un devoir pour elle de conserver intact le dépôt de l'autorité royale qui lui était confié ; elle maintiendrait donc religieusement la forme et les lois fondamentales de la monarchie, sans admettre des innovations dangereuses dont on n'avait que trop éprouvé les effets pour le malheur du pays. Toutefois la reine connaissait les maux auxquels le peuple était en proie, et elle travaillerait activement à en alléger le poids. Elle ferait tous ses efforts pour extirper les vices introduits dans les diverses branches de l'administration publique. En conséquence, les réformes administratives qui produisent le bonheur et le bien-être, seul avantage d'une valeur positive pour le peuple, seraient le but permanent de ses sollicitudes. Ces déclarations officielles ne pouvaient avoir assez de crédit pour éteindre les résistances et imposer silence aux droits contraires. Des insurrections éclatèrent sur divers points de l'Espagne en faveur de l'infant don Carlos, qui prit le nom de Charles V.

En apprenant à la fois l'avénement d'Isabelle et les protestations du prétendant Charles V, le gouvernement de Louis-Philippe n'hésita point à prendre parti pour la jeune reine. Q'importait à la France le maintien de la loi salique en Espagne ? C'était l'affaire des Bourbons, rien de plus ; et encore cette famille avait-elle la certitude de ne pouvoir jamais réunir sous une même couronne les deux monarchies, puisque les conditions du droit

européen imposées à Louis XIV s'y opposaient formellement. Il fut décidé aux Tuileries qu'un envoyé extraordinaire se rendrait immédiatement à Madrid pour porter à la régente l'appui moral de la France, et lui promettre, en cas de besoin, un concours efficace, dont elle déterminerait la nature et l'étendue. Cette importante mission fut confiée à M. Mignet. En même temps des ordres furent transmis à qui de droit pour rassembler, dans nos départements des Pyrénées et sur la frontière espagnole, une armée d'observation répartie en deux divisions, placées l'une sous les ordres du général Harispe, l'autre sous le commandement du général de Castellane.

Tandis que M. Mignet, en arrivant à Madrid, rassurait la régente, lui faisait espérer le concours amical et désintéressé du gouvernement français, l'Angleterre consentait, sans empressement, mais sans mauvaise grâce, à reconnaitre la royauté d'Isabelle. Cela suffisait pour que la jeune reine prît place parmi les souverains, et son trône semblait être suffisamment affermi pour attendre, après une longue et lente patience, le moment où les grandes cours du Nord consentiraient à admettre le titre de la nouvelle royauté. De plus graves difficultés surgissaient d'ailleurs en Espagne contre la jeune reine et mettaient ses droits en péril.

Le drapeau de l'insurrection carliste venait d'être arboré dans plusieurs provinces, et les masses populaires, en dehors de Madrid et des grandes villes, se prononçaient volontiers en faveur du prétendant. En peu de jours la Biscaye, l'Alava, le Guipuscoa, la Navarre furent occupés par des bandes armées qui

acclamaient Charles V et rattachaient d'ailleurs sa cause au rétablissement des anciens priviléges, des *fueros*, dont ces contrées avaient été dépouillées depuis deux siècles. Pour rallier avec plus d'énergie les classes moyennes et le parti libéral à la cause de la reine il fallait un homme qui eût donné aux idées nouvelles d'autres gages que ceux de M. Zéa Bermudez, et déjà les révolutionnaires de Madrid faisaient entendre de sévères réclamations contre ce ministre. Tandis que la régente hésitait encore l'insurrection se développait autour d'elle. L'histoire de cette révolte, plus ou moins nationale, il faut le dire, n'avait présenté, en octobre, qu'une chaos obscur de marches et de contre-marches des bandes rebelles, des troupes et des guérillas qui se croisaient dans tous les sens à travers la Biscaye et la Navarre, tour à tour victorieuses ou vaincues, sans en venir d'ailleurs, sur aucun point, à une action décisive. Au commencement de novembre les carlistes firent des progrès notables. Jauréguy et Castagnon durent évacuer Tolosa et se retirer sur Saint-Sébastien. D'un autre côté le général Saarsfield ne bougeait pas de Burgos, et cette temporisation, impatiemment supportée, l'occupation de Tolosa par les insurgés, la retraite de Jauréguy et de Castagnon, qui disposaient à peu près de toutes les forces du gouvernement dans les provinces basques, tout cela donnait de l'importance à l'insurrection, qui s'étendait dans un rayon de vingt à trente lieues autour de Bilbao. L'un des chefs carlistes, le célèbre curé Mérino, avait même poussé des reconnaissances assez avant sur la route de Madrid. En deçà de l'E-

quels on n'obéissait pas, des suppressions de journaux illusoires, en ce que les feuilles interdites étaient remplacées le lendemain par d'autres feuilles encore plus hostiles, des actes sans aucune force décréditaient et usaient le ministère; vers la fin de l'année il ne comptait guère que trois membres actifs : M. Zéa, M. Zarco-del-Vallé, M. Burgos. Le ministre des finances, M. Martinez, ayant donné sa démission, avait été remplacé provisoirement par M. Burgos. Bien que sa présence aux affaires eût été signalée par de nombreuses améliorations administratives, il avait contre lui la rapidité de sa fortune et ses antécédents financiers, comme M. Zéa ses antécédents politiques. Ajoutons que la reconnaissance de la reine par les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, que l'on supposait favorables au ministère actuel, n'était pas venue : c'était un grief de plus. D'un autre côté, quoique l'insurrection dans le Nord eût perdu les villes importantes dont elle s'était d'abord emparée, elle continuait à se manifester par une foule de combats acharnés où la victoire, quand elle appartenait aux troupes de la reine, n'en était pas moins inutile en quelque sorte, parce que les bandes vaincues se reformaient après la défaite, couraient à de nouvelles attaques, infestaient les montagnes, les routes, et mettaient par leur système de défense les meilleures combinaisons en défaut. La situation de l'Espagne était donc des plus difficiles, et de là cet amas toujours grossissant de malédictions qui s'accumulait sur la tête du premier ministre, surtout dans les provinces, où les capitaines généraux, exerçant un pouvoir dic-

tatorial, qu'il lui était impossible de faire rentrer dans les limites légales, contrariaient ouvertement ses ordres, les devançaient, refusaient d'y obéir, destituaient les autorités et les remplaçaient par des hommes de leur confiance, au mépris des injonctions formelles du gouvernement de la reine.

L'incident qui signala davantage cette période de triste souvenir fut un décret, en date du 30 novembre 1833, qui divisait l'Espagne en quarante-neuf provinces, prenant chacune le nom de leurs capitales respectives et devant être administrées par des subdélégués du ministre de l'intérieur. C'était un pas très important dans la voie de l'unité territoriale et de la centralisation. On remarqua que la division nouvelle imposée au royaume ne touchait point aux priviléges des quatre provinces septentrionales alors insurgées en faveur du prétendu Charles V. Cet acte de prudence fut incriminé par l'opinion libérale comme un signe manifeste de trahison ou de faiblesse, et la chute de M. Zéa Bermudez devint inévitable.

XXV

En Amérique les peuples civilisés dont les intérêts se rattachent à ceux de l'Europe avaient vu leur histoire signalée par quelques événements assez graves.

Aux États-Unis on s'était préoccupé, en 1832, de questions financières, telles que le renouvellement de la charte de la Banque et la révision du tarif des douanes. Le bill de renouvellement de la charte rencontra une vive opposition dans les deux Chambres,

mais les majorités l'adoptèrent. Le président Jackson refusa de lui donner sa sanction, et motiva son *veto* par un message empreint de termes vagues, dont il faut deviner le sens, et qui ont un faux air de théorie philosophique. Après avoir considéré les priviléges de la Banque des États-Unis comme excessifs, inutiles et dangereux, le président s'exprimait ainsi :

« On doit regretter que les riches et les puissants dirigent trop souvent les actes du gouvernement dans des vues égoïstes. Des distinctions sociales existeront toujours sous un gouvernement juste. Les institutions humaines ne peuvent établir l'égalité de talents, d'éducation, de fortune. Tout homme a également droit à la protection de la loi dans la pleine jouissance des bienfaits du Ciel, des fruits d'une industrie supérieure, de l'économie et de la vertu ; mais, quand les lois entreprennent d'ajouter à ces justes et naturels avantages des distinctions artificielles, d'accorder des titres, des libéralités, des priviléges exclusifs, pour faire le riche plus riche et le puissant plus puissant, les membres moins élevés de la société, les fermiers, les artisans, les travailleurs, qui n'ont ni le temps ni les moyens d'obtenir de pareilles faveurs pour eux-mêmes, ont droit de se plaindre de l'injustice du gouvernement.

« Il n'y a pas de maux nécessaires dans le gouvernement ; ses maux ne sont que des abus. S'il se bornait à conférer à tous une égale protection, et, de même que le Ciel répand ses pluies fécondantes, à verser ses faveurs également sur le fort et le faible, sur le riche et le pauvre, il serait pour les peuples

une félicité inappréciable. L'acte qui est sous mes yeux semble offrir une large et inutile déviation de ces principes équitables. Notre gouvernement n'a pas besoin d'être maintenu ni notre Union préservée par des envahissements sur les droits et les pouvoirs des différents États. Cette tentative pour rendre fort notre gouvernement général est précisément ce qui le rend faible. Sa force consiste à abandonner autant que possible les individus et les États à eux-mêmes, en se laissant sentir, non par sa puissance, mais par ses bienfaits, non par son contrôle, mais par sa protection, non en rattachant plus étroitement les divers États au centre, mais en les laissant se mouvoir en liberté chacun dans sa sphère.

« Que l'expérience nous apprenne la sagesse. La plupart des difficultés que le gouvernement rencontre maintenant devant lui, la plupart des dangers qui menacent notre Union viennent de l'abandon des objets légitimes du gouvernement par notre législation nationale, et de l'adoption de principes autres que ceux qui servent de base à cet acte. Beaucoup de nos riches concitoyens n'ont pas été satisfaits d'un égal partage de la protection et des bienfaits de notre constitution, et ils nous ont priés de les rendre plus riches par les actes du congrès. En essayant de répondre à leurs vœux, nous avons, par les résultats de notre législation, placé État contre État, intérêt contre intérêt, homme contre homme, dans une commotion redoutable qui menace d'ébranler les fondements de notre Union. Il est temps de nous arrêter dans cette carrière pour en revenir à nos principes, et, s'il est

possible, de retrouver ce patriotisme généreux et cet esprit de conciliation qui distinguait les sages de la révolution et les pères de notre Union. Si nous ne pouvons du premier coup, par un juste respect pour des intérêts établis sous une législation imprévoyante, rendre notre gouvernement ce qu'il doit être, nous pouvons du moins nous refuser à accorder de nouveaux monopoles, de nouveaux priviléges exclusifs, pour ne pas prostituer notre gouvernement à l'avantage du petit nombre aux dépens du grand nombre, et pour entrer dans la voie d'une réforme pacifique et graduée de notre code de lois et de notre système d'économie politique. »

Cet exposé de principes, un peu solennel lorsqu'il s'agissait d'une charte de banque, devait plaire à la démocratie américaine. Les ennemis du président attribuèrent son *veto* à des vues électorales, au désir qu'avait le général Jackson d'être prochainement réélu pour une période de quatre années, et l'on assurait que l'illustre défenseur de la liberté américaine, un peu trop accessible à des préoccupations personnelles, voulait amoindrir l'influence des directeurs de la Banque, dont l'hostilité politique lui était connue.

Quant au tarif des douanes, depuis longtemps on se plaignait de l'exagération des droits que le congrès avait mis à l'importation des marchandises étrangères. Les États du Sud, essentiellement agricoles, produisaient des articles à exporter et avaient besoin de se fournir au dehors de beaucoup de choses; aussi voyaient-ils dans le tarif de la douane un sacrifice injuste et partial de leur prospérité à

celle des États manufacturiers du Nord, et n'avaient-ils pas cessé, depuis quatre ans, d'en réclamer l'abrogation. Cette question du tarif avait donné lieu durant chaque session à des débats plein d'aigreur et de violences, et alors des sentiments qui menaçaient l'unité fédérale d'un déchirement prochain étaient ouvertement proclamés. La situation s'aggravait alors même que la majorité parlementaire dans les deux Chambres restait acquise aux États du Nord. Aussi, dans le congrès et au dehors, beaucoup d'hommes prévoyants commençaient à admettre l'opportunité et la justice d'une diminution des droits. Le président Jackson fit présenter un bill dans ce sens; mais les amendements qui furent introduits dans cette loi de douane, dans le cours de la discussion, rétablirent la plupart des droits onéreux dont les États du Sud avaient voulu affranchir le commerce.

Le Sud fit entendre des réclamations énergiques; les mécontents parlèrent alors de rejeter la souveraineté d'une confédération organisée de telle sorte que des États qui n'étaient que leurs égaux avaient le pouvoir de les sacrifier, comme s'ils eussent été eux-mêmes des inférieurs. Ils demandèrent où était leur indépendance s'ils devaient être gouvernés non à leur avantage, non pas même à l'avantage général de l'Union, mais pour le bien particulier d'un certain nombre de ses membres. Étaient-ils obligés de se soumettre au tarif plus que les colonies ne s'étaient soumises à l'impôt beaucoup moins nuisible du timbre et du thé qu'avait établi la mère-patrie? Ils avaient des représentants au congrès sans réussir à se protéger

contre la pression d'une ligue d'États faisant des lois à leur profit seul et au détriment de leurs voisins. Les bills du tarif, entachés d'iniquité et de partialité, étaient ruineux pour les États du Sud; ils ne changeaient pas de nature parce qu'ils émanaient d'une assemblée dans le sein de laquelle il avait été permis à ces États de se plaindre sans effet. L'Union était composée d'États indépendants; si quelques-uns d'entre eux ne pouvaient pas continuer à en être membres sans se résigner à l'anéantissement de leurs intérêts, c'était là une concession qu'on n'était pas en droit de leur demander, et il était temps qu'une union si inégale prît fin. Ces plaintes, dont on ne pouvait méconnaître la justice, amenèrent des résistances hardies et hostiles. Dans quelques régions du Sud des citoyens refusèrent d'acquitter les droits de douane et méconnurent à cet égard l'autorité du congrès. Une convention des délégués de la Caroline se réunit à Colombia (novembre 1832), s'attribua des pouvoirs législatifs, se mit en lutte ouverte avec le gouvernement fédéral et proclama non obligatoires pour la Caroline du Sud les tarifs de douane décrétés en 1828 et en 1832. L'État de Virginie s'associa à la résistance des *nullifiers* (annulants) de la Caroline; les représentants de la Géorgie se prononcèrent à leur tour dans le même sens, mais avec beaucoup de modération, et en tenant pour légitime et souveraine l'autorité du congrès contre lequel s'insurgeaient les deux autres États.

La Caroline du Sud avait trop à souffrir du maintien des tarifs pour se montrer si patiente; au lieu de fléchir, à l'exemple de la Géorgie, elle prit des disposi-

pour soutenir au besoin par les armes le redressement de ses griefs. Or il s'en fallait de beaucoup, sans doute, qu'une pareille démonstration parût alors menacer l'existence du pacte fédéral et préoccupât bien sérieusement les États du Nord. En effet, le 5 décembre 1832, le congrès général des États se réunit à Washington. Le message annuel adressé par le président au congrès empruntait cette fois des circonstances un intérêt plus grand que de coutume. Il constatait d'abord que, malgré l'apparition du choléra, malgré les causes actuelles de mécontentement, l'Union américaine présentait de tous côtés des preuves de richesse et de bonheur qu'on ne retrouvait peut-être dans aucune autre portion du globe. Abordant plus loin la question du conflit soulevé à l'occasion du tarif, le général Jackson parlait avec l'impartialité d'un homme qui veut se concilier à la fois le Nord et le Sud. Il critiquait le système des droits protecteurs exagérés. « C'est pour moi, disait-il ensuite, un devoir pénible de dire que, sur un point des États-Unis, l'opposition aux lois sur l'impôt s'est manisfestée de telle manière qu'elle va jusqu'à menacer de mettre obstacle à leur exécution, si ce n'est même d'ébranler l'intégrité de l'Union. Quels que soient les empêchements rencontrés par les autorités du gouvernement général, on espère qu'elles parviendront à les surmonter pacifiquement par la prudence de leurs agents et le patriotisme du peuple. Mais, si cette confiance dans la modération et le bon sens de nos concitoyens était trompée, on pense que nos lois suffiraient pour réprimer pleinement les attentats dirigés contre elles. »

Ce n'était là qu'une parole comminatoire destinée à sauvegarder la dignité du pouvoir fédéral. Le président Jackson s'adressait ensuite aux antiunionistes de la Caroline et les exhortait, en termes nobles et paternels, à ne pas se maintenir dans une attitude d'insurrection. « Nos ennemis, leur disait-il, contemplent notre désaccord avec une maligne joie. Il est encore en votre pouvoir de tromper leur attente; il est temps encore de montrer que les descendants des Pinckneys, des Sumpters, des Rutledges, et des mille autres dont les noms décorent les pages de votre histoire révolutionnaire, n'abandonneront pas cette Union pour la défense de laquelle un si grand nombre d'entre eux ont combattu, versé leur sang, perdu la vie. Je vous conjure, par le respect que vous portez à leur mémoire, par votre amour pour la cause de la liberté, à laquelle ils consacrèrent leur vie, par le prix que vous mettez à la paix de votre pays, aux vies de ses meilleurs citoyens et à votre propre gloire, je vous conjure de revenir sur vos pas. Rayez des archives de votre État l'édit désorganisateur de sa Convention; invitez ses membres à s'assembler de nouveau et à déclarer en termes formels votre volonté de demeurer dans le sentier qui peut seul vous conduire à la sûreté, à la prospérité et à l'honneur; dites-leur que, comparés à la désunion, tous les autres maux sont légers, parce qu'elle les porte tous avec elle. Promettez que vous n'entrerez jamais en campagne à moins que la bannière étoilée de votre pays ne flotte sur vos têtes; que vous ne voulez pas être stigmatisés après votre mort et déshonorés, méprisés, pendant

votre vie, comme auteurs de la première attaque dirigée contre la constitution de votre pays! Ses destructeurs, vous ne pouvez pas l'être; vous pouvez troubler sa paix, vous pouvez interrompre le cours de sa prospérité, vous pouvez obscurcir sa réputation de stabilité; mais sa tranquillité sera restaurée, sa prospérité reviendra, et la tache imprimée sur son caractère national sera transportée ailleurs; elle couvrira éternellement la mémoire de ceux qui auront été la cause du désordre. » Ces paroles avaient un sens prophétique. Au moment où nous les transcrivons, l'union fédérale constituée en 1776, et qui se donnait orgueilleusement pour exemple à tous les peuples libres, est en proie aux déchirements d'une guerre fratricide dont personne n'entrevoit l'issue, et cette lutte partage les sympathies de l'Europe entre la cause du Nord et la cause du Sud.

En 1832 le pouvoir central ne se croyait pas assez fort pour exposer les États de l'Union à de pareilles luttes. Après avoir plaidé en faveur de l'alliance fédérale auprès des citoyens de la Caroline, le président Jackson, pour remplir jusqu'au bout la tâche d'un sage modérateur, fit proposer au congrès un bill qui donnait quelque satisfaction aux États du Sud sur l'exagération des droits de douanes. Le secrétaire de la trésorerie prouva que ce bill était juste, possible, nécessaire. La majorité du congrès, de son côté, parut montrer des dispositions plus conciliantes, et, dès la fin de l'année, tout annonça que, par l'adoption du bill dans le premier mois de l'année suivante, la crise fatale pour l'Union américaine serait encore reculée.

XXVI

Cette espérance ne fut pas réalisée sans retard ; le nouveau tarif des droits de douanes proposé par le gouvernement ne pourvoyait, dans une mesure égale, ni aux intérêts du Nord, ni aux exigences du Sud. On étudiait une transaction possible, et, durant deux mois, en 1833, la chambre des Représentants se livra à cet égard à des discussions stériles. A la fin, grâce au Sénat, on accepta de part et d'autre un bill qui abaissait une partie des droits de douane et en abolissait d'autres. Ainsi fut, sinon terminée, du moins assoupie, cette longue et dangereuse querelle qui mettait en péril la durée de l'Union américaine. On était au 2 mars 1833, et deux jours après le président Jackson fut réélu pour une période de quatre ans.

Sortis heureusement de cette crise, les États-Unis virent se reproduire, dans un ordre plus grave, les dangers auxquels ils se trouvaient exposés par la question du renouvellement de la charte de la Banque. L'antipathie du président, déjà ouvertement signalée contre cette institution, se manifesta de nouveau par des mesures très-énergiques. Jackson fit retirer brusquement les dépôts des fonds du gouvernement à la Banque nationale et aux succursales, pour les remettre aux banques locales, et ces retraits portèrent sur une somme que l'on pouvait évaluer à dix millions de dollars. Il essaya de justifier cette détermination en formulant contre la Banque des États-Unis des accusations dont l'opinion publique n'ad-

mit pas aisément la justesse, et qui soulevèrent, de la part des défenseurs de la Banque, des récriminations ardentes et passionnées. La session du congrès s'étant ouverte au mois de décembre, le président des États-Unis, dans son message, donna des explications assez étendues sur les motifs qui l'avaient déterminé à retirer à la Banque les fonds du gouvernement. Il accusait cette institution financière de divers actes tendant soit à inspirer de justes soupçons sur sa solvabilité, sur sa bonne foi, soit à affaiblir le crédit, à ternir l'honneur du gouvernement, soit enfin à l'enrichir elle-même au détriment de l'intérêt public. Il était persuadé que, si la chambre des Représentants avait connu ces actes, elle n'aurait pas donné son assentiment au renouvellement de la charte. Cette charte d'ailleurs avait été violée dans plusieurs de ses dispositions par la Banque, qui était devenue une vaste machine électorale, possédant les moyens de jeter le pays dans des querelles terribles et d'infiltrer la corruption dans toutes les veines du corps social.

Le général Jackson imputait ensuite à la Banque de travailler de tous ses moyens à créer une panique générale en resserrant ses opérations avec beaucoup plus de rigueur que les circonstances ne l'exigeaient, en même temps qu'elle amassait des dépôts en espèces jusqu'alors sans exemple; il lui reprochait de répandre des alarmes vaines par l'intermédiaire d'une presse salariée, de chercher à exploiter la détresse des uns et les craintes des autres dans l'espoir qu'elle se ferait rendre de force les fonds du gouvernement, et,

comme une conséquence nécessaire, d'arracher au congrès le renouvellement de sa charte.

Cette affaire de la Banque était la question la plus importante qui dût s'agiter devant le congrès ; elle faisait pressentir des débats longs, animés, et déjà, au milieu des embarras financiers qu'avait produits l'ébranlement du crédit, elle était devenue le sujet des plus violentes controverses dans les journaux. Les législatures particulières des États, comme la presse, comme les citoyens en général, se prononçaient avec une égale énergie dans des sens opposés. Ainsi l'Union américaine, partagée en deux camps ennemis où la haine démocratique du système des banques (*banking-system*) se trouvait face à face avec l'aristocratie fondée sur de hautes positions commerciales, avait encore une fois une crise sérieuse à traverser.

XXVII

Un autre État de l'Amérique septentrionale était en proie à des tiraillements et à des conflits dont l'obscurité dissimulait, aux yeux de l'Europe, ce qu'ils pouvaient offrir d'odieux, et qui, avec le temps, se sont presque entièrement effacés des souvenirs de l'histoire, tant on se lasse de tenir registre de révolutions impuissantes et d'anarchies dépourvues de grandeur.

En 1831 Guerréro, qu'une insurrection avait fait président du Mexique, fut vaincu par une autre insurrection et bientôt après fusillé. Le pouvoir, après

sa mort, fut consolidé entre les mains de Bustamente, qui, déjà vice-président de la république, cherchait à en devenir le président. Au mois de janvier 1832 le général Santa-Anna s'insurgea à la Véra-Cruz et le gouvernement essaya en vain de le réduire à l'obéissance. Homme d'une capacité douteuse, Santa-Anna s'était rendu populaire par un dévouement affecté aux intérêts de la démocratie mexicaine; sans se soucier de livrer bataille aux troupes qui assiégeaient la Véra-Cruz, il les laissa s'exposer aux intempéries, à la fièvre, aux privations et aux fatigues de toute sorte; puis, quand elles se retirèrent, découragées et en désordre, il se mit à leur poursuite, leur enlevant leur artillerie et leurs munitions de guerre (mai). Bientôt après, se trouvant fort par l'adhésion d'un grand nombre de généraux et de soldats, il exigea l'abdication de Bustamente. On ne put s'entendre; les hostilités continuèrent de part et d'autre sans être signalées par de grands faits d'armes. Maître de Puébla (septembre), Santa-Anna parut devant Mexico vers le milieu d'octobre; mais la lenteur de sa marche avait permis à ses ennemis de se rallier, et Bustamente eut le temps d'accourir au secours de la capitale du Mexique. A l'approche de son rival Santa-Anna rétrograda sur Puébla et y fut rejoint par Gomez Pédraza, qu'une partie de la nation venait d'élire président de la république et qui, à ce titre, prit la direction des hostilités contre Bustamente. Ce dernier fut vaincu sous Puébla, et vers la fin de décembre intervint entre les deux partis une espèce de trêve qui ne donnait satisfaction réelle

à personne et que chacun se proposait de rompre. La seule clause sérieuse, acceptée des deux côtés, fut que, vers le 1er avril 1833, le Mexique serait de nouveau appelé à élire son premier magistrat.

Jusques au jour fixé le pays resta calme. Au mois d'avril Santa-Anna fut élu président de la république, et la vice-présidence fut conférée à don Valentin-Gomez Farias. En recevant le pouvoir Santa-Anna ne se montra point avare de promesses, et le congrès général, élu comme lui par les factions démocratiques, se montra disposé à voter des réformes révolutionnaires. On parlait d'abolir sur-le-champ les dîmes et les priviléges du clergé, d'empêcher à l'avenir les corporations ecclésiastiques d'augmenter par des héritages leurs immenses propriétés, d'établir la liberté des cultes, de délivrer la liberté de la presse de toutes restrictions, de propager les lumières, d'alléger le fardeau qu'imposait à l'État une armée plus coûteuse qu'utile, et qui, avec ses habitudes d'insubordination, se trouvait fort bien d'être payée pour parader sur les places publiques ou troubler périodiquement la république par ses révoltes. Mais le parti conservateur n'avait pas cessé d'agir, de s'organiser, de rallier ses forces éparses, et la tranquillité, qui avait duré tout juste assez de temps pour donner aux vaincus le loisir de se concerter, aux mécontents de se reconnaître, fut interrompue par une nouvelle insurrection qui éclata dans l'État de Valladolid. Vers la fin de mai, un colonel, du nom d'Escalada, proclama Santa-Anna chef suprême, en criant : *Vive la religion!* Un autre officier appuya ce cri avec quelques troupes

à Cuernavaca, place importante de l'État de Mexico. Quelques militaires soutinrent le même plan à Querétaro, et bientôt un chef moins obscur, le général Duran, se leva aussi en sa faveur. Les insurgés firent un appel à l'armée pour qu'elle eût à se *prononcer* contre le gouvernement, et de là le nom de *pronunciados* qui leur fut donné. Une proclamation qu'ils destinèrent à être proposée aux soldats dans les différentes villes de la république portait : « Cette garnison promet de maintenir à tout prix la sainte religion de Jésus-Christ et les droits et les priviléges de l'armée, qui sont menacés par des autorités intruses. En conséquence, la garnison proclame l'illustre vainqueur des Espagnols, le général Antonio-Lopez de Santa-Anna, protecteur et chef suprême de la cause nationale. » Cet étrange mouvement avait cela d'inattendu que les rebelles voulaient faire de Santa-Anna, expression des intérêts démocratiques, un dictateur religieux et dévoué à la cause conservatrice. De pareils expédients peuvent sans doute être tentés au Mexique, là où trop souvent le peuple est gouverné au hasard par des aventuriers militaires, et cependant le général Santa-Anna ne se résigna point au rôle que l'insurrection catholique cherchait à lui assigner. Il demanda au congrès et obtint de cette assemblée la permission d'aller combattre par les armes ses propres partisans. Il était de bonne foi en jouant ce rôle, car, trahi par les siens et fait prisonnier, il refusa de souscrire aux volontés de l'insurrection et de livrer le gouvernement à ceux qui se soulevaient pour lui conférer la dictature.

Ce n'est point que Santa-Anna eût horreur du pouvoir absolu. Ayant réussi à s'évader il reparut à Mexico et y fut reçu avec enthousiasme par les classes inférieures. Alors il se prêta à servir d'instrument aux réactions populaires. Le 24 juin un décret fut rendu qui expulsait pour six ans de la république une trentaine de ses adversaires les plus signalés; parmi eux se trouvait l'ancien président renversé, Bustamente. Ce décret investissait en outre le gouvernement de la faculté d'exiler tous ceux qui pourraient être supposés hostiles à la cause du peuple; en conséquence quelques chefs militaires qui résidaient dans la capitale reçurent l'ordre de s'éloigner. La guerre civile continua; assez mollement conduite de part et d'autre, elle fut ralentie encore par les affreux ravages que le choléra exerça au Mexique dans le cours de l'année (1833); pendant quelque temps le chiffre de la mortalité, à Mexico, prit des proportions effrayantes; il mourait plus de dix-huit cents personnes par jour. La Véra-Cruz et les côtes n'étaient pas davantage épargnées. Les deux armées, décimées par le fléau, suspendirent leurs opérations ou les continuèrent sans énergie.

Ce n'était point le vœu du congrès, qui avait hâte de faire prévaloir les intérêts démocratiques. Cette assemblée, quand le choléra eut cessé d'épouvanter le pays, rendit coup sur coup des décrets empreints d'un ardent libéralisme. L'un de ces décrets érigeait en libérateur de la patrie Augustin Iturbide, autrefois empereur du Mexique et qui avait été fusillé par le parti réacteur. On ordonna que les cendres de ce citoyen

étrangère, pour un transfert, une cession ou une vente de territoire, sans consulter les autres.

« Les trois États de la Colombie feront cause commune dans toutes les circonstances pour la défense de leur indépendance, l'intégrité de leur territoire ou tout autre droit général et important, contre les insultes ou agressions des puissances étrangères.

« Aucun État n'établira de droits d'importation, sous quelque dénomination que ce soit, sur des marchandises ou produits des fabriques étrangères arrivant dans ses ports pour être transportés dans l'un ou l'autre des deux autres États.

« La traite des esclaves est entièrement et pour toujours abolie dans les trois États.

« Un gouvernement républicain, populaire, représentatif, électif et responsable, existera perpétuellement dans chaque État, comme la meilleure garantie de leur prospérité commune et de la durée de l'harmonie et de la bonne intelligence entre les trois États.

« On évitera surtout un gouvernement central, mais on pourra s'entendre pour l'établissement d'un système fédéral, qui sera préparé par une convention de délégués des divers États; les élections de ces délégués auront pour base la population. »

Le général Santander, rappelé dans la Nouvelle-Grenade pour y exercer la suprême magistrature, avait pris possession de la présidence, à Bogota, le 7 octobre 1832. Les circonstances semblaient favorables; les dissensions avaient cessé sur tous les points, le pays se relevait peu à peu, et des différends survenus entre la Nouvelle-Grenade et l'Équateur, au

sujet de questions de territoire, allaient se terminer par un arrangement amiable, après avoir exposé les deux pays à une lutte armée.

C'était à peine, au début de l'année 1833, si le partage de la dette constituait pour les trois républiques une difficulté importante, et de part et d'autre on espérait arriver à une solution.

En cette même année 1833 le pouvoir du général Santander fut menacé, à Bogota, par un complot qui fut heureusement déjoué. Quant à la république de Venezuela elle s'occupait d'améliorer sa situation à l'intérieur et d'étendre ses relations au dehors. Ses finances étaient dans une situation favorable. Le 11 mars elle conclut avec la France, à la satisfaction des deux pays, un traité de navigation et de commerce. Une convention du même genre, dont les ratifications furent échangées le 27 juillet, régularisa également les nombreuses relations commerciales qui s'étaient formées, depuis plusieurs années, entre la France et la Nouvelle-Grenade. Or, au moment même où cet acte venait témoigner des sentiments mutuels de bienveillance et d'affection qui animaient les deux États, un incident inattendu faillit y faire succéder tout à coup une rupture et des hostilités graves. Dans la nuit du 26 au 27 juillet un colonel anglais et sa famille avaient été assassinés dans leur habitation, à quelque distance de Carthagène; sa femme, son enfant et lui avaient péri sous les coups des Indiens de la manière la plus cruelle. Cette nouvelle, portée à la ville, y jeta une profonde consternation, surtout parmi les étrangers. L'autorité se

transporta sur les lieux, et dans l'après-midi on rapporta par mer les cadavres des victimes. Une grande multitude affluait sur le quai pour les voir débarquer. Le consul français à Carthagène, M. Barrot, était présent avec quelques-uns de ses amis. Un alcade de paroisse s'avança brusquement vers lui, et le choisissant entre tous, il lui intima de la façon la plus insolente l'ordre de se retirer. A cette brutale injonction M. Barrot répondit qu'il ne nuisait point au débarquement, et qu'il était de son devoir, à lui consul français, de rendre hommage par sa présence aux restes des malheureux étrangers assassinés. L'alcade, hors de lui-même, saisit M. Barrot par le bras et ordonna à ses sbires de l'empoigner. Le consul, l'ayant repoussé avec mépris, s'éloigna. Une double plainte fut adressée à l'autorité par le consul et par l'alcade; mais, sans entendre aucun des témoins, c'est à celui-ci qu'on donna raison, et un alcade municipal condamna M. Barrot à la prison. Vainement il demanda ses passe-ports, vainement il essaya, accompagné par quelques négociants français, ainsi que par les consuls d'Angleterre et d'Amérique, de sortir de la ville pour aller à bord d'une goëlette française mouillée sur la rade; la populace fut ameutée contre lui; elle s'opposa avec fureur à son départ, exigea qu'il fût conduit en prison en poussant des cris de mort, et le consul, voyant à quels dangers lui et ses amis étaient exposés, dut enfin se soumettre à cette insigne violence, qu'une foule stupide, encouragée par la connivence ou par la lâcheté des magistrats de Carthagène, osait faire à son caractère. Cet

[illegible] ne fut pas plus tôt connu [illegible] le contre-amiral de Mackau reçut [illegible] de s'embarquer pour Car[illegible] justes réparations [illegible] nation fière de sa [illegible]ment outrager en la [illegible]. De son côté le gouverne[illegible] un vif regret et se mon[illegible]. Tout faisait espérer qu'au [illegible] apparaitrait en vue de [illegible] tricolore serait salué et par [illegible] de cette ville et par le repentir [illegible] la France pouvait exiger da[illegible] à préparer, par voie diplomatique, les bases d'un arrangement possible.

Sur les côtes du Pérou un brick de guerre français, commandé par le capitaine Dupetit-Thouars, avait exigé réparation d'une insulte faite à l'un de nos vaisseaux de commerce. Au mépris des batteries de Lima et sans tenir compte de la présence de deux navires péruviens deux fois plus forts que lui, il avait réussi par son audace à faire fléchir l'orgueil de cette population lointaine et à porter l'épouvante au cœur des autorités chargées de la difficile tâche de gouverner le Pérou.

En 1832 la république Argentine avait joui d'un peu de tranquillité, ce qui était rare dans ses annales depuis qu'elle avait proclamé son indépendance vis-à-vis de l'Europe. En 1833 elle songea à étendre par les armes son territoire et sa population. Braves et bien armées, les tribus indigènes qui occupent les

vastes contrées entre le Rio-de-la-Plata et la Patagonie faisaient souvent des incursions sur les terres de la république, enlevaient non-seulement les troupeaux, mais des habitants, et surtout des femmes, qu'ils emmenaient au fond de leurs immenses pampas, et, jusqu'à ce qu'elles fussent exterminées ou réduites à l'impuissance de nuire, les Buénos-Ayriens pensaient que jamais ils ne pourraient jouir d'une sécurité parfaite. Les États de Cordova et de Santa-Fé, particulièrement exposés aux irruptions de ces peuplades sauvages, proposèrent à celui de Buénos-Ayres d'entreprendre en commun une expédition dans le but de les détruire ou de les chasser au loin, de conquérir leur pays et d'y établir des colons. Cette proposition ayant été adoptée, les trois États formèrent de leurs troupes réunies une petite armée fédérale, sous le commandement en chef du général Quiroga. Elle fut divisée en deux corps principaux : l'un, nommé division de droite, et comprenant les contingents de Santa-Fé et de Cordova, sous les ordres du général Aldao, suivit d'aussi près que possible la chaîne des Andes ; l'autre, nommé division de gauche et composé du contingent de Buénos-Ayres, longea le rivage de la mer. Celle-ci était dirigée par le général Rosas, qui avait quitté volontairement la magistrature suprême de la république. Cette expédition fut heureuse et fournit à Rosas l'occasion de déployer des talents militaires et une rare énergie. Mais, si Buénos-Ayres l'emporta dans cette lutte, cette république eut le déplaisir de se voir enlever par l'Angleterre les îles Malouines, précédemment occupées par l'Espagne. Ses

réclamations à cet égard ne furent point écoutées.

La république de l'Uruguay, en 1832, avait eu raison des tribus indiennes, notamment des Charruas, dont les incursions ne cessaient de l'inquiéter et de désoler ses frontières. Des conspirations dirigées contre son président, Fructuoso Ribera, la préoccupèrent en 1833, et n'amenèrent d'autre résultat que de fortifier le pouvoir de l'homme contre lequel on s'insurgeait au mépris des lois.

XXIX

La condition du Brésil avait été moins heureuse. Depuis la révolution qui avait exilé l'empereur don Pédro cet empire reconnaissait pour chef un enfant âgé de six ans, et se trouvait en proie à des déchirements politiques, suscités tantôt par les partisans du souverain déchu, tantôt par la faction qui méditait d'imposer au pays des institutions fédératives. Au mois de mars 1832 ce dernier parti tenta dans la province de Bahia un mouvement insurrectionnel qui fut comprimé. L'autre parti essaya, le 2 avril, à Rio-Janeiro, un soulèvement hardi et mal combiné qui n'eut aucun succès. Il revint à la charge le 17 avril, et cette nouvelle tentative n'aboutit qu'à une fort inutile effusion de sang. D'autres complots analogues éclatèrent dans la province de Séara et à Pernambouc; la régence en eut difficilement raison. Elle gouverna, au milieu de grandes difficultés, jusqu'à la fin de l'année, et, à l'aide du concours des Chambres, elle laissa entrevoir au Brésil des

jours plus calmes. Cette espérance ne fut point entièrement réalisée. En 1833, et le 22 mars, une insurrection éclata dans Ouro-Préto, capitale de la province de Minas-Géraès. Ce jour-là le peuple, la bourgeoisie et la noblesse se soulevèrent contre les principales autorités, qu'elles accusaient de tramer une conspiration contre le jeune empereur, au profit de la république. On sonna le tocsin; les habitants, le régiment, la garde municipale et la garde permanente se réunirent sur la grande place, où l'on poussa des cris en faveur de la religion, de l'empereur, de la régence, et en opposition à la république, au président et au vice-président. Les autorités de la ville se mêlèrent à ce mouvement, et tous protestèrent de l'intention de périr les armes à la main pour la défense de leur sainte religion et de don Pédro. L'officier qui commandait la garde impériale essaya en vain de disperser la foule; il ordonna à ses soldats de faire feu, mais ils refusèrent d'obéir et lui-même fut arrêté. Le gouvernement réussit, sans grands obstacles, à rétablir l'ordre au milieu de cette population; mais il eut une preuve de plus du peu de confiance qu'inspirait à l'élite du Brésil les hommes qui administraient le pays durant la minorité de l'enfant impérial.

Une guerre bien autrement déplorable venait d'ensanglanter la ville de Para. Le 5 avril les gens de couleur s'étaient soulevés pour s'opposer à l'installation de quelques fonctionnaires nommés par la régence, que les Portugais voulaient appuyer. Dès le lendemain toutes les affaires avaient cessé; toutes les

maisons étaient fermées, et un grand nombre de Portugais cherchaient un refuge à bord des navires qui se trouvaient dans le port. Les choses restèrent dans cette incertitude jusqu'au 16 avril; alors éclata l'orage depuis si longtemps redouté. Cernés dans diverses maisons où ils s'étaient retranchés, les Portugais firent feu sur leurs ennemis, qui bientôt les attaquèrent avec du canon et enlevèrent, après une opiniâtre résistance, les maisons qui leur servaient d'asiles et de forteresses. Tous ceux qu'on y trouva furent massacrés. Ensuite on fouilla les maisons voisines, on traîna dans la rue les Portugais qu'elles renfermaient, et tous furent impitoyablement passés par les armes. La plupart de ces malheureux étaient innocents de tout autre crime que de celui d'être d'une race étrangère. Le carnage dura trois jours, car, le combat fini, les bandes victorieuses s'étaient dispersées, et, sans ordre ni chefs, chacun avait pu exercer ses vengeances particulières. Des détachements de trois ou quatre hommes, cachés dans les joncs sur le bord de la rivière, guettaient les fuyards et les fusillaient sans miséricorde; d'autres battaient les bois et traquaient comme des bêtes féroces ceux qui s'y étaient réfugiés. Quand on eut fait main basse sur tous les Portugais qu'on avait pu atteindre, des tombereaux parcoururent la ville et ramassèrent pêle-mêle les cadavres, qui furent jetés en masse dans une fosse commune. Ces scènes, dignes d'un peuple barbare, eussent été encore bien plus effroyables sans l'intervention intrépide des consuls de France et des États-Unis, qui sauvèrent une foule d'enfants, de

femmes et d'hommes menacés de mort par les gens de couleur.

Au Brésil comme en France l'agitation populaire était entretenue par la crainte fort exagérée d'une restauration monarchique ; don Pédro, alors engagé dans sa lutte contre don Miguel et assiégé dans Porto, n'était guère en mesure de reparaître victorieux à Rio-Janeiro et de reconquérir son empire. La régence qui gouvernait le Brésil au nom de l'infant don Pédro II n'en crut pas moins devoir faire part à la Chambre législative de ses appréhensions et réclamer d'elle des lois d'exception et d'exclusion que les députés brésiliens ne voulurent pas accorder.

L'opinion publique, au Brésil, ne se montrait guère disposée à appuyer une régence dont elle suspectait les intentions et dont on craignait les usurpations prochaines. Telle était la défiance qu'inspirait ce conseil souverain que, dans la nuit du 21 septembre, une foule de magistrats et de citoyens se rendirent subitement au palais pour s'assurer par eux-mêmes que le jeune empereur ne courait aucun danger. Interrogés par le chef de la police sur le motif qui les amenait, ils répondirent que, ayant appris qu'un projet d'enlever l'empereur et toute la famille impériale devait être accompli cette nuit même, ils étaient venus pour l'empêcher. Le gouverneur du jeune prince déclara aussi qu'ayant été instruit de ce projet il avait fait ses préparatifs pour y mettre obstacle. Quelques jours après les magistrats qui avaient pris part à cette manifestation de défiance furent suspendus de leurs fonctions.

De part et d'autre on semblait s'attacher à inquiéter le pays ou à se renvoyer l'injure. Le 15 décembre parut à Rio-Janeiro une proclamation de la régence pour publier la découverte et l'insuccès d'une grande conspiration tendant à replacer don Pédro sur le trône. Des plans avaient été résolus et arrêtés, des armes et des cartouches distribuées, et les conjurés n'attendaient que l'heure marquée pour agir. La régence annonçait qu'elle avait pris toutes les mesures en son pouvoir afin de déjouer ces manœuvres perfides, et entre autres elle avait eu recours à un moyen indispensable pour décourager les espérances des fauteurs du désordre; elle venait de suspendre de ses fonctions le tuteur du jeune empereur et de ses sœurs, le docteur José-Bonifacio d'Andrada, qu'elle représentait comme l'instrument et le point de ralliement des factieux. L'opinion publique ajouta peu de foi à cette déclaration et n'y vit qu'un motif de plus de surveiller d'un œil jaloux les actes et les intentions de la régence brésilienne.

LIVRE SEPTIÈME.

DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE.

I

Les révolutions qui éclatent en France ont le fatal privilége de soulever le monde; quand elles se produisent dans les autres pays, au nom de la démocratie et de l'idée populaire, elles n'aboutissent qu'à des désordres partiels dont les gouvernements bien organisés ne tardent pas à avoir raison. Le propagandisté Mazzini ne se rendait pas compte de cette vérité; mécontent de la France, qui ne mettait à son service qu'un très-petit nombre d'aventuriers sans consistance, il méditait de bouleverser le monde par l'Italie. C'est dans ce but que, depuis trois ans, il ourdissait des trames, entretenait des agences, organisait des conciliabules et développait dans l'ombre le fléau des sociétés secrètes. L'association dont il avait arrêté le plan, dressé les statuts et discipliné le fanatisme était *la Jeune Italie,* dont nous n'aurons que trop à raconter les criminelles espérances et les attentats.

Mazzini cherchait déjà à se mettre en possession du rôle du Vieux de la Montagne, à lancer dans le monde quelques assassins à la poursuite des rois,

[illegible] d'hommes égarés par l'amour du bonheur [illegible]. [illegible] aux [illegible] lorsque [illegible] seraient [illegible]. Publi-[illegible] même temps que [illegible]. Il venait de [illegible] une société [illegible] qu'il nommait la *Jeune* [illegible] l'organisation d'une *Jeune Europe*, [illegible] d'un [illegible] dans le sein de [illegible] de plusieurs [illegible], en France, en Allemagne, et dans plusieurs autres [illegible], à servir l'instrument à une vaste conspiration cosmopolite et socialiste. Il essayait aussi, comme on l'a vu plus haut, à formuler à l'usage de ses adeptes une sorte de panthéisme révolutionnaire présentant les apparences, sinon d'une théogonie, au moins d'une foi. Sous ce rapport, il y avait dans son attitude une sorte de progrès réel ; c'est lui qui écrivait : « La formule adoptée par la [illegible] démocratie de toute l'Europe : *Liberté, égalité, fraternité*, n'est qu'une formule historique indiquant la série des pas faits en avant par l'intelligence. Mais toute formule philosophique et sociale doit renfermer, afin qu'il puisse en sortir une initiative pour les peuples, une indication de la loi à suivre, et de l'interprète qu'elle doit avoir. La formule de la démocratie italienne, *Dieu et le peuple*, est beaucoup plus explicite que la devise française. » Développant ailleurs sa théorie insurrectionnelle, il disait encore : « Nous croyons qu'il appartient au peuple, au sens collectif, à la puissance d'intuition que les grandes insurrections communiquent aux multitudes, de résoudre le problème politique, et d'élever l'édifice à l'abri du-

quel les générations trouveront pendant plusieurs siècles un repos tranquille et fécond... La révélation du secret de l'époque ne peut descendre que du rayonnement de l'esprit humain élevé à la plus haute puissance par le spectacle d'un peuple de croyants, que d'une contemplation de la nature humaine excitée au développement extraordinaire de toutes ses facultés. » C'est par ces phrases nuageuses et par d'autres périodes non moins déclamatoires qu'il s'attachait à séduire les imaginations fausses, à endoctriner, jusqu'au fanatisme, les jeunes hommes qui s'honoraient d'être ses initiés.

Mazzini conviait l'Italie à prendre la direction de l'affranchissement du monde; plus tard, dominé par la même pensée, il la traduisait en ces termes :

« Deux grandes époques dominent l'histoire de la civilisation progressive de l'Europe, et en tête de ces deux époques apparaît comme initiatrice l'Italie, la seule terre pour laquelle le tombeau soit devenu le berceau d'une splendide résurrection. A la première époque, pendant laquelle se développa l'idée de liberté, l'Italie de l'empire (romain) prépara le triomphe avec la puissance des conquêtes. A la seconde, qui vit s'élaborer l'idée d'égalité, l'Italie des papes aplanit le terrain avec la parole de l'autorité. Une troisième époque se lève aujourd'hui sur l'Europe, l'époque de l'association; l'Italie du peuple, du peuple associé en un pacte d'amour, pacte fraternel formé entre citoyens libres, égaux, en sera, par vertu d'exemples, initiatrice et maîtresse. De Rome, de la cité éternelle sortit le *fiat* de l'empire; de Rome s'élança l'apostolat

[illegible] : [illegible] se répandra, quoi qu'on puisse [illegible] les immenses destinées italiennes, [illegible] universelle et de la concorde [illegible] des nations... Je crois en une troi[illegible] de la pensée italienne, je crois [illegible] monde européen doit sortir de la cité [illegible] qui eut le Capitole et qui a le Vatican. »

[illegible] G. Mazzini reproduisait la même pensée [illegible] autres termes.

« [illegible] qu'on dise, écrivait-il, et quoique les Ita[illegible] — beaucoup du moins aujourd'hui. — pensent [illegible] contraire, tous les principes des grandes choses [illegible] sortir de l'Italie... L'Italie se sera levée trois [illegible] depuis que la Rome du paganisme, en tombant, [illegible] le passé à l'antique civilisation et s'est faite le berceau de la moderne. La première fois sortit d'Italie une parole qui substituait une unité spirituelle européenne au triomphe de la force matérielle. La seconde fois l'Italie répandit sur le monde le germe de la civilisation dans les arts et dans les lettres. La troisième fois elle effacera de son doigt puissant le symbole du moyen âge et substituera l'unité sociale à la vieille unité spirituelle, parce que de Rome peut provenir la seule destruction absolue de la vieille unité. »

Ces idées, qu'il n'avait point encore entièrement livrées aux discussions de la presse, mais qui fermentaient en lui et qu'il communiquait à ses initiés du nouveau carbonarisme, Mazzini crut devoir, au mois de janvier 1834, les faire triompher au moyen d'une insurrection à main armée tentée contre le gouvernement de la haute Italie.

II.

En 1831 il avait écrit à Charles-Albert, roi de Sardaigne : « Il n'y a pas de carrière plus sainte au monde que celle d'un conspirateur qui se constitue vengeur de l'humanité et interprète des lois éternelles de la nature. » Et, comme s'il eût voulu traduire ce qu'il entendait par cette mission de conspirateur, il avait donné à *la Jeune Italie* des statuts qui renfermaient ce qui suit :

« Art. 1er. La société est formée pour la destruction indispensable de tous les gouvernements de la Péninsule et pour former un seul État de toute l'Italie sous la forme républicaine...

« Art. 30. Les membres qui n'obéiront pas aux ordres de la société secrète et ceux qui en dévoileront les mystères seront poignardés sans rémission. Même châtiment pour les traîtres.

« Art. 31. Le tribunal secret prononcera la sentence en désignant un ou deux affidés pour son exécution immédiate.

« Art. 32. L'affidé qui refusera d'exécuter la sentence prononcée sera reconnu parjure, et, comme tel, mis à mort sur-le-champ.

« Art. 33. Si la victime condamnée parvient à s'échapper, elle sera poursuivie sans relâche en tout lieu, et le coupable sera frappé par une main invisible, se fût-il réfugié sur le sein de sa mère ou dans le tabernacle du Christ.

« Art. 34 Chaque tribunal secret sera compétent,

[illegible] pour juger les adeptes coupables, mais [illegible] pour faire mettre à mort toutes les personnes [illegible] à l'extermination...

[illegible] Les officiers porteront une dague de [illegible] : les sous-officiers et soldats auront fusils [illegible], puis un poignard d'un pied de long, sur [illegible] ils prêteront serment... »

Ainsi le progrès, ainsi le règne de l'humanité médité par Mazzini n'aboutissait qu'à la promulgation d'un [illegible] sauvage élaboré dans d'obscurs conciliabules, et qui tendait à replacer le monde sous la domination des francs-juges. Il n'y avait là, d'ailleurs, qu'une grossière parodie des conspirations wéhmiques du moyen âge, et *la Jeune Italie* trouvait plus commode d'engager la lutte à l'aide du stylet et de l'assassinat que face à face et poitrine découverte. Elle ne tarda pas à fournir une éclatante preuve de son impuissance.

III

Mazzini, en dépit de l'évidence et en opposition avec les conseils de P. Buonarotti, l'ancien complice de Babeuf, devenu très-circonspect depuis qu'il avançait en âge, organisa une expédition insurretionnelle dirigée d'abord contre la Savoie, et qui, en cas de succès, devait s'étendre sur l'Italie. Dans ce but on avait formé des dépôts d'armes et de munitions près de Lausanne et de Genève, et l'on avait dirigé, sur les frontières de la haute Savoie, successivement et par escouades peu nombreuses, un millier de réfugiés politiques, polonais.

italiens, allemands, auxquels se trouvaient mêlés quelques Français endoctrinés par la secte mazzinienne. Cette entreprise, à laquelle les historiens partisans de la république universelle attachent une importance exagérée, et qu'ils ont trop poétiquement décrite, ne ralliait sous ses drapeaux qu'un millier d'étrangers peu connus, et se trouvait militairement placée sous la direction d'un général polonais nommé Ramorino, dont on suspectait les antécédents et le patriotisme.

Le rendez-vous général des réfugiés était à Carrouge; le général Ramorino, qui était attendu le 20 janvier, n'arriva que le 31 au soir, suivi de deux généraux, d'un aide-de-camp et d'un médecin. Une somme de quarante mille francs avait été mise à sa disposition. De Carrouge (2 février) les réfugiés se portèrent sur Annecy, par la route de Châble, enlevèrent un poste de douaniers piémontais et poursuivirent leur marche. Arrivés à Annecy, après avoir dissipé à coups de fusil quelques carabiniers royaux, ils affichèrent une proclamation et arborèrent le drapeau cisalpin, sans parvenir à exciter le moindre mouvement dans la population. Ils s'arrêtèrent là deux ou trois heures, puis s'avancèrent sur la route de Thonon, et là ils ne reçurent pas les renforts sur lesquels ils comptaient. Bientôt la colonne d'insurgés diminua sensiblement et ne se composa plus que de quatre cents hommes épuisés de fatigue et mal armés. Alors le général Ramorino, qui avait peu de foi dans le succès, déclara sans détour à ses compagnons que la tentative était pour le moment avortée, qu'on

n'avait plus qu'à regagner la frontière, et le corps fut dissous. Mazzini avait saisi une carabine comme s'il voulait combattre; mais, atteint de la fièvre, et momentanément privé de l'usage de sa volonté, il se laissa placer sur une charrette, et fut ramené en Suisse avec ceux de la colonne expéditionnaire qui purent se réfugier sur ce territoire neutre. Sur ces entrefaites une invasion armée du même genre, mais beaucoup plus faible, fut aussi tentée sans plus de succès du côté des Échelles de Savoie; on l'avait organisée à Grenoble même.

Cette tentative malheureuse donna naissance à un grand nombre de notes diplomatiques de la part des puissances étrangères; l'Autriche, le grand-duché de Bade, la Bavière, le Wurtemberg, Naples, la Prusse se plaignirent amèrement de la tolérance de la Suisse envers les réfugiés; et la Russie même insista de la manière la plus formelle « sur la dissolution *des comités de propagande révolutionnaire* qui, sous différents noms et prétextes, mais tous dans un même but hostile envers l'ordre et les droits établis en Europe, s'étaient formés en Suisse, et continuaient à subsister avec autant d'audace que d'impunité. » Le gouvernement français était mis en demeure d'agir, afin de sauvegarder la paix de l'Europe, s'il ne voulait pas que les autres puissances avisassent directement à leur propre salut. Or ces injonctions, respectueuses dans la forme et dures quant au fond, étaient en quelque sorte superflues; Louis-Philippe, menacé plus encore que les autres rois, songeait sérieusement à en finir avec la turbulence démagogique et avec la

propagande révolutionnaire. Mal protégé par les lois, il demandait aux majorités parlementaires les armes dont il avait besoin pour comprimer et vaincre ses ennemis. Le concours des Chambres ne lui fit pas défaut.

IV

La session avait été ouverte le 23 décembre 1833, et le roi, parlant aux Députés et aux Pairs, s'était complu à justifier le système d'énergie et de patience dont son gouvernement croyait avoir fait preuve. Il ajoutait : « Une vigilance assidue est encore nécessaire ; des passions insensées, de coupables manœuvres s'efforcent d'ébranler l'ordre social. Nous leur opposerons votre loyal concours, la fermeté des magistrats, l'activité de l'administration, le courage et le patriotisme de la garde nationale et de l'armée, la sagesse de la nation, éclairée sur le danger des illusions de ceux qui attaquent la liberté en prétendant la défendre, et nous assurerons le triomphe de l'ordre constitutionnel et nos progrès dans la civilisation. » L'opposition n'eut garde de laisser passer la discussion du projet d'adresse sans étaler à la tribune ses déclarations des principes et sans essayer sa propre apothéose. Parmi ceux qui s'attachèrent à lui répondre on remarqua M. Guizot, dont la parole exerçait une grande autorité. Comme on l'accusait d'avoir renié la révolution en proclamant la *quasi-légitimité* de la dynastie d'Orléans, il accepta avec hardiesse ce reproche. « Messieurs, dit-il, je regarde le gouver-

nement de Juillet, non comme *quasi-légitime*, mais comme pleinement légitime, comme le gouvernement le plus légitime dans son origine, car il a été l'œuvre de la raison publique et de la nécessité. C'est un gouvernement qu'on ne pouvait se dispenser de faire, qui était le seul possible, le seul bon et le seul légitime pour la France. Je n'ai donc pu employer, je n'ai employé aucun mot qui élevât le moindre doute, la moindre restriction quant à sa légitimité; ce que j'ai pensé et dit, le voici : j'ai dit que, lorsque la portion destructive de la révolution de Juillet fut accomplie, pendant même qu'elle s'accomplissait, pendant que le trône de Charles X tombait, au moment même, par cet instinct, par cette électricité de bon sens qui s'empare des plus grandes masses d'hommes, il fut évident que la France était monarchique, qu'il lui fallait un gouvernement monarchique, qu'elle ne pouvait chercher son salut hors de cette condition. Mais, Messieurs, ne fait pas des rois qui veut. Il n'est au pouvoir de personne, fût-ce une nation de trente-deux millions d'âmes, d'aller prendre le premier venu au milieu de la foule et de le faire roi... Il n'y a que deux manières de faire des rois : ou bien, comme l'a fait Napoléon, on se fait roi soi-même, par la guerre, par la gloire, en sauvant son pays l'épée à la main; ou bien on arrive à la couronne parce qu'on est né sur les marches du trône, parce qu'on est (je vous demande pardon de l'expression vulgaire), parce qu'on est du bois dont on fait les rois. » Après avoir cherché à établir que Louis-Philippe avait réuni sur sa tête, pour être roi, ces deux conditions différentes,

l'origine royale et la nécessité nationale, M. Guizot disait encore : « Je sais qu'il y a des gens qui ne veulent faire honneur à la révolution de Juillet que de la portion insurrectionnelle, du renversement du trône de Charles X. Pour moi, Messieurs, je l'accepte tout entière, dans ce qu'elle a eu de monarchique comme dans ce qu'elle a eu de libéral; j'honore, j'admire la justesse d'esprit avec laquelle la France tout entière a, sur-le-champ, reconnu et accepté le seul gouvernement qui pût faire son salut, et la dignité nationale comme la dignité du roi sont intéressées à ce que ce grand événement conserve, dans l'esprit de tous, son vrai et complet caractère. » Il y avait entre la royauté de Juillet et les classes bourgeoises, également en possession du pouvoir, une solidarité trop grande pour que cette énergique profession de foi ne fût pas accueillie avec enthousiasme par la majorité.

V

Vers le commencement de la session un douloureux incident émut l'opinion publique. A l'occasion d'une interpellation adressée, dans une séance de la chambre des Députés, au maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, le vieux maréchal eut à invoquer ce principe qu'en matière de discipline militaire les officiers et les soldats étaient tenus à l'obéissance passive. Un jeune député, M. Dulong, demanda tout haut si les chefs de l'armée devaient pousser la soumission hiérarchique jusqu'à accepter le rôle de géô-

[illegible] imprudemment le mot d'ignominie. [illegible] ne pas s'y méprendre, reprocher à son collègue, M. le général Bugeaud, d'avoir accepté le commandement de Blaye, en 1833, et veillé à la garde de madame la duchesse de Berri. Le général, homme aux habitudes sévères lorsqu'il s'agissait d'honneur, s'approcha de M. Dulong et eut avec lui une explication qui parut satisfaisante. De peur d'aggraver la situation le journal officiel, en rendant compte de la séance, s'abstint de mentionner la parole offensante dont M. Bugeaud pouvait se plaindre; par malheur d'autres journaux n'imitèrent pas cette réserve, et l'affaire prit des proportions fâcheuses. M. Dulong consentit à adresser au général une lettre de désaveu, conçue en termes de nature à tout arranger; mais les journaux imprimèrent encore, on ne sait pourquoi, que le général Bugeaud avait exigé cette réparation. Ce mot était malheureux, et M. Dulong se hâta de contremander l'impression de sa lettre. De part et d'autre on déclara qu'il y avait lieu de terminer cette affaire les armes à la main, et le général Bugeaud, usant des droits de l'offensé, selon le triste code du duel, choisit le pistolet. Il était, d'ailleurs, même en se rendant sur le terrain, disposé à se contenter d'une rétractation honorable. Ses témoins, dont l'un était aide de camp du roi, se montrèrent moins accommodants, et le duel eut lieu. Atteint d'une balle au-dessus de l'œil gauche, le malheureux Dulong tomba sans proférer une parole. Le lendemain, vers six heures du matin, il était mort. Par une fâcheuse coïncidence il y avait eu bal au château des Tuile-

ries, et les écrivains, disposés à tout envenimer pour faire de toute chose un crime au roi, insinuèrent que la mort sanglante de M. Dulong avait été vue comme une victoire par l'entourage de Louis-Philippe. Peut-être seraient-ils restés dans la limite du vrai en disant que le roi, en intervenant d'une manière conciliatrice, aurait pu empêcher le duel, et qu'il ne le fit pas. On était alors bien malheureusement dans l'une de ces périodes de luttes politiques où les partis se montrent implacables et prennent pour règle de combat : Dent pour dent, œil pour œil !

Il n'en fallait pas tant pour agiter les masses, pour fournir un prétexte d'émeute républicaine. La polémique des journaux monta, de part et d'autre, au dernier degré de violence et d'emportement. M. Dupont (de l'Eure), très-proche parent de l'infortuné Dulong, renonça, dans l'excès de sa douleur, au mandat de député. Cependant, après un intervalle donné à l'exaltation de la douleur ou de la colère, on se résigna à ne point arborer le drapeau de la révolte auprès d'une tombe ; on se borna à décerner au député mort de très-imposantes funérailles qui furent, pour toutes les oppositions, et même pour les sociétés secrètes, une occasion de se produire au dehors et de se passer en revue. Le gouvernement avait pris des précautions extraordinaires ; personne n'osa remuer un pavé, et bientôt il ne resta de cette épreuve qu'un souvenir de regret et de deuil dont tous les partis voulurent se faire honneur.

VI

L'organisation départementale et municipale de la France, sur une base nouvelle, était une des promesses de la Charte à laquelle on avait déjà donné satisfaction; mais la ville de Paris et le département de la Seine, que leur importance plaçait dans une situation tout exceptionnelle, n'avaient pu être compris dans la loi générale. Leur organisation départementale et municipale exigeait des dispositions particulières; le gouvernement essaya d'y pourvoir, en 1834, en proposant une loi spéciale qui appliquait le principe électif au département de la Seine et à Paris, mais n'accordait le droit électoral qu'aux électeurs politiques. La discussion de cette loi ne donna lieu à aucun incident digne d'intérêt; les deux Chambres acceptèrent le projet du gouvernement, en attribuant la faculté d'élire les conseillers généraux et municipaux de Paris non-seulement aux censitaires à deux cents francs, mais encore à certaines catégories de citoyens désignées sous le nom de capacités et qui étaient déjà inscrites sur la liste du jury.

De nombreuses pétitions, adressées aux Chambres, sollicitaient déjà la réforme électorale; en 1834 on faisait consister cette réforme dans l'extension du droit électoral et politique aux *capacités*, c'est-à-dire à tous les citoyens aptes à exercer les fonctions de jurés; un très-petit nombre de pétitionnaires, qualifiés de radicaux, se bornaient à demander l'abaissement du cens. Toutes ces réclamations furent écar-

tées par l'adoption, assez dédaigneuse, de l'ordre du jour; elles devaient se reproduire.

Une loi régla la liquidation de l'ancienne liste civile; une autre assura l'état des officiers; une autre autorisa l'échange de la partie non apanagère du Palais-Royal contre des forêts de l'État. Durant la discussion du budget une partie notable de la Chambre élective se prononça contre l'occupation d'Alger et demanda que le gouvernement renonçât à la possession d'un pays dont le maintien sous nos lois imposait à la France de très-lourdes charges pécuniaires. M. Dupin appuya cette opinion; MM. Desjobert, de Sade et Pelet (de la Lozère) insistèrent à leur tour pour que notre occupation du littoral de l'Afrique eût promptement un terme. La thèse contraire flattait l'orgueil national; la majorité, d'accord avec le pays, repoussa cette proposition, et le gouvernement, dominé par la volonté impérieuse de la France, désavoua ceux de ses amis qui lui conseillaient de rappeler notre glorieuse armée d'Algérie et d'abandonner cette terre aux convoitises des autres peuples, jaloux de notre fortune. D'autres préoccupations, d'ailleurs, se faisaient jour et absorbaient les sollicitudes du pays et des Chambres.

VII

Enhardis par l'impunité, les crieurs publics avaient continué d'être des agents de désordre et de scandale, et les gens honnêtes s'indignaient de l'impuissance du gouvernement; des collisions très-regretta-

bles avaient eu lieu, et les agents de l'autorité, secrètement encouragés à se montrer durs et agressifs, s'étaient livrés, envers les perturbateurs, à des représailles et à des actes de violence dont on avait fait beaucoup de bruit. Menacés, traqués, en butte aux calomnies les plus odieuses, exposés à des attaques brutales, les hommes de la police n'avaient point eu la longanimité héroïque que les journaux réclamaient d'eux; ils avaient rendu coup pour coup, et, comme toujours il arrive en pareille occurrence, plusieurs de ces curieux inoffensifs dont Paris pullule avaient payé pour les véritables agitateurs cachés derrière eux. C'est l'histoire de toutes les émeutes, et les leçons, si sévères qu'elles soient, ne découragent jamais les empressements de la foule.

Le gouvernement obtint de la confiance des Chambres une loi qui soumettait la profession des crieurs publics à l'autorisation préalable des municipalités. La répression d'un scandale qui indignait tous les gens honnêtes était un pas important fait dans la voie de l'ordre; le gouvernement voulut davantage et vint solliciter des majorités une loi destinée à compléter, en les aggravant, les dispositions de l'article 291 du Code pénal, qui restreignent dans des limites assez étroites l'exercice du droit d'association et de réunion.

La nouvelle combinaison soumettait à la nécessité d'une permission de la police la formation des sociétés politiques, religieuses et littéraires, alors même qu'elles se composeraient de sections de moins de vingt membres se réunissant isolément. C'était at-

teindre l'organisation de la société des *Droits de l'homme* et d'un assez grand nombre de corporations plus ou moins carbonariques, composées de petits groupes, et qui jusqu'alors avaient échappé à la répression légale. Grand fut l'émoi que causa l'apparition d'un semblable projet de loi. La presse opposante affecta d'être profondément indignée. Sur les bancs de la gauche, dans les deux Chambres, on rencontra un assez grand nombre de Pairs et de Députés, fort honorables d'ailleurs, qui protestèrent au nom de la liberté et des principes et réclamèrent contre ce qu'ils appelaient de nouvelles entraves mises à l'exercice du droit d'association. La majorité conservatrice, déterminée à entourer l'ordre de garanties puissantes, se montra jusqu'au bout inébranlable dans sa fermeté. Peu de jours après, persévérant énergiquement dans ce système, elle vota une loi édictant des peines sévères contre ceux qui, sans autorisation régulière, fabriqueraient ou détiendraient des armes et des munitions de guerre, ou qui prendraient une part quelconque à une insurrection.

Tel fut l'ensemble de lois politiques qui, dans le cours de la session de 1834, fournirent au pouvoir de nouvelles armes contre l'anarchie et le mirent en état de triompher dans la rue. La royauté de Juillet se crut sauvée; elle ne comprit guère qu'il ne suffit pas d'avoir à sa disposition des arsenaux, des juges, des codes; elle ne sentit point que tout cela est bon pour remporter des victoires d'un jour et ne dispense jamais un gouvernement d'asseoir son existence ou son avenir sur les bases éternelles de l'ordre moral et de

la justice. Elle se crut en possession de la durée parce qu'elle avait enlevé à ses ennemis des armes matérielles et certains moyens de nuire; mais les gouvernements ne tombent pas toujours sous les coups d'une insurrection victorieuse. Au milieu du bien-être, entourés des avantages de la prospérité, quand des parlements complaisants votent selon leurs caprices, quand les censitaires privilégiés consentent à élire des députés dociles, quand la corruption fait taire ceux que la force n'a pas assoupli, quand aucun orage n'apparaît aux quatre coins du ciel, c'est alors que, s'il plaît à Dieu de retirer sa main et d'abandonner la prudence humaine à ses propres ressources, on voit s'évanouir cette force d'un jour, disparaître cette fortune sans égale, s'abîmer dans la poussière le colosse au front d'airain et aux pieds d'argile. Alors la justice et la vérité retrouvent l'heure où elles ont raison de ce qui n'était pas le droit, et elles répètent avec une opiniâtre confiance : « *Hi in curribus et hi in equis, nos autem in nomine Domini !* Ceux-là se confient dans leurs armées et dans leurs chariots de guerre, et nous, nous plaçons notre espérance dans le nom du Seigneur? » Dieu accordait à la monarchie de Juillet le bien-être, le temps et la force; c'était à elle à s'en servir au profit du bien et dans l'intérêt des multitudes placées sous sa tutelle. Si elle n'accomplissait pas ce devoir, son avenir était compté, sa puissance était fausse.

VIII

L'opposition libérale aussi bien que le parti révolutionnaire n'entendaient pas perdre le terrain sans le disputer pied à pied avec une violente énergie. Durant la discussion du projet de loi contre les associations on s'en était pris aux personnes autant qu'aux principes, et le passé des hommes du juste-milieu, comme on les appelait alors, fournissait de nombreux prétextes aux récriminations républicaines. Ceux qui venaient restreindre et abolir, en quelque sorte, le droit d'association, en avaient pour la plupart abusé en d'autres temps. Louis-Philippe avait été membre du club des Jacobins; M. Barthe, son ministre de la justice, s'était mêlé très-activement, sous la Restauration, aux ténébreuses machinations du carbonarisme; le duc de Broglie avait été l'un des fondateurs d'une société politique fondée, au temps de Charles X, pour le maintien de la liberté de la presse; M. Guizot lui-même avait pris part avec éclat aux travaux de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera!* Que venaient-ils faire à la tribune sinon renier leurs propres actes et donner un éclatant démenti à leur passé? Il y avait quelque chose de spécieux dans ces reproches si l'on ne voulait tenir compte ni de l'objet des anciennes luttes, ni du but auquel aspiraient les conspirateurs de 1834. Assurément Louis-Philippe avait à regretter les explosions révolutionnaires de sa jeunesse; M. Barthe pouvait s'humilier au souvenir de ses serments républicains, prêtés le

pouvoir levé et au milieu des ventes secrètes de la démocratie. Mais, s'ils avaient à regretter de pareils écarts, était-ce une obligation pour eux de persister dans ces vieilles fautes et de laisser périr l'ordre social dont ils étaient à leur tour les défenseurs légitimes et nécessaires ? Il fallait être aveuglé par la logique de la haine pour l'exiger, et c'est avec raison qu'ils se plaçaient sur le terrain de la justice et de l'ordre. M. le duc de Broglie se préoccupait fort médiocrement des attaques de mauvaise foi dirigées contre lui ; M. Guizot, moins patient, se chargea d'y répondre pour ce qui le concernait lui-même. « Je n'ai rien à désavouer, dit-il, et je ne désavoue rien de ce que j'ai fait à l'égard de l'association *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* En 1827 j'ai résisté avec cette société dans l'intérêt de la liberté ; plus tard, et depuis 1830, j'ai résisté à cette même association et à ses pareilles dans l'intérêt de l'ordre, et je n'ai fait en cela que ce qu'ont fait la Chambre et la France. La Chambre est remplie d'hommes qui, pendant les dernières années de la Restauration, ont résisté dans l'intérêt de la liberté, et qui depuis ont senti que, le danger n'étant plus le même, la conduite devait changer, et comme moi ils ont résisté dans l'intérêt de l'ordre. » Se plaçant ensuite dans le cœur même de la difficulté, M. Guizot avait parlé avec une éloquence hardie et puissante en faveur de la loi qui soumettait toutes les associations politiques et religieuses, fractionnés ou non, au régime de l'autorisation ou de l'interdiction de la police.

De nos jours les positions ont changé. Nous avons sous les yeux les *Mémoires* de M. Guizot par lui pu-

bliés pour glorifier sa carrière politique, et l'illustre vieillard semble embarrassé par le souvenir de la loi de 1834, toujours en vigueur, et dont il soutint avec force les dispositions répressives. « Les réunions les plus innocentes, dit-il, comme les plus séditieuses, la religion comme la conspiration tombèrent sous la nécessité de l'autorisation préalable ; et, n'eût-elle jamais apporté, en fait, aux réunions non politiques aucune entrave, la loi nouvelle n'en eût pas moins été en principe une grave dérogation à la liberté religieuse. Elle maintenait, en le développant, le Code pénal de l'Empire ; elle est devenue la base de la légalité de l'empire nouveau. C'était une loi de circonstance, nécessaire, j'en demeure convaincu, et que les pouvoirs constitutionnels avaient pleinement le droit de rendre, mais qui n'eût dû être présentée que comme une loi d'exception et pour un temps limité. C'était là son vrai caractère, et, ainsi définie, elle n'eût eu à redouter aucune solide objection. Mais le nom seul de loi d'exception était devenu si impopulaire, il semblait si étroitement lié aux plus mauvais jours de la Révolution et de la Restauration, que personne, pas plus parmi les amis du cabinet que parmi ses adversaires, n'en eût voulu prendre la responsabilité... On aimait mieux restreindre à toujours les libertés publiques que les suspendre formellement, mais en les reconnaissant. Ce n'est pas là l'unique occasion où l'esprit public se soit montré si peu judicieux et si routinier dans ses préoccupations, au grand dommage des intérêts permanents et des libertés du pays (1). » Nous ne citons

(1) Singulier reproche ! Et pourquoi ce qui était bon, en 1834, contre

[illegible] ce passage, qui a les apparences d'un dés[illegible] n'en a pas la franchise. M. Guizot, lorsqu'il [illegible] impérieusement la loi de 1834, au nom [illegible] sociaux, nous avait habitué à plus de cou[illegible] et personne ne se serait attendu à ce retour aux [illegible], empreint d'un repentir qu'il faut deviner, et [illegible] lequel se cache une pensée amère contre un pouvoir dont le plus grave tort, aux yeux de M. Guizot, semble être d'exister et de se maintenir en dépit des rancunes de ses devanciers ou de leurs injustes dédains. Mais passons.

IX

Un remaniement ministériel eut lieu peu de jours après le vote des lois de compression dont nous avons indiqué la substance.

Sous le premier Empire, et par application des décrets ordonnant le blocus continental, on avait confisqué dans les ports français un certain nombre de vaisseaux de commerce chargés de marchandises des États-Unis. Ces confiscations avaient eu lieu contrairement à une convention intervenue, le 30 septembre 1800, entre le premier consul et le cabinet de Washington; elles avaient donné lieu à des réclamations successives que la France avait toujours éludées ou ajournées. Cependant les plaintes de l'Union américaine étaient justes, et on ne pouvait raisonna-

les conspirations organisées par les sociétés populaires, est-il devenu mauvais lorsqu'il s'agit de résister aux socialistes actuels? On se serait at[illegible] à plus de logique de la part d'un homme d'État hors de cause.

blement contester que le chiffre de soixante-dix millions réclamés par la république marchande et qui dépassait évidemment de beaucoup les pertes réelles. Le 4 juillet 1831, d'un commun accord, les Etats-Unis et le gouvernement de Louis-Philippe fixèrent à vingt-cinq millions le montant de l'indemnité qui paraissait due. On retarda de trois ans le désagréable devoir qui consistait à solliciter des Chambres l'approbation de ce traité fort inattendu, qui déplaisait au gouvernement lui-même, et dans lequel l'opposition ne voulait voir qu'un acte d'insigne faiblesse uniquement destiné à empêcher la guerre. Il faut bien, à vrai dire, que le sentiment public n'ait pas été complétement en défaut dans cette circonstance, car lorsque, l'année suivante (comme on le verra), l'indemnité de vingt-cinq millions fut consentie par le ministère et les Chambres, on s'indigna de l'ingratitude et de l'orgueil dont faisait preuve à notre égard une république qui devait son existence à la France même et que nous avions alimentée au berceau.

Quoi qu'il en soit, M. le duc de Broglie s'attendait à une opposition très-vive, et n'en persista pas moins à présenter le traité aux Chambres parce qu'il était convaincu de la légitimité de la dette. Parmi les hommes d'État dont on réclamait l'adhésion, il y en avait beaucoup qui partageaient à cet égard les convictions du gouvernement de Juillet. « Sommes-nous les débiteurs de l'Amérique ? disait un illustre orateur dont on admirait les débuts. Oui, puisque personne ne le conteste. Devons-nous payer vingt-cinq millions à l'Amérique ? Oui, puisque cette dette,

...établie, contestée, réduite, arbitrée, vérifiée par des gouvernements et les négociateurs divers, et par le général Lafayette lui-même, a été fixée à cette somme. Devons-nous, pour une réduction incertaine de cette dette, compromettre Lyon, Bordeaux, nos soieries, nos vins, nos industries, notre commerce, notre marine marchande? Non, car, pour une faible chance d'épargner deux ou trois millions, nous perdrions des centaines de millions, et nous porterions atteinte à nos relations de bonne amitié avec les États-Unis... Y aurait-il justice, honneur, délicatesse, à nous qui avons payé un milliard à l'Europe notre ennemie, la baïonnette sur la gorge, en 1815, de tarder plus longtemps à indemniser l'Amérique, qui seule nous était restée fidèle, et qui seule n'a pas voulu alors abuser de notre détresse pour exiger son remboursement? Non; il y aurait plus que des intérêts, il y aurait des sentiments violés. Questions de loyauté, de crédit, de reconnaissance nationale, tout est résolu dans le sens du traité. »

M. de Lamartine, qui parlait ainsi, devait rencontrer plus tard les accents d'une éloquence bien autrement persuasive. Pour le moment, en dépit de sa bonne volonté, il parut heurter les sentiments d'un grand nombre de ses collègues, car une majorité d'ailleurs peu considérable repoussa le principe de la loi.

[illegible] créait des embarras au gouvernement, qui [illegible] pas, pour une autre année, à soumettre de nouveau le traité à la sanction des Chambres. Il suffit [illegible] pour déterminer la retraite de M. le duc de [illegible], personnage haut placé, mais dont les allures un peu cassantes déplaisaient à Louis-Philippe. Le

roi essaya, pour la forme, de retenir au conseil le ministre qui lui offrait sa démission; au fond il le vit partir sans regret, et le remplaça aux affaires étrangères par l'amiral de Rigny, habitué à résister aux ennemis de la France, mais fort peu susceptible de tenir tête aux volontés royales. La retraite de M. d'Argout, de M. Sébastiani et de M. Barthe, l'entrée au conseil de l'amiral Jacob, de M. Persil et du comte Duchâtel, et le passage de M. Thiers du ministère du commerce au ministère de l'intérieur, complétèrent ce remaniement du cabinet.

X

Les circonstances devenaient graves, et la question entre le parti républicain et la royauté allait encore se débattre par les armes.

Les sociétés populaires, atteintes de front par la loi qui soumettait les associations à la nécessité d'une autorisation préalable, s'étaient depuis quelques mois mises en mesure de résister aux injonctions du pouvoir. Elles ne doutaient pas de leur force; elles se croyaient organisées pour le combat; elles comptaient sur l'immense armée du prolétariat parisien et lyonnais, et sur la coopération du républicanisme cosmopolite et des sectes socialistes. A cet égard leurs illusions étaient grandes. Puissantes comme foyer de recrutement et de propagande, les sociétés populaires se rassemblaient beaucoup, mais elles étaient lentes à agir, et la transmission des ordres aux comités et aux sections ne comportait pas le secret indispensable à des projets sérieux

de conspiration et de combat. M. de Kersausie, l'un des chefs de la *Société des Droits de l'homme*, avait bien compris cette difficulté inhérente aux conditions d'existence des clubs; aussi avait-il organisé sur des bases plus convenables à la lutte la *Société d'Action*, qu'il dirigeait, et qui se composait déjà d'environ douze cents hommes. Celle-là était divisée en décuries, quinturies et centuries, entre lesquelles il n'existait aucune communication écrite, dont les affiliés ne se connaissaient pas entre eux, et qui, au premier ordre, devaient se trouver à un lieu marqué et combattre. Quant à la société connue sous le nom d'*Union de Juillet*, que présidait à Paris le général Lafayette, elle s'était bornée à décider qu'elle n'obéirait pas à la loi rendue contre elle, se proposant d'ailleurs de préluder par une simple résistance légale à une lutte plus décisive dont l'opportunité ne lui semblait pas démontrée.

Le comité suprême des *Droits de l'homme* entendait bien ne pas se borner à rester sur la défensive; par ses correspondances il avait, depuis quelques semaines, stimulé l'énergie des sociétés républicaines organisées à son image dans la plupart des départements peuplés d'ouvriers, et il faisait audacieusement insérer dans le journal *la Tribune* les adhésions qui lui arrivaient des villes de province, notamment de Rouen, de Caen, de Lyon, de Besançon, de Dijon, de Tours, de Vesoul, de Strasbourg, d'Épinal, de Perpignan, de Nevers, d'Albi, de Marseille et de Grenoble. Un congrès de délégués des républicains de France se réunissait à Paris pour recevoir les ins-

tructions des meneurs et les transmettre dans leurs villes respectives. *La Tribune*, qui était comme le journal officiel de l'insurrection, faisait appel à l'énergie de tous les adeptes; elle provoquait ouvertement les sociétés populaires à désobéir à la loi. « En résistant, disait-elle, à des attentats qui blessent tous les sentiments généreux et tous les intérêts légitimes, les associations peuvent compter sur le concours et les sympathies de tous... Que les associations se réunissent, s'étendent, se multiplient donc au lieu de se dissoudre; que les sociétés existantes proclament la résistance à ce projet d'oppression et qu'elles en donnent l'exemple! » Ailleurs elle ajoutait : « Nous adjurons les associations populaires de combiner contre un gouvernement usurpateur tous les moyens que leur inspireront les circonstances et leur courage. » Les lois sur la presse permettaient alors d'user de la liberté pour appeler le peuple à l'insurrection, et le jury était là presque toujours pour absoudre ceux des rebelles qu'on essayait de soumettre à sa justice. Ne nous étonnons pas si, quatorze ans plus tard, il suffit de la colère de quelques enfants et de l'inaction des classes bourgeoises pour faire évanouir le pouvoir contre lequel on dirigeait de semblables attaques, et que, sous prétexte des principes à sauvegarder, on livrait impunément aux coups de ses ennemis.

C'était d'ailleurs moins à Paris que dans Lyon même, la seconde ville du royaume, que le mouvement insurrectionnel était fortement organisé. Là, en ce moment, soixante mille ouvriers subissaient le contre-coup d'un ralentissement dans la vente des

temps affiliés à la Société des Droits de l'homme et apportaient nécessairement dans ses délibérations toute l'ardeur de leur républicanisme. Sous l'influence de ceux-ci il fut décidé en assemblée générale, à la majorité de 1297 voix contre 1044, que tous les ouvriers tisseurs prendraient fait et cause pour les *pelucheurs*, qu'il y aurait grève générale jusqu'à ce que les fabricants eussent rétabli l'ancien prix, et que ceux qui ne suspendraient pas le travail de bonne volonté y seraient contraints par la force. En effet, grâce aux violences exercées contre les récalcitrants, le 14 février les vingt mille métiers de Lyon et des communes de la banlieue furent abandonnés. Dans cette situation les artisans d'émeute crurent toucher au but; il ne leur restait qu'à prolonger la crise jusqu'à ce que la misère ou la faim jetassent les ouvriers tête baissée dans l'insurrection, et l'un d'eux, M. Tiphaine, écrivait à un autre meneur : « Les ouvriers ne veulent pas travailler, mais ils ne veulent pas commencer (la bataille); ils disent: « C'est aux républicains! » Ils se trompent. Au surplus, encore quelques jours, et le besoin les guidera où le patriotisme et le devoir auraient dû les conduire.... Ils en finiront. » Pour le moment ces calculs furent trompés; les ouvriers résistèrent aux suggestions des républicains et firent même des démarches pour que l'autorité intervînt entre eux et les maîtres. Le préfet du Rhône, M. de Gasparin, se garda bien d'imiter la faute que son prédécesseur, M. Bouvier-Dumolard, avait commise en 1831, et il n'agit que pour maintenir la sécurité publique. Fatigués d'attendre, les ouvriers retournèrent sans condi-

ouvriers burent et fraternisèrent ensemble sur la place Saint-Jean (5 avril).

Les ouvriers augurèrent de cet incident que, dans le cas d'un conflit, la garnison suivrait cet exemple, et qu'il n'y aurait même pas de combat sérieux à livrer. C'était une grave erreur. Sûres de la troupe, bien décidées à ne pas reculer devant l'occasion que leur offraient les rebelles, les autorités se concertaient en vue d'une très-prochaine insurrection, et toutes les chances de victoire étaient pour le pouvoir.

Depuis novembre 1831 la condition de Lyon n'était plus la même, au point de vue de la guerre civile. On avait successivement augmenté la garnison de la place, élevé divers forts autour de la ville, étudié la stratégie pour une guerre des rues et organisé une police active.

Le 9 avril, jour fixé pour la reprise du procès des mutuellistes, toutes les dispositions avaient été combinées, de part et d'autre, en vue de l'attaque et de la défense. Mutuellistes, ferrandiniers, ouvriers des divers corps de métiers furent informés des lieux où ils devaient se réunir en armes. Les chefs inférieurs reçurent des instructions précises sur les points qu'ils auraient à occuper et à protéger par des barricades. Quant à l'autorité, nous venons de voir qu'elle était prête, mais elle voulait attendre les premiers coups. Le général Aymar, commandant la division, avait établi son quartier général sur la place Bellecour; des troupes bien disposées occupaient la rive droite de la Saône, la Croix-Rousse, les abords de la place Saint-Jean, la place des Terreaux et l'hôtel de ville. Le préfet s'é-

partout et la lutte continuait sur vingt points différents.

La troupe déblaya le quai de Retz. Sur la place de la Préfecture il fallut amener du canon pour accabler les insurgés; on tira sur eux à mitraille dans la galerie de l'Argue, d'où ils furent délogés. Bientôt après on les poussa de rue en rue, et, pour les débusquer des maisons, qu'ils transformaient en redoutes, on y attacha des pétards dont les explosions tantôt allumaient l'incendie, tantôt renversaient des pans de muraille. On se battit avec acharnement à la place Neuve, à la place de l'Herberie, dans les rues adjacentes. En quelques heures les hauteurs de Fourvières, de Saint-Just et de Saint-Georges, furent couvertes de tirailleurs républicains qui s'emparèrent du télégraphe. En revanche la Guillotière demeurait calme, et le général Fleury, à la Croix-Rousse, parvenait à contenir et à refouler les insurgés. Vers le soir le 28e de ligne occupa la place des Terreaux et emporta de vive force une immense barricade placée au bas de la Grande-Côte. En ce moment les soldats étaient maîtres des ponts, du quartier Saint-Jean, de la place des Terreaux et de la Préfecture; mais les ouvriers occupaient encore la plupart des positions importantes dans lesquelles ils s'étaient retranchés. Ainsi se passa la nuit du 9 au 10 avril.

XII

Au point du jour le tocsin sonna dans plusieurs églises et appela les insurgés à de nouveaux efforts.

tarda pas à escalader les retranchements des républicains. Dans l'ardeur du combat on eut à déplorer la mort de citoyens inoffensifs qui tombèrent victimes des fureurs aveugles de la guerre. Ces calamités se produisent dans toutes les luttes de ce genre, et la responsabilité de pareils malheurs appartient aux factieux qui les premiers donnent le signal de la révolte. En résumé la bataille apparaissait indécise ; la troupe gagnait peu de terrain ; elle s'était rendue maîtresse de la Guillotière bien plus par l'incendie que par les armes ; mais à la Croix-Rousse les insurgés, très-peu nombreux dans la journée du 9, avaient vu, le 10, leur nombre augmenter, et le faubourg de Vaise s'était aussi mêlé à l'insurrection. Les ouvriers s'étaient emparés du fort et de la caserne de Saint-Irénée, situés au-dessus de Saint-Just ; ils y trouvèrent des munitions et trois pièces de canon ; enfin on avait encore élevé des barricades nouvelles dans le centre de la ville.

Aux Cordeliers se trouvaient cent cinquante insurgés qui s'y étaient établis et fortifiés ; ils étaient commandés par un ancien sous-officier de marine, jeune encore et bien connu à Lyon par ses sentiments républicains. Charles Lagrange fit régner un peu d'ordre dans la lutte. L'église Saint-Bonaventure, par suite de sa position dans un enfoncement de la place, devint une ambulance pour les blessés ; des morts y furent déposés. On vit alors les prêtres de la paroisse se présenter pour administrer les mourants. Dans cette église on fabriquait tout à la fois de la poudre et de la charpie.

La journée du 10 n'avait rien changé à la situation de Lyon; néanmoins on pouvait déjà juger que les insurgés succomberaient infailliblement, car la population ne prenait pas une part active à la révolte; le nombre des combattants ne s'augmentait que faiblement, tandis que, au contraire, la garnison recevait de nouveaux renforts. On avait vu arriver, dans la journée du 10, de l'artillerie de Valence; on attendait un régiment d'infanterie de Grenoble; on était maître de toutes les routes, et, chose étrange, c'est alors que l'on pouvait envisager la situation des insurgés comme très-compromise qu'une grande hésitation se remarquait parmi les autorités.

Le 11 avril les insurgés retranchés dans le quartier des Cordeliers tentèrent, vers deux heures du matin, de se frayer un passage sur différents points; malgré l'heure on les repoussa avec de l'artillerie. Au point du jour le combat recommença de tous côtés. Une maison formant le coin de la rue Basseville et du quai du Rhône fut bombardée et presque entièrement détruite; on dirigea les coups de l'artillerie sur la plate-forme de Fourvières, d'où les insurgés, maîtres de plusieurs canons, faisaient feu sur les troupes. Des barricades furent élevées par les militaires eux-mêmes aux abords de l'hôtel de ville. Cependant les insurgés paraissaient déjà manquer d'armes et de munitions, et leur feu se ralentissait; ils firent dans les communes suburbaines quelques excursions pour s'en procurer. Les républicains ne se faisaient point scrupule, d'ailleurs, d'entretenir leur courage par de fausses nouvelles et de chimériques espérances. Ils annonçaient,

par des affiches, que Paris était en révolution, le roi en fuite, la République proclamée, Lucien Bonaparte nommé premier consul. On ajoutait que le soulèvement gagnait le reste de la France et que de toutes parts les patriotes marchaient au secours des ouvriers lyonnais. Ces avis portaient la date du 22 germinal an XLII, ridicule retour vers le passé. Ce qui était beaucoup plus sérieux, c'était l'attitude des rebelles ; ils s'astreignaient à tous les devoirs de la vie militaire ; ils avaient nommé une hiérarchie d'officiers auxquels ils obéissaient ponctuellement ; ils avaient des bivouacs, des corps de garde, des sentinelles avancées. Ils étaient maîtres des télégraphes et de toutes les routes aboutissant à Lyon, en sorte qu'ils interceptaient tous les arrivages et que le général Aymar demeurait sans moyens de communication avec Paris.

La journée du 12 fut décisive. La fusillade, qui avait duré toute la nuit, reprit au jour avec une intensité nouvelle. Les deux partis avaient conservé leurs positions ; la troupe fit une vaine tentative pour enlever une barricade à la Grande-Côte. Les soldats s'établirent et se retranchèrent auprès de la place de la Fromagerie, qui avait été, depuis trois jours, le théâtre de plusieurs engagements meurtriers. Les insurgés s'embusquèrent dans l'église Saint-Nizier et se barricadèrent en face de la rue Sirène, afin de se ménager une retraite sur le quartier des Cordeliers, centre de l'insurrection. Les soldats prirent à leur tour le parti de se glisser de maison en maison, de se poster sur les toits et de s'embusquer aux croisées, et de prolonger la guerre en choisissant pour champ de bataille le

dans ces différentes positions les rebelles ne furent jamais plus de cent trente à cent cinquante.

Le dimanche 13 avril la circulation fut rétablie dans Lyon ; la Croix-Rousse se défendait encore. Les ouvriers étaient prêts à faire leur soumission et demandaient qu'on leur accordât la vie sauve ; le général Aymar ne voulut pas traiter avec eux, et dans la soirée ils soutinrent une dernière attaque. Alors on fit savoir aux habitants de la Croix-Rousse que leur ville serait incendiée si le combat continuait. En ce moment les mères, les sœurs, les amis des derniers combattants vinrent en larmes les supplier de cesser une lutte désormais inutile. A force d'obsessions on leur arracha les armes des mains ; quant à eux ils étaient résolus à s'ensevelir sous les débris des maisons et à mourir en combattant.

A la fin, hors d'état de prolonger la lutte, les uns se dispersèrent, les autres moururent au hasard, et dans la journée du 14 avril l'autorité des lois fut complétement rétablie.

XIII

Si l'on cherche à se rendre compte du véritable caractère de cette collision, on reconnaît qu'elle fut le résultat d'une crise industrielle exploitée par le parti républicain ; l'autorité attendit tranquillement l'attaque, parce qu'elle avait préparé tous les moyens d'une victoire si entière que désormais elle comptait bien n'avoir plus à soutenir une pareille lutte, à endurer de tels sacrifices. L'insurrection, qui avait commencé,

XIV

Paris avait appris avec une grande anxiété que la seconde ville de France était de nouveau en proie à l'insurrection; des bruits alarmants circulèrent bientôt sur le maintien de la tranquillité dans la capitale elle-même. Aucun désordre n'avait eu lieu cependant depuis la réception des premières nouvelles, arrivées le 9 avril par la voie télégraphique, lorsque quelques rassemblements tumultueux se formèrent, le 12 au soir, dans les rues Jean-Jacques-Rousseau et Saint-Martin; mais ils se dispersèrent en quelque sorte d'eux-mêmes devant la force armée. Les journaux républicains se montrèrent plus hardis; par cela seul que les communications directes entre le gouvernement et Lyon étaient interrompues, ils ne craignirent pas d'annoncer que les insurgés étaient maîtres de cette grande ville et avaient proclamé la république. *La Tribune* publia que la révolution se développait dans les départements avec une victorieuse énergie; que le 48e de ligne, en garnison à Orléans, était en pleine révolte, ainsi que le 52e de la même arme, en garnison à Belfort. Ces nouvelles, plus qu'inexactes, étaient calculées de manière à agiter profondément les esprits. La société des *Droits de l'Homme* s'émut tout entière, en dépit de la prudence des chefs, qui conseillaient d'attendre et se faisaient beaucoup moins illusion sur la gravité du mouvement.

Le comité directeur était évidemment débordé par l'armée insurrectionnelle dont il avait rassemblé les

éléments et dont il n'osait point encore se servir; les nombreuses sections des *Droits de l'homme* s'indignaient d'une prudence qu'elles taxaient de faiblesse; elles s'agitaient pour déployer le drapeau de l'anarchie et se groupaient toutes fières des dénominations sinistres qu'elles avaient adoptées et parmi lesquelles on remarquait les sections ayant pour titres : *Mort aux tyrans, Guerre aux châteaux, Paix aux chaumières, les Vengeurs, le Ça ira, la Montagne, le Cloître Saint-Merry, le Bonnet phrygien*, la section *de Saint-Just*, [illegible] *les* [illegible]*, les Gueux, la Carmagnole*, les sections *de Marat, de Couthon, du 10 Août*, [illegible]. En dépit de ces noms dont plusieurs étaient à eux seuls une déclaration de guerre sociale, la société des *Droits de l'homme* se sentit découragée au début même de l'action : elle s'affaissa sur elle-même et ne tarda pas à disparaître dans quelques [illegible].

Le 13 avril, vers midi, la police arrêta M. de Kersausie, en plein boulevard, aux abords la porte Saint-Martin, alors qu'il faisait ses dispositions de combat et qu'il passait en revue ses sectionnaires disséminés à partir du boulevard Saint-Denis jusqu'au boulevard du Temple. Au moment où les agents de M. Gisquet se saisirent de lui, il se mit à crier : « A moi, les républicains! Je suis le capitaine Kersausie. » Ses cris furent vains, et on le conduisit, sous bonne escorte, à la Préfecture de Police. Peu d'heures après son arrestation on vit s'élever des barricades rue Maubuée, non loin du cloître Saint-Méry, et dans diverses rues adjacentes. On les laissa construire paisi-

blement, comme si c'eût été chose simple et naturelle. Ensuite des groupes d'hommes armés se montrèrent en divers endroits, notamment à la porte Saint-Denis, dans le quartier des Halles, place de la Bastille et dans le faubourg Saint-Jacques.

Vers sept heures du soir on attaqua mollement les barricades de la rue Maubuée et des rues adjacentes. Dans cette attaque MM. Chapuis, colonel de la 4e légion de la garde nationale, et Chalamel, adjudant-major, furent atteints dangereusement. Ce premier combat fut de courte durée; à neuf heures le feu avait cessé. Dans la nuit M. Gisquet fit envahir les bureaux de *la Tribune* et en interdit la publication.

Le 14, dès six heures du matin, des forces imposantes, commandées par les généraux Bugeaud, Tourton, de Lascours et de Rumigny, abordèrent résolûment toutes les barricades construites la veille. Ce jour-là donc, les lieux où les insurgés tenaient encore vers le cloître Saint-Merry, devenu ainsi une seconde fois le quartier général d'une émeute sanglante, furent emportés par les troupes presque sans résistance; à dix heures du matin la lutte avait cessé partout et le calme était rendu à la capitale. Cette échauffourée de proportions mesquines ne pouvait avoir d'autre résultat que d'ajouter au nombre des victimes qu'avait déjà faites la fureur des partis. La garde nationale et la troupe de ligne éprouvèrent en effet des pertes douloureuses. Animés du désir de venger leurs camarades, irrités de quelques agressions dirigées contre les ducs d'Orléans et de Nemours, qui parcouraient la rue Saint-Martin à la

... l'état-major, les soldats et les gardes nationaux exercèrent de rigoureuses représailles, et dans ces jours de deuil et de sang une maison de la rue Transnonain vit s'accomplir, sur des malheureux de tout âge et de tout sexe, une de ces effroyables exécutions qui attestent à quel excès la fièvre de la guerre civile porte la rage des combattants. Périsse le souvenir de ces jours de deuil durant lesquels quelques victimes innocentes payèrent de leur vie pour les coupables! Quant aux soldats, dont la vengeance fut aveugle et sans pitié, qui osera faire retomber sur eux la responsabilité d'une semblable catastrophe? Des hommes qu'on fusille du haut des fenêtres ou par le soupirail des caves ont-ils bien le loisir d'ouvrir une enquête pour établir une distinction entre les curieux et les assassins? Ils donnent la mort au hasard comme ils la reçoivent. C'est à ceux qui, en pleine paix, se révoltent contre les lois et traquent comme des bêtes fauves les enfants du peuple, décorés de la cocarde nationale et revêtus de l'uniforme français, c'est aux sicaires de la sédition et des discordes civiles que doit remonter la responsabilité des malheurs qu'entraîne la guerre des rues.

XV

Les deux Chambres reçurent du gouvernement communication des rapports qui se rattachaient à la situation de Lyon et de Paris; elles se transportèrent en masse aux Tuileries pour exprimer au roi les sentiments dont elles étaient animées et pour donner l'assu-

rance de leur concours. Louis-Philippe les reçut en descendant de cheval, au moment où il venait de passer en revue la garde nationale et l'armée, et de recevoir de la force publique et de la population la promesse formelle que jamais la république ne serait rétablie. Le même jour une ordonnance royale, rendue en vertu de l'article 28 de la Charte, déféra à la cour des Pairs le jugement de tous les individus auteurs ou complices des attentats qui venaient d'ensanglanter la France. Les arrestations s'élevaient à plus de quinze cents, et l'on se demandait comment il serait possible de soumettre un si grand nombre d'accusés à la juridiction des Pairs de France.

Le 15 avril le gouvernement présenta aux Chambres un projet de loi renfermant des dispositions rigoureuses contre les détenteurs d'armes et de munitions de guerre. Le 16 il demanda que des sommes importantes fussent mises à sa disposition, tant pour secourir les blessés et les familles des gardes nationaux qui avaient péri que pour accroître l'effectif de l'armée et pourvoir aux nécessités éventuelles de la répression. Ces diverses lois furent votées successivement et sans obstacle.

En résumé la situation qui était faite au pays cessait déjà d'être alarmante. La crise avait été, sans doute, féconde en désastres, mais ses caractères généraux n'avaient pas toujours présenté une extrême gravité. Partout, si l'on excepte Lyon, les ennemis du gouverment avaient été facilement comprimés ; ils n'avaient pas même pu, sur la plupart des points où ils s'étaient montrés, réussir à produire du désordre. A Paris

il essaya, durant toute sa vie, de mettre d'accord le respect du devoir, dont il avait conscience, et le besoin plus impérieux encore de popularité qui le tourmenta jusqu'à la dernière heure. Tour à tour soldat et apôtre de l'émancipation des peuples, artisan des révolutions et traîné par elles à la remorque, sincèrement ennemi du crime et trop peu ardent à sévir contre les criminels; ouvrant la porte aux proscriptions, sans le vouloir, et se laissant généreusement proscrire; probe, désintéressé, honnête, et abaissant, au nom des principes, toutes les barrières devant le flot des ambitieux et des intrigants; aimant les bons sans se faire craindre des méchants, victime des méchants sans se faire plaindre des bons; frayant les voies, en 1791, à une république dont il ne voulait pas et dont il avait peur; servant d'appui, en 1830, à une royauté dont il se défiait et qu'il se laissait imposer; honoré de ceux qui l'approchaient de près et rendaient hommage à ses vertus domestiques, trop souvent haï de ceux qui jugeaient ses actes; brisé comme un jouet stérile par ceux qui s'étaient servis de son orgueil; homme de bien selon le monde, et étranger à la religion chrétienne qui seule fait les hommes de bien selon Dieu, il manqua à sa mission, il ne remplit qu'à moitié son rôle, il se laissa accabler par une fortune politique et une renommée démesurément élevées au-dessus de sa valeur réelle. Sa seule gloire fut d'avoir toujours gardé fidélité aux mêmes doctrines, foi aux mêmes principes, et encore eut-il à encourir le reproche très-juste, quoique rare, de s'être dévoué en aveugle et d'avoir poussé jusqu'à l'inin-

...la constance dans les idées, la confiance dans ...théories. Parce qu'il fut sincère paix à son nom.

...es grands souvenirs qui se rattachaient à la mémoire du général Lafayette, la position qu'il occupait entre les partis élevaient sa mort au rang des événements publics. Une certaine anxiété se mêlait d'ailleurs à l'émotion douloureuse causée par la perte de cet homme illustre. Depuis les funérailles du général Lamarque on appréhendait les solennités funèbres destinées à convoquer les multitudes autour d'un cercueil. Ces inquiétudes ne furent pas justifiées par l'événement. Il y avait alors dans la masse une grande lassitude de toute agitation, une grande atonie politique, et la mort du général Lafayette, qui, peu d'années plus tôt, aurait si profondément ému la France, n'obtint en aucune manière les éclatantes manifestations de regrets auxquelles on semblait de toutes parts s'attendre. On n'en déploya pas moins une grande pompe officielle. Quand le service eut été célébré à l'Assomption (22 mai), le corps fut replacé sur le char drapé de deuil par des réfugiés polonais, qui avaient sollicité cet honneur. Des jeunes gens des écoles, dont l'un portait un drapeau orné d'un crêpe, essayèrent de provoquer une démonstration; cette tentative demeura impuissante. Vers trois heures et demie le cortége arriva au cimetière de Picpus, où la famille de M. de Lafayette avait droit d'être inhumée, et les restes mortels du général furent déposés près des ossements des illustres victimes de la Terreur ensevelis dans cette même enceinte. La troupe rendit au défunt les honneurs militaires, et tout fut dit.

XVII

La chambre des Députés fut dissoute. On ne voit guère pourquoi le gouvernement de Louis-Philippe se passait si souvent le caprice de recourir à la dangereuse épreuve du renouvellement intégral de la représentation nationale par le corps électoral. La Chambre qui se voyait retirer son mandat avait traversé de mauvais jours et donné au pouvoir un appui énergique. Il est vrai qu'à la suite des grandes luttes qu'on venait d'accepter, et dont le pouvoir était sorti victorieux, le parti conservateur était devenu plus compacte et plus fort que jamais, et que le gouvernement n'était pas fâché de saisir le moment favorable pour demander aux colléges électoraux une majorité selon son cœur. On eût dit qu'il ne voulait pas laisser aux impressions produites par les événements le temps de s'affaiblir et de disparaître. La polémique électorale fut d'ailleurs très-animée. Tout en disputant la victoire, l'opposition s'attendait à être vaincue et s'en prenait d'avance de sa défaite à l'organisation évidemment abusive d'un corps électoral composé de censitaires privilégiés constituant à eux seuls la haute bourgeoisie et groupés de telle sorte qu'ils représentaient avant tout les intérêts matériels, la propriété et la richesse. Déjà, dans les régions où s'agitaient les multitudes, composées d'ilotes politiques, on prononçait avec hardiesse le mot de réforme. Quoi qu'il en soit, deux faits dominèrent les opérations d'où sortit la nouvelle Chambre : la rentrée du parti

légitimiste dans la lice politique légale, et, sur plusieurs points, son alliance avec la démocratie républicaine contre le parti d'Orléans, l'ennemi commun. Les résultats des élections furent diversement commentés, selon l'usage; le gouvernement, dont on ne pouvait contester le triomphe, se fit le prôneur de sa propre fortune et ne négligea rien pour en accroître les apparences; les oppositions se mirent à grouper les chiffres de telle façon qu'elles amoindrirent autant que possible le succès des conservateurs. En réalité ces derniers obtinrent un avantage marqué.

La session fut ouverte le 31 juillet, afin de donner satisfaction au texte impératif de la loi, mais le gouvernement avait annoncé l'intention de la proroger dès que les Chambres auraient vérifié les pouvoirs et procédé aux travaux préliminaires. Dans le discours de la couronne le roi passa en revue toutes les affaires intérieures, toutes les questions du dehors, et fit honneur à son gouvernement du maintien de l'ordre, de la sécurité et de la paix. La vérification des titres de chaque député élu se fit ensuite, lentement, interrompue par des réclamations souvent passionnées, parfois assez justes, et le gouvernement eut à souffrir de cette lumière jetée à la tribune sur les actes au moyen desquels il avait cherché à peser de tout le poids de son influence sur le choix des colléges. Le scrutin pour la présidence donna les résultats suivants: sur 321 votants M. Dupin aîné obtint 247 suffrages, M. Laffitte 33, M. Royer-Collard 24. Le parti ministériel et une coterie déjà influente, qui vantait son indépendance et se qualifiait de *tiers-parti*, avaient

concouru l'un et l'autre à la nomination de M. Dupin; M. Laffitte était le candidat de l'opposition de gauche; le parti légitimiste avait voté pour M. Royer-Collard.

En prenant possession du fauteuil M. Dupin, qui portait un incontestable dévouement à la dynastie de Juillet et s'était associé à toutes les mesures de répression du parti conservateur, prononça l'un de ces discours qu'il aimait à faire entendre, et que les journaux railleurs de cette époque définissaient du nom pittoresque de « coups de boutoir. » Il se plaisait à rappeler aux députés que leur devoir et leur droit étaient de faire entrer le gouvernement dans un système d'économie et d'administration à bon marché. « Vainement, disait-il, la Chambre a proclamé dans trois adresses successives *qu'il importait de travailler sans relâche à mettre les dépenses en équilibre avec les revenus et à renfermer avec sévérité les ministres dans les allocations du budget;* le contraire est toujours arrivé. Les dépenses se sont de plus en plus élevées au-dessus des recettes; les limites des crédits législatifs ont été fréquemment dépassées. Cependant, Messieurs, la chambre des Députés a l'initiative de l'impôt; elle fixe par ses allocations la mesure des charges dont il sera permis de grever le pays. Elle ne doit donc pas tolérer qu'on lui force la main après coup, par l'allégation tardive qu'il faut bien que l'on paye ce qui, quoique malgré elle, a été dépensé. Si la législation actuelle est insuffisante pour parer à cet abus il y faudra chercher un remède plus efficace; mais certainement la Chambre doit porter sur ce point la

plus sérieuse attention, sous peine de voir annuler la souveraineté qui lui appartient en fait de subsides, et de déchoir aux yeux de la nation du rang qu'elle occupe et qu'elle doit garder dans la constitution. »
Il y avait dans ces avertissements donnés à la Chambre élective, et dont le gouvernement pouvait faire son profit, un parfum d'opposition et des allures de bouderie dont se faisait gloire le régime alors qualifié de parlementaire. On accordait au pouvoir tout ce qu'il demandait ; on stipulait peu de réserves en faveur des classes pauvres, beaucoup moins en l'honneur des principes, mais on faisait sentir au monarque et à ses ministres la férule représentative, mais on servait le gouvernement de mauvaise grâce, et en marchandant sous toutes les formes un concours qu'on entendait bien ne jamais dénier.

XVIII

Dans les deux Chambres les conservateurs, les hommes du tiers-parti et les oppositions eurent à discuter des adresses qui, sous prétexte de refléter la parole du roi, donnaient à sa politique une approbation plus ou moins franche. M. le marquis de Dreux-Brézé, se faisant à la chambre des Pairs l'organe de l'émotion du pays, manifesta un blâme douloureux au sujet des exécutions de la rue Transnonain ; le noble pair demanda, à juste titre, que même dans les guerres civiles les innocents ne fussent point abandonnés à l'aveugle fureur du soldat. Appelé à la tribune par la nécessité de défendre encore le droit et

l'origine de la révolution de Juillet, M. Guizot reproduisit, avec une éloquence calme, les arguments déjà connus qu'il avait invoqués en d'autres circonstances. Il établit que le pays avait été contraint de changer de dynastie parce qu'on l'avait placé dans l'alternative de se déshonorer en laissant ruiner ses institutions ou de maintenir la liberté constitutionnelle par la force même des armes. Il s'attacha à démontrer que la révolution de Juillet avait donné satisfaction à toutes les aspirations légitimes, qu'elle avait tenu toutes ses promesses, puisqu'au lieu de restreindre la liberté dans de justes limites elle avait doté le pays de franchises et de priviléges dont aucune époque n'offrait l'exemple et dont les étrangers s'alarmaient ou s'étonnaient. Selon lui l'œuvre que le gouvernement avait entreprise, au milieu de ce développement si rapide de toutes les libertés, était difficile à accomplir; le succès n'avait pas sans doute été complet, absolu; mais par sa sincérité, son énergie, sa patience, le gouvernement avait réussi à rétablir l'ordre dans la société, dans les esprits, dans les rues, au delà de l'attente et des espérances des hommes sensés. Cette déclaration n'était pas de nature à plaire aux nombreux légitimistes, ralliés ou non, qui siégeaient alors à la chambre des Pairs; toutefois une majorité très-prononcée vota selon le vœu des ministres.

A la chambre des Députés l'adresse, œuvre du tiers-parti, était équivoque et sournoise. On se gardait bien d'attaquer le cabinet et le système de résistance, mais on s'abstenait soigneusement de les soutenir; on se félicitait des victoires qui avaient rétabli

l'ordre, mais on ne s'engageait nullement avec les vainqueurs et on laissait entrevoir le désir de suivre des chefs moins impopulaires. Le tiers-parti affectait de croire que la lutte était définitivement close, qu'il n'y avait plus à parler que de conciliation et de paix. Ces tendances ne désarmaient nullement les vaincus de juin et d'avril, toujours avides de prendre leur revanche, mais elles affaiblissaient et énervaient les hommes du pouvoir. Quand le ministère, un peu inquiet de cette façon de lui venir en aide, demanda que la rédaction de l'adresse fût plus claire, plus dégagée d'insinuations malveillantes, le tiers-parti se hâta de désavouer ce qu'il y avait d'obscur et de douteux dans son attitude, et l'opposition, plus franche et plus énergique, vota une adresse dont l'intention était hostile alors même que ses auteurs cherchaient à lui donner un caractère rassurant. Ce sont là les misérables revers de la liberté dont on jouit sous les régimes parlementaires; c'est par de tels moyens qu'on fraye la voie aux vanités et aux ambitions, et qu'on fait le jeu des hommes au détriment des intérêts nationaux et des principes.

Le maréchal Soult s'était momentanément, et malgré lui, retiré du conseil. Il était, de la part des amis politiques de la royauté de Juillet, l'objet de beaucoup de plaintes; on le croyait, dit M. Guizot, dépensier et désordonné, peu soucieux des votes des Chambres, trop complaisant avec le roi; son administration plus active que régulière, son goût pour des innovations coûteuses, sa façon à la fois rude et confuse d'expliquer les affaires et de repousser les atta-

ques, fournissaient contre lui des armes et refroidissaient envers lui des hommes vraiment dévoués au roi. Il offrait l'exemple le plus frappant de la diversité des qualités et des procédés par lesquels le pouvoir s'acquiert et s'exerce dans la vie militaire et dans la vie civile. L'armée aimait en lui un mélange de hauteur et de rudesse, une brusquerie spirituelle jusque dans ses écarts; il s'y complaisait. Mais, quand il avait à traiter avec des hommes politiques, très-différents de lui par l'origine, les idées, les habitudes, très-indépendants de sa volonté, ce vieux soldat perdait de ses avantages, manquait de tact, jugeait mal des situations et des caractères, et créait autour de lui une infinité de mécontentements et d'inimitiés. Au témoignage de ses propres collègues il était méfiant, susceptible, bourru, et semblait vouloir, en se rendant incommode, se venger de l'autorité qu'il n'avait pas. C'était pour les autres ministres un grand ennui que d'avoir à répondre, devant les Chambres, d'une administration confuse et qui se défendait mal elle-même.

Une discussion s'était élevée au sein du conseil au sujet de l'administration de l'Algérie, que plusieurs ministres voulaient rendre civile; le ministre de la guerre soutenait l'absolue nécessité d'un gouvernement militaire en Afrique; ses collègues ne se laissaient nullement convaincre à cet égard. Irrité de la contradiction qu'il rencontrait, le maréchal Soult donna sa démission, qui fut acceptée; une ordonnance royale envoyée au *Moniteur* après de longues hésitations confia au maréchal Gérard la présidence du conseil et le département de la guerre.

...tree au maréchal Gérard aux affaires n'était
... nature à fortifier le cabinet; cet homme de
... admirable sous le feu et incertain lorsqu'il
... une plume, rêvait une politique de concessions
... déclarait presque ouvertement partisan d'une
amnistie. Quatre ou cinq mois après une bataille, en
... du sang et des ruines qui fumaient encore, cette
... combinaison généreuse avait le tort d'être prématurée
... présentait d'avance tous les caractères d'un acte de
faiblesse. Le maréchal Gérard, en proposant une amnistie, cédait à des suggestions ou à des amitiés républicaines dont il ne comprenait pas l'influence ou le but : il se préoccupait, avant tout, de la nécessité d'ôter un prétexte aux agitateurs en abolissant par l'amnistie toutes les procédures commencées par la cour des Pairs contre les insurgés d'avril. Or, s'il est vrai que les grandes discordes civiles doivent toujours finir par une amnistie, il importe que cette amnistie arrive en temps opportun, alors qu'une partie des ennemis désarme, quand la force du souverain est incontestée et peut s'effacer pour laisser le champ libre à la clémence. On n'en était pas là au mois de septembre 1834; non-seulement les conspirateurs vaincus ne renonçaient ni à leurs entreprises ni à leurs espérances, mais ils redoublaient d'arrogance et d'audace, mais ils affectaient de repousser jusqu'à l'idée même d'une grâce, mais ils parlaient de combattre au grand jour et de terrasser leurs propres juges. Cette situation ne comportait, de la part du pouvoir, aucun acte de faiblesse, rien qui eût les apparences d'un pas en arrière. Après de longues discussions, qui se repro-

duisaient sans résultat, le cabinet se prononça en grande majorité contre l'idée d'une amnistie, et le maréchal Gérard offrit à son tour sa démission (29 octobre).

Le maréchal Gérard s'étant retiré, il fallait réorganiser le conseil, et ici de très-sérieux embarras se manifestaient. Comment trouver un homme d'État, d'une haute consistance, qui voulût bien être le président d'un ministère aux prises avec les inextricables complications d'un immense procès politique, battu en brèche de toutes parts, à demi censuré par la chambre des Députés, et dont l'existence semblait fort compromise? M. Thiers consentait à être collègue de M. Guizot et ne pouvait se résigner à subir sa présidence; M. Guizot se trouvait dans une situation pareille vis-à-vis de son illustre rival; on redoutait les formes rigides de M. le duc de Broglie. Pour sortir de la difficulté on s'avisa d'offrir la présidence à M. le comte Molé, grande personnalité politique qui n'offusquait aucune opinion et n'en ralliait aucune. M. Molé voulut s'adjoindre M. Dupin, qui refusa son adhésion, et que les autres ministres, d'ailleurs, n'acceptaient pas volontiers. Il y eut de longs et multiples enfantements ministériels. Louis-Philippe aimait ces situations durant lesquelles s'usaient les serviteurs auxiliaires dont il était jaloux et dont il espérait pouvoir bientôt se passer. Quant aux partis, tout ce qui ressemblait à une crise gouvernementale leur souriait, et ils aimaient, au travers des difficultés ministérielles, à voir éclore pour l'avenir un germe de ruine pour la royauté elle-même. A la fin on réussit à faire

accepter au roi un ministère choisi dans les rangs du tiers-parti, et dont M. le duc de Bassano, ancien ministre de Napoléon, voulut bien être le chef. Cette administration, objet des défiances du parti conservateur, n'était pas née viable et ne se maintint que trois jours aux affaires.

De guerre lasse M. Thiers, M. Guizot et la majorité des ministres du 11 octobre consentirent à reprendre le pouvoir. Ils reçurent leurs portefeuilles des mains du roi avec d'autant plus d'orgueil et de joie qu'ils se sentirent nécessaires et se crurent les hommes de la situation. Le maréchal Gérard ayant persisté à rester dans la retraite, la présidence du conseil fut attribuée au maréchal Mortier, duc de Trévise, et le ministère de la marine fut donné à l'amiral Duperré. Cette solution se produisit à la honte du tiers-parti, dont l'impuissance semblait apparaître.

XIX

L'opinion publique s'était d'ailleurs assez peu préoccupée de ces mouvements ministériels; elle en avait attendu la conclusion avec plus de curiosité que d'anxiété. Non motivé par les événements, non provoqué par les réclamations des majorités parlementaires, ce désordre politique provenait beaucoup plus de certaines incompatibilités entre les personnes que de difficultés issues des choses. On eût dit une comédie politique, arrangée d'avance, pour compromettre et déconsidérer le tiers-parti. C'était d'ailleurs là un jeu auquel il n'était pas prudent d'avoir trop souvent re-

cours, si l'on ne voulait pas réduire à néant l'autorité morale du pouvoir. Quand les ministres se présentèrent devant les Chambres assemblées, au mois de décembre, ils mirent de nouveau leurs amis et leurs ennemis en demeure de se prononcer pour ou contre leur politique, et de ratifier l'autorité replacée entre leurs mains par le roi. Tel est l'usage suivi en Angleterre, dans ce pays où la royauté est réduite aux conditions d'une idole chargée d'or et de pierreries, accablée d'honneurs, destituée de puissance et toujours reléguée dans sa niche, où elle a pour unique fonction de donner ou de reprendre des portefeuilles de ministre selon les caprices du Parlement. En France on se lasse très-vite d'une pareille fiction et l'on s'accommode beauconp mieux d'un roi énergique et réel que d'un simulacre de roi. Ces différences tiennent aux mœurs, aux traditions, aux précédents historiques des peuples. Rien ne s'oppose à ce qu'on préfère un système à l'autre : c'est une affaire de goût ; mais de ce qu'un pays n'adopte pas ou n'a pas le bonheur de se voir imposer telle ou telle coutume gouvernementale qu'on trouve bonne pour soi, il ne faut pas se hâter de conclure que ce pays fait la part trop grande à l'anarchie ou au despotisme.

XX

Le ministère de Louis-Philippe avait donc fort à cœur de se concilier les suffrages de la Chambre élective, de faire ratifier par la majorité parlementaire le choix du roi. Si de pareils débats amoindrissent le

rôle et l'indépendance du souverain, ils augmentent beaucoup l'importance personnelle de ses agents responsables, et c'était une bonne fortune, même pour les plus ardents conservateurs, que de s'appuyer sur le vote des majorités plus encore que sur la sympathie royale. M. Thiers imputa les dernières crises du pouvoir à ce qu'il y avait d'incertain et d'équivoque dans les termes de l'adresse naguère votée par la Chambre. Il insista sur ce que, les ministres ayant cru voir des doutes s'élever autour d'eux quant à la nécessité de persévérer dans le système suivi jusqu'alors, ils avaient jugé devoir se retirer, afin de n'être pas un obstacle à l'avénement d'hommes nouveaux, à l'essai d'un autre système. Abordant ensuite la question de principes, il protestait de sa longue et constante adhésion aux doctrines de 1789 et de 1830; puis ils ajoutait :

« A côté de cela, Messieurs, s'il est en moi, et au fond de mon âme, une conviction tout aussi profonde, tout aussi solennelle que celle-là, c'est que, le jour où la révolution de 1830 était victorieuse, il fallait avoir le courage de s'arrêter et de résister pour la conduire; car je suis convaincu que toutes les révolutions n'ont péri que pour avoir été dépassées... Pour la révolution de 1789, comme pour celle de 1830, je suis convaincu que tout homme honnête, sensé, courageux, devait à l'instant même s'adresser à elle et lui dire: *Mesurez votre marche, ralentissez votre pas; car une révolution qui va trop vite périt*. Eh bien! Messieurs, je ne veux pas de surprise; je veux que la Chambre sache, ainsi que le pays, que je suis ministre du gou-

vernement de Juillet pour résister à la révolution quand elle s'égare... Je suis ici, non pas pour étouffer la révolution, pour la faire dévier, mais pour la sauver en la conduisant à son véritable but. Si je me trompe, que l'on imite ma franchise; que l'on vienne me dire qu'il ne faut pas résister à la révolution victorieuse, qu'il ne faut pas chercher à arrêter le char lancé avec toute sa rapidité, qu'il faut le laisser se précipiter dans l'abîme. Nous céderons la place à ceux qui soutiendront ces doctrines; nous la céderons, avec un sentiment de douleur pour le pays, à ceux qui diraient avec franchise qu'il faut céder là où nous disons : *Il faut résister*... nous les ministres de la résistance. »

Jamais, depuis Casimir Périer, déclaration de principes n'avait été portée à la tribune avec autant de hardiesse. La parole de M. Thiers devait rallier à la suite du pouvoir quiconque avait peur de l'idée révolutionnaire, quiconque désirait s'arrêter sur la pente de la démocratie. Par malheur, ceux qui arboraient le drapeau de la résistance, ceux qui se cachaient sous ses plis, ne comprenaient l'ordre que par ses côtés vulgaires et agressifs. Pas plus que Casimir Périer, le premier chef de cette école, M. Thiers et ceux qui applaudissaient à la politique inaugurée au nom de Louis-Philippe ne songeaient aux exigences de l'ordre moral et de la justice. Ils avaient déchaîné sur le pays la puissance révolutionnaire, et, dès qu'elle les avait élevés au faîte de l'administration et des honneurs, ils entreprenaient de lui dire : C'est assez; l'œuvre de la France est finie. Et à qui appartient-il, en ce

[illegible] Océan et aux tempêtes : [illegible] du devoir, et ab[illegible] commence le droit, [illegible] ose-t-on lui assi-[illegible]

XXI

[illegible] grandir : il balbutia [illegible], et la discussion, après [illegible] se termina, sur la [illegible]. M. Hervé, par [illegible] jour bienveillant pour le [illegible].

[illegible] des Députés se déclarait satis[illegible] la Chambre des Pairs, en tant [illegible] était en butte aux attaques [illegible]. [illegible] on a perdu de vue [illegible] au moyen de laquelle [illegible] la cause même de la li[illegible] qu'aux entraînements [illegible] juges. « Les vieux [illegible], écrivait Armand Carrel, les [illegible] de la Restauration ne [illegible] sur la culpabi[illegible] d'avril ; qu'on accuse [illegible] de la révolution de [illegible]. » [illegible] à la demande d'un noble pair, M. [illegible], la Chambre traduisit à sa barre le gérant responsable du *National* et lui de[illegible] dont nous venons d'indi-

quer la virulence. Le journaliste comparut et eut pour défenseur Armand Carrel. Cet écrivain ne chercha pas à atténuer le délit d'injures qui lui était imputé; il reconnaissait bien l'existence de la loi qui constituait la chambre des Pairs en cour de justice, mais elle n'existait encore, selon lui, que parce qu'en 1830 on n'avait pas cru nécessaire de l'abolir formellement, persuadé qu'on était qu'elle ne pourrait plus s'appliquer. M. Carrel ne trouvait pas, dans l'article incriminé, les bases du délit qu'on y cherchait. Il entra ensuite dans l'historique des griefs du *National* contre la pairie, et prouva que les hostilités avaient été des plus prononcées dès la fondation du journal, et, au moyen de diverses citations d'articles émanés de M. Mignet, et même de M. Thiers, il établit que la pairie avait supporté bien d'autres attaques que celles qu'on reprochait au *National* et qu'elle n'avait pas toujours montré la même susceptibilité. « Nous n'avons pas cherché, ajoutait ensuite M. Carrel, les occasions de renouveler les hostilités qu'on nous reproche aujourd'hui comme systématiques; ces occasions on nous les a données à souhait en s'obstinant à maintenir les hypocrites douleurs du 21 janvier, à rejeter les droits des militaires des Cent-Jours, à repousser la loi du divorce, deux fois inutilement votée par la Chambre élective, et, ce qui a paru le comble du mauvais vouloir, en opposant une inébranlable fin de non-recevoir à la révision du procès du maréchal Ney!... A ce nom je m'arrête, par respect pour une glorieuse et lamentable mémoire. Je n'ai pas mission de dire s'il était plus facile de

légaliser la sentence de mort que la révision d'une procédure inique; les temps ont prononcé : aujourd'hui le juge a plus besoin de réhabilitation que la victime. »

Aussitôt que ces paroles eurent été dites ce fut sur tous les bancs des Pairs une étrange scène : les uns s'agitaient violemment sur leurs siéges; les autres, inquiets et troublés, s'interrogeaient du regard pour savoir à quel parti l'on devait s'arrêter. L'émotion devint plus grande encore lorsqu'on vit le général Excelmans se lever pour prendre la parole. Elle ne lui fut pas accordée.

Le président, qui avait interrogé M. Carrel, lui rappela qu'il était devant les juges du maréchal Ney et que les paroles qui venaient d'être prononcées pourraient être considérées comme une offense.

M. Carrel reprit : « Si, parmi les membres qui ont voté la mort du maréchal Ney et qui siégent dans cette enceinte, il en est un qui ait été blessé de mes paroles, qu'il fasse une proposition contre moi, qu'il me dénonce à cette barre; j'y comparaîtrai, et je serai heureux d'être le premier homme de la génération de 1830 qui viendra protester ici, au nom de la France indignée, contre *cet abominable assassinat.* » Des applaudissements éclatèrent dans les tribunes; les Pairs firent entendre des exclamations; l'agitation parut au comble; elle redoubla encore lorsque d'une voix retentissante le général Excelmans s'écria : « Je suis de l'avis de monsieur Carrel : la mort du maréchal Ney *est un abominable assassinat!* »

Le calme fut long à se rétablir, et, dès qu'il eut com-

mencé, M. Carrel essaya de continuer sa défense, mais se heurta contre de nouvelles difficultés et finit par déclarer qu'il la tenait pour impossible.

Le National, quand on passa au scrutin, fut déclaré coupable par 122 votants sur 152, et son gérant condamné à deux mois de prison et dix mille francs d'amende.

XXII

A la chambre des Députés la lutte se présentait sous une autre forme. Le ministère avait demandé un crédit de trois cent soixante mille francs applicable à la construction d'une salle d'audience pour le jugement des accusés d'avril; cette salle était devenue indispensable, vu le grand nombre d'accusés, de témoins, d'agents de l'autorité qui devaient assister aux débats. Voter l'allocation c'était voter le procès; la rejeter c'était le rendre impossible et forcer l'amnistie: cela fut bien compris ainsi le jour où commença la discussion. La plupart des orateurs éminents de la Chambre y prirent part. Parmi les discours prononcés en faveur de l'amnistie on remarqua celui de M. Sauzet, récemment élu par l'un des colléges électoraux du département du Rhône, et il avait d'autant plus d'importance que M. Sauzet paraissait être l'organe d'une portion notable de la population lyonnaise, si rudement éprouvée par l'insurrection d'avril. Cet orateur, qui arrivait à la Chambre précédé d'une renommée trop grande pour son talent et pour sa fermeté d'âme, n'obtint que fort médiocrement les sym-

démission des hautes fonctions diplomatiques dont il avait été revêtu dès le lendemain de la révolution de Juillet. Bien que son esprit demeurât remarquablement intelligent et ferme, il ressentait l'affaiblissement de l'âge et cédait peu à peu à la fatigue. Les fluctuations de la politique en France, la répétition trop monotone des crises ministérielles, l'aspect chancelant du pouvoir, même vainqueur, les ténèbres qui s'en répandaient sur l'avenir, les doutes des gouvernements européens, telles furent, au témoignage de M. Guizot lui-même, les causes qui découragèrent M. de Talleyrand et le déterminèrent au repos. En Angleterre un changement ministériel coïncida, mais par hasard, avec la démission de M. de Talleyrand; le cabinet whig tomba; les torys, avec le duc de Wellington et sir Robert Peel pour chefs, furent appelés au pouvoir. M. de Talleyrand n'en persista pas moins dans sa résolution, et le roi Louis-Philippe lui donna pour successeur, à Londres, le général Sébastiani, homme d'État déjà usé par le souci des affaires. Ce ne fut pas là un choix heureux ; mais le roi des Français, très-jaloux de pouvoir diriger lui-même au dehors la politique de son gouvernement, se servait volontiers de collaborateurs et d'agents dépourvus d'initiative et dont la complaisance n'était pas suspecte.

XXIV

En dehors des débats brillants et stériles auxquels il ne cessait de prendre part comme orateur,

Le ministre résumait ensuite les expériences déjà faites.

On avait passé tour à tour du principe absolu de l'instruction primaire gratuite, considérée comme une dette de l'État, au principe opposé, qui compte encore aujourd'hui tant de partisans, celui de l'instruction primaire considérée comme une pure industrie, par conséquent livrée à la seule loi de toute industrie, la libre concurrence, et à la sollicitude naturelle des familles, sans aucune intervention de l'État. Ces deux principes extrêmes avaient également failli dans l'application. Quant à confier le soin de l'instruction publique à la direction exclusive du clergé, le ministre déclarait hautement que, en présence d'un pays constitué sur les bases de l'individualisme et du libre examen, une tentative de ce genre était inacceptable et impossible. Il analysait ensuite son œuvre.

Le projet de loi se divisait en quatre titres relatifs aux objets de l'enseignement primaire, à la nature double des écoles primaires et à la composition du pouvoir sous le contrôle duquel elles devaient être placées. Le titre I[er] comblait une lacune signalée depuis longtemps et que chaque jour rendait plus sensible; jusqu'alors un degré d'instruction avait manqué entre les écoles proprement dites et les colléges, et il en résultait que les classes moyennes, si nombreuses, ne trouvant pas d'enseignement qui leur fût approprié, étaient obligées de recourir soit à l'instruction inférieure insuffisante, soit à l'instruction supérieure trop développée. En donnant deux degrés à l'instruction primaire le projet de loi remplissait ce vide et

d'une proposition relative au même objet. Elle nomma une seconde commission qui fut chargée d'étudier les combinaisons présentées par le gouvernement et de s'entendre avec la commission déjà nommée, sinon pour fondre les deux projets en un seul, au moins pour amender les propositions du gouvernement en introduisant, dans la nouvelle loi, tout ce qu'il y aurait de neuf, d'utile et de pratique dans la proposition du député. Les deux commissions se concertèrent à cet égard et accueillirent d'une manière favorable les combinaisons de M. Guizot. Une discussion s'était élevée sur la question de savoir si, conformément au projet, l'instruction religieuse ferait partie des matières comprises dans l'enseignement primaire, ou si, comme l'avait jugé une autre commission dans la session précédente, elle devait être réservée exclusivement aux ministres du culte et renfermée dans les églises. Ce problème, qui ne portait pas sur l'utilité de l'instruction religieuse, mais sur le choix des organes propres à la répandre, avait été résolu par les nouvelles commissions dans le sens du projet, par des considérations que le rapporteur collectif, M. Renouard, exposa ainsi :

« L'instruction religieuse n'est pas de nature à être concentrée dans le cercle étroit de quelques leçons; elle ne saurait être, dès le premier âge, présentée sous trop de formes à tous les esprits. Elle se mêle, comme la morale, aux plus simples paroles que l'on adresse à l'enfance. Nous voulons tous le succès des écoles. Réfléchissez si les parents seraient appelés par un attrait bien puissant à y envoyer leurs enfants après qu'il

[illegible] dans le cours de la [illegible] par le gouvernement [illegible] deux Chambres. Parmi les [illegible] la discussion de ce projet [illegible] d'un amendement [illegible] des familiers de Louis-[illegible] aux termes duquel des précautions de[illegible] pour empêcher des associations de

donner à leur gré l'enseignement primaire. Chacun comprenait qu'il s'agissait de prononcer une sorte d'ostracisme contre les Jésuites. Quelques députés, et entre autres MM. de Laborde et Renouard, repoussèrent l'amendement de M. Vatout comme étant en contradiction avec le principe de la liberté de l'enseignement, et la majorité partagea à cet égard leurs appréhensions. Quelques années plus tard, la question ayant été soulevée de nouveau, elle fut résolue dans un sens contraire.

Un autre jour la Chambre se demanda s'il convenait d'accueillir l'un des articles du projet de loi présenté par le gouvernement, et en vertu duquel le curé de la commune devait faire partie du comité de surveillance chargé de diriger l'instruction primaire. M. Mahul soutint avec une louable énergie la proposition du ministre. Il invoqua l'expérience des pays étrangers, où l'instruction prospérait sous l'influence immédiate du clergé, et l'exemple même de la France, où les Frères de la Doctrine chrétienne avaient rendu tant de services à l'enseignement. Il n'admit pas la possibilité d'un système d'éducation primaire sans l'intervention ecclésiastique. Il reconnut que c'était chose grave sans doute d'introduire trente mille curés dans l'enseignement, mais les en exclure ce n'était pas détruire leur influence forcée, c'était la provoquer peut-être à s'exercer d'une manière hostile. Toutes ces considérations furent reprises et largement développées par le ministre de l'instruction publique. L'exclusion des ecclésiastiques lui semblait un contresens législatif; elle lui paraissai en oppositi on mani-

feste avec l'esprit de la loi, qui voulait que l'instruction fût *morale et religieuse;* or l'influence permanente d'un membre du clergé, du magistrat moral et religieux de chaque commune, était rigoureusement nécessaire pour que ce but pût être atteint. Car, disait le ministre, l'instruction morale et religieuse n'est pas une leçon; c'est l'atmosphère même dans laquelle les enfants doivent être élevés.

« Messieurs, ajoutait-il, prenez garde à un fait qui n'a jamais éclaté peut-être avec autant d'évidence que de notre temps : le développement intellectuel, quand il est uni au développement moral et religieux, est excellent; il devient un principe d'ordre, de règle, et il est en même temps une source de prospérité et de grandeur pour la société. Mais le développement intellectuel tout seul, le développement intellectuel séparé du développement moral et religieux devient un principe d'orgueil, d'insubordination, d'égoïsme, et par conséquent de danger pour la société. »

Le ministre s'efforçait de réfuter cette opinion généralement établie que le clergé repoussait l'instruction. En dépit de ses observations l'opinion hostile au clergé était encore si puissante dans la Chambre élective que la discussion de cet article se termina de la part de la majorité par un vote d'exclusion et de défiance. Les autres dispositions du projet furent adoptées, et, peu de mois après, la chambre des Pairs y donna elle-même son adhésion; la Chambre conservatrice exigea seulement qu'on rétablit l'article repoussé par la chambre des Députés

et qui enlevait aux curés la surveillance de l'instruction primaire. Bien avertie, et mise en demeure de se prononcer de nouveau sur cette question, la chambre des Députés consentit à revenir sur son premier vote, et un affligeant scandale fut épargné au pays.

On nous pardonnera d'être revenu sur nos pas pour mentionner le vote de cette loi organique, que le pays accueillit d'ailleurs avec indifférence, au milieu des luttes et des conflits armés dont nous avons esquissé le récit.

XXV

L'année 1835 venait de s'ouvrir; elle rencontrait le gouvernement et la France dans cette situation indécise qui n'est ni l'ordre ni le trouble, et qui permet aux bons d'espérer, aux méchants de tout disposer en vue d'une revanche.

Élue sous l'influence de victoires remportées après de sanglants sacrifices, la chambre des Députés avait été renouvelée en grande partie dans un sens contraire à l'opposition démocratique; mais, six mois après, et lorsque de grandes discussions politiques avaient eu lieu, on ne savait pas bien encore si le changement s'était accompli au profit des ministres de la résistance ou pour les ambitieux de second ordre qui, groupés sous le nom de tiers-parti, tendaient au pouvoir des embûches et convoitaient les hautes positions de l'État sans autre motif que l'ardeur de s'en rendre maîtres et de se draper dans la satisfaction de leur or-

PIÈCES JUSTIFICATIVES,

DOCUMENTS HISTORIQUES ET ANNEXES.

A

DOCUMENTS RELATIFS AUX GUERRES CIVILES DE 1832.

Rapport au Roi.

Sire,

Le premier devoir du Gouvernement est de maintenir et de protéger la paix publique. La loi a prévu elle-même le cas où le droit commun ne pourrait plus suffire au rétablissement de la tranquillité; la loi a spécifié des moyens exceptionnels; le moment est venu de faire, sur un point du royaume, l'application de ces moyens, qui appartiennent toujours à l'ordre légal.

Le parti du gouvernement déchu avait organisé un complot qui devait éclater sur plusieurs points à la fois. Vaincu sans combat à Marseille, il a tenté la guerre civile dans l'Ouest. La chouannerie, arme favorite de cette faction, a reparu dans plusieurs départements avec son cortége accoutumé de vols, d'incendie et d'assassinat. Le commerce est interrompu dans les localités parcourues par les bandes d'insurgés, la sûreté des personnes compromise, le cours de la justice ordinaire suspendu. Un tel état de choses ne saurait se prolonger.

Déjà, grâce à l'activité, au courage et au dévouement des autorités, des gardes nationales et des troupes de ligne, l'insurrection a été étouffée sur plusieurs points et refoulée dans un cercle étroit où il importe de l'anéantir en un moment.

Le gouvernement du Roi a prouvé en toute occasion son respect pour le droit commun; mais, en présence des actes de brigandage auxquels se livrent des rebelles, une plus longue persévérance dans les voies ordinaires n'aurait pour résultat que d'entretenir un foyer qu'il faut éteindre dans les limites où il se trouve aujourd'hui resserré. L'humanité elle-même réclame des moyens décisifs qui appartiennent à une légalité spéciale, et leur usage n'est que trop justifié d'avance par les excès qui le provoquent. Une répression prompte et sévère, en épargnant le sang de nos braves soldats et des citoyens généreux qui s'associent à leurs dangers, sauvera les malheureux eux-mêmes que cette faction entraîne à leur perte.

L'état de siége est demandé par tous les intérêts, Sire, et c'est parce que nous avons aujourd'hui la conviction de son efficacité pour mettre fin à ces désordres dans leur dernier retranchement que nous nous sommes décidés à proposer à Votre Majesté de déclarer la mise en état de siége des communes comprises dans les arrondissements de Laval, de Château-Gonthier et de Vitré.

J'ai l'honneur de soumettre en conséquence à la signature de Votre Majesté l'ordonnance ci-jointe.

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Pair de France, ministre secrétaire d'État de l'intérieur,

MONTALIVET.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, etc;

Considérant qu'il importe d'étouffer avec rapidité et de réprimer par tous les moyens que les lois fournissent les mouvements insurrectionnels actuellement concentrés dans les trois arrondissements de Laval, Château-Gonthier et Vitré,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les communes comprises dans les arrondissements de Laval, Château-Gonthier et Vitré, sont déclarées en état de siége.

2 Nos ministres de la guerre et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Saint-Cloud, le 1er juin 1832.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Pair de France, ministre secrétaire d'État de l'intérieur,

MONTALIVET.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Depuis que Votre Majesté a ordonné la mise en état de siége des trois arrondissements de Laval, de Vitré et de Château-Gonthier, un fait nouveau, la présence de la duchesse de Berri dans l'Ouest, a été constaté par les papiers saisis dans les perquisitions ordonnées par le Gouvernement.

Quoiqu'il soit déjà rassurant de voir que la duchesse de Berri, en se présentant sur le territoire français, au mépris de la loi du 10 avril 1832, ne soit venue assister dans la Vendée, comme devant Marseille, qu'à la ruine des intrigues ourdies pour exciter la guerre civile, le caractère de cette démarche, l'usurpation du titre de régente, l'assistance de l'ex-maréchal Bourmont, qui donne des ordres en son nom à des chefs de chouans érigés en commandants de corps, ses proclamations, sa correspondance, tout fait un devoir au Gouvernement de recourir à des mesures extraordinaires pour mieux assurer l'arrestation de la duchesse, de l'ex-maréchal Bourmont et de leurs adhérents. Il faut que la duchesse rencontre au-devant d'elle le pouvoir constitutionnel, le pouvoir national, le pouvoir de votre Gouvernment, armé de tous les moyens de force propres à enchaîner la démence de ses projets. Quatre départements forment l'enceinte dans laquelle la duchesse de Berri paraît avoir cherché un asile depuis son arrivée en Vendée. C'est là qu'il faut l'enfermer et la saisir; l'activité des recherches nécessaires, la vigueur des mesures à prendre exigent donc, comme un moyen essentiellement temporaire, mais comme le seul efficace dans le but proposé, la mise en état de siége de ces quatre départements.

En nous décidant à soumettre cette mesure à l'approbation de Votre Majesté nous ne nous sommes point dissimulé, Sire, combien il était important d'en circonscrire l'application aux seuls faits résultant de la situation spéciale de ces contrées, et d'en régler l'usage de manière à ne pas interrompre le cours naturel des choses dans ces quatre départements, pour tout ce qui ne se rapporte pas directement au complot contre-révolutionnaire, aux tentatives d'insurrection, aux actes de chouannerie et à l'arrestation de la duchesse. Aussi vos ministres de la justice, de la guerre et de l'intérieur adresseront-ils des instructions dans ce sens à MM. les procureurs généraux, lieutenants généraux et préfets, dont les attributions se trouveront modifiées par l'ordonnance de mise en état de siége, mais seulement pour tout ce qui se rapporte à l'insurrection fomentée dans ce pays.

Il s'agit en effet de rendre les recherches plus actives et la répression plus forte, d'accélérer le désarmement, de faire des exemples assez prompts pour être efficaces, de donner à l'autorité des moyens d'action, ou des ressources comminatoires qui hâtent un dénoûment que la justice, la politique et tous les intérêts, publics et privés, appellent à l'envi. Pour cela, les lieutenants généraux, investis du commandement supérieur des divisions, doivent être pourvus du droit de prendre des arrêtés, de rendre des décisions, affranchis de formes trop lentes dans un état de choses exceptionnel auquel l'humanité elle-même nous prescrit de mettre fin le plus tôt possible.

Mais, du reste, la juridiction et l'administration ordinaires suivrou

leur cours, dans ces quatre départements, pour tout ce qui ne touchera pas à la question spéciale des troubles dont ils ont été affligés. Les autorités judiciaires et administratives se concerteront sans cesse avec l'autorité militaire pour faire leur part d'action, en abandonnant à celle-ci ce que l'état de siége lui attribue, dans le but indiqué de la répression des desordres politiques, et en se réservant leurs attributions accoutumées pour tout ce qui reste en dehors de ces troubles. Les instructions de vos ministres seront claires, formelles et unanimes sur ce point.

Cette mesure, Sire, sera de courte durée; elle cessera aussitôt que la présence de la duchesse de Berri aura cessé elle-même d'agiter ces contrees, où il faut qu'elle rencontre, après l'indignation générale des populations qui ont repoussé ses provocations criminelles, la justice du Gouvernement, appelé à venger les lois du pays, et le vœu national dont il est l'ouvrage.

Je suis avec un profond respect,

Sire,
De Votre Majesté,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
MONTALIVET.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, etc.;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Les communes comprises dans les départements de Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres, sont déclarées en état de siége.

2. Nos ministres de la guerre et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, le 3 juin 1832.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le ministre de l'intérieur,
MONTALIVET.

PROCLAMATION.

Habitants de Paris,

Vous avez frémi, dans le cours de cette journée, des attentats dont les factions ont affligé quelques points de cette capitale, sous prétexte de

rendre hommage à la mémoire d'un brave dont la famille et les amis s'indignaient comme vous de ces sacriléges excès.

Le gouvernement du roi, créé par le vœu national, vous annonce aujourd'hui qu'il saura remplir la mission que la France lui a confiée. Rassurez-vous; il est fort de votre confiance et il la justifiera.

Des hommes désespérés des échecs éprouvés, dans le Midi, dans l'Ouest, par les ennemis éternels de nos libertés, des hommes qui se sont vantés d'appeler l'anarchie au secours de la contre-révolution, ont tendu la main aux ennemis de la monarchie constitutionnelle. Le carlisme et la république se sont levés à la fois aujourd'hui contre le trône de Juillet, l'un espérant se servir de l'autre pour préparer son triomphe.

Habitants de Paris, vous vous souvenez de l'essai de république qui a décimé vos familles ; la république est restée la terreur des bons parce qu'elle fut le règne des méchants. Vous savez aussi ce que la contre-révolution vous préparait ; ces deux fléaux se sont unis aujourd'hui contre vous.

La révolte s'est montrée sous un emblème digne d'elle, sous un drapeau rouge opposé à notre glorieux drapeau tricoloré. Le drapeau tricolore, qui a vaincu, il y a peu de jours encore, dans la Vendée, le drapeau de la contre-révolution, triomphera encore aussi facilement de celui de l'anarchie.

La garde nationale s'est déjà serrée avec l'armée autour du drapeau français pour confondre ces deux factions ; elles en triompheront.

C'est dans le moment où tous les vrais patriotes s'unissent au Gouvernement pour anéantir dans l'Ouest les derniers débris du parti que vous avez vaincu en juillet que la révolte éclate ici même pour servir d'auxiliaire à la chouannerie. Sous des couleurs diverses reconnaissez les mêmes passions, les passions qui conspirent le bouleversement de la société. Notre devoir est de la défendre.

Habitants de Paris, votre roi vient d'arriver au milieu de vous, le front paré de ces couleurs nationales qui lui furent toujours chères comme à vous. Pour lui c'est défendre encore ces couleurs sacrées que de défendre la couronne qu'il a reçue des Français. Fiez-vous à lui comme il se confie à vous, et périssent les factions aux pieds du trône de Juillet soutenu par la France constitutionnelle!

Le Pair de France, ministre secrétaire d'État de l'intérieur,

MONTALIVET.

Paris, 5 juin 1832.

tration. Pour tout dire, en un mot, c'est la conspiration seule qu'il s'agit de mettre en état de siége dans Paris.

Au reste, Sire, c'est à Paris surtout qu'une mesure de ce genre sera essentiellement temporaire; peu de jours suffiront sans doute à un pouvoir actif pour la rendre complétement efficace. Elle le sera, et cette belle capitale aura su conquérir l'ordre, en juin 1832, comme en juillet 1830 elle a su conquérir la liberté!

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,
De Votre Majesté,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Pair de France, ministre secrétaire d'État de l'intérieur,
MONTALIVET.

ORDONNANCE DU ROI

LOUIS-PHILIPPE, etc.;

Considérant que des attroupements séditieux se sont montrés en armes dans la capitale; que leur présence a été signalée par des attentats contre les propriétés publiques et privées, et par des assassinats contre les gardes nationaux, la troupe de ligne, la garde municipale et les agents de l'autorité publique;

Qu'il importe de protéger par des mesures promptes et énergiques la sûreté publique contre le retour de semblables attentats;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La ville de Paris est mise en état de siége; néanmoins il n'est rien dérogé aux dispositions relatives au commandement et au service de la garde nationale.

2. Notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre et notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Au palais des Tuileries, le 6 juin 1832.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,
MONTALIVET.

Réponse du général Chassé à la sommation de M. le maréchal Gérard.

Citadelle d'Anvers, le 30 novembre 1832.

Monsieur le Maréchal,

En réponse à votre sommation, que je viens de recevoir à l'instant, je vous préviens, Monsieur le Maréchal, que je ne rendrai la citadelle d'Anvers qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense qui sont à ma disposition. Je considérerai la ville d'Anvers comme neutre aussi longtemps qu'on ne se servira pas des fortifications de la ville (et ouvrages extérieurs qui en dépendent) dont le feu pourrait être dirigé contre la citadelle et la Tête-de-Flandre, y compris les forts Burght, Zmyndre et Austerveld, ainsi que la flottille stationnée sur l'Escaut devant Anvers. Il s'entend de soi-même que la libre communication par l'Escaut avec la Hollande, comme elle a eu lieu jusqu'à présent, ne doit pas être interrompue.

Recevez, etc.

Le Général d'infanterie,
Baron Chassé.

Seconde lettre de M. le maréchal Gérard au général Chassé.

Au quartier général de Berchem, sous Anvers, le 30 novembre 1831.

Monsieur le Général,

Les premières hostilités sont dans les coups de canon que vous venez de tirer sur mes troupes, au moment même où je recevais votre lettre de ce jour. La coupure des digues près de Liefhenskoëk, les 21 et 25 de ce mois, le coup de canon tiré le 21 sur un officier belge, pourraient être considérés comme une rupture d'armistice, bien plus que les dispositions commencées sur le terrain que j'occupe devant la citadelle. Avant de tirer j'ai voulu vous présenter un moyen de préserver la ville d'Anvers et sa population des fléaux de la guerre, et, dans ce désir, j'ai offert de renoncer aux avantages que me présente une attaque du côté des maisons, en me portant aux côtés extérieurs.

La lunette Montébello est nécessairement comprise dans ces derniers, ainsi que les contre-gardes et ouvrages ne faisant pas partie de l'enceinte proprement dite. En agissant ainsi je me fonde sur l'exemple des siéges de 1746 et 1792, dans lesquels la ville, d'un commun accord, a été considérée comme neutre sans que pour cela les assiégeants aient perdu la faculté d'étendre leurs travaux sur des ouvrages extérieurs. Lorsque j'u-

[illegible]

[illegible] sus-mention-[illegible] pour attaquer [illegible] les ont tou-[illegible]

La [illegible] communication avec la Hollande [illegible] la quelle a toujours [illegible] est un point [illegible] ne concevant pas que cette communication peut vous être nuisible dans vos operations du siege

Vous voyez par ces propositions, Monsieur le Marechal, que je suis encore [illegible] disposé a épargner la ville, tel que ma conduite ne l'a que trop

prouvé pendant deux ans, nonobstant des provocations réitérées des habitants et des autorités militaires.

Recevez, etc.

Le Général d'infanterie,
Baron Chassé.

Troisième lettre du général Chassé.

Citadelle d'Anvers, le 5 décembre 1832.

Monsieur le Maréchal,

Les calamités que votre agression appelle sur la ville d'Anvers, pendant que l'on négocie encore pour le maintien de la paix, paraissent devoir se réaliser dans toute leur rigueur par suite de ce que j'aime à croire encore être l'effet de l'imprudence de vos troupes et ne pas être dicté par votre volonté. Malgré ma réponse B, du 30 novembre 1832, à la seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, il a été fréquemment tiré contre la citadelle du fort de Montébello, et même du rempart de l'enceinte de la ville à la porte des Béguines. Ce sont des transgressions aux bases de l'arrangement que Votre Excellence m'a proposé, ainsi qu'à celles que j'ai énoncées dans ma réponse. Je crois donc devoir en prévenir Votre Excellence, afin de faire tout ce qui dépend de moi pour empêcher un conflit désastreux; les conséquences ne pourront jamais qu'en retomber sur les auteurs d'une agression qui, entreprise au moment où l'on faisait ses efforts pour amener les négociations de la paix à leur conclusion, etoù elles ne tenaient plus qu'à peu de chose, compromet des intérêts aussi importants, et qui, quoique entreprise avec des moyens aussi considérables contre le point que j'occupe, ne paraît pas hésiter de mettre sur le jeu une ville dont l'importance et l'humanité réclament la conservation.

Je suis dans le cas de demander à Votre Excellence de vouloir s'expliquer au sujet des transgressions que j'ai l'honneur de lui signaler. Le fort Montébello est tellement une dépendance de la place que je ne pourrais m'abstenir de riposter à tout feu ultérieur dirigé contre moi de ce fort comme des remparts de l'enceinte. Les habitants d'Anvers me connaissent trop bien, ainsi que la conduite que j'ai observée depuis que j'occupe cette position, qui a été appréciée suffisamment par LL. EExc. les commissaires français et anglais de la conférence, pour ne pas savoir à qui attribuer les calamités qui les menacent si de semblables provocations m'y obligent.

Recevez, etc.

Le Général d'infanterie,
Baron Chassé.

[illegible] *Chasse.*

[illegible] décembre [illegible]

[illegible] novembre [illegible] entièrement [illegible] siège [illegible] incessamment [illegible] Pour [illegible] mouvement [illegible] plus grande [illegible] jusqu'à elle [illegible] entièrement [illegible] armée [illegible] humanité et que [illegible]

[illegible] commandant en chef l'armée du Nord,

[illegible]

[illegible]

[illegible] décembre [illegible]

[illegible] avait été [illegible] à l'aide [illegible] continua [illegible] difficultés et de [illegible] enterré sous un [illegible] le 14. Le ca- [illegible] cette opération délicate, [illegible] éloges, particulière- [illegible]

[illegible] avec des fascines [illegible] fossé pour faire un pont à la troupe qui [illegible] escalader la brèche [illegible] après l'explosion de la mine. Trois compagnies d'élite du [illegible] furent commandées pour l'assaut et réunies

près de l'emplacement où elles devaient agir. L'établissement du pont employa une grande partie de la nuit; les travailleurs montrèrent un grand zèle, encouragés par l'exemple des sergents de sapeurs Bousquette, Hébrard et Delair. On eut soin d'occuper constamment l'attention de l'ennemi par un feu soutenu d'artillerie et de mousqueterie. Vers cinq heures du matin la mine sauta et produisit une brèche praticable; mais l'explosion endommagea le pont; il fallut encore perdre une demi-heure de nuit pour le réparer. Le succès de l'opération, que dirigeait habilement le général Haxo, dépendait beaucoup de la promptitude, afin qu'en s'emparant de la lunette les troupes eussent le temps de s'y loger avant le jour et de s'y bien établir, malgré le feu de la place. Le lieutenant-colonel Vaillant et le garde du génie Négrier allèrent seuls avec intrépidité reconnaître la brèche, et à leur retour les troupes furent mises en mouvement.

La deuxième compagnie de grenadiers du 65ᵉ, commandée par le lieutenant Duverger, en l'absence du capitaine Guillaume, blessé le 11 dans la tranchée, et la troisième des voltigeurs, commandée par le capitaine Courant, traversèrent le pont en silence, montèrent au sommet de la brèche, et, sans tirer, suivant l'ordre donné, s'élancèrent à la baïonnette sur les troupes hollandaises qui occupaient l'intérieur de la lunette. Presque en même temps la compagnie de voltigeurs du capitaine Montigny, partant de la droite, se porta sur la gorge de la lunette, tandis que vingt-cinq grenadiers, conduits par le lieutenant Boulet et l'adjudant de tranchée Carles, tournaient également la lunette par la gauche, pour l'escalader à la gorge et fermer la retraite à l'ennemi. L'attaque fut si prompte et si vive que les Hollandais purent à peine faire résistance; une trentaine parvinrent à se sauver, quelques-uns furent tués et blessés, et les autres, au nombre de soixante, dont un officier, restèrent en notre pouvoir, ainsi qu'un obusier et deux mortiers.

On s'occupa immédiatement de perfectionner le pont et d'y faire un parapet, d'établir un logement au haut de la brèche, qui a été étendu sur les deux faces de la lunette le long du talus extérieur, et, pour assurer notre position, on ouvrit une communication au dehors entre la gorge de la lunette et la droite de nos cheminements. Ces travaux furent faits avec intrépidité, sous la conduite du lieutenant du génie Joyaux, des adjudants de tranchée Regeaux et Desrombies, et à l'aide des sapeurs, qui, comme les mineurs, donnent partout l'exemple du courage et du dévouement.

Pendant que l'artillerie fait de grands efforts pour préparer les dernières batteries et seconder par ses feux les progrès journaliers des travaux du génie, les officiers et les troupes du génie ne cessent de donner des preuves du courage et de l'intelligence qui distinguent cette arme. Le

chef qui les dirige se loue du dévouement de tous et du zèle que chacun a mis à faire plus que son devoir. Les capitaines Couthaux, Wanechout et Mengin, le chef de bataillon Picot, le colonel Lafaille ont droit à une mention particulière, que beaucoup d'autres mériteraient si l'on pouvait citer tout le monde.

Dans l'infanterie, le colonel Arnaud et le chef de bataillon Borelli, dont les troupes ont enlevé la lunette, se sont joints à leurs soldats et les ont animés et dirigés pendant l'action. Le lieutenant de grenadiers Duverger a été, en tête des grenadiers, le premier sur le pont, sur la brèche et dans la lunette. Le capitaine Montigny a été blessé; le grenadier Fremet s'est emparé, avec le chef d'escadron Richepanse, de l'officier hollandais, qui a remis son épée à ce dernier. Le 65ᵉ, qui a eu l'honneur du premier assaut de ce siége, compte beaucoup de braves dignes d'être cités à côté des noms qui précèdent. Ce sont MM. Lachesnaye, Guisse, lieutenants; Barbier et Danoze, sous-lieutenants; les sous-officiers Hardy, Bestiau, Gorret, Berlon (grièvement blessé); les caporaux Lejosne, Piailloux, Toutin, Blotte, Gorgeon; le grenadier Murick; les voltigeurs Hutte, Dichaut et de Carpenterie. M. le Maréchal se plait à publier leurs noms dans l'ordre du jour comme témoignage de sa satisfaction, et comme un titre pour eux à l'estime de leurs camarades et de toute l'armée.

La prise de la lunette Saint-Laurent, en appuyant la gauche de nos travaux, permet de concentrer tous les moyens contre le point décisif de l'attaque et de hâter les opérations du siége. Ce succès sera pour tous les soldats de l'armée un encouragement à vaincre de plus grands obstacles encore. L'occasion ne tardera pas à s'en présenter.

Pour le Maréchal commandant en chef:
Le Chef d'état-major général,
SAINT-CYR-NUGUES.

Lettre du général Chassé au maréchal Gérard.

Citadelle d'Anvers, 23 décembre 1832.

Monsieur le Maréchal,

Croyant avoir satisfait à l'honneur militaire dans la défense de la place dont le commandement m'est confié, je désire faire cesser l'effusion du sang; c'est en conséquence, Monsieur le Maréchal, que j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis disposé à évacuer la citadelle avec les forces sous mes ordres, et à traiter avec vous de la remise de cette place, ainsi que de la position de la Tête-de-Flandre et des forts qui en dépendent.

Pour parvenir à ce but, je vous propose, Monsieur le Maréchal, de faire cesser le feu de part et d'autre pendant le cours de cette négociation.

J'ai chargé deux officiers supérieurs de remettre cette lettre à Votre Excellence; ils sont munis des instructions nécessaires pour traiter de l'évacuation susdite.

Le Général d'infanterie,
Baron CHASSÉ.

Reddition de la citadelle d'Anvers.

Au quartier général, à Berchem, sous Anvers, le 23 décembre 1832, onze heures du soir.

Capitulation arrêtée entre le genéral d'infanterie, baron Cassé, commandant la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent, et le maréchal comte Gérard, commandant en chef l'armée française devant cette place

Art. 1er. Le général d'infanterie baron Chassé livrera à M. le maréchal comte Gérard la citadelle d'Anvers, la position de la Tête-de-Flandre, les forts Burght, Zyndrecht et Austerveld, dans leur état actuel, avec les bouches à feu, munitions de guerre et de bouche, à la réserve des objets mentionnés à l'art. 3.

2. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, déposera les armes sur les glacis et sera prisonnière de guerre. Toutefois M. le maréchal Gérard s'engage à la faire reconduire à la frontière de Hollande, où ses armes lui seront rendues, aussitôt que Sa Majesté le roi de Hollande aura ordonné la remise des forts de Lillo et de Liefhenskoëk.

A cet effet M. le maréchal Gérard enverra sans retard un officier à la Haye, et permettra à M. le général Chassé d'en envoyer un de son côté, s'il le juge convenable.

3. MM. les officiers conserveront leurs armes; toute la garnison conservera ses bagages, voitures, chevaux et effets, appartenant soit au corps, soit à des individus de cette garnison. Quelques personnes étrangères à la garnison, qui sont restées dans la citadelle, seront sous a protection de l'armée française.

4. Si la réponse de la Haye ordonne la remise des forts de Lillo et de Liefhenskoëk, la garnison sera reconduite à la frontière de Hollande, soit par eau, soit par terre, au choix de M. le général Chassé, aussitôt après la prise de possession desdits forts.

5. Si la garnison prend la route de terre elle marchera en une seule co-

comme. Le général Chassé aura la liberté d'envoyer à l'avance des officiers d'état-major et des commissaires des guerres pour préparer des logements sur le territoire hollandais.

Dans le cas où les chevaux et voitures appartenant à la garnison ne suffiraient pas au transport de ses effets, il lui sera fourni des moyens de transport dont le payement sera à sa charge. Il en sera de même des bateaux qui pourraient être nécessaires pour le transport des meubles des officiers et employés de la garnison.

Pour le transport des malades, et surtout des blessés, il sera fourni, aux frais du gouvernement hollandais, les bateaux nécessaires pour les évacuer par eau sur Berg-op-Zoom. Les malades non transportables continueront d'être traités dans des lieux convenables à leur situation, aux frais du gouvernement hollandais, par des officiers de santé de cette nation, qui jouiront, à leur sortie, des mêmes avantages que la garnison.

8. Immédiatement après la signature de la présente capitulation l'armée assiégeante fera occuper par un bataillon la demi-lune et la porte de la courtine du front de la ville.

9. Dans le plus court délai possible les commandants de l'artillerie et du génie remettront aux chefs desdits corps de l'armée française les armes, munitions, plans, etc., etc., relatifs aux services dont ils seront respectivement chargés. Il sera dressé, de part et d'autre, inventaire des objets remis.

Fait au quartier général, sous Anvers, le 23 décembre 1832.

Le Lieutenant général, chef d'état-major général, chargé des pouvoirs de M. le Maréchal commandant en chef l'armée du Nord.

SAINT-CYR-NUGUES.

ARTICLE ADDITIONNEL.

La flottille de douze canonnières stationnée devant Anvers, sous les ordres de M. le colonel Koopman, n'est pas comprise dans la présente capitulation.

Le colonel AUVRAY.

Le Général d'infanterie commandant la citadelle d'Anvers.

Baron CHASSÉ.

Le Maréchal comte GÉRARD.

Rapport du général Tiburce Sébastiani à M. le Maréchal Gérard.

Ferme de Doël, le 23 décembre 1832, à 4 heures du soir.

Monsieur le Maréchal,

Ainsi que je le prévoyais depuis quelques jours, l'escadre hollandaise et la garnison du fort Liefhenskoëk ont fait une tentative ce matin sur la digue de Doël.

A huit heures, au moment où j'allais reconnaitre mes postes, le commandant Baudisson m'a fait prévenir qu'il allait être attaqué ; je me suis rapidement porté sur ce point, et à mon arrivée l'affaire venait de s'engager.

L'escadre, composée d'une frégate, deux corvettes, trois bateaux à vapeur et une vingtaine de canonnières, avait descendu la rivière et s'était placée vis-à-vis la digue de Doël. Sur chaque bateau à vapeur il y avait trois à quatre cents hommes de débarquement. Des barques portant des hommes et de l'artillerie, sorties de Liefhenskoëk, se sont en même temps avancées sur l'inondation, pendant qu'une sortie de la garnison se dirigeait le long de la mer sous la protection de leurs canonnières. Les bateaux qui étaient dans l'inondation sont venus débarquer les hommes qu'ils avaient à bord sur la digue, près du point où elle se réunit à celle qui contient l'inondation. Les bateaux à vapeur ont mis à terre les hommes qu'ils avaient été chercher à Lillo, et tous ensemble se sont précipités sur le premier poste que nous avons à la jonction de ces deux digues. Aux premiers coups de fusil le bataillon s'est porté sur le point attaqué; une vive fusillade s'est engagée, et, après un feu de quelques moments, nos troupes ont abordé l'ennemi à la baïonnette, l'ont culbuté, et se sont ensuite avancées sur la digue en battant la charge. Cette attaque vigoureuse a ébranlé les Hollandais ; ils se sont retirés en désordre ; ils ont regagné avec peine leurs embarcations, et ceux qui faisaient partie de la garnison sont rentrés dans le fort, poursuivis par nos soldats, qui se sont avancés jusqu'à portée de fusil de la place, dont le feu à mitraille les a empêchés de pénétrer plus loin.

J'ai fait aussitôt border les banquettes que j'ai fait pratiquer derrière la digue, et nos soldats ont commencé à tirer sur l'escadre, qui était à portée de pistolet. Le combat s'est soutenu jusque vers trois heures ; les bâtiments se sont ensuite fait remorquer par les bateaux à vapeur et ont été se réfugier sous le feu des forts de Liefhenskoëk et Lillo.

Nous avons eu une douzaine d'hommes tués et une quarantaine de blessés, dont plusieurs très-grièvement. Nos troupes ont été admirables sous le feu d'une canonnade à laquelle nous ne pouvions répondre, puis-

que nous étions sans artillerie; elles sont restées impassibles, et on n'a entendu d'autres cris dans les rangs que celui d'*en avant! en avant!* lorsque l'ennemi s'est présenté sur nos digues. Cependant l'escadre a tiré près de six heures; deux cents pièces de canon faisaient feu, et la mitraille pleuvait de toutes parts, de manière à étonner les soldats les plus aguerris.

Les digues sont restées jonchées de cadavres hollandais, parmi lesquels on remarquait l'officier qui commandait le débarquement sur la plage.

Le peu de prisonniers que nous avons faits, et qui, du reste, sont tous blessés, m'ont dit que douze cents hommes sont venus de Flessingue, et que sept à huit cents hommes pris dans les garnisons de Lillo et de Liefkenskoëk y ont été joints pour faire cette tentative. Ainsi nous avons soutenu l'attaque de deux mille hommes, protégés par le feu d'une nombreuse escadre, avec six à sept cents hommes; car le 3e bataillon du 8e et quelques postes des autres bataillons ont seuls pris part à cette affaire. J'avais donné l'ordre aux autres bataillons et au 19e de ligne d'arriver au pas de course; mais les chemins sont si mauvais qu'ils n'ont pu arriver qu'à la fin de l'affaire.

Les Hollandais se sont retirés avec une telle précipitation que beaucoup, ne pouvant regagner leurs barques, se sont jetés à la nage et ont péri dans les flots. J'évalue à 100 hommes ceux qui ont péri par le feu et la baïonnette de nos soldats. Cette affaire glorieuse, qui terminera probablement nos travaux en Belgique, assure notre position à Doël; la population du village a témoigné sa joie; elle est venue embrasser nos soldats après le combat et leur offrir de l'eau-de-vie et du pain.

J'aurai l'honneur de vous adresser demain un rapport qui vous fera connaître tous ceux qui se sont distingués; mais je crois devoir vous signaler dès aujourd'hui M. le commandant Baudisson, MM. les capitaines Quarton, Millo, Destaing, Meitrein, et les lieutenants Bauché de Saint-Leger et Dars; ces deux derniers ont été blessés. Je ne dois pas oublier le capitaine d'état-major Desalles, mon aide de camp, qui, étant sur la digue, s'est précipité jusque sur le bord de la rivière et a pris un soldat hollandais au moment où il se jetait à l'eau pour gagner les barques. Beaucoup de sous-officiers et de soldats se sont fait remarquer; je vous enverrai demain leurs noms.

L'escadre a dû souffrir beaucoup, d'après le rapport des prisonniers.

Agréez, Monsieur le Maréchal, etc.

Le Lieutenant général commandant la 1re division.

T. SÉBASTIANI.

P. S. Je crois cette leçon assez forte pour ôter aux Hollandais l'envie de faire une nouvelle attaque, et je suis maintenant très-tranquille sur

notre position. Pendant que nous étions attaqués à Doël, 100 hommes ont fait une attaque sur le fort la Perle; ils ont été vigoureusement repoussés.

Lettre du général baron Chassé à Son Excellence le directeur général de la guerre en Hollande.

Quartier général, citadelle d'Anvers, 24 décembre 1832.

Les obstacles toujours croissants qui s'opposent à ce que je puisse défendre plus longtemps avec honneur le poste qui m'avait été confié m'ont obligé malgré moi d'entrer en négociations avec l'ennemi.

Les fatigues et les privations que les soldats ont dû éprouver depuis trois semaines sont au delà de toute expression et ont entièrement épuisé les forces de la garnison.

Il faut ajouter à cela que l'eau potable a tellement diminué, depuis que l'ennemi a mis à sec les fossés de la citadelle, que ce n'est que par les plus grands efforts que l'on peut se procurer l'eau absolument nécessaire, et, pour surcroît de malheur, les deux derniers puits qui nous restaient ont été détruits dans la nuit dernière par les bombes de l'ennemi. Tous les bâtiments qui avaient été mis à l'abri de la bombe sont entièrement ruinés, ce qui fait que la garnison est entassée dans les poternes; les communications et galeries pour se mettre à l'abri d'un bombardement si formidable ne peuvent presque plus servir à lui donner le moindre repos.

L'hôpital casematé, où se trouvent les hommes blessés et amputés qui n'ont pu être transportés ailleurs, est sur le point de s'écrouler à chaque minute et d'écraser dans sa chute tous ces malheureux ensemble.

A la face gauche du bastion n° 2 l'ennemi a fait une brèche qui a 80 à 100 aunes de largeur et qui a comblé près de la moitié du fossé.

La descente du fossé est effectuée, et il suffit que l'ennemi fasse éclater la mine pour que la contrescarpe tombe dans le fossé et rende par conséquent l'assaut praticable.

Croyant ainsi qu'il me serait impossible de repousser l'assaut, et qu'en nous y opposant témérairement nous pourrions perdre la gloire qui a été acquise jusqu'ici, j'ai proposé au maréchal Gérard de nous retirer et d'évacuer ainsi la citadelle, comme il me l'avait demandé le 30 novembre dernier. Cette proposition ayant été repoussée, et après avoir passé toute la journée à parlementer, j'ai finalement, de commun accord avec le conseil de défense, conclu la capitulation dont j'ai l'honneur de joindre la copie à la présente.

J'ai offert de rester prisonnier de guerre avec quelques-uns de mes officiers, à condition que le restant de la garnison pourrait retourner dans les provinces septentrionales; mais cette offre a été faite en vain.

[illegible] une flottille sta[illegible] Cet ar[illegible]

[illegible] officier de faire [illegible] qui se trou[illegible] de ce projet [illegible] canonnière a [illegible] par leurs pro[illegible]

[illegible] volontiers fini ici [illegible] pas été permis. [illegible] Excellence par la première [illegible] dans ce siège si [illegible] au roi.

[illegible] en chef la citadelle,

Baron Chassé.

[illegible] l'armée française.

[illegible]. 31 décembre 1832.

[illegible] à l'armée le témoignage [illegible] elle à l'occasion de la prise [illegible] besoin de lui exprimer [illegible] un chef peut-il éprouver [illegible] nous sait gré [illegible] nous sommes payés par [illegible] de notre pays.

[illegible] esprit des militaires qui [illegible] certainement soutenu [illegible] Dans la première expé[illegible] pour secourir un allié, [illegible] résultat avaient annoncé [illegible] ennemi qui les attendrait. [illegible] à Anvers, et l'armée a [illegible] à la valeur, qu'elle brave les [illegible] et les fatigues.

[illegible] des fossés et des murs [illegible] soldats dans la tranchée, avec la [illegible] et des périls continuels sous le [illegible].

[illegible] et les mineurs, les canonniers, les soldats d'infanterie n'ont

pas cessé un jour ou un instant de se montrer gais, obéissants, braves et animés d'honneur.

Dans ce siége mémorable il a été ouvert 14,000 mètres de tranchée; il a été tiré 63,000 coups par l'artillerie; il a été pris à l'ennemi par capitulation cinq mille soldats de diverses armes dont 185 officiers. Nous avons eu 608 tués.

Toutes les armes ont fait leur devoir; tous les services, y compris celui de santé, ont donné des preuves de dévouement. Les soldats ont campé, ont bivouaqué, ont quelquefois doublé et triplé le service sans se plaindre. Les blessés ont fait preuve de courage.

Le maréchal commandant en chef ne peut retracer une si belle conduite sans répéter à toute l'armée qu'il sait, pour ainsi dire, ce que chacun a fait, qu'il apprécie ce que chaque soldat vaut, et qu'il sera heureux de faire récompenser tous les services. Le Roi va passer l'armée en revue; là il distribuera les récompenses aux plus dignes, à tous ceux que les chefs et les officiers désignent. Personne ne sera laissé en oubli. Le maréchal sait qu'il exprime, en faisant cette promesse, les sentiments personnels du Roi; cette promesse ne sera pas vaine.

C

Convention conclue, le 21 mai 1833, entre la France et l'Angleterre, d'une part, et la Hollande, de l'autre.

Leurs Majestés le Roi des Français et le Roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, désirant rétablir entre elles les relations telles qu'elles ont existé avant le mois de novembre 1832, ont résolu de conclure, à cet effet, une convention, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le Roi des Français, le sieur Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince duc de Talleyrand, pair de France, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de sadite Majesté près Sa Majesté Britannique, grand'croix de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie, de l'ordre de Saint-André, de l'ordre de l'Aigle noir, etc.;

Sa Majesté le Roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable Henri-Jean, vicomte Palmerston, baron Temple, pair d'Irlande, conseiller de Sa Majesté Britannique en son conseil privé, chevalier grand'croix du très-honorable ordre du Bain, membre du Parlement, et son principal secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangères;

Article explicatif.

Il est convenu entre les hautes parties contractantes que la stipulation relative à la cessation des hostilités, renfermée dans l'art. 3 de la convention de ce jour, comprend le grand-duché de Luxembourg et la partie du Limbourg occupée provisoirement par les troupes belges. Il est également entendu que, jusqu'à la conclusion du traité définitif dont il est fait mention dans ledit art. 3 de la convention de ce jour, la navigation de l'Escaut aura lieu telle qu'elle existait avant le 1er novembre 1832.

Le présent article explicatif aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans la convention de ce jour. Il sera ratifié et les ratifications seront échangées en même temps que celles de ladite convention.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le vingt et un mai, l'an de grâce mil huit cent trente-trois.

Signé Talleyrand, Dedel, Palmerston.

D

Convention concernant l'extradition des Polonais, conclue entre les empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse.

Nous, François Ier, par la grâce de Dieu empereur d'Autriche, roi de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de la Lombardie et de Venise, etc.;

Pour affermir davantage les relations d'amitié et de voisinage qui existent entre nous et nos États, et LL. MM. l'Empereur de Russie, Roi de Pologne, et le Roi de Prusse, et prenant en consideration l'intérêt égal des trois puissances au maintien de la tranquillité et de l'ordre légal dans les provinces polonaises soumises à leur souveraineté, nous avons arrêté, d'un commun accord avec LL. MM., les dispositions qui suivent :

Quiconque commettra, dans les États de l'Autriche, de la Russie ou de la Prusse, les crimes de haute trahison, de lèse-majesté ou de révolte à main armée, ou qui entrera dans un complot dirigé contre la sûreté du trône et du gouvernement, ne trouvera ni asile ni protection dans les autres États. Les trois cours s'engagent au contraire à ordonner l'extradition immédiate des individus accusés des crimes ci-dessus spécifiés,

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

LIVRE QUATRIÈME.

MOUVEMENT DES IDÉES SOCIALES. — OEUVRES DE L'ART ET DE L'INTELLIGENCE.

LIVRE CINQUIÈME.

INSURRECTIONS ET GUERRES CIVILES. — DÉVELOPPEMENT DE L'ATTAQUE ET DE LA RÉSISTANCE.

LIVRE SIXIÈME.

SITUATION DES AUTRES PEUPLES.

LIVRE SEPTIÈME.

DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE.

FIN DE LA TABLE.